

DISPOSITIFS ET SYSTEMES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

Enquête sur neuf centres de formation au Bénin

RAPPORT D'ETUDE

Volume 1

Rapport principal



Jérôme Makin DJÈGUI

Avril 2012

Ce rapport est composé de deux volumes séparés. Le deuxième volume d'annexes (« Résultats des enquêtes dans les centres de formation ») comporte des fiches et tableaux sous Excel dont la diffusion pourra être faite sur demande (far@agropolis.fr ou igor.besson@supagro.inra.fr).

On pourra également se reporter à la « Note méthodologique d'enquêtes » fournie en volume 2 du rapport d'étude sur les dispositifs et systèmes de financement de la formation agricole et rurale à Madagascar (octobre 2011, 47 p., téléaccessible sur <http://www.reseau-far.com/>). Trois fiches vierges d'enquêtes sous Excel y figurent en annexes 1 à 3 (Enquête lourde pour établissement mono-activité, Enquête lourde pour établissement pluri-activité, et Enquête légère pour constituer une base de données des établissements), toutes disponibles sur demande aux adresses précédentes.

Les encadrés à fond gris du présent volume donnent des informations intégralement recopiées de documents dont la source est alors indiquée tandis que ceux à fond blanc visent à mettre en valeur des réflexions ou des propositions importantes du consultant.

Enfin, des présentations du consultant et du réseau FAR figurent en fin de ce volume.

Contribution à la maquette et mise en page :

Couverture :

Photographies de couverture :

Version initiale :

Version finale :

Igor Besson

Evelyne Galtier

Jérôme M. Djègui

Avril 2011

Novembre 2011

Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du réseau international FAR ou des institutions partenaires.

Avant-propos

Dans le cadre du programme ADEX.FAR -Appui au Développement de l'Expertise en Formation professionnelle et technique Agricole et Rurale dans les pays du sud - financé par l'Agence française de Développement (AFD), le Réseau international FAR a commandité la réalisation d'une étude au Bénin et à Madagascar sur les dispositifs et les systèmes de financement de la formation professionnelle et technique agricole et rurale. Ces travaux visent à fournir des éléments de connaissances et de réflexions sur les dispositifs et les systèmes de financement existants pour la mise en place d'une politique pérenne de FAR¹. Ils ont été réalisés en octobre-novembre 2010 à Madagascar - et publiés en septembre 2011 en quatre volumes dont la méthodologie également employée dans la présente étude et sur laquelle il n'a donc pas été besoin de revenir en détail² - et d'octobre 2010 à mars 2011 au Bénin. C'est le présent rapport en deux volumes.

Il y a lieu de préciser ici que, lorsque nous parlons de **formation agricole et rurale** - ou FAR -, nous en prenons la définition la plus large possible. Les formations concernées comprennent l'enseignement technique et professionnel initial, les formations continues (qualifiantes, diplômantes ou à l'issue desquelles une attestation est donnée), l'apprentissage familial ou l'apprentissage traditionnel (entre pairs, au sein d'organisations communautaires d'entraide ou de groupes de travail, dans des castes ou des corporations professionnelles, dans des fraternités d'âge ou des sociétés de jeunes quand elles ont existé ou existent encore de nos jours³...), la formation par apprentissage de type dual par alternance entre l'école et l'atelier ou l'exploitation agricole, l'autoformation, etc. Dans le même sens, nous incluons toutes les formations délivrées qu'on les classe schématiquement en formel, non formelle ou informelle selon leur structure, ou en fonction de leur statut (public/parapublic/privé, structure transitoire ou permanente, avec des sources de financement extérieures ou nationales...).

Au Bénin, ce sont plus de **vingt centres** qui ont été visités par le consultant dont **neuf** - six centres de formation professionnelle initiale et trois proposant des formations continues diplômantes - qui ont été retenus pour une **enquête approfondie de leurs coûts**. Ces établissements se répartissent entre secteur public et associatif et entre enseignement professionnel, technique et supérieur, en bref **de la ferme-école à l'université en passant par le centre intercommunal, le collège et le lycée**.

Quatre structures supplémentaires ont été étudiées de façon moins détaillée - ce sont les enquêtes dites légères - dont deux spécialisées en alphabétisation des adultes et en promotion rurale féminine⁴, ainsi que le fameux **Centre Songhaï** de statut d'ONG à caractère coopératif, situé à Porto

¹ Voir les Termes de référence en annexes de ce rapport.

² V. notre site Internet (<http://www.reseau-far.com/>) ; c'est le volume 2 qui est consacré à la « Note méthodologique d'enquêtes » comme il est indiqué en page précédente.

³ Nous pensons tout spécialement aux structures spécifiques aux jeunes, soit traditionnelles soit adaptées aux contextes nouveaux, de type « naam » chez les Mossi, « ton » (ou « tō ») chez les Malinké et les Bambara, « kondey » en pays Sonrhāi (ou Songhaï). Ces groupements de jeunes sont généralement ouverts à tous sans distinction de classes, mixtes, relativement démocratiques, organisés au niveau villageois ou dans les quartiers des villes et rassemblent des individus n'ayant pas nécessairement des relations de parenté. La motivation individuelle et le respect des règles régissant la société dans son ensemble - donc ce type d'associations -, sont deux éléments fondamentaux pour en faire partie. Dans le cas du Bénin, il est possible que de telles associations ou structures n'existent pas. Quant aux fraternités d'âge, ce sont des associations réunissant les hommes qui ont été initiés en même temps.

⁴ Il s'agit respectivement du GEFAD, le Groupe d'Etudes et de Formation à l'Auto-Développement (ONG), à Bohicon (sud du département du Zou) et du CFPR de Padé, un Centre Féminin de Promotion Rurale situé dans le nord-est du pays (près de

Novo avec quatre annexes ou « centres satellites » en province. Le fait est que le consultant n'a pas pu recueillir d'informations précises sur les charges de ces quatre organisations. Le Centre Songhaï est pourtant un exemple de développement particulièrement intéressant par les approches pédagogiques de l'apprentissage et de la production intégrée qui y sont mises en œuvre. Il faut aussi savoir que le Songhaï a été promu Centre d'excellence pour l'Afrique par les Nations Unies en 2007 et Centre d'excellence régional par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2009. Au demeurant, un Projet régional Songhaï de développement de l'entrepreneuriat agricole vise actuellement à « répliquer ce modèle » dans onze pays africains, dont le Libéria, le Congo et la Sierra-Leone, avec le soutien de plusieurs agences des Nations Unies⁵.

C'est pour nous l'occasion de souligner **la difficulté de collecter des informations économiques et financières** au Bénin peut-être encore plus qu'à Madagascar, soit souvent que les structures ne disposent pas de l'ensemble des informations nécessaires, soit encore qu'elles ne souhaitent pas les communiquer, **ce qui est en soi une information** qu'on peut interpréter comme des coûts élevés et/ou comme un accès privilégié à des financements que les responsables de ces structures ne souhaitent pas divulguer. Cela fait que le modèle économique d'une structure aussi connue et vantée pour sa réussite que le Centre Songhaï ne soit pas comparable et cela est bien dommage. De surcroît, si on suppose que les bailleurs recherchent la transparence et l'efficacité de l'aide, l'évidence est qu'ils n'ont pas encore totalement atteint cet objectif...

Il convient pourtant sans la moindre hésitation de féliciter Jérôme Djègui qui été particulièrement persévérant dans son travail d'investigation et qui n'a pas ménagé son temps pour améliorer la version initiale de son rapport. Il suffira de voir les nombreux tableaux, graphiques, figures, encadrés et fiches récapitulatives des centres enquêtés qui illustrent ce document, ainsi que la synthèse détaillée des entretiens réalisés lors de l'étude en annexe 3 et l'intéressante note sur le programme de la coopération néerlandaise de renforcement des capacités en matière d'enseignement supérieur au Bénin en annexe 6. Nous avons aussi contribué à la mise au point et à la présentation de ce document par un travail d'échange avec le consultant et en ajoutant des notes annoncées par le classique « NdIE » pour Note de l'Editeur. Relevons encore - et nous lui en savons gré car c'est un travail laborieux et utile - que le consultant a pris le soin de mettre au propre les fiches d'enquête détaillée qui ont été agrégées en un second volume comme cela avait été le cas de l'étude à Madagascar.

Cet avant-propos est aussi le lieu d'insister sur le fait que **les structures associatives ou privées n'ont pas nécessairement des coûts unitaires annuels de formation inférieurs aux établissements publics à type et à niveau de formation similaires**. Les enquêtes démontrent par exemple que le Lycée Agricole Sékou de Médji (LAMS) situé sur le plateau d'Allada dans le sud du pays à 40 km de Cotonou, le Lycée Technique de Porto Novo (LTPN), ou encore que les formations professionnelles continues fournies par le même LAMS et d'autres établissements publics⁶ se situent dans des niveaux de coûts annuels inférieurs, voire largement inférieurs, à 500 000 francs CFA par an, alors que la Ferme-Ecole SAIN (« Solidarités Agricoles Intégrées », de statut associatif et située à Adjohoun au nord de Porto Novo) et le Centre Inter communal de Formation Appliquée (ONG créée par quatre communes du plateau d'Allada) ont des coûts respectivement de 0,9 et 1,7 million par élève et par an pour des formations de base aux métiers de l'agriculture. Cela dit, comme les durées de formation aux SAIN et au CIFA sont deux fois moindres – 18 mois au lieu de trois ans au LTPN et quatre ans au LAMS –, **les coûts des cycles complets n'y sont pas sensiblement différents dans les quatre cas**⁷. Et cela va sans

Kandi, département de l'Alibori). Pour la localisation de toutes les structures citées, se reporter à la carte placée en p. 16 avant l'introduction du présent document.

⁵ Cf. <http://www.songhai.org/>. On préférerait à ce sujet lire adaptation de l'exemple que répliquer du modèle...

⁶ Il s'agit du Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (CAP/EPAC) et du Centre de Formation Continue en Agriculture de la Faculté des Sciences Agronomiques (CFCA/FSA) de l'Université d'Abomey Calavi.

⁷ Gardons-nous bien d'être plus précis dans nos conclusions car il faut toujours relativiser les valeurs économiques. Des ratios allant de 1,5 – cycle CIFA/cycle LAMS - à 5,5 – cycle SAIN/cycle LTPN - peuvent paraître une différence énorme mais

dire mais c'est encore mieux en le précisant, il s'agit de comparer des choses comparables : non seulement les niveaux et la qualité des formations, les publics ciblés, les conditions de recrutement mais aussi, par exemple, si le logement, l'alimentation, le transport et les frais médicaux des apprenants sont inclus dans les coûts de formation quand ces frais sont pris en charge par les établissements, ce qui peut alors vraisemblablement tripler ou quadrupler le coût unitaire annuel⁸.

Il faut également savoir que le gouvernement béninois met actuellement en œuvre **une politique volontariste en matière de développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP)**. Cette volonté a été marquée par l'élargissement en mai **2011** de la mission du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP) à la « Reconversion et l'Insertion des Jeunes », un ministère lui-même créé, précisons-le car l'histoire n'est pas si ancienne, en **2001** à partir de la Direction de l'Enseignement technique et professionnel du Ministère de l'Éducation nationale. La situation est donc en train de **rapidement changer** dans ce sous-secteur éducatif en général – c'est désormais la deuxième priorité de l'éducation après l'enseignement maternel et primaire -, et dans la formation agricole et rurale en particulier. Il faut d'ailleurs comprendre ces changements dans le processus engagé au Bénin en 1997 comme dans bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest dans les années 1990, à savoir que l'enseignement agricole jusqu'alors presque exclusivement destiné à la formation de fonctionnaires, se voit assigné des objectifs radicalement différents : **préparer les jeunes à l'auto-emploi en milieu rural** avec des nouveaux programmes visant la technicité (maîtrise de techniques modernes, grâce à un temps important de pratique et de stages), la polyvalence (abandon des filières élevage, agriculture, foresterie... par la création d'un tronc commun de trois ans et une spécialisation uniquement en dernière année dans les lycées) et la « culture entrepreneuriale » des sortants (réalisation d'un projet professionnel en dernière année)⁹. Or, quand Jérôme Djègui nous rapporte dans ce travail qu'environ 5 % des diplômés des établissements agricoles s'installent à leur propre compte tandis que la majorité des sortants du LAMS, le lycée agricole Médji de Sékou, poursuivent des études supérieures¹⁰, on mesure l'étendue du champ qu'il reste encore à parcourir pour atteindre cet objectif...

Le fait est que, s'il y a seulement quelques années, il n'y avait que quatre établissements agricoles publics – le LAMS et trois collèges (CETA)¹¹ -, **tous les collèges ont été élevés au statut de lycée** à la rentrée scolaire 2010-11 tandis qu'en 2009 avait été décidée la création *ex nihilo* de **deux autres lycées** – soit six lycées en tout – ainsi que de **deux centres universitaires à vocation agricole**, couvrant désormais mieux le pays. Il n'y a donc plus aucun CETA en 2012, contrairement au moment de l'enquête où il y avait quatre lycées techniques agricoles (LTA) et deux Collèges !¹² Ces centres

un changement même petit dans un paramètre de montant faible provoque une bien plus grande variation relative qu'un changement dans un paramètre de montant élevé ! Par exemple, les tailles des promotions de formés sont très différentes dans les quatre centres en question : en bref, gros effectif dans les établissements publics avec plusieurs centaines d'élèves par promotion contre seulement quelques dizaines de formés par promotion dans l'associatif.

⁸ Il existe des détails concernant la prise en charge de l'alimentation pour le CIFA : les frais annuels sont estimés à plus de 17 millions de F CFA pour les 40 apprenants présents à raison de 1 200 F CFA par jour. Pour le logement, comme c'est en zone rurale, il faut estimer à 10 000 F CFA par mois le coût moyen du loyer. Cela représente donc déjà plus de 500 000 F CFA ou 750 € par an sans compter le transport et les frais médicaux.

⁹ Cf. par exemple l'*Évaluation de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au sein des établissements d'enseignement agricole du Bénin*, rapport d'Isabelle Touzard, 2003, n.p. [39 p.] (télé-accessible sur : http://www.hubrural.org/IMG/pdf/benin_rapport_isabelle_touzard_ens_techn.pdf).

¹⁰ Cf. chap. 8 ; il y a d'ailleurs eu seulement 6 insérés dans l'agriculture sur les cinq dernières promotions du LAMS totalisant 1 578 diplômés en formation initiale, soit de l'ordre de 1 par promotion de 300 élèves en moyenne !

¹¹ Il s'agissait du LAMS dont nous avons parlé plus haut et des Collèges d'enseignement technique agricole d'Adja Ouèrè, d'Ina et de Natitingou.

¹² Pour les LTA, il s'agissait de ceux d'Adja Ouèrè, d'Akodéha et de Kika en plus du LAMS déjà cité, mais seul Adja Ouèrè est issu d'un CETA (a priori, le LAMS n'a jamais été un CETA même dans un passé ancien). Les LTA d'Akodéha et de Kika deux créations *ex nihilo* - n'avaient pas démarré leurs activités de formation au moment de l'étude, en particulier le lycée d'Akodéha qui était encore en chantier en ce qui concerne les infrastructures. C'est bien sûr la raison pour laquelle ils n'ont pas été pris en compte par le consultant. Quant aux CETA non encore promus au rang de lycée au moment de l'étude, ce

universitaires à vocation agricole sur les trois centres nouvellement créés au Bénin sont celui de **Kétou** au nord de Cotonou dans le département du Plateau et rattaché à l'Université d'Abomey Calavi (UAC) et celui de **Djougou** dans le nord ouest du pays (département de la Donga) et dépendant de l'Université de Parakou (UP), l'autre centre étant celui d'*Abomey*, également dépendant de l'UAC. Ils ont pour mission de former des techniciens opérationnels (au niveau de la Licence professionnelle) en prise directe avec les réalités locales. En ce qui concerne le Centre de Kétou par exemple, il comprend deux Ecoles Nationales Supérieures, l'une des Techniques Agricoles et l'autre de Conservation et de Transformation des Produits agricoles, qui ont ouvert leurs portes depuis deux ans et doivent diplômer les premiers licenciés à la fin de la présente année académique. Il faut enfin savoir que lorsque ces centres ont été créés, l'idée la plus mûre était celle de la création de l'Université d'Agriculture de Kétou. Ce projet est toujours d'actualité : les sites existent, les écoles ont été identifiées, le financement est en cours de mobilisation (sur environ 33 milliards de francs CFA, soit plus de 50 millions d'euros, 5,7 milliards de francs CFA sont mobilisés, soit près de 8,7 millions d'euros)¹³.

Le gouvernement béninois a donc décidé de former des « techniciens capables de mettre en valeur les potentialités agricoles du pays » dans **l'enseignement supérieur**. Dans la forme, on est donc très loin de la réforme de 2001 qui visait à former des ouvriers agricoles qualifiés dans les collèges, des cadres moyens et des techniciens dans les lycées ainsi que des jeunes apprentis en apprentissage dual dans le secteur de l'artisanat¹⁴ ! Mais dans l'esprit, comme il n'était fait référence à l'époque à aucun document de politique globale, les orientations gouvernementales définissaient implicitement le type d'exploitation sur lequel porter les efforts de formation : a priori, il s'agissait et il semble s'agir encore d'un type d'exploitation dit nouveau ou moderne, ou encore « entrepreneurial », voire de « ferme intégrée », qui emploie des ouvriers agricoles. On en est bien encore à ce stade et la difficulté d'élaborer une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) pourtant entamée au milieu des années 2000¹⁵ est probablement un bon indicateur de cette difficulté de trouver un consensus sociétal sur la vision du développement agricole et rurale au Bénin.

Certes, former des techniciens supérieurs agricoles est important s'ils contribuent à développer leurs propres exploitations rentables, voire s'ils peuvent être employés comme managers dans le secteur de l'agrobusiness... Encore faudrait-il que cette décision soit suffisamment bien préparée et anticipée, ce qui n'est visiblement pas le cas. En effet, avec des ressources humaines limitées, l'organisation même de la réforme porte les germes de contre-performances : il y a actuellement peu d'inspecteurs pour l'ETFP et la majorité des enseignants ne maîtrisent pas l'approche par compétences¹⁶. Du coup, on utilise les méthodes de l'enseignement général dans l'ETFP au risque d'en rester à la seule théorie sans garantir les apprentissages pratiques indispensables. Autre exemple que nous a rapporté récemment le consultant : lors d'une visite au nouveau centre universitaire de Kétou, il a pu constater que *primo*, les enseignants sont en trop faible effectif, ne sont pas formés pour appliquer l'APC et sont insuffisamment préparés pour le système LMD (Licence-Maîtrise-Doctorat) ; *secundo*, il existe peu d'équipements et de matériels et il n'y a pas de zones d'exploitation et d'expérimentation opérationnelles. De même, il est nécessaire que les initiatives en

sont celui de Natitingou – qui a fait l'objet de l'enquête approfondie par le consultant – et celui d'Ina. Le consultant a bien voulu ajouter à notre demande un tableau récapitulatif des six lycées et de leur répartition géographique (cf. § 2.3, p. 38).

¹³ Communication personnelle de Jérôme Djègui, avril 2012.

¹⁴ Les deux autres volets de cette réforme étaient (i) la formation professionnelle continue des actifs en cours d'emploi (producteurs agricoles, petits entrepreneurs, ...) et des groupes sociaux sensibles au chômage, d'où la création de cellules de formation continue et (ii) l'animation et la vulgarisation de nouvelles technologies (cf. *Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de l'ETFP...*, 2003, déjà citée).

¹⁵ Cf. chap. 3 du présent document sur l'état d'avancement de la rédaction de la SNFAR.

¹⁶ Citons à ce sujet la fort éclairante analyse collective sur *Les réformes curriculaires par l'approche par compétences en Afrique* sur la base de six études pays au Cameroun, Gabon, Mali, Sénégal et Tunisie (par F. Cros, J.-M. de Ketele, M. Dembélé et al., Département de la Recherche, AFD, Paris, « Document de travail », n° 97 de juin 2010 ; télé-accessible sur : <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/097-document-travail.pdf>).

faveur de la formation soient coordonnées au niveau institutionnel sachant qu'elles sont portées par une diversité de partenaires. Cela tend à confirmer ce que Jérôme Djègui a écrit au moment de l'enquête¹⁷.

Et surtout qu'en est-il de la formation des jeunes ruraux qui pourront être de futurs agriculteurs **spécialisés** (type technicien de niveau « bac ») et de celle de l'immense majorité des producteurs en activité qui n'ont pas de formation professionnelle qualifiée (type « technicien intermédiaire » comme en offraient les ex-CETA¹⁸), voire même n'ont pas de formation tout cours ?

Autre question d'importance : les professionnels de l'agriculture, les opérateurs privés, les collectivités locales, les ONG, bref, les acteurs économiques et sociaux sont-ils partenaires pour accompagner la professionnalisation des formations dans les lycées techniques et les écoles supérieures, voire mieux encore copiloter les dispositifs et cogérer les établissements ?

Le Bénin a certes de **nombreux atouts** parmi lesquels la motivation des enseignants et formateurs et l'implication et le soutien des autorités locales, notamment par la mise à disposition de terres ; et nous ne parlons pas des zones agro écologiques très riches, des potentialités agricoles indéniables et d'une jeunesse intelligente et motivée à même de s'adapter aux opportunités de travail et/ou d'en créer... Pour que le développement des compétences techniques et professionnelles dépasse le stade du discours volontariste et de l'affichage politique – ou du vœux pieux selon l'expression consacrée -, sachant que l'enseignement technique et la formation professionnelle ont toujours été les parents pauvres de l'éducation jusqu'ici, il faut suffisamment d'individualités impliquées, compétentes, ambitieuses et légitimes pour conduire un processus de concertation et de validation entre les acteurs directs et indirects de la FAR et porter une telle réforme à son terme, nécessairement long.

Mais revenons à la présente étude ! Comme il lui avait été demandé, le consultant a proposé une **intéressante typologie fonctionnelle** des dispositifs de formation agricole et rurale et de leurs systèmes de financement basée sur une double entrée « coût unitaire » x « mode de financement ». Soulignons ici que les coûts de plusieurs formations professionnelles initiales de niveau secondaire ont été évalués **entre 100 000 et 200 000 francs CFA**, soit dans une **fourchette de 15 à 30 % du PIB par habitant** qui était de l'ordre de 700 000 francs CFA en 2010 au Bénin¹⁹. Il faut toutefois relever ici qu'avec 560 000 francs de coûts unitaires annuels, soit 80 % du PIB par habitant du pays, l'un des deux collèges d'enseignement technique agricole (CETA) en 2010-11 a un coût de formation des diplômés bien plus élevé que ceux qui viennent d'être cités²⁰. En bref, puisque la formation professionnelle « a un coût » comme on dit – c'est un truisme, il s'agit bien évidemment de son coût supérieur comparé à celui de l'enseignement général, mais dans ce cas c'est de l'efficacité externe dont il faut aussi tenir compte, c'est à dire de **l'insertion professionnelle des sortants**, et pas seulement de l'efficacité interne évaluée par le nombre de sortants sans redoublement sur le nombre d'entrants -, ce coût n'est pas toujours élevé et en tout cas, il est loin d'atteindre des montants de deux ou trois fois le PIB par habitant comme cela est estimé dans certains cas.

D'ailleurs, ajoutons le bien ici : d'autres paramètres entrent en compte dans le calcul de ce coût unitaire tels que les effectifs en formation, le nombre d'enseignants, leur propre formation et leur

¹⁷ De source de la Direction de l'Enseignement Technique du Ministère en charge de ce sous-secteur éducatif.

¹⁸ Avec le « Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales », BEAT, correspondant à la fin du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire.

¹⁹ De l'ordre de 1 500 \$US ou 1 070 € au taux de 1,4 \$US/1 € d'après <http://www.indexmundi.com> ; cf. *infra* « Quelques données économiques comparées du Bénin et de Madagascar ».

²⁰ Ce serait notamment parce que cet ex-CETA avait un faible effectif : il accueillait seulement 240 élèves sur 4 ans (donc des promotions annuelles de 60 jeunes) comparé au LAMS qui forme plus de 1 400 lycéens en 4 ans également ; mais il est vrai que ce dernier est en surcapacité car il est prévu pour 800 élèves.... Il serait fort utile d'avoir une évaluation des résultats économiques de ces nouveaux lycées : notamment et *primo*, si ceux qui existaient déjà – les CETA – avaient par le passé des coûts unitaires de formation comme ceux du CETA étudié par le consultant, donc des coûts plutôt élevés, et *secundo*, si tous les lycées, nouveaux compris, prévoient d'avoir dans un futur proche - quand le cycle complet de formation de quatre années sera fini - des coûts unitaires comparables à ceux du LAMS, donc assez bas.

statut, la possibilité d'organiser simultanément plusieurs classes (cas de la formation continue pendant les congés scolaires ou de la formation alternée de deux promotions elles-mêmes formées en alternance de lieux), le capital immobilier et les équipements à entretenir... Enfin, au delà des paramètres économiques se posent enfin les deux questions fondamentales et liées de **l'attractivité du métier d'agriculteur** et de la **vision du développement agricole** qu'ont les acteurs de ce secteur, les producteurs bien sûr mais aussi les organisations professionnelles et les élus locaux.

Il faut par ailleurs noter ici que le fait que, même si l'on ne dispose pas de statistiques, les agriculteurs béninois sont de plus en plus inscrits dans des **organisations et réseaux** leur permettant de bénéficier de services divers. Sont-ils pour autant plus « formés » ? Au moins alphabétisés, oui, mais la vulgarisation et le conseil agricole auxquels ils ont accès est à différencier d'une formation suffisamment longue et adaptée leur permettant d'évoluer dans leurs logiques lorsque les conditions de l'environnement changent ou s'ils se trouvent face à des situations nouvelles. La vulgarisation et le conseil sont des outils de diffusion de l'information technique dont l'efficacité est d'ailleurs largement dépendante du type de production visée, des contraintes existantes et des problèmes à résoudre tandis que la formation professionnelle constitue un atout essentiel pour les agriculteurs dans un monde de changements permanents (climatiques, économiques, démographiques, sociaux...).

Cette question de promouvoir une **formation agricole et rurale (FAR) de base et de masse**, au Bénin comme ailleurs sur le continent africain, est le produit du double constat de l'inadéquation des dispositifs éducatifs existants et de la nécessité d'aider les agriculteurs à adapter leurs systèmes de production aux évolutions agro-écologiques et socio-économiques. L'évolution vers des systèmes de production et des structures d'exploitations agricoles capables de faire vivre décemment les producteurs et la contribution des exploitations familiales à l'autonomie alimentaire et à l'exportation de produits agricoles constituent deux enjeux essentiels du développement économique et social durable des pays africains. Face à ces enjeux, l'histoire montre que si les Etats se sont souciés de la formation des cadres nationaux du développement rural et de la vulgarisation agricole, en revanche, la formation professionnelle des producteurs a été très peu développée.

Signalons enfin que **des propositions et des recommandations** dans le but de développer des mécanismes de financement appropriés et durables pour la formation des ruraux avaient été expressément demandées dans les termes de référence de cette étude. Ce que présente ici le consultant (*cf.* chapitre 10 et notamment la figure en section 10.2) est intéressant, stimulant même, et revêt un caractère relativement opérationnel. Cela dit, nous tenons à souligner ici que la seule et unique recommandation que le Réseau FAR soutienne dans le cadre d'un tel travail est que les principaux acteurs concernés par la formation agricole et rurale, aux premiers rangs desquels figurent les producteurs, les productrices ou leurs représentants, apprennent à **se connaître, à échanger et à décider ensemble**.

La problématique de la formation des populations rurales est donc **politique et sociétale** et ne peut être réglée que collectivement en associant tous les groupes d'acteurs impliqués, professionnels, économiques et sociaux. Cela suppose la **création d'une structure formelle ou informelle de concertation** : réseau, plateforme, forum... C'est là l'objectif même du Réseau que de susciter, notamment à travers la production d'information et les échanges d'expérience, une réflexion commune sur des thèmes majeurs portés par le Réseau FAR tels que la définition d'une politique nationale de formation, les partenariats au service de la formation professionnelle de masse, l'économie des dispositifs de formation ou encore l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux.

Igor Besson,
Secrétariat exécutif du Réseau FAR,
Montpellier, avril 2012

Table des matières

Avant-propos	3
Liste des illustrations.....	12
Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés.....	14
Quelques données économiques comparées du Bénin et de Madagascar.....	16
Remerciements	16
Résumé.....	17
Carte des structures visitées	23
1. INTRODUCTION	24
1.1. Spécificité de l'étude et méthodologie utilisée	24
1.2. Conception de l'enquête.....	26
1.3. Difficultés rencontrées.....	27
1.4. Choix ayant présidé à la conception des fiches d'enquête lourde	27
1.5. Choix des Centres de formation de l'enquête lourde.....	28
1.6. Organisation du document	30
2. CONTEXTE GENERAL DU PAYS.....	31
2.1. Démographie et politique agricole et rurale.....	31
2.2. Infrastructures et développement local	35
2.3. Politique d'éducation et de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP)	35
2.4. Politique de l'emploi	38
2.5. Rôle de quelques fonds spécialisés.....	40
2.5.1. <i>Le Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)</i>	40
2.5.2. <i>Le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)</i>	42
2.5.3. <i>Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC)</i>	43
2.6. Initiatives des bailleurs de fonds.....	44
3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REDACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE (SNFAR)	48
3.1. Evolution depuis les années 1960.....	48
3.2. L'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) à partir du milieu des années 2000.....	49

4. DISPOSITIFS ET SYSTEMES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE EXISTANTS	51
4.1. La structure générale de l'enseignement au Bénin	51
4.2. Les niveaux de formation.....	54
4.2.1. L'apprentissage traditionnel.....	55
4.2.2. Niveau primaire.....	56
4.2.3. Niveau du 1 ^{er} cycle du secondaire	58
4.2.4. Niveau du 2 nd cycle du secondaire.....	59
4.2.5. Niveau du 1 ^{er} cycle supérieur.....	59
4.2.6. Niveau du 2 nd cycle supérieur.....	60
4.2.7. Niveau du 3 ^{ème} cycle universitaire et post universitaire.....	60
4.3. La formation professionnelle continue.....	61
4.3.1. Etablissements scolaires et universitaires de formation	61
4.3.2. Cabinets de formation.....	64
4.4. Le conseil agricole et la vulgarisation.....	65
4.5. Les acteurs de la formation agricole et rurale	68
4.5.1. Institutions publiques	68
4.5.2. Autres structures d'appui à la formation et au conseil agricole : les Organisations professionnelles (OP) et les ONG nationales.....	73
5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CENTRES VISITES.....	75
5.1. Le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)	75
5.2. La Cellule de Formation Continue du LAMS (CFC/LAMS).....	76
5.3. La Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC).....	78
5.4. Le Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA).....	79
5.5. Le Lycée Technique de Porto Novo.....	81
5.6. Le Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (CAP/EPAC).....	83
5.7. La Ferme-Ecole « Solidarités Agricoles Intégrées » (SAIN)	84
5.8. Le Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) de Natitingou.....	86
5.9. Le Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC).....	87
6. LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE.....	89
6.1. Fonctionnement administratif et pédagogique	89
6.2. Fonctionnement financier.....	89
6.3. Le financement et son utilisation.....	90
6.3.1. Les établissements publics de l'ETFP	90
6.3.2. Les établissements privés ou associatifs de l'ETFP	98
6.4. Evolution des dispositifs et des systèmes de financement.....	105
7. TYPOLOGIE DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE ET DE LEURS SYSTEMES DE FINANCEMENT	107
7.1. Etablissements de coûts unitaires annuels inférieurs à 0,5 million de F CFA.....	107
7.2. Etablissements de coûts unitaires annuels compris entre 0,5 et 1 MF CFA	108
7.3. Etablissements de coûts unitaires annuels supérieurs à 1 million de F CFA.....	108
7.4. Etablissements à financement entièrement public (gratuit pour les apprenants).....	109

7.5. Etablissements à financement partagé entre le public et les formés.....	109
7.6. Etablissements à financement privé.....	110
7.7. Etablissements de formation professionnelle continue	110
7.8. Le Conseil agricole et la vulgarisation	110
8. CONTRIBUTION DES FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL	111
9. EXEMPLES DE SYSTEMES DE FINANCEMENT APPROPRIES ET DURABLES PROVENANT D'AUTRES SECTEURS QUE CELUI DE LA FAR	115
9.1. Le Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FONAGA)	115
9.2. Le Fonds Routier	115
10. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS.....	117
10.1. Adaptation des dispositifs de formation agricole et rurale	117
10.2. Financement pérenne des dispositifs de formation agricole et rurale au Bénin.....	119
10.3. Amélioration quantitative de la proportion d'exploitants ayant une formation initiale professionnelle	121
10.4. Formation professionnelle continue.....	122
10.5. Amélioration du fonctionnement institutionnel de l'ETFP	123
10.6. Autres mesures	123
BIBLIOGRAPHIE	125
ANNEXES	128
1. Termes de références	128
2. Calendrier de déroulement de la mission et liste des personnes rencontrées	137
3. Synthèse des entretiens réalisés lors de l'étude.....	140
4. Nature des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) au Bénin.....	157
5. Noms et principales caractéristiques des établissements existants dans le domaine de la Formation agricole et rurale (FAR)	159
6. Note succincte sur le programme « NPT » de la coopération néerlandaise au Bénin en matière d'enseignement supérieur	164
7. Cahier photographique légendé	167
<i>Présentation du consultant</i>	170
<i>Présentation du Réseau international FAR</i>	170

Liste des illustrations

Tableaux

1. Ratios calculés dans cette étude.....	27
2. Caractéristiques de la population en 2004	31
3. Domaine de compétences transférées aux communes	35
4. Répartition géographique des lycées techniques agricoles	38
5. Evolution des ressources et des effectifs entre 2006 et 2008 au FODEFCA en F. CFA et en Euros	41
6. Evolution des demandes et des effectifs formés au FODEFCA	41
7. Evolution des formés par secteur de 2006 à 2008 au FODEFCA	42
8. Evolution des ressources financières mises à la disposition des Communes par le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) de 2008 à 2010	44
9. Nature des contributions de quelques partenaires techniques et financiers (PTF) du Bénin	45
10. Appui financier des Partenaires Techniques et Financiers du Bénin, selon les priorités de la SRP (de 2006 à 2010)	47
11. Les niveaux de formation et leurs cibles.....	54
12. Diplômes de Technicien Industriel existants.....	59
13. Evolution des effectifs de quelques formations qualifiantes du CPPE de 2008 à 2010	62
14. Les données financières des actions de formation du CPPE en 2009 (en F CFA et en Euros).....	63
15. Institutions publiques impliquées dans la FAR au Bénin.....	69
16. Evolution des subventions de l'Etat aux établissements (du niveau secondaire) de l'ETFP de 2008 à 2010 en F CFA	91
17. Evolution des subventions de l'Etat aux établissements (du niveau secondaire) de l'ETFP de 2008 à 2010 en Euros.....	91
18. Evolution des effectifs dans les établissements de l'ETFP (niveau secondaire).....	92
19. Frais annuels payés par les parents d'élèves pour certains établissements publics.....	92
20. Budget calculé du LAMS pour 2010	93
21. Coûts unitaires de formation dans certains autres établissements publics	96
22. Coûts unitaires de formation au CAP/EPAC et à CFC/LAMS à partir des budgets corrigés.....	96
23. Evolution des dépenses du CPR d'Agonvi et du CFPR de Kouti de 2002 à 2009 en F CFA et en Euros	97
24. Coûts unitaires de formation au CIFA et à la Ferme Ecole SAIN	99
25. Coûts unitaires déclarés par certains établissements privés d'enseignement supérieur	100
26. Caractéristiques générales des 9 établissements enquêtés	101
27. Coûts et ratios comparés des 9 établissements enquêtés.....	103
28. Coûts unitaires et coûts de revient de formation dans certains établissements (en F CFA et en Euros)	112
29. Répartition géographique des établissements publics de formation par apprentissage de type dual.....	113
30. Métiers préparés dans les établissements publics de formation par apprentissage de type dual.....	114

Graphiques

1. Evolution de la population de 1960 à 2008	31
2. Pyramide des âges en 2005.....	32
3. Evolution du taux de chômage de 1960 à 2008	32

4. Evolution de la main d'œuvre totale.....	32
5. Evolution de la population urbaine de 1960 à 2008	33
6. Présentation et analyse des statistiques sur le programme AIDE (Aide à l'Insertion et au Développement de l'Embauche) de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) de 2007 à 2009	39
7. Présentation et analyse des statistiques sur le PAEI (Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant) de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) de 2006 à 2009	39
8. Evolution des effectifs d'apprenants du système de formation par apprentissage du type dual (2005 à 2010)	114

Figures

1. Structure du système éducatif du Bénin.....	53
2. Caractéristiques des acteurs directs de la production agricole, facteur de la croissance économique	67
3. Proposition d'un mécanisme de financement de la formation professionnelle.....	121
4. Proposition d'articulation des fonds spécialisés au fonds de la formation professionnelle.....	123

Encadrés

Nota : Il s'agit des encadrés à fond coloré donnant des informations provenant des documents mentionnés, alors que les encadrés à fond blanc font partie du texte et visent à mettre en valeur des réflexions ou des propositions importantes du consultant.

1. Le dispositif de formation par apprentissage de type dual conduisant à l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	57
2. Le dispositif de formation continue au Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS).....	64
3. Le Programme Spécial d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA)	72
4. La formation des producteurs de coton par l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)	74

Liste des fiches résumées de présentation des centres enquêtés

1. Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)	75
2. Cellule de Formation Continue du Lycée Agricole Médji de Sékou (CFC/LAMS)	77
3. Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)	78
4. Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA), Ouègbo.....	80
5. Lycée Technique de Porto Novo	81
6. Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (CAP/EPAC).....	83
7 : Ferme-Ecole « Solidarités Agricoles Intégrées » (SAIN), Adjohoun	85
8. Collège d'Enseignement Technique Agricole de Natitingou (CETA Natitingou)	86
9. Centre de Formation Continue en Agriculture de la Faculté des Sciences Agronomiques (CFCA/FSA) de l'Université d'Abomey Calavi (UAC)	87

Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés

Général

≈	Environ (ou <i>ca</i> , pour « circa » en latin)	Nb	Nombre
§	Sections(s), paragraphe(s)	M	Million utilisé conjointement avec une unité monétaire (« MF CFA », « M€ »)
€	Euros	OP	Organisation(s) paysanne(s)
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle (la dénomination proche, en vigueur notamment à l'UNESCO, « Enseignement et Formation Techniques et Professionnels » n'est pas utilisée)	F CFA	Franc(s) de la Communauté Financière Africaine ; son taux est fixe à 1 € = 655,957 F CFA (1 F CFA = 0,01 franc français avant le passage à l'Euro au 1/1/2002). L'abréviation « XOF » n'a pas été utilisée
ETP	Equivalent Temps Plein (emploi)	PIB	Produit Intérieur Brut
FAR	Formation Agricole et Rurale	RNB	Revenu National Brut
OPA	Organisation(s) professionnelle(s) agricole(s)	TdR	Terme de Référence

Institutions nationales et internationales, Organismes, Associations et Directions ministérielles

ADRAO	Association pour le Développement du Riz en Afrique de l'Ouest	GIZ	Agence allemande de coopération internationale, réunissant notamment la GTZ et la DED au 1/1/2011
AFD	Agence Française de Développement		
AGRITERRA	ONG néerlandaise de Coopération internationale pour le développement rural	IFDC	Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton (Bénin)	IITA	Institut International pour l'Agriculture Tropicale
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi (Bénin)	MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (Bénin)
BAD	Banque Africaine de Développement		
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement	MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (Bénin)
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole (Bénin) (démembrement des CeRPA)		
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole (Bénin)	MESFTP	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (Bénin)
CITE	Classification Internationale Type de l'Education (Institut de Statistique de l'UNESCO)	MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique (Bénin)
DFQP	Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles (Bénin)	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective (Bénin)	PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes des Producteurs Agricoles (Bénin)
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes (Bénin)	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	REESAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole	SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (Bénin)	SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole (Bénin)
FONAGA	Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (Bénin)	UE	Union Européenne
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et l'Emploi des Jeunes (Bénin)	UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
FNRDA	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (Algérie)	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
FUPRO	Fédération des Unions de Producteurs (Bénin)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
		UNIRIZ	Union des Riziculteurs (Bénin)

Institutions de formation et en lien avec la formation, Cycles d'études et Diplômes

AGEFIC	Agence de Gestion de la Formation et de l'Ingénierie des Compétences (Bénin)	DICAF	Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle (Bénin)
BEAT	Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (Bénin)	DTI	Diplôme de Technicien Industriel (Bénin)
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle (Bénin)	EFS	Economie Familiale et Sociale (Bénin)
ENEAM/UAC	Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin)	ENAM/UAC	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin)
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	LMD	Licence Master Doctorat
CAP/EPAC	Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (Bénin)	EPAC/UAC	Ecole Polytechnique de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin)
		FA/UP	Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou (Bénin)
		FSA/UAC	Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin)
CEPAG	Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion des entreprises (Bénin)	GEFAD	Groupe d'Etude et de Formation à l'Auto Développement (Bénin)
CEP	Certificat d'Etudes Primaires (Bénin)	HR	Hôtellerie et Restauration
CePEPE	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (Bénin)	INFOSEC	Institut National de Formation Sociale, économique et Civique (Bénin)
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole (Bénin)	IRGIB	Institut Régional de Génie Industriel, de Biotechnologies et des sciences appliquées (Bénin)
CFC	Centre de Formation Continue (Bénin)	CFPC-CNAM	Centre de Formation Professionnelle Continue – Centre National des Arts et Métiers (Bénin)
CFCA/FSA	Centre de Formation Continue en Agriculture de la FSA (Bénin)		
CFPA	Centre de Formation Professionnelle d'Abomey (Bénin)	LAMS	Lycée Agricole Médji de Sékou (Bénin)
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle	MAFAR	Maisons Familiales Rurales
CFPR	Centre Féminin de Promotion Rurale (Bénin)	SAIN (Ferme)	Ferme Ecole Solidarités Agricoles Intégrées (Bénin)
CI	Cours d'Initiation	SS	Sciences de la Santé (Bénin) (l'une des 4 filières au sein de l'UAC)
CIFA	Centre Inter communal de Formation Appliquée (Bénin)	STA	Sciences et Techniques Agricoles (Bénin)
CIFA	Centre Inter communal de Formation Appliquée (Bénin)	STAG	Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (Bénin)
CM	Cours Moyen	STI	Sciences et Techniques Industrielles (Bénin)
CPPE	Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (Bénin)	UAC	Université d'Abomey Calavi (Bénin)
CPR	Centre de Promotion Rurale (Bénin)	UATM	Université Africaine de Technologies et de Management (Bénin)
CQM	Certificat de Qualification aux Métiers (Bénin)	UCAO/UUC	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest/Unité Universitaire de Cotonou (Bénin)
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle (Bénin)	UP	Université de Parakou (Bénin)
DACUM	« Develop A Curriculum », méthode basée sur l'approche par compétences dans le cadre du développement d'une formation	URPC	Union Régionale des Producteurs des Collines (Bénin)
CPU	Collège Polytechnique Universitaire	USTB	Université des Sciences et Techniques du Bénin
DEAT	Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (Bénin)	ISFOP	Institut Supérieur de Formation Professionnelle
DEA	Diplôme d'Etude Approfondie		
DET	Direction de l'Enseignement Technique (Bénin)		

Projets, Programmes et Autres

CERPADEC	Centre d'Etude Régional pour la Promotion de l'Agriculture Durable et du Développement Communautaire (Bénin)	NPT	Netherlands Programme for the institutional strengthening of post-secondary education and Training capacity
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	PROCEGRN	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (Bénin)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement	PROCOTON	Programme de Renforcement des Organisations de Producteurs de Coton (Bénin)
MCA	Millennium Challenge Account	PTF	Partenaire(s) Technique(s) et Financier(s)

ONG	Organisation Non Gouvernementale	PDIP	Projet de Développement de l'Initiative Professionnelle (Bénin)
PADRO	Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé-Plateau (Bénin)	PDRIO	Projet de Développement Intégré de l'Ouémé
PADYP	Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (Bénin)	PSJIA	Programme Spécial d'Installation des Jeunes dans l'Agriculture (Bénin)
PASEB	Programme d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin	PRODECOM	Projet de Développement des Communes (Bénin)
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (Bénin)	RGPH3	3 ^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Bénin)
PIFPEL	Projet d'Initiation et de Formation Professionnelle en Entrepreneuriat et au Leadership (Bénin)	SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale	PAIMF	Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale

Quelques données économiques comparées du Bénin et de Madagascar

Indicateurs	Bénin	Madagascar
Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant en 2010	1 500 \$US (1 070 €*)**	900 US\$ (640 €*)***
Taux de croissance moyen du PIB de 1999 à 2010	4,4 %	2,8 %
Valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) en 2011	0,427 (167 ^e sur 187)	0,480 (151 ^e sur 187)
Revenu National Brut (RNB) par habitant en \$PPA constant	1 364 \$US (975 €*)	824 \$US (590 €)

* : Valeurs arrondies en Euros au cours comptable mensuel moyen sur les 12 mois de 2011, soit 1,40 \$US/1 Euro, donnés par InforEuros (http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/infoeuro/infoeuro_fr.cfm).

** : Soit 703 000 F CFA au taux de change de 470 F CFA/1 \$US (1 € = 655,957 F CFA)

*** : Soit 1 768 000 Ariary au taux de change de 2 750 Ar/1 € (en octobre 2010 lors des enquêtes à Madagascar, cf. Rapport par C. Laroche, vol. 1, p. 4), soit encore 1960 Ar/1 \$US.

Sources : <http://www.indexmundi.com> et le Rapport sur le Développement Humain 2011 du PNUD (http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_FR_Complete.pdf)

Remerciements

Nous avons la conviction que le développement de nos pays africains passe par la réussite des initiatives à la base, **des réussites qui ne peut être valorisées efficacement sans un système national de formation agricole et rurale**. Cette conviction donne encore un sens plus accru à cette étude dont la réalisation n'aurait pas été possible sans la précieuse contribution de plusieurs acteurs.

Nous voudrions ici remercier :

- le **Réseau international FAR** qui a permis financièrement et techniquement la réalisation de cette étude ;
- les **différents responsables de services et de centres** que nous avons rencontrés dont certains à plusieurs reprises (cf. liste en annexe 2) ;
- M. **Marcellin HYLE**, Proviseur du Lycée Agricole Médji de Sékou et représentant béninois au comité de pilotage du réseau FAR, pour sa disponibilité et la pertinence de ses analyses ;
- M. **Igor BESSON**, chargé de mission du réseau FAR, pour son apport important et constant tant sur le fond que sur la forme de ce document ;
- M. **Claude LAROCHE** pour sa contribution essentielle à la mise au point de la méthodologie utilisée ;
- M. **Sébastien KOUDJENOU** pour son aide dans la collecte et le traitement des informations ;
- enfin, Mlle **Aurelle de ROMEMONT**, pour ses commentaires qui ont permis d'améliorer le document final.

Résumé

Contexte général du pays

Selon le Troisième recensement général de la population, le Bénin avait en 2002 une population estimée à près de 6,8 millions d'habitants et, avec une augmentation annuelle d'environ 3,3 %, il en comptera 9,0 millions en 2012.

Le secteur agricole occupe 70 % de la population active et contribue en moyenne à plus de 36 % à la formation du PIB. Le secteur est caractérisé par la faible taille des exploitations (moins de 1 ha), une très faible proportion de responsables d'exploitations ayant une formation professionnelle initiale (moins de 5 % des 550 000 exploitations recensées) et une accentuation de l'urbanisation.

Pourtant, si le pays a un réseau hydrographique important, est bordé par une côte de plus de 100 km de long et regorge d'atouts dans le secteur agricole, seulement 36 %²¹ de la surface agricole sont cultivés annuellement et à peine 12 % des bas-fonds, soit de l'ordre de 11 000 hectares, sont aménagés²².

Stratégie de développement agricole et rural et formation agricole et rurale

En 2009, le Bénin a adopté un *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole* (PSRSA) mais n'a pas finalisé l'élaboration de sa Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) pourtant entamée en 2004 et devant permettre de mettre la formation professionnelle agricole et rurale de masse en cohérence avec la stratégie de développement du secteur de l'agriculture.

En 2006, le Bénin a adopté aussi un *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education* (PDDSE) pour la période 2006-2016, dans lequel il est affirmé, entre autres choses, que l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) représentent la seconde priorité du secteur après l'enseignement primaire. Pourtant, les résultats obtenus à ce jour sont loin des objectifs visés.

L'année suivante, en 2007, poursuivant les réformes du secteur agricole et après l'analyse des résultats concernant l'impact de l'encadrement et de l'accompagnement des producteurs sur l'augmentation de la productivité, le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a élaboré et fait adopté par les différents acteurs, un *Livre Blanc sur le conseil agricole*, puis en 2008 une *Stratégie nationale de conseil agricole*. Ces documents orientent le type et les dispositifs de conseil à développer au Bénin. Il est à noter que peu de liens sont évoqués avec la formation agricole initiale des jeunes ruraux et la formation professionnelle continue des producteurs dans ces deux documents, si ce n'est la formation des conseillers agricoles eux-mêmes !

Dispositifs et systèmes de financement de la formation agricole et rurale

Le dispositif global de formation agricole et rural est caractérisé par une dispersion de son ancrage institutionnel avec comme conséquence une diversité d'acteurs et un éparpillement des ressources sans mécanisme apparent de coordination générale.

²¹ D'après FAO, AQUASTAT, 2005 : « Les terres potentiellement cultivables sont estimées à environ 7 millions d'hectares. La superficie cultivée s'élève à 2,82 millions d'hectares, dont 2,55 sont des terres arables et 0,27 des cultures permanentes »

²² *Ibidem*.

Plusieurs initiatives gouvernementales visent à améliorer à la fois l’insertion des jeunes diplômés (pour résoudre le problème de l’emploi) et l’augmentation de la productivité agricole. Parmi ces initiatives on peut citer la création de nouveaux lycées agricoles, la création de dispositifs de formation agricole et rurale ancrés dans l’espace local pour valoriser les potentialités présentes (Centres de Promotion Rurale ; Centres Féminins de Promotion Rurale ; Centres de Métiers) et le Programme Spécial d’Insertion des Jeunes dans l’Agriculture (PSIJA) par exemple. On peut cependant noter que les nouveaux programmes appliqués dans les lycées ne fassent pas explicitement ressortir le conseil agricole comme compétences transversales pour toutes les filières²³ Toujours au plan institutionnel, le ministère en charge de la formation professionnelle, a désormais la responsabilité de la reconversion et de l’insertion des jeunes.

Les dispositifs de formation sont généralement caractérisés par une très faible insertion des diplômés (ou des certifiés) dans l’activité de leur formation et ont donc un impact peu visible sur l’augmentation de la productivité. Cette situation laisse encore le renouvellement de la grande partie des agriculteurs aux systèmes de formation traditionnelle dont les performances ont peu amélioré cette productivité. L’Agence Nationale Pour l’Emploi (ANPE) et le Fonds Nationale pour la Promotion de l’Entreprenariat et l’Emploi des Jeunes (FNPEEJ), par leurs actions combinées, devraient contribuer à l’augmentation de taux d’insertion individuel dans les activités agricoles et rurales.

Les initiatives porteuses de résultats intéressants n’ont malheureusement pas pu se poursuivre faute d’un mécanisme pérenne de financement.

Les centres visités et enquêtés

Les centres étudiés ont été classés dans le tableau ci-dessous selon le secteur économique - public ou non public – et le niveau de formation proposée. Ils ont fait l’objet de trois types d’étude notés comme suit :

- Enquête lourde (**en noir et en gras**, suivi de numéro de la fiche entre crochet)
- Enquête rapide (**en bleu**, suivi de « * »)
- Centres ayant fait l’objet de visites (**en rouge et en italique**, suivi de « ** »)

Les données recueillies permettant de caractériser précisément les établissements ayant fait l’objet de l’enquête lourde sont données au 3^e tableau suivant pour une raison de présentation.

Niveau de formation	Secteur public	Secteur non public
Master Professionnel	Faculté des Sciences Agronomiques de l’Université d’Abomey Calavi (FSA/UAC) [3]	<i>Université Catholique de l’Afrique de l’Ouest/Unité Universitaire de Cotonou (UCAO/UUC)^{2 - **}</i>
Licence professionnelle	Centre Autonome de Perfectionnement (CAP) de l’EPAC -Filière Hydraulique [6]	
	Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la FSA/UAC [9]	
Technicien (niveau bac + 1 an)	Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) [1]	
	Cellule de Formation Continue (CFC) du LAMS pour la formation continue diplômante [2]	
Technicien niveau intermédiaire ¹	Collège d’Enseignement Technique Agricole (CETA) Natitingou [8]	
Formation initiale aux métiers de base	Lycée Technique de Porto Novo (formation de mécaniciens engins 2 roues) [5]	Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA) [4]
	Centre Féminin de Promotion Rurale (CFPR) de Padé*	Ferme Ecole Solidarités Agricoles Intégrées (SAIN) [7]
	Centre de Promotion Rurale (CPR) d’Agonvi**	Centre Songhai*

²³ Cf. Rapport atelier de finalisation des fiches pédagogiques du LAMS, projet NPT 216, 2008.

	<i>Centre Féminin de Promotion Rurale (CFPR) de Copargo**</i>	Groupe d'Etudes et de formation pour l'Auto-Développement (GEFAD)*
	<i>Centre Féminin de Promotion Rurale (CFPR) de Kouti**</i>	<i>Maisons Familiales Rurales d'Abomey (MAFAR Abomey)**</i>
		<i>Centre de Formation Professionnelle Don Bosco (Cotonou)² - **</i>
Formation continue (qualifiante)	Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE)* [6]	

¹ : De niveau BEPC (fin de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire) ² : Il s'agit de structures confessionnelles

Principaux résultats sur les coûts de formation

Le tableau suivant récapitule les principaux coûts de formation dans les neuf centres enquêtés présentés par secteur de formation - initiale ou continue - puis par niveau de formation, du post-primaire au supérieur

(cf. *infra* pour les abréviations utilisées en colonnes « type de formation » et « valorisation ») :

Etablissements	Type de formation	Valorisation	Budget annuel/ Nombre d'élèves		Budget annuel/ Nombre de diplômés		Coût du cycle de formation	
			En F CFA	En €	F CFA	En €	En F CFA	En €
Formation initiale								
Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA)	FIM	Attestation	1 697 000	2 586	3 572 000	5 445	1 697 000	2 586
Lycée Technique de Porto Novo (LTPN) - Formation en mécanique d'engins à 2 roues	FIM	CQP	102 000	155	316 000	482	305 000	465
Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) de Natitingou	FIM	BEAT (niveau BEPC)	559 000	852	3 069 000	4 678	2 236 000	3 409
Ferme-Ecole Solidarités Agricoles Intégrées (SAIN)	FIM	Attestation	903 000	1 376	903 000	1 376	1 366 000	2 083
Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS, formation initiale)	TBP	DEAT (niveau bac)	235 000	359	832 000	1 268	941 000	1 435
Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)	MP	Ingénieur agronome	2 082 000	3 173	11 958 000	18 230	10 408 000	15 867
Formation continue								
Cellule de Formation Continue (CFC) du LAMS pour la formation continue diplômante	FCP	DEAT (niveau bac)	217 000	331	1 791 000	2 730	1 085 000	1 655
Centre Autonome de Perfectionnement (CAP) de l'EPAC - Filière Hydraulique	TLP (FC)	Licence professionnelle	366 000	558	1 449 000	2 209	1 464 000	2 232
Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la Faculté des Sciences Agronomiques/UAC	TLP (FC)	Licence professionnelle	ca 400 000	ca 610	-	-	ca 1 600 000	2 440

Notes :

- Le terme « Valorisation » a été préféré à celui de type de certification ou de diplôme.
- Valeurs arrondies au millier de francs CFA
- Le CIFA et la Ferme-Ecole SAIN qui délivrent des attestations ont été classés en fonction du niveau de formation, post-primaire considéré comme secondaire pour le CIFA (CITE n° 2C) et secondaire (CITE n° 3C) pour les SAIN.
- Les données du CFCA/UAC sont approximatives étant donné sa création récente.

Principales caractéristiques des centres enquêtés classés par niveau de formation ascendant (cf. page suivante pour les abréviations)

Établissement	CIFA	LTPN	CETA Nati	SAIN	LAMS	CFC/LAMS	CFCA/FSA	CAP/EPAC	FSA
Localisation	Ouègbo	Porto Novo	Natitingou	Adjohoun	Sékou	Sékou	Abomey Calavi	Abomey Calavi	Abomey Calavi
Type de formation	FIM	FIM	FIM	FIM	TBP (FI)	FCP	TLP (FC)	TLP (FC)	MP (FI)
Type de certification obtenue	Attestation	CQP	BEAT	Attestation	DEAT	DEAT	Licence Pro	Licence Pro	Master Pro
Secteur	Associatif	Public	Public	Associatif	Public	Public	Public	Public	Public
Type de pédagogie mise en œuvre	CS	App	CS	CS	CS	AEP	AEP	AEP	CS
Niveau de recrutement	CEP (fin du Primaire)	CM1 (5 ^e année du Primaire)	Classe de 5 ^{ème} (2 ^e année du 1 ^{er} cycle du Ilaire)	3 ^{ème} (fin du 1 ^{er} cycle du Ilaire)	BEPC (fin du 1 ^{er} cycle du Ilaire)	BEPC ou BEAT (fin du 1 ^{er} cycle du Ilaire)	Bac ou DEAT (fin du 2 nd cycle du Ilaire)	Bac (fin du 2 nd cycle du Ilaire)	Bac (fin du 2 nd cycle du Ilaire)
Age à l'entrée	14 ans	14 ans	14 ans	Moins de 18 ans	15 ans	18/19 ans	20 ans et plus	20 ans et plus	17 ans
Durée du cycle	18 mois	3 ans	4 ans	18 mois	4 ans	5 ans	4 ans	4 ans	5 ans
Périodicité de recrutement	Tous les 18 mois	Tous les ans	Tous les ans	Tous les 18 mois	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Flux annuel d'entrants	20	32	62	11	425	32	20	30	56
Flux annuel de sortants diplômés	19	27	45	11	399	32	20	24	47
Nombre d'élèves/classe	20	32	30	11	38	32	20	30	56
Frais annuels (formations longues) par élève ou étudiant (F CFA)	1 696 600	101 714	240 000	902 545	235 336	217 059	400 000	366 000	2 081 648
Surface du domaine agricole	0,6 ha	-	25 ha	9,5 ha	50 ha	-	-	-	0,5 ha
Nombre de places d'internat	40			25	404	260			0
Filières-spécialités de formation									
Agriculture	X		X	X	X	X	X		X
Elevage	X		X	X	X	X	X		X
Pêche			X	X	X	X	X		X
Forêt	X				X	X	X		X
Eau							X	X	X
Génie Rural				X	X	X	X		X
Environnement							X		X
Machinisme agricole							X		X
Industries agro-alimentaires	X				X	X	X		X
Gestion	X			X					
Economie agricole					X	X	X		X
Animation rurale							X		X
Artisanat		X							

Note : 8 des 9 les établissements ayant fait l'objet de l'enquête approfondie existent depuis plusieurs années et ont déjà délivrés des certifications à différentes promotions d'apprenants. Le CFCA/FSA a été créé en 2010-11 au moment de l'enquête et va donc démarrer ses formations.

Abréviations

Etablissements (par ordre d'apparition dans les tableaux précédents) :

CIFA	: Centre Intercommunal de Formation Appliquée	CFCA/FSA	: Centre de Formation Continue en Agriculture de la FSA
LTPN	: Lycée Technique de Porto Novo	CAP/EPAC	: Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)
CETA Nati	: Collège d'Enseignement Technique Agricole de Natitingou	FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey Calavi (UAC)
SAIN	: Ferme-Ecole Solidarités Agricoles Intégrées		
LAMS	: Lycée Agricole Médji de Sékou		
CFC/LAMS	: Centre de Formation Continue du LAMS		

Secteurs :

P	: public (donc sous la tutelle d'un ministère)	A	: associatif
----------	--	----------	--------------

Type de formation²⁴ (par ordre alphabétique) :

FC	: Formation continue	MP	: Master Professionnel ou Ingénieur
FCP	: Formation Professionnelle Continue à programme prédéterminé	TBP	: Techniciens niveau Baccalauréat Professionnel
FI	: Formation Initiale	TLP	: Techniciens Licence Professionnelle
FIM	: Formation Initiale aux Métiers		

Type de certification obtenue/ Niveau de recrutement²⁵ (par ordre alphabétique) :

CM	: Cours moyen (2 dernières années du Primaire, soit 5 ^e et 6 ^e années de l'enseignement primaire)
BEAT	: Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (fin du 1 ^{er} cycle du Secondaire)
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle (fin du Primaire)
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires (fin du primaire)
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle (formation par apprentissage dual de 3 ans pour des apprenants sont au moins au CM1 (5 ^{ème} année de l'école primaire))
DEAT	: Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (fin du 2 nd cycle du Secondaire)
Iliaire	: Enseignement secondaire

Type de pédagogie

App	: Apprentissage	AEP	: Alternance école-profession	CS	: Classique avec stages
------------	-----------------	------------	-------------------------------	-----------	-------------------------

Typologie des dispositifs

Les typologies classiques se basent sur les niveaux de formation. Dans le cadre de la présente étude, nous nous sommes basés sur les plages de coûts de formation et les modes de financement.

Concernant le premier paramètre – les coûts de formation –, nous avons distingué trois types d'établissements, avec des coûts unitaires annuels de formation :

- inférieurs à 0,5 million de F CFA (0,7 fois la valeur du PIB par habitant en 2010) ;
- compris entre 0,5 et 1 million de F CFA (entre 0,7 et 1,4 fois le PIB 2010) ;
- supérieurs à 1 million de F CFA (plus de 1,4 PIB 2010)²⁶.

Concernant le second paramètre – les modes de financement –, on distingue également trois types d'établissements à financement :

- soit public (gratuit pour les apprenants qui sont donc boursier),
- soit partagé entre le public et les formés,
- soit privé (coûts supportés entièrement par le formé et sa famille).

²⁴ Classification adoptée dans l'étude similaire à Madagascar (cf. notre site Internet (<http://www.reseau-far.com/>)).

²⁵ V. figure 1 en § 4.1 (« Structure du système éducatif du Bénin ») pour l'organisation de l'enseignement.

²⁶ Cf. *supra* « Quelques données économiques comparées du Bénin et de Madagascar » ou encore 750 et 1 500 € environ (de l'ordre de 1 050 et 2 100 \$US).

Dans les faits, il n'existe plus d'établissements à financement seulement public (dans lesquels, il n'y a que des boursiers) ; ce qui fait qu'en croisant les deux paramètres, on obtient les *six types* suivants :

- Etablissements à financement *partagé* entre le public et les formés dont les coûts de formation sont inférieurs à 0,5 million de F CFA ;
- Etablissements à financement *privé* dont les coûts de formation sont inférieurs à 0,5 million de F CFA (il est à noter qu'aucun des neuf établissements ayant fait l'objet de l'enquête lourde n'entre dans cette catégorie *si l'on ne considère que les budgets non corrigés* ; lorsqu'on considère les budgets corrigés afin de prendre en compte les charges locatives ainsi qu'une correction de la masse salariale²⁷, on y retrouve certains établissements) ;
- Etablissements à financement *partagé* entre le public et les formés dont les coûts unitaires sont compris entre 0,5 et 1 million de F CFA ;
- Etablissements à financement *privé* dont les coûts de formation sont compris entre 0,5 et 1 million de F CFA ;
- Etablissements à financement *partagé* entre le public et les formés dont les coûts de formation sont supérieurs à 1 million de F CFA ;
- Etablissements à financement *privé* dont les coûts de formation sont supérieurs à 1 million de F CFA.

La formation professionnelle continue peut être classée dans l'un ou l'autre de ces types d'établissements selon la manière dont l'action de formation - qualifiante ou diplômante - est financée.

Enfin, nous avons ajouté le dispositif que constitue le conseil agricole comme 7^e type.

Propositions et recommandations

Pour améliorer la productivité, il est nécessaire repenser le dispositif de formation agricole et rurale sur les plans institutionnel et financier.

Sur le plan institutionnel, il convient de finaliser l'élaboration de la SNFAR et de trouver un cadre de concertation des acteurs éparpillés dans différents ministères, organisations et associations.

Au plan financier, il serait utile de mutualiser les ressources dans une seule structure dont la mission serait de faciliter l'accès au crédit de formation de l'ETFP, tout en offrant la possibilité de spécialiser des volets de ce fonds. Une telle spécialisation, permettrait d'orienter les formations initiales vers des secteurs de développement jugés prioritaires dans le temps (maîtrise de l'eau, production halieutique, gestion de l'exploitation, par exemple).

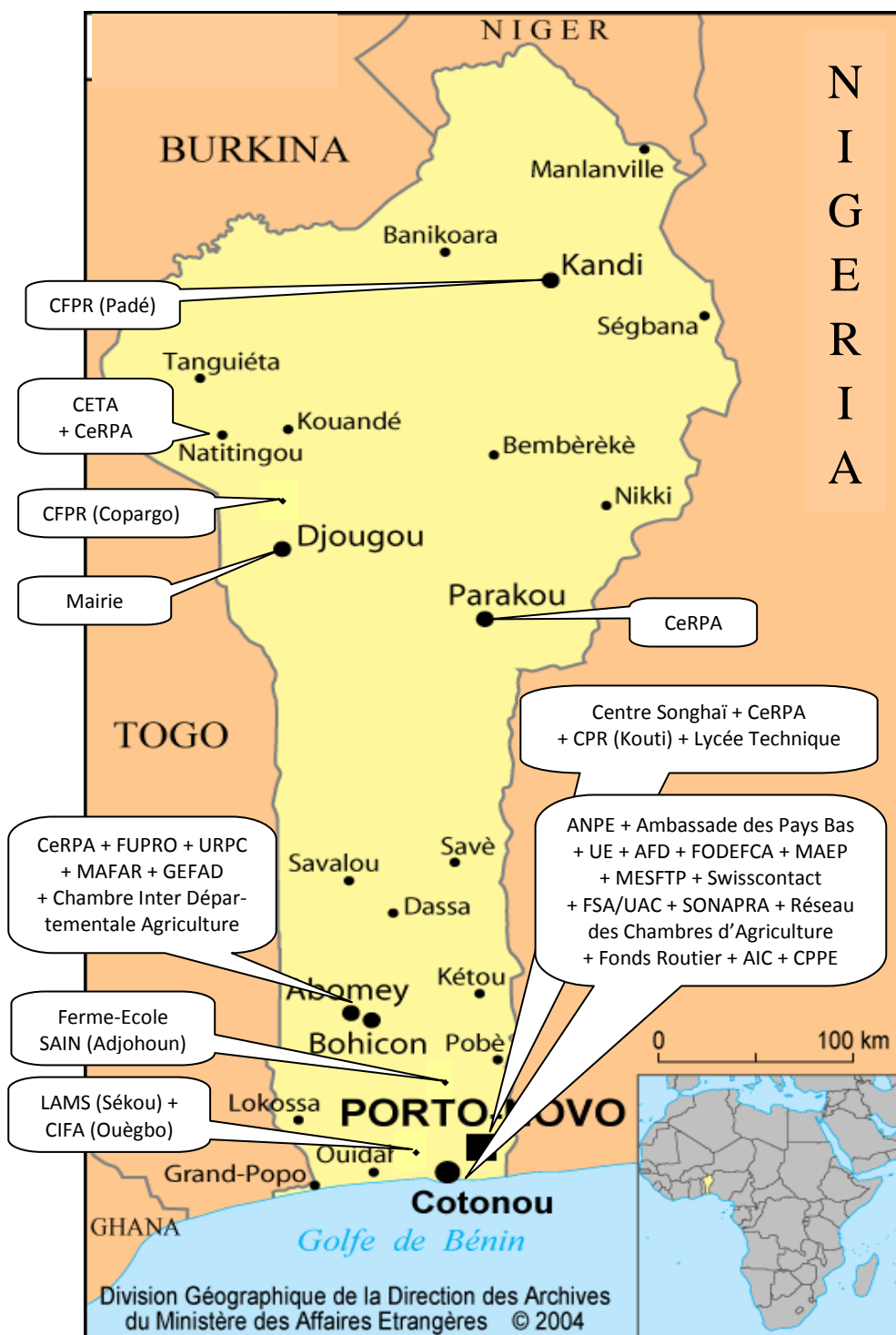
Concernant la formation professionnelle continue, il est indispensable de pérenniser le système de financement du fonds existant par une forte implication des OP dans la mobilisation des ressources nécessaires (prise en charge des formations ; lobbying auprès des PTF, etc.). Il faut ensuite trouver une solution pour une prise en charge de la formation des acteurs non cotisants (petits exploitants agricoles, artisans, etc.).

²⁷ Cette correction permet si on le souhaite d'avoir des éléments mieux comparables, notamment dans une optique de financement durable, avec par exemple des bâtiments entretenus et des enseignants permanents.

Carte des structures visitées

Légende

- AFD** : Agence Française de Développement
- AIC** : Association Interprofessionnelle du Coton
- ANPE** : Agence Nationale Pour l'Emploi
- CETA** : Collège d'Enseignement Technique Agricole
- CeRPA** : Centre Régional de Promotion Agricole
- CFPR** : Centre Féminin de Promotion Rurale
- CIFA** : Centre Inter communal de Formation Appliquée
- CPPE** : Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises
- CPR** : Centre de Promotion Rurale
- FODEFCA** : Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage
- FSA/UAC** : Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi
- FUPRO** : Fédération des Unions de Producteurs
- GEFAD** : Groupe d'Etudes et de Formation à l'Auto Développement
- LAMS** : Lycée Agricole Médji de Sékou
- MAEP** : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- MAFAR** : Maison Familiale Rurale
- MESFTP** : Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle
- SAIN** : Ferme-Ecole Solidarités Agricoles Intégrées
- SONAPRA** : Société Nationale de Promotion Agricole
- UE** : Union Européenne
- URPC** : Union Régionale des Producteurs des Collines



Note : la capitale béninoise est Porto Novo (nom en partie caché)

Source : http://www.grandir.sidaction.org/ressources/images/programme_terrain/cartes_pays/carte-benin.gif.

1. INTRODUCTION

1.1. Spécificité de l'étude et méthodologie utilisée

Plusieurs études ont été faites au Bénin sur la formation technique et professionnelle tant sur les dispositifs que sur les coûts. Parmi ces études, nous en avons exploité un certain nombre qui ont été commanditées par l'Agence Française de Développement (AFD) comme :

- *Les mécanismes du financement de la formation professionnelle, une comparaison Europe-Afrique* (2005)
- *La formation professionnelle en secteur informel au Bénin* (2006) ;
- *Mécanisme de financement de la formation professionnelle dans cinq pays dont le Bénin* (2007) ;
- *La formation professionnelle au cœur des politiques de développement* (2007) ;
- *Les coûts de formation et d'insertion professionnelle, conclusions d'une enquête de terrain en Côte d'Ivoire* (2009) ;
- *Les nouveaux dispositifs de formation professionnelle post-primaire, les résultats d'une enquête terrain au Cameroun, Mali et Maroc* (2009).

Divers autres documents ont été aussi consultés, parfois disponibles en ligne²⁸, comme le mémoire de Marcellin Hylé concernant l'analyse du dispositif et des coûts du Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) d'Adja Ouèrè (2005)²⁹, la thèse de Célestin C. Quenum (2008) relative au financement public des systèmes éducatifs et croissance économique dans les Pays en Voie de Développement : cas des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ou encore le mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies de Aimée Soglo portant sur la rentabilité de l'investissement dans la formation professionnelle au Bénin, cas de l'ENAM (2004).

Il faut aussi signaler le mémoire de Caroline Goujon réalisé avec le soutien du réseau FAR (2010) concernant les coûts de formation de deux établissements situés sur le plateau d'Allada qui ont été également retenus dans le cadre de notre enquête lourde : le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) et le Centre Intercommunal de Formation Appliquée (CIFA).

Nous pouvons classer ces documents en trois catégories :

- La première catégorie décrit surtout les dispositifs en place et permet de comprendre leur fonctionnement administratif et financier. Un autre groupe concerne le mode de financement de la formation professionnelle dans différents pays dont le Bénin. Un dernier groupe concerne les coûts de la formation. L'étude de Soglo est surtout centrée sur le calcul de la rentabilité de l'investissement dans la formation et a utilisé à cet effet des coûts provenant de données d'autres études (compte économique général de l'éducation, MENRS, 1999, cité par Soglo).
- Dans leur mémoire de fin d'études de 2^e cycle, Hylé (2005) et Goujon (2010) ont analysé des coûts de formation respectivement du CETA d'Adja Ouèrè et de structures de formation sur le plateau d'Allada. Le premier a centré son travail sur la théorie du capital humain. La seconde, tout en décrivant les types de formation dispensés, a déterminé les coûts selon les modes de financement des structures concernées.
- Une étude réalisée par l'AFD en Côte d'Ivoire en 2009, a permis de proposer une modélisation pour la détermination des coûts de formation à partir de l'analyse des coûts de certains

²⁸ Cf. bibliographie en fin de ce document.

²⁹ NdIE : ce collège a été érigé en lycée technique agricole depuis, cf. *infra*.

établissements. Le modèle proposé prend en compte, le salaire des personnels, le fonctionnement général, les coûts d'amortissement et d'usage des investissements d'infrastructures et pédagogiques ainsi que les coûts unitaires matériel.

Toutes ces travaux apportent des éléments importants pour la présente étude qui, en relation avec celle de Madagascar, doit permettre, à partir d'une typologie des dispositifs et des systèmes de financement, de définir les coûts (et leurs déterminants) de formations initiales ou continues, qu'elles soient diplômantes ou qualifiantes.

Elle se fonde sur un inventaire très large des dispositifs de formation et une investigation assez fine pour parvenir à déterminer les coûts unitaires.

La réalisation de cette étude comprend trois étapes importantes :

- a) Inventaire des études et autres documentations relatives à la description des dispositifs et des systèmes de financement de la formation technique et professionnelle agricole et rurale au Bénin. Cet inventaire a tenu compte des orientations actuelles (dans ses dimensions prospectives) relatives aux dispositifs généraux des formations techniques et professionnelles au Bénin. Les documents collectés comprennent aussi ceux relatifs à des études similaires réalisées dans d'autres pays.
- b) Une enquête de terrain réalisée par entretiens directs à partir d'un guide d'entretien conçu pour deux types d'investigation (une enquête lourde concernant des dispositifs sélectionnés pour être représentatifs de la diversité de l'existant, et une enquête légère pour d'autres structures). Neuf dispositifs ont ainsi fait l'objet de l'enquête lourde tandis qu'environ une dizaine d'autres établissements ou institutions ont été rencontrés pour l'enquête légère. Pour l'enquête légère nous avons synthétisé les informations relatives à quatre établissements.

Les informations collectées comprennent au moins les éléments suivants :

- *Intitulé de la formation,*
- *Statut de la structure dispensant la formation (public, privé, ONG ou Association, Informel),*
- *Intitulé de la qualification délivrée,*
- *Valorisation ou reconnaissance de la qualification délivrée,*
- *Niveau de la qualification délivrée (pré secondaire, secondaire, supérieur),*
- *Première année de démarrage de la formation,*
- *Effectifs des diplômés au moment de l'enquête,*
- *Evolution des effectifs des promotions,*
- *Couverture de la formation (locale, nationale, régionale, internationale),*
- *Evolution des taux d'insertion,*
- *Mode de financement (Etat, fiscalité affectée, ressources propres, partenaires techniques et financiers, entreprises, etc.),*
- *Utilisation des ressources (salaires, vacations, équipements et leur amortissement, production des supports pédagogiques, élaboration des programmes de formation, etc.).*

Certaines informations ont été collectées au niveau institutionnel comme par exemple au Ministère en charge de l'Agriculture (MAEP), celui en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) et auprès de leurs Directions Techniques centrales et ou déconcentrées. C'est ce qui explique les rencontres avec la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP, de la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF) du MAEP, de la Direction de l'Enseignement Technique (DET) et de la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles (DFQP) du MESTFP. La liste des structures et des personnes rencontrées est donnée en annexe.

Des représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont été aussi rencontrés (AFD ; Union Européenne, Ambassade Royale du Danemark, Ambassade Royale des Pays Bas), des ONG comme Swisscontact et des Associations de productions telles que la Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO) du Bénin ou l'Union Régionale des Producteurs des Collines (URPC) ou l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) du Bénin.

- c) L'analyse des données traitées a permis d'extraire les stratégies et politiques nationales dans les domaines agricole et rural, de l'éducation en général et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Elle a aussi permis de :

- Réaliser ou d'actualiser l'inventaire des dispositifs de formation agricole et rural,
- Proposer une typologie des dispositifs et des systèmes de financement des dispositifs de formation agricole et rurale,
- Déterminer les coûts unitaires de formation pour certains dispositifs.

1.2. Conception de l'enquête

Le second alinéa du point 3.1 des termes de référence de l'étude indiquent ce qui suit :

« Il s'agit donc d'identifier de façon la plus exhaustive possible les différents dispositifs de FAR existants, d'en faire une description détaillée et une analyse fine (taille, organisation, objectifs, modes de financement, fonctionnement, moyens, coût, résultats...) et finalement d'en proposer une typologie allant au-delà des grandes catégories « dispositifs publics »-« financements classiques » d'un côté, « mécanismes novateurs »-« dispositifs privés » de l'autre. Et comme il est impossible de séparer la description des dispositifs de formation de leurs systèmes de financement et des résultats qu'ils produisent, il est indispensable de connaître des éléments de coût et d'impact de ces dispositifs. »³⁰

Cela a conduit à mener une **enquête assez lourde** permettant de l'analyse approfondie d'un échantillon de centres (environ une dizaine) et une **enquête plus légère** concernant d'autres centres. La fiche d'enquête lourde passe en revue tous les éléments de description d'un centre, et a permis de recueillir les données nécessaires sur les coûts en capital et sur les coûts annuels de chaque centre, ainsi que les données concernant leur financement.

Certains centres possèdent à la fois un dispositif de formation initiale et un dispositif de formation continue qui proposent des qualifications ou des titres identiques (LAMS et FSA/UAC, par exemple). Comme on le verra plus bas, trois dispositifs de formation continue ont été étudiés au niveau du LAMS, de la FSA/UAC et de l'EPAC (*cf. infra*. § 1.5)

Les fiches d'enquête utilisées résultent de l'adaptation de celles mises en place pour l'étude réalisée à Madagascar, dont certaines rubriques ont été allégées pour tenir compte des spécificités béninoises. En plus de ces fiches d'enquête, plusieurs entretiens directs ont eu lieu sur le plan institutionnel. Ils ont permis, au-delà des documents d'orientations stratégiques, d'identifier les problèmes qui entravent leur mise en œuvre conforme aux prévisions. A cet effet, il a été nécessaire d'utiliser des guides d'entretien spécifiques auprès des structures institutionnelles et des partenaires techniques et financiers représentés au Bénin. (Ministères et PTF)

³⁰ Cf. TdR en annexe.

1.3. Difficultés rencontrées

En dépit des difficultés, la pertinence de l'étude a été reconnue par tous les acteurs rencontrés et l'initiative du réseau FAR a été saluée.

Les difficultés rencontrées concernent essentiellement :

- Les délais d'obtention des rendez-vous ;
- La lenteur subie dans la mise à disposition des informations recherchées ;
- La non-disponibilité des informations demandées, voire le refus poli de ne pas les communiquer ;
- Le temps très long nécessaire pour collecter les informations de l'enquête lourde ;
- Les réticences visibles de la part des structures privées en général à communiquer les données relatives aux aspects financiers. Ces réserves cachent la méfiance des responsables vis-à-vis de l'utilisation possibles des données communiquées qui par ailleurs ne correspondent pas toujours à la réalité.

Les délais d'obtention de certains rendez-vous ont été longs en raison des absences momentanées des responsables visés ou de leur forte implication dans des missions en cours. Dans certains cas, une demande accompagnée de la lettre de mission a été exigée, ce qui a rallongé les délais. Il faut signaler que pour le même interlocuteur, plusieurs rencontres ont été nécessaires pour permettre à ce dernier de collecter les informations demandées. Enfin, malgré les promesses faites, beaucoup de rendez-vous n'ont pu être honorés et certaines informations n'ont pas pu être obtenues.

1.4. Choix ayant présidé à la conception des fiches d'enquête lourde

La considération la plus importante est qu'il s'agit d'un travail prospectif, qui a pour but de donner des bases de comparaison entre divers systèmes, et qui doit fournir des bases de calcul pour de futurs programmes de formation, en particulier dans le domaine de la FAR.

La plupart des centres et structures visitées ont été construits il y a plusieurs années (par exemple la FSA et le LAMS ont été créés en 1970) sans mémoire de leur évolution physique. Cette situation rend compliquée une évaluation juste de leur valeur actuelle. De plus, il s'agit surtout d'établissements publics ne disposant pas de comptabilité d'actifs. Dans ces conditions, pour que les comparaisons ne soient pas faussées, le plus simple est de supposer que tous les actifs sont neufs.

L'évaluation des bâtiments s'est basée sur les coûts unitaires généralement pratiqués en milieu urbain (pour les terrains à bâtir) et en milieu rural pour les terrains destinés à l'exploitation agricole au Bénin.

Les données collectées permettent de calculer des ratios utiles au moment de la conception de projets. Ce sont :

Tableau 1. Ratios calculés dans cette étude

Ratios de succès de l'enseignement	Certifiés ou diplômés/entrants
	Sortants non certifiés/entrants
	Abandons/entrants
Ratios de moyens humains <i>ETP : Equivalent Temps Plein</i> <i>Nb : Nombre</i>	Effectifs totaux/ETP totaux
	Effectifs totaux/ETP enseignants
	ETP enseignants/ETP totaux
	ETP enseignants permanents/Nb enseignants permanents

Ratios de capital immobilisé	Valeur des terrains/Nb de places
	Valeur des bâtiments/Nb de places
	Valeur des matériels/Nb de places
	Immobilisations totales (sauf terrains)/Nb de places
Ratios de coûts annuels (sans la nourriture des élèves)	Budget total/effectif total
	Budget total/flux annuel de sortants
	Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés
Ratios de financement	Redevances des parents/budget total hors nourriture
	Production du domaine/budget total hors nourriture
Capacité contributive des parents	Par an et par élève, sans la nourriture
	Par an et par élève, avec la nourriture

Les résultats obtenus pour chacun des établissements enquêtés figurent en § 4.4 (tableaux 23 et 24) du présent rapport.

1.5. Choix des Centres de formation de l'enquête lourde

Durant l'enquête de terrain, plus de vingt structures et centres de formation professionnelle ont été visités. Parmi eux, neuf ont été retenus pour des enquêtes lourdes. Pour choisir ces centres, il a été tenu compte de :

- ✓ L'originalité de l'établissement. Cette originalité concerne les formations et la clientèle visée, d'une part et le dispositif mis en place, d'autre part ;
- ✓ L'organisation du fonctionnement du dispositif mis en place ;
- ✓ La capacité, a priori, de l'établissement à contribuer au développement de son environnement. Cette capacité concerne les ressources mises en œuvre pour contribuer à la valorisation des potentialités locales ;
- ✓ La disponibilité des informations à collecter. Il existe de nombreuses structures qui mènent des actions dans le domaine de la FAR au Bénin. Mais malheureusement, elles ne disposent pas souvent de l'ensemble des informations nécessaires - ou ne les fournissent pas - pour caractériser leur structure conformément au canevas que nous avons retenu. Cette situation se rencontre aussi bien dans les structures publiques que dans les structures privées.

Le choix a tenu compte aussi du statut de l'établissement (public, privé, etc.).

L'application de ces critères à la vingtaine de structures et établissements visités a conduit à choisir les **six** établissements de formation initiale suivants :

- Le **Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)** à environ 40 km au nord-ouest de la capitale économique (Cotonou), dans le département de l'Atlantique.
Pendant longtemps cet établissement est resté le seul à former des techniciens dans le domaine de la FAR, à un niveau correspondant à « Bac + 1 an ».
- Le **Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA)** à Natitingou, dans la région nord dans le département de l'Atacora.
Il forme des techniciens agricoles polyvalents au niveau du « CEP + 4 ans ». Il est surtout la principale porte d'entrée au LAMS.
- Le **Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA)** à Ouègbo à environ 60 km au nord-ouest de Cotonou dans le département de l'Atlantique.
Il appartient actuellement à quatre communes qui ont entrepris de mutualiser leurs moyens

pour se doter des compétences de base pour la valorisation de leurs potentialités, en s'appuyant sur des partenaires techniques et financiers.

- La **Ferme Ecole « Solidarités Agricoles Intégrées » (SAIN)** à Adjohoun à environ 50 km de la capitale Porto Novo, dans le département de l'Ouémé. Ce dispositif, s'inspirant du Centre Songhaï (duquel est issu son promoteur), recrute et forme des jeunes en production animale et en production végétale. Il est à noter que la Ferme-Ecole est alimentée en électricité par des panneaux solaires.
- Le **Lycée Technique de Porto Novo**, à travers sa filière formation par apprentissage du type dual en mécanique à engins à deux roues, conduisant à l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Une telle formation se justifie par le fait que l'utilisation des engins à 2 roues s'est très vite développée dans tout le pays et que la demande en spécialistes de leur entretien s'accroît.
- La **Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)**. La Commune d'Abomey Calavi est frontalière de Cotonou. Elle relève du supérieur et forme depuis une quarantaine d'années des ingénieurs agronomes. Bien qu'il s'agisse d'un établissement public, son fonctionnement est soutenu par des subventions et une forte contribution des apprenants.

L'étude a été étendue à la formation professionnelle continue diplômante à travers les **trois** établissements ci-après :

- La **Cellule de Formation Continue du LAMS à Allada (CFC/LAMS)**. Ce centre accueille des stagiaires en cours d'emploi qui remplissent les conditions d'entrée et qui souhaitent obtenir le diplôme délivré par le LAMS.
- Le **Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (CAP/EPAC)**. Il ouvre les portes aux diplômés de l'enseignement supérieur pour les stagiaires qui remplissent les conditions d'entrée. Le CAP offre plusieurs filières. Dans le cadre de cette étude, l'intérêt est porté sur la filière Hydraulique.
- Le **Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)**. La particularité de ce Centre est qu'il est cours de démarrage de ses activités. Le choix est porté sur cette structure en raison de son caractère novateur par la diversité des produits qu'elle peut être amenée à proposer. Le choix vise aussi à l'aider à définir les déterminants de la structure et à préciser leurs caractéristiques.

Les établissements de l'enquête lourde ont été complétés par **quatre** autres centres qui ont fait l'objet d'une enquête rapide. Ce sont :

- Le **Groupe d'Etudes et de Formation à l'Auto Développement (GEFAD)**, qui se situe à Bohicon et est spécialisé en alphabétisation des adultes.
- Le **Centre Féminin de Promotion Rurale de Padé (CFPR)** installé à Kandi dans le nord du pays et dépendant du CeRPA de Borgou/Alibori à Parakou. Comme les autres CFPR, il rencontre des problèmes de fonctionnement.
- Le **Centre Songhaï** à Porto Novo. C'est la plus importante ONG spécialisée dans l'agro-business qui accueille et forme des stagiaires et apprenants dans les domaines de la production animale et végétale. Il s'agit de productions biologiques intégrées³¹ sur lesquelles le Centre conduit la formation par apprentissage. Les stagiaires et apprenants proviennent aussi bien du Bénin que

³¹ On fait par exemple au même endroit de l'élevage et de la pisciculture et on utilise aussi les résidus végétaux et animaux pour la production végétale.

de la sous région. Le Centre dispose de 4 annexes opérationnelles à l'intérieur du pays (Lokossa, Parakou, Savalou, Natitingou) et d'une dizaine à créer³².

- Le **Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE)**, à Cotonou, sous tutelle du Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) qui forme dans plusieurs domaines dont ceux techniques.

1.6. Organisation du document

Le présent rapport comprend, après une introduction, neuf parties qui sont :

- Le contexte général du pays (chapitre 2) : avec les caractéristiques du Bénin et le résumé des principales orientations stratégiques, en particulier celles relatives à la politique agricole et au secteur de l'éducation ;
- L'état d'avancement de la rédaction de la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) dont l'élaboration se trouve actuellement bloquée (chapitre 3) ;
- Les dispositifs et les systèmes de financement de formation agricole et rural existants (chapitre 4) : avec la description et l'analyse les dispositifs existants à travers les niveaux de formation, les acteurs, le fonctionnement et le financement ;
- Les principales caractéristiques des centres visités (chapitre 5) ;
- Le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale (chapitre 6) ;
- La typologie des dispositifs et des systèmes de financement de la formation agricole et rurale (chapitre 7) : c'est la catégorisation des dispositifs existants en associant les coûts unitaires et proposition d'une typologie
- La contribution de la formation agricole et rurale dans le développement (chapitre 8) afin d'analyser l'impact des formations agricoles et rurales dans le développement du pays.
- Des exemples de financement appropriés et durables provenant d'autres secteurs que celui de la FAR (chapitre 9) : cette partie présente un premier fonds dans le secteur du transport routier et un second concernant l'assistance aux PME.
- Et en dixième et dernière chapitre, des propositions et des recommandations pour améliorer à la fois le fonctionnement et les systèmes de financement des dispositifs de formation agricole et rurale au Bénin.

³² Suite à un accord avec le Gouvernement et le PNUD, d'autres Centres doivent être créés à Kandi, Djougou, Toffo, Bonou, Lanta. Par ailleurs des Centres Songhaï existent aussi au Nigéria, au Congo et en Sierra Leone.

2. CONTEXTE GENERAL DU PAYS

2.1. Démographie et politique agricole et rurale

Le Bénin s'étend sur une superficie de 114 763 km² et avait en 2002 une population totale de 6 769 900³³ d'habitants. Selon la même source, le pays aura une population estimée à 9 000 000 d'habitants en 2012 avec un taux d'augmentation annuelle de 3,25 %. Les principales caractéristiques de la population révélée par le RGPH3 sont :

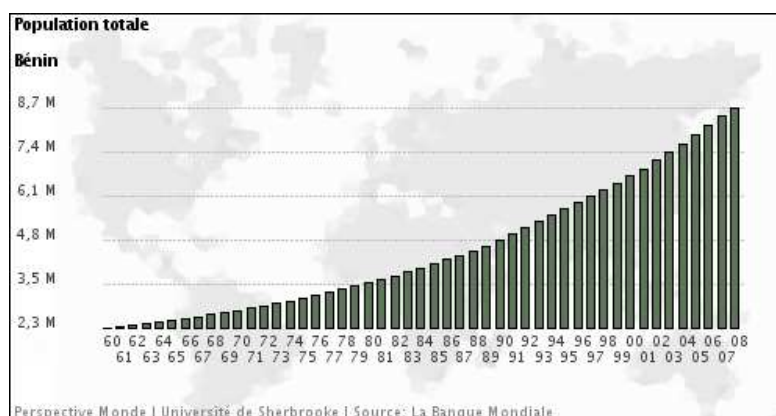
Tableau 2. Caractéristiques de la population en 2004

	Caractéristiques	Pourcentage
1	Population de 0 – 14 ans	44,5 %
2	Population de 15 – 64 ans (Population potentiellement active)	52,9 %
3	Population de 65 ans et plus ³⁴	2,6 %
4	Répartition Population urbaine – Population rurale	39,0 % - 61,0 %
5	Répartition Homme-Femmes Population masculine	48,5 % - 51,5 %

Source : <http://www.pays-monde.fr/continent-afrique-1/population-benin-4/nombre-habitant-taux-chomage-croissance-esperance-vie.html>

Un document de la Banque Mondiale³⁵ prévoit en 2008, une population d'environ 8 662 000 habitants et une croissance de cette population égale à 3,15 %, en légère baisse par rapport à celle du RGPH3. Selon le même document, la proportion de la population âgée de 0 à 14 ans est de 43 % en 2010. Une étude du projet de renforcement des capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement (CAPOD, 2010) indique que le taux de chômage augmente régulièrement pour atteindre 1,51 % de la population des 15-59 ans en 2006³⁶.

Graphique 1. Evolution de la population de 1960 à 2008



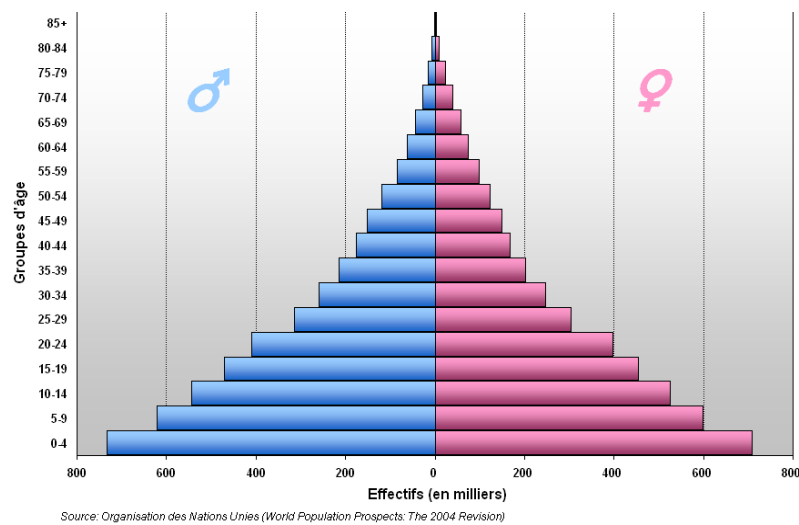
³³ Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3), cité dans le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (2006-2015).

³⁴ Selon l'INED, les plus de 65 ans représenteront environ 3,3 % de la population totale en 2011.

³⁵ <http://perspective.usherbrooke.ca/BMTendancestatpays>, Perspective Monde.

³⁶ CAPOD : http://www.capod.org/IMG/pdf/dynamique_du_marche_du_travail_au_Benin.pdf: Dynamique du travail au Bénin, 2010.

Graphique 2. Pyramide des âges en 2005



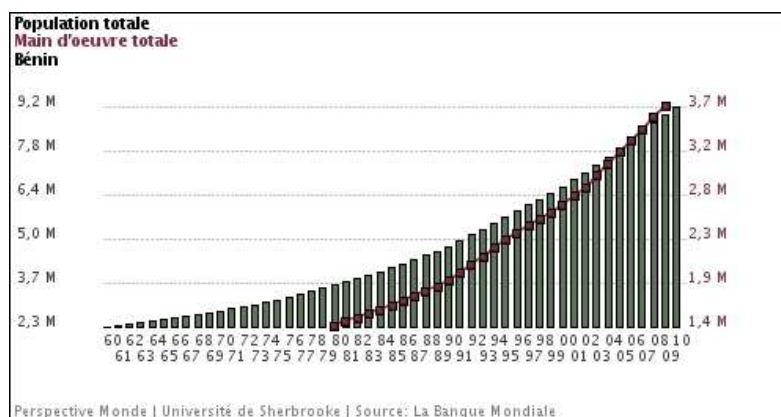
Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Pyramide_Benin.PNG

Cette pyramide des âges montre une base très élargie qui traduit la prépondérance du nombre de jeunes.

Graphique 3. Evolution du taux de chômage de 1960 à 2008



Graphique 4. Evolution de la main d'œuvre totale

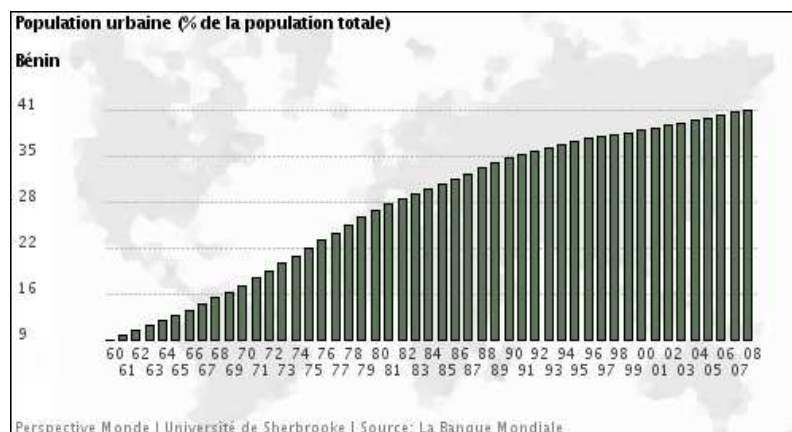


Source : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=1&codeStat=SP.POP.TOTL&codePays=BEN&codeTheme2=8&codeStat2=SL.UEM.TOTL.ZS&langue=fr>

La main d'œuvre totale mise chaque année sur le marché croît régulièrement depuis 1980, comme l'indique le graphique 3 ci-dessus. La main d'œuvre totale, comprend la main d'œuvre possédant une éducation de niveau primaire, la main d'œuvre possédant une éducation de niveau secondaire et la main d'œuvre possédant une éducation de niveau universitaire.

Le secteur agricole occupe environ 70 %³⁷ de la population active du Bénin et représente près de 40 % du PIB. Environ 550 000 exploitations³⁸ sont recensées avec des tailles moyennes variant entre 0,5 et 1 ha en partant du sud au nord. Ce secteur aussi stratégique « se caractérise par une faible productivité liée à l'utilisation des outils archaïques et des semences non améliorées, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures et l'absence quasi totale de financement des activités de production³⁹ ». Dans ses projections, le RGPH3 indique que la population urbaine atteindra presque 46 % en 2012. Malgré un taux de croissance démographique élevé, on assiste à une urbanisation plus rapide se traduisant par une réduction progressive de la proportion de la population se consacrant à la production agricole. Par ailleurs, la croissance de la production agricole, est inférieure d'environ 1,4 %⁴⁰ à la croissance démographique.

Graphique 5. Evolution de la population urbaine de 1960 à 2008



Dans ces conditions, si rien n'est fait pour améliorer de façon significative la productivité, le secteur agricole et rural va « assurer de plus en plus mal ses missions nationales⁴¹ ».

Le secteur agricole rencontre différents problèmes qui entravent son développement. Parmi ces problèmes le plan d'action du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) note, entre autres choses, « la faible capacité des structures du MAEP à assumer la plénitude de leurs fonctions régaliennes et de promotion, les insuffisances dans la gestion des projets, le faible professionnalisme des acteurs »⁴².

Pour améliorer la productivité, les acteurs de la production doivent être accompagnés dans leurs activités. Or, on constate que les structures en charge de l'agriculture et du développement rural, en particulier celles du MAEP, n'ont que peu d'influence actuellement sur le développement des curricula dans le domaine agricole et rural. On aboutit donc à une déconnexion des formations

³⁷ MAEP. *Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin*, mars 2008.

³⁸ MAEP. *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole*, 2009.

³⁹ www.sonagnon.net/bénin_emergent.html Orientations stratégiques de développement du Bénin (2006-2011).

⁴⁰ Chiffre cité par C. Goujon, *Caractérisation et analyse des coûts de formation des dispositifs de formation agricole et rurale implantés sur le plateau d'Allada*, 2009/2010, Université de Toulouse 1-Capitole, p. 13.

⁴¹ J.-B. Bouyer et al., *Afrique subsaharienne, démographie, urbanisation, emplois et pauvreté. Note sur les formations rurales du Réseau FAR*, juin 2006.

⁴² *Idem*, p. 35.

agricoles et rurales avec **les besoins en accompagnement**⁴³ des producteurs. En effet, les formations actuellement dispensées, même si certaines dans le supérieur intègrent des activités de stage, se déroulent encore en grande partie sur les lieux de formation, loin des acteurs qui devraient, *in fine*, être les bénéficiaires. **L'apprentissage de ce rôle, très important dans l'encadrement des acteurs du développement rural, ne se fait pas encore ou alors très peu, car les effets ne sont pas visibles.**

Face à ces défis, le Bénin a adopté en fin 2009, un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) dont la vision est de « Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population »⁴⁴. Pour que cette vision devienne réalité, la nouvelle politique agricole est fondée sur la promotion des filières et est orientée vers deux axes qui sont « La professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entreprenariat agricole »⁴⁵.

En mettant en œuvre une telle politique, le Bénin veut « améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté⁴⁶ ».

Le Bénin est dans la phase finale d'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) qui sera un des fondements de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole. A cet effet, les cinq orientations suivantes ont été définies :

- *Faire des langues nationales un véritable outil d'accès et d'acquisition des savoirs, des connaissances techniques, de la formation et de l'information*
- *Créer un cadre pour favoriser une meilleure cohérence des dispositifs FAR face à l'évolution du SAR et des besoins des différents acteurs*
- *Valoriser et/ou renforcer les compétences du capital humain pour le développement du SAR,*
- *Créer un environnement propice et incitatif au financement du SAR et des FAR,*
- *Doter le SAR, les secteurs de l'éducation, de l'artisanat, de l'alphabétisation et tous les autres secteurs connexes, de dispositions législatives et réglementaires pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre efficiente et durable des FAR.*

La SNFAR « permettra aux dispositifs de la FAR d'être en phase avec l'évolution des besoins des utilisateurs pour ce qui est de leur curricula »⁴⁷.

L'un des facteurs limitant le développement du secteur agricole est le fort taux d'analphabétisme des populations qui se consacrent aux activités agricoles et rurales. Ce taux, selon le RGPH3 a atteint en 2002, 67,4 % sur le plan national et environ 59 % en 2008.

L'opérationnalisation de ces orientations doit permettre, à terme, de restructurer profondément le secteur agricole et rural en formant de manière plus adaptée, les agriculteurs, les techniciens et tous les autres animateurs ruraux.

⁴³ L'accompagnement doit être compris dans un sens pédagogique donné par le dictionnaire de la formation et du développement personnel selon lequel il s'agit d'une « fonction qui, dans une équipe pédagogique, consiste à suivre un stagiaire, et à cheminer avec lui, durant une période plus ou moins brève, afin d'échanger à propos de son action, d'y réfléchir ensemble et de l'évaluer » (cf. Paul Maela du CNAM, à propos de « Ce qu'accompagner veut dire » In : *L'accompagnement et la dynamique individu-étude-travail, Carriérologie*, vol. 9, n° 1 et 2).

⁴⁴ MAEP, *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole*, 2009, p. 42.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 42.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 44.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 75.

2.2. Infrastructures et développement local

Bien que des efforts aient été faits depuis 1990 pour améliorer la desserte des communes du Bénin, il reste encore beaucoup à faire pour l'écoulement des produits agricoles dans de bonnes conditions. On note, ces dernières années, des dégradations très prononcées de certaines voies routières de grande circulation. Pourtant, les infrastructures constituent un des axes de développement retenu tant dans les Orientations stratégiques de développement du Bénin pour 2006-2011 que dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) adoptée en avril 2007.

La loi n° 97-029 signée en janvier 1997, portant organisation des Communes au Bénin, transfère à ces dernières des compétences qui sont classées dans sept grands domaines qui sont :

Tableau 3. Domaine de compétences transférées aux communes

	Domaines de compétences transférés		Domaines de compétences transférés
1	Développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme	4	Enseignement primaire et maternel
		5	Alphabétisation et éducation des adultes
2	Infrastructures, équipements et transports	6	Santé, action sociale et culturelle
3	Environnement, hygiène et salubrité	7	Services marchands et investissements

Source : Guide du Maire, Mission de décentralisation, 2003

L'analyse des attributions liées aux compétences transférées montre que le législateur permet aux autorités communales de jouer un rôle important dans le développement local en particulier dans les secteurs agricole et rural. Il est toutefois à craindre que faute de visibilité sur les possibilités de mobiliser les ressources nécessaires, les communes laissent aux services de l'Etat et ses partenaires (tant au niveau central qu'au niveau déconcentré) l'initiative des actions de leur développement. C'est pour contribuer à résoudre ce problème crucial de ressources des communes que le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) a été créé en 2008.

Durant les cinq dernières années, environ neuf milliards de F CFA, soit de l'ordre de 14 millions d'euros, ont été investis par le Gouvernement pour entretenir ou pour construire des pistes rurales totalisant plus de 1 300 km dans l'ensemble du pays⁴⁸.

2.3. Politique d'éducation et de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP)

En 2001, le Bénin a adopté une réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans laquelle il est indiqué que « l'Etat s'engagera à professionnaliser les formations initiales dans les établissements de l'ETFP en révisant les programmes suivant l'approche par compétence »⁴⁹.

Cette même réforme, tout en insistant sur la diversification de l'offre de formation, a donné les orientations relatives à la formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat et à la formation professionnelle continue dans les établissements de l'ETFP.

En 2002, le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a adopté un plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

⁴⁸ Ministère en charge des Travaux Publics

⁴⁹ MENRS, Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, mars 2001

pour la période 2002-2007, dans lequel une orientation est donnée pour la recherche de l'adéquation formation-emploi afin d'améliorer l'efficacité externe du dispositif global.

En 2003, la loi 2003-17 du 17 octobre 2003, portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin est adoptée et promulguée. Elle affirme, entre autres, le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et sa gratuité progressive et indique que l'école doit former aussi bien pour l'auto emploi que pour satisfaire les besoins de la fonction publique et du secteur privé. Cette loi dispose en son article 33 que l'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle sont dispensés dans six catégories d'institutions qui sont :

- Les collèges d'enseignement technique ;
- Les lycées techniques ;
- Les instituts et écoles de formation professionnelle ;
- Les écoles normales intégrées ;
- Les centres de formation professionnelle ;
- Les centres de métiers.

En 2006, le Bénin s'est doté d'un *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE)* qui couvre la période 2006-2015 et qui prend en compte les Orientations stratégiques de développement du Bénin pour 2006-2011. Concernant l'ETFP, trois grandes orientations sont définies :

- Adaptation des formations aux besoins du marché du travail,
- Amélioration de la qualité et de l'équité,
- Amélioration de la gestion et du pilotage.

Le PDDSE prévoit une augmentation progressive des effectifs de l'ETFP pour les faire passer de 32 000 élèves en 2005 à 60 000 en 2015 (public et privé)⁵⁰.

Les orientations gouvernementales affirment que dans le domaine de l'éducation, l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) sont la seconde priorité après l'enseignement primaire⁵¹. Malheureusement, dans les faits, on peut remarquer que cette volonté politique doit s'accompagner d'actes plus concrets. Outre le rattachement institutionnel à l'intérieur du Ministère en charge de l'enseignement secondaire dont il ne représente que 5 % des effectifs, on note :

- La faiblesse relative des ressources affectées limitant la qualité des infrastructures pédagogiques ainsi que l'entretien et le renouvellement des équipements ;
- L'insuffisance d'enseignants entraînant le recours massif aux vacataires (plus de 60 % en 2005) souvent sans qualification pédagogique. Le Plan Décennal prévoit une diminution de la part des vacataires au profit des Enseignants agents permanents ou contractuels de l'Etat ;
- L'inadaptation de l'offre de formation par rapport à la demande professionnelle ;
- L'insuffisance des inspecteurs au nombre de sept actuellement pour l'ETFP ;
- Les difficultés de mise en œuvre du premier niveau de qualification du dispositif de formation par apprentissage sanctionné par le Certificat de Qualification au Métier (CQM).

Pour corriger un tant soit peu cet état de chose, dans son budget programme élaboré en 2009 pour la période 2010-2012, le MESFTP a défini **trois axes prioritaires** parmi lesquels :

- Le renforcement de l'administration générale ;
- Le développement de la formation technique et professionnelle ;
- Le **développement de l'enseignement secondaire général.**

⁵⁰ Ministère en charge de l'Education, *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) 2006-2015*.

⁵¹ *Ibid.*

Les actions prévues au niveau du développement de la formation technique et professionnelle visent « la mise en place des mécanismes permettant d'assurer :

- Une adéquation des offres avec les besoins du marché du travail ;
- Une meilleure concertation sur la vie de l'école et un meilleur suivi des formés ;
- Une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins d'une plus grande masse de la population d'une part et la diversification des offres ainsi que l'introduction de nouveaux modes de formation et un meilleur suivi/accompagnement des filles d'autre part⁵² ».

Il est aussi envisagé de mettre en œuvre un Institut National Pédagogique de l'ETFP et de former au moins neuf autres inspecteurs de l'ETFP.

Le PDDSE a prévu aussi une augmentation du nombre d'enseignants de l'ETFP de 889 en 2005 à 1 537 en 2011 et à 1 969 en 2015 (soit une croissance annuelle moyenne de 8,3 % sur la période). La même source prévoit de faire passer les dépenses totales de l'ETFP de 4 185 millions de F CFA en 2005 à 11 709 millions de F CFA en 2015, soit une croissance moyenne de 10,8 % environ par an et donc une augmentation relative des dépenses par enseignant.

Au niveau de la formation agricole et rurale, en plus des contraintes de l'ETFP, il faut signaler que le rattachement institutionnel des structures de formation au Ministère en charge de la formation professionnelle les éloigne de fait des préoccupations des producteurs. En effet, tout se passe aujourd'hui comme si la démarche de construction des curricula obéit à **une logique académique** et non à une logique de réponse à une demande professionnelle des producteurs. Cette logique académique permet aux diplômés de posséder des connaissances scientifiques et techniques qui devraient être transmises aux producteurs au cours de leurs actions d'accompagnement (vulgarisation et conseil agricole par exemple). Or ce dernier volet, pour être efficace, devrait se faire avec les experts du ministère en charge de l'agriculture qui n'exercent cependant encore aucune influence sur l'élaboration des curricula, malgré la recommandation faite à cet effet dans le *Livre Blanc sur le Conseil Agricole au Bénin* en 2007⁵³.

Pour améliorer la production agricole, il s'agira de traduire les orientations ci-dessus rappelées -- concernant à la fois l'ETFP et le développement agricole - en actions capables de générer de nouveaux comportements qui influenceront positivement la productivité. C'est le sens qu'il convient de donner aux différentes initiatives en cours portant sur la création de nouveaux Lycées agricoles et la transformation d'anciens centres d'enseignements techniques agricoles en collèges d'enseignement technique agricole. Cette dynamique est aussi accompagnée par une redéfinition des programmes de formation dans ces structures qui sont de plus en plus conçus selon l'approche par compétences (avec une forte implication des producteurs). En effet, en plus du *Lycée Agricole Médji de Sékou* (LAMS), précédemment seul et unique lycée agricole, il y en a actuellement trois autres qui sont le *Lycée Technique Agricole d'Adja Ouèrè* - précédemment Centre d'Enseignement Technique Agricole d'Adja Ouèrè -, le *Lycée Technique Agricole d'Akodéha* et le *Lycée Technique Agricole de Kika*. Ce dispositif est complété par deux collèges qui sont le *Collège d'Enseignement Technique Agricole d'Ina* (CETA Ina) et le *Collège d'Enseignement Technique Agricole de Natitingou* (CETA Natitingou)⁵⁴.

⁵² Budget programme 2010-2012 du MESFTP, octobre 2009.

⁵³ La recommandation est formulée comme suit : « Les Collèges et Lycées Agricoles étant un maillon essentiel du dispositif de formation agricole, et pour être en phase avec l'évolution des OPA en matière du Conseil Agricole, des dispositions doivent être prises pour l'introduction du Concept du "Conseil Agricole" et de ses outils d'application dans les programmes de formation de ces établissements » (p. 48). Il semblerait que les accords prévus entre le MAEP et la direction des lycées agricoles pour introduire des modules sur le conseil agricole (notamment de gestion) dans les curricula ne soient pas encore opérationnels.

⁵⁴ *NdlE* : Ces deux collèges au moment de l'étude ont été promus au rang de lycée technique agricole en 2011-12 à l'instar de ceux d'Adja Ouèrè, d'Akodéha et de Kika peu auparavant ; cf. notre avant-propos.

Tableau 4 : Répartition géographique des lycées techniques agricoles

Structures actuelles	Département de localisation*	Année de création	Année de transformation de CETA** en lycée
Lycée agricole Médji de Sékou	Atlantique	1970	-
Lycée Technique Agricole d'Adja Ouèrè	Plateau	1914***	2010
Lycée Technique Agricole de Natitingou	Atacora	1998	2010
Lycée Technique Agricole d'Ina	Alibori	1962	2010
Lycée Technique Agricole de Kika	Borgou	2009	-
Lycée Technique Agricole d'Akodéha	Mono	2009	-

* : Il s'agit des départements actuels issus de la réforme administrative ayant doublé de 6 à 12 le nombre de départements qui sont : Atlantique/Littoral - Ouémé/Plateau - Mono/Couffo - Zou/Collines - Borgou/Alibori - Atacora/Donga.

** : Collège d'Enseignement Technique Agricole

*** : En fait, la toute première école d'agriculture au Bénin, ancêtre du CETA d'Adja Ouèrè, était un Centre d'Apprentissage Agricole installé à Porto-Novo et qui a connu deux interruptions au moment des guerres mondiales (exactement de 1915 à 1922 et de 1938 à 1953). Ce centre est devenu une école régionale pour l'Afrique occidentale française en 1954 puis un Centre de Formation Rurale à l'indépendance en 1961 (cf. M. Hylé, 2005, *Analyse de la demande de formation [...] Etude de cas du CETA Adja Ouèrè*, p. 12).

Sources : M. Hylé, 2005, p. 10 pour les années de créations des 3 CETA et données d'enquête

2.4. Politique de l'emploi

Dès 2007, le Gouvernement du Bénin a indiqué clairement sa volonté de développer l'emploi en inscrivant dans son Programme d'Actions Prioritaires (2007-2009) un programme consacré à cet effet. Ce programme a fixé comme objectif global de « réaliser de façon durable le plein emploi »⁵⁵. Pour concrétiser cette orientation forte, le Ministère de la Micro finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes est créé. Plusieurs structures opérationnelles sont rattachées à ce ministère.

Il s'agit en particulier de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) dont la mission est de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. L'agence dispose de plusieurs programmes parmi lesquels on peut citer :

✓ Le programme d'Aide à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE)

Ce programme comprend trois volets qui sont :

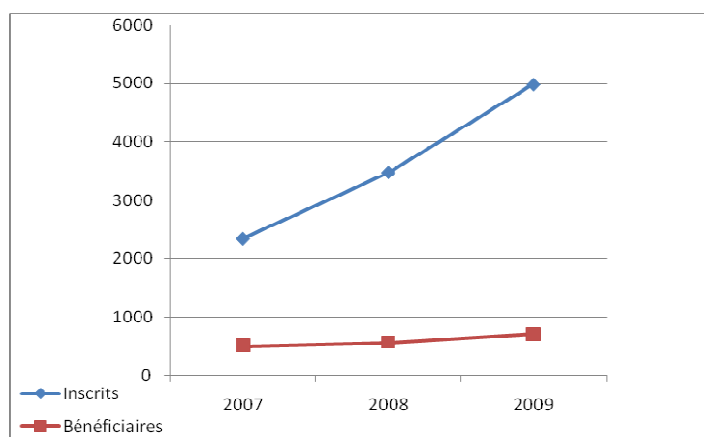
- Contrat première expérience professionnelle (CPEP). Il est réservé aux primo-demandeurs d'emploi dans l'administration centrale et déconcentrée.
- Contrat assistance emploi (CAE). Il permet d'accompagner les entreprises et autres structures du secteur productif qui souhaitent créer des emplois durables.
- Contrat solidarité emploi jeune. Il permet de développer des emplois dans le secteur social.

Le graphique suivant traduit les performances de ce programme entre 2007 et 2009 pour les trois volets réunis⁵⁶.

⁵⁵ *Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté*, 2007.

⁵⁶ Les données ayant permis la construction des graphiques proviennent de rapports d'activité publiés par l'ANPE. On se doute bien que ces données officielles ne prennent en compte qu'une très faible partie des chômeurs qui connaissent l'existence de cette jeune agence et s'y sont inscrits.

Graphique 6. Présentation et analyse des statistiques sur le programme AIDE (Aide à l'Insertion et au Développement de l'Embauche) de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) de 2007 à 2009

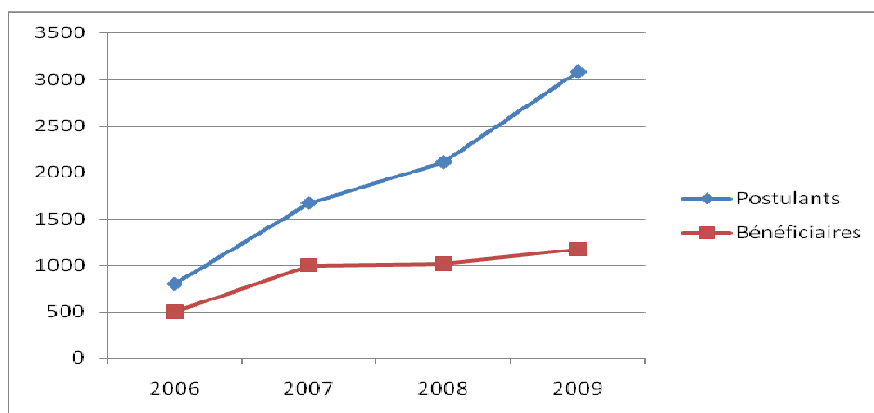


Source : ANPE

✓ *Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)*

Les cibles de ce programme sont les primo-créateurs d'entreprises ou des promoteurs en activités, de jeunes diplômés et de jeunes ruraux alphabétisés et porteurs d'idées de projet ou de création d'activités. Les performances obtenues entre 2006 et 2009 figurent sur le tableau ci-après :

Graphique 7. Présentation et analyse des statistiques sur le PAEI (Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant) de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) de 2006 à 2009



Source : ANPE

✓ *Le partenariat décentralisé pour l'emploi par lequel l'ANPE apportant un appui aux communes pour prendre en main la situation de l'emploi sur leur territoire respectif*

Ce programme est en cours de structuration.

- L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) qui a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'information sur le marché du travail afin d'aider la prise de décision dans le champ de la relation emploi-formation. L'OEF produit régulièrement des documents dans lesquels il fournit des indicateurs sur l'emploi au Bénin.
- Le Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes (PAPEJ), mis en œuvre en 2007 à la suite du forum national sur l'emploi, a pour mission d'apporter un appui au ministère destiné à favoriser – entre autres- la création de possibilités de création d'emploi. Il a ainsi permis d'élaborer une carte des potentialités agricoles de toutes les communes du pays.

✓ *Le Programme Spécial d'Installation des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA).*

Il faut aussi signaler le PSIJA qui est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Ce programme « vise la création d'emplois dans l'agriculture au profit des jeunes et l'émergence d'entreprises agricoles et para-agricoles »⁵⁷ dans le but de contribuer à la résorption du chômage des jeunes. Ce programme a démarré en 2009 et a fait un premier bilan en 2010. Les objectifs visés pour la deuxième année de mise en œuvre en 2011 sont d'installer 20 000 jeunes annuellement dans la production agricole (voir encadré n° 3 à la §4.4.1 sur les « Institutions publiques »).

2.5. Rôle de quelques fonds spécialisés

Trois fonds spécialisés interviennent dans la formation agricole et rurale et dans son environnement.

2.5.1. Le Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)

Les statuts du FODEFCA ont été approuvés par décret n° 99-053 en date du 12 février 1999.

Le FODEFCA est une structure de référence en matière de financement de la formation professionnelle continue pour impulser et soutenir le développement de l'économie nationale en favorisant l'adaptation continue des compétences des agents de tous les secteurs concernés. Il a pour mission de concourir d'une façon générale au développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, pour le financement d'actions spécifiques de formation. Il a bénéficié d'un crédit IDA pour la phase de démarrage qui a duré presque quatre ans. Le FODEFCA a démarré effectivement ses activités en 2001. Les secteurs couverts par les activités du fonds sont : le secteur moderne, le secteur informel non agricole, le secteur agricole, l'apprentissage du type dual⁵⁸. Les activités concernent aussi l'insertion dans le milieu du travail.

Le financement du FODEFCA est assuré à ce jour principalement par :

- Une subvention de l'Etat constituée par le reversement d'une partie de la taxe d'apprentissage prélevée auprès des entreprises du secteur moderne,
- Des contributions de partenaires au développement,
- Une contribution des bénéficiaires des actions de formation.

Son objectif essentiel, au niveau du secteur agricole, est de favoriser le renforcement des capacités des producteurs en vue de l'amélioration de la productivité. Cependant, l'appui du Fonds ne peut se faire que si les bénéficiaires en font la demande et il n'y a donc pas de volume d'activité réservé à un secteur donné.

Plusieurs filières sont appuyées jusqu'ici, notamment : production végétale (maïs, riz, ananas, karité...); maraîchage ; production animale (volailles, petits ruminants, aulacodes, lapins...); transformation agroalimentaire (maïs, manioc, soja...); Stockage

Le FODEFCA comprend, entre autres services :

- Un Service chargé de l'appui au secteur moderne et activités innovantes.
- Un Service chargé de l'appui aux organisations paysannes dont les activités se mènent (en particulier) avec des organisations paysannes dont la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes des Producteurs Agricoles (PNOPPA), la Chambre nationale d'Agriculture (CNA), ...

⁵⁷ SONAPRA, *Programme de travail et budget annuels du PSIJA pour 2011*, octobre 2010.

⁵⁸ Bien qu'intégré au secteur informel non agricole, le FODEFCA en fait un secteur d'intervention.

Pour la conduite des activités de formation, le Fonds appuie financièrement les Organisations Professionnelles (OP) retenues à hauteur de 90 % des coûts totaux, ces dernières n'apportant ainsi que les 10 % restants.

Le tableau suivant présente l'évolution des ressources allouées, des ressources engagées et des effectifs formés.

Tableau 5. Evolution des ressources et des effectifs entre 2006 et 2008 au FODEFCA en F. CFA et en €uros

Année	Ressources allouées	Ressources engagées	Nombre de personnes formées	Coût unitaire engagé par personne formée
2006	850 000 000 F CFA (1 295 817 €)	551 117 622 F CFA (840 173 €)	7 825	70 430 F CFA (107,40 €)
2007	806 000 000 F CFA (1 228 739 €)	850 142 096 F CFA (1 296 033 €)	10 813	76 622 F CFA (116,80 €)
2008	750 000 000 F CFA (1 143 368 €)	1 446 117 546 F CFA (2 204 592 €)	12 274	117 820 F CFA (179,60 €)
TOTAL	2 406 000 000 F CFA (3 667 924 €)	2 847 377 264 F CFA (4 340 798 €)	30 912	92 112 F CFA (140,40 €)

Source : FODEFCA

Note : Ressources et effectif tout secteur confondu, donc formation agricole et rurale incluse

Ce tableau montre une nette augmentation des effectifs annuels formés (accroissement de 57 % entre 2006 et 2008), alors que les ressources allouées ont diminué régulièrement dans cette même période (les ressources de 2008 ne représentent qu'environ 88 % de celles de 2006). Les ressources engagées ont par contre presque triplé dans la même période. Cela s'explique sans doute par le report de ressources antérieures non engagées⁵⁹. Malgré une progression significative des effectifs, on peut aussi noter une augmentation sensible du coût unitaire par personne formée de 2006 à 2008 (+ 67 %), ce qui s'explique vraisemblablement par une augmentation significative de charges afférentes.

On note aussi une forte pression sur le FODEFCA qui voit les demandes augmenter très fortement entre 2006 et 2008 comme le montre le tableau suivant :

Tableau 6. Evolution des demandes et des effectifs formés au FODEFCA

Années	Demandes prévues	Demandes reçues	Effectif formé
2006	9 290	21 110	7 825
2007	10 500	31 750	10 813
2008	12 000	31 281	12 274
TOTAL	31 790	64 141	30 912

Source : FODEFCA

Les effectifs sur la période représentent 48 % des demandes reçues et 97 % des prévisions.

Les interventions du FODEFCA couvrent l'apprentissage du type dual, le secteur de l'artisanat, le secteur dit moderne - autrement dit les entreprises formelles -, le secteur agricole et l'insertion.

⁵⁹ Ainsi les ratios « Ressources engagées/Ressources allouées » sont de 65 % en 2006, 105 % en 2007 et 193 % en 2008 !

La répartition des effectifs formés par secteur se présente comme suit de 2006 à 2008 :

Tableau 7. Evolution des formés par secteur de 2006 à 2008 au FODEFCA

Années	Secteurs					Effectifs formés
	Apprentissage dual	Artisans	Agricole	Moderne	Insertion	
2006	1 303	2 997	2 849	676	-	7 825
2007	2 618	4 400	2 539	1 315	1	10 813
2008	3 314	4 178	2 601	2 161	-	12 274
TOTAL	7 235	11 575	7 989	4 152	1	30 912
Pourcentage du total	23,4 %	37,4 %	25,8 %	13,4 %	-	100 %

Source : FODEFCA

Si les effectifs ont progressé dans le secteur artisanal (artisans et apprentissage dual) et dans le secteur moderne, en revanche ils ont stagné en valeur absolue et ont donc fortement régressé en valeur relative dans le secteur agricole entre 2006 et 2008 (de 36 % à 21 % du total des personnes formées).

2.5.2. Le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)

Le FNPEEJ a été créé à la suite du forum national sur l'emploi des jeunes qui s'est tenu du 8 au 10 mars 2007 à Cotonou. Le FNPEEJ a pour mission de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux moyens et outils de production par le biais du crédit.

A cet effet, le FNPEEJ a pour attributions :

- L'octroi de crédits aux Petites et Moyennes Entreprises et aux projets conçus par les jeunes ;
- La prise en charge des programmes conçus et mis en œuvre par des demandeurs d'emploi dûment suivis par l'ANPE ;
- La constitution ou le renforcement des fonds propres des jeunes promoteurs pour qu'ils puissent bénéficier des crédits nécessaires à la réalisation de leurs programmes d'investissements ;
- La prise en charge de l'encadrement/suivi des bénéficiaires de crédits du fonds ;
- La facilitation de l'accès aux crédits du FNPEEJ ainsi que l'accès au Fonds National de Garantie (FONAGA) pour la couverture des risques.

L'intervention du FNPEEJ vise surtout à :

- Développer la culture d'entreprise chez les jeunes en milieu rural et urbain ;
- Mettre en place un dispositif de financement des projets d'entreprises ou de promotion et de développement des PME par les jeunes.

Les demandes de crédits des jeunes se font par l'intermédiaire de l'ANPE, qui les appuie dans le montage des plans d'affaires. C'est aussi l'ANPE qui fait faire les formations techniques nécessaires. Cependant, certaines formations techniques sont organisées et mises en œuvre par le FNPEEJ. C'est le cas de ce jeune diplômé, sans emploi, qui est désormais devenu chef d'une entreprise de fabrication de jus de fruit après avoir bénéficié d'un financement du FNPEEJ et reçu une formation technique au Centre Songhaï. Son entreprise emploie actuellement plusieurs personnes.

Photographie 1 : Transformation de fruits dans le « Bissap-House » du jeune André



Source : Success story, PNUD Benin, 2009

En milieu rural, le FNPEEJ s'appuiera, outre l'ANPE, sur le FODEFCA, les Communes et les représentants locaux des organisations professionnelles.

2.5.3. Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC)

C'est un mécanisme national de financement des Communes. Il est destiné au transfert de ressources financières au profit des Communes.

Il est créé en mai 2008 et a, entre autres objectifs, de⁶⁰ :

- « Mobiliser les ressources destinées au développement des Communes et des structures intercommunales ;
- Concourir à la correction des déséquilibres entre les Communes par un système de péréquation ;
- Transférer les ressources additionnelles nécessaires aux Communes pour exercer leurs compétences ;
- Financer des actions de renforcement institutionnel des Communes ;
- Harmoniser les procédures de financement des Communes ».

L'Etat, aidé par ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), assure le financement du FADeC, piloté par un organe appelé Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) qui met les fonds nécessaires à la disposition des Communes selon un mode de répartition qu'elle détermine.

Les ressources d'investissement comprennent :

- Des dotations affectées sur la base d'une programmation concertée au niveau départemental entre les communes et les services déconcentrés de l'Etat,
- Des dotations non affectées qui sont attribuées aux Communes de la manière suivante :
 - une sous-dotation de structure qui prend en compte le nombre d'arrondissements, de villages ou quartiers de ville, la superficie de la commune ;
 - une sous-dotation de péréquation dont le calcul est basé sur le chiffre de la population, l'indice de pauvreté et le taux d'urbanisation de la commune ;

⁶⁰ Décret n° 2008-276 du 19 mai 2008, portant création du Fonds d'Appui au Développement des Communes.

- une sous-dotation de performance dont les critères sont liés au fonctionnement des organes communaux, au fonctionnement de l'administration communale et à la gouvernance financière de la commune.

Le poids de chaque sous-dotation et de chaque critère varie en fonction des choix d'orientations de la CONAFIL.

Les ressources collectées sont inscrites au budget de l'Etat à travers des lignes de crédit destinées aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des Communes. Les fonds sont gérés par le Trésor. Les ressources mobilisées et mises à la disposition de chacune des 77 Communes du pays ont évolué comme suit de 2008 à 2010 pour réaliser des investissements :

Tableau 8. Evolution des ressources financières mises à la disposition des Communes par le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) de 2008 à 2010

Années	Ressources allouées (en F CFA)	Ressources allouées (en €)
2008	5 264 487 113	8 025 659
2009	8 095 072 031	12 340 858
2010	7 266 200 000	11 077 250
TOTAL	20 625 759 144	31 443 767

Source : Documentation MDGLAAT

Sur les trois dernières années, chacune des 77 Communes que compte le Bénin a donc reçu en moyenne 268 MF CFA (\approx 408 000 €), soit environ 89 MF CFA (\approx 136 000 €) par an. Une bonne partie de ces fonds est utilisée pour réaliser des infrastructures (marchés par exemple).⁶¹

Comme le FNPEEJ, le financement du FADeC est très dépendant de la mobilisation des ressources nationales et de leurs affectations selon les priorités définies annuellement. La présence des PTF dans le mode de financement de ces structures (y compris le FODEFCA) est la preuve de leur pertinence, mais ne garantit pas la pérennité de la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Les ressources actuellement affectées et mises en œuvre par ces fonds, au regard de l'importance de la demande de développement, restent très limitées. Dans plusieurs Communes, cette situation constitue un handicap majeur pour créer des ressources additionnelles locales.

2.6. Initiatives des bailleurs de fonds

Plusieurs bailleurs de fonds appuient le Bénin dans la conception et la mise en œuvre des différentes stratégies de développement du secteur agricole et rural généralement à travers des projets et programmes ou des subventions. Les actions menées par les bailleurs de fonds concernent l'appui :

- A la décentralisation ;
- Au développement de l'agriculture (développement des filières coton, riz, etc.) ;
- Au développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- A la consolidation de la sécurité alimentaire ;
- Au développement des organisations professionnelles ;

⁶¹ Montants exacts : 267 867 000 F CFA (408 361 €), soit par an 89 289 000 F CFA (136 120 €).

- Institutionnel à différents départements ministériels ;
- Etc.

Le tableau suivant indique les natures des contributions que les partenaires techniques et financiers apportent au Bénin dans la définition et la mise en œuvre des différentes politiques concourant au développement agricole et rural.

Tableau 9. Nature des contributions de quelques partenaires techniques et financiers (PTF) du Bénin

	Partenaires Techniques et Financiers (PTF)*	Domaines d'intervention
1	Allemagne	Appui à la décentralisation Appui institutionnel à différents Ministères Appui au développement de l'ETFP
2	Banque Africaine de Développement (BAD)	Appui au développement rural (infrastructures rurales, sécurité alimentaire, développement de la pêche) Appui au développement de la formation professionnelle Appui aux organisations professionnelles
3	Banque Mondiale	Appui global au développement rural dans le cadre de la mise en œuvre de la SCR Développement de la filière coton
4	Belgique	Formation Appui aux Organisations professionnelles Appui à la décentralisation
5	Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)	Appui aux Organisations professionnelles
6	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Sécurité alimentaire à travers le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA)
7	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)	Formation par apprentissage des enfants victimes de l'exploitation économique
8	France	Appui aux organisations professionnelles Appui au développement de la filière coton, Appui au MAEP (financement du conseil agricole de gestion) Appui à l'INRAB (par l'ambassade)
9	Pays Bas	Formation supérieure Agriculture
10	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Appui à la décentralisation Appui à la mise en œuvre de la politique de l'emploi
11	Royaume du Danemark	Appui global au développement du secteur rural Appui au développement de l'ETFP Appui à la décentralisation Contribution au financement de la formation professionnelle continue
12	Suisse	Décentralisation Appui au développement de l'ETFP Alphabétisation
13	Union Européenne	Appui au développement de la filière ananas Appui à la décentralisation (à travers le PRODECOM)

* : Classés par ordre alphabétique.

Les interventions de ces PTF vont au-delà du domaine agricole et rural. C'est ce que montre le tableau 9 qui illustre les volumes des contributions financières que les PTF ont déclaré vouloir apporter à la mise en œuvre des axes prioritaires de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

De plus, comme cela apparaît sur le tableau 9, les plus gros contributeurs dans les domaines en rapport avec le développement rural sont : la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la France, le Danemark et l'Allemagne.

Ces PTF interviennent généralement par le biais d'agences techniques d'exécution ou des ONG qui appuient la mise en œuvre de projets et programmes. Parmi ces structures, on peut citer :

- GIZ (Allemagne) à travers PROCEGRN (Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles) : apporte son appui à trois filières, riz, anacarde, karité ;
- PROTOS (Belgique) : se consacre surtout au riz sans négliger les cultures maraîchères ;
- FIDA : dans le cadre de l'appui aux organisations professionnelles ;
- IITA : dans le cadre de la recherche pour le riz (2007-2010) ;
- SNV (Pays Bas) dans le cadre de PROCOTON : Programme de renforcement des producteurs de la filière coton ;
- IFDC : Projet Intrants non coton (vente à crédit pour les produits non coton) ;
- HELVETAS- Bénin : Appui au développement du karité et du soja (Suisse)
- BØRN Fonden (Coopération danoise)
- CTB (Belgique), présente dans le secteur rural).

D'après la FAO⁶², « Les domaines couverts par les PTF sont assez variés et touchent notamment la promotion et la diversification des filières, le développement des cultures vivrières et de rente, la commercialisation des produits agricoles, le développement de l'élevage, la promotion de la pêche et de l'aquaculture, les aménagements hydro-agricoles et autres infrastructures rurales, le renforcement des capacités techniques en matière de recherche et de conseil agricoles et de la réglementation ».

Comme indiqué, les différents programmes comportent des aspects de renforcement des capacités des acteurs sous forme de formation et de conseil agricole, même si certaines actions sont plus centrées sur la formation professionnelle agricole et rurale (cf. annexe 4 sur la « Nature des interventions des PTF au Bénin »).

⁶² *Elaboration du Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT/FAO) pour le Bénin, Rapport principal*, Validé, 2010, p. 17.

Tableau 10. Appui financier des Partenaires Techniques et Financiers du Bénin, selon les priorités de la SRP (de 2006 à 2010)⁶³

Secteurs prioritaires (SRP)	Banque mondiale	FMI	Système des Nations Unies	BOAD	Union Européenne	Allemagne	France	Danemark	Canada	Etats Unis	Belgique	Japon	Pays Bas	Suisse
1. La consolidation de la stabilité macro-économique du Bénin														
Développement rural	XX		XX	X	XX		XX				XX			X
Appui au secteur privé (service et industrie)	XX			X	X				X				X	
Renforcement des infrastructures de base	XX			XX	XXXX	X	XXX	XX		XX	X	X		
2. L'amélioration de l'accès à l'éducation, aux soins de santé primaire et à l'eau potable														
Santé	XX		X		XX	XX			X	XXX	XX	X		XX
Education	XX		X			X	XX	XX	X	XX	X	XX	X	X
Enseignement supérieur						X	X	X	X		X			X
Environnement et assainissement	X			XX	XX	XXX	X	XX	X				XX	X
3. La lutte contre la corruption, la consolidation de la démocratie et la décentralisation														
Bonne gouvernance lutte contre la corruption	XX						X	X	X	XX				
Décentralisation	XX				XX	XX	X		X				X	X
Réforme administrative et judiciaire	XX				XX				X		X			
Finances publiques					X		X							X
4. La promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités des pauvres à mener des activités génératrices de revenus et un bon aménagement du territoire national														
Promotion du développement communautaire	XX				XX							X		
Promotion de l'emploi durable (micro-finance)														
Promotion du genre et protection des enfants														X
5. Autres														
Appui budgétaire	XX	XX			XX		X		XX			X	X	X

Source : Annexes du Document Cadre de Partenariat France-Bénin (DCP 2006-2010)

Légendes : XXXX : > 100 M€ - XXX : 50-100 M€ - XX : 10-50 M€ - X : < 10 M€

⁶³ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/DCP_annexe_2_bailleurs_15nov05_.pdf

3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REDACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE (SNFAR)

3.1. Evolution depuis les années 1960

L'analyse des différentes politiques agricoles et éducatives, montre l'existence de deux phases bien distinctes :

- **Des années 1960 post-indépendance aux années 1980 : des politiques coordonnées**
Dans cette phase, il y avait des structures de formation de jeunes impliqués dans l'appui aux producteurs, des structures de formation des agriculteurs coopérateurs en particulier pour les principales cultures de rente (palmier à huile, coton, tabac, etc.) et la préparation de jeunes ruraux aux métiers d'agriculteurs.
Durant cette phase, le dispositif de formation agricole mis en place devait permettre⁶⁴ :
(i) la formation diplômante de techniciens pour accompagner et encadrer les producteurs,
(ii) la formation d'agriculteurs coopérateurs
(iii) la préparation des jeunes scolaires aux métiers d'agriculteur et ce, dans la perspective de lutter contre l'exode rural.
- **Des années 1990 à nos jours : la déconnexion des politiques agricoles et éducatives**
Durant cette phase, on note l'absence d'implication directe du Ministère en charge de l'agriculture dans les structures de développement et de mise en œuvre des formations dans le domaine agricole. En effet, les établissements de formation relèvent désormais des Ministères en charge de l'éducation notamment, les ministères en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et celui en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le Ministère en charge de l'agriculture ne s'occupe plus que de conseil et de vulgarisation agricoles et travaille alors avec les organisations de producteurs. En 2007, dans le Livre Blanc qu'il a élaboré, le MAEP a recommandé que le concept de conseil agricole soit introduit désormais dans les programmes de formation des collèges et lycées agricoles. Durant cette phase, « les référentiels de formation élaborés à cet effet et mis en vigueur dès 1996 reposent sur trois piliers fondamentaux que sont la polyvalence, la technicité et la culture entrepreneuriale »⁶⁵. On peut signaler dans cette même phase, les actions du Programme de Professionnalisation de l'Agriculture Béninoise (PPAB) qui a pour objectif « d'accompagner la progression des Organisations Paysannes (OP) afin qu'elles soient capables de développer des services pour leurs membres et de prendre part au débat relatif aux mesures de politiques agricoles »⁶⁶.

Cette situation débouche sur le diagnostic de l'inadaptation des offres de formation aux demandes des agriculteurs. La rédaction d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) apparaît comme une nécessité pour permettre, entre autres, d'assurer une bonne coordination entre les actions de développement agricole et celles de formation dans le secteur agricole et rural.

⁶⁴ Cf. Rapport d'étape SNFAR Bénin, MAEP, disponible au niveau du Hub rural.

⁶⁵ *Idem*.

⁶⁶ A. Kichè, *Démarche d'intervention du PPAB en appui aux OP*, 2004. Le PPAB est un programme financé par l'UE et la Coopération Française. Les activités d'appui aux OP ont été prises en compte à partir de 2004 par le Projet d'Appui Institutionnel pour la Modernisation de l'Agriculture Familiale (PAIMAF), financé par la France (FSP).

3.2. L'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) à partir du milieu des années 2000

Au Bénin, le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) a démarré en 2004 par une mission d'appui à sa mise place, effectuée par la Banque Mondiale. Depuis cette date, plusieurs actions ont été menées, mais n'ont malheureusement pas débouché encore sur la validation du document final.

A la suite de la mission de la Banque Mondiale en 2004, un **Comité de Coordination et de Suivi (CCS)**, composé d'une vingtaine de personnes représentant différents acteurs du secteur agricole et rural, ainsi qu'un **Secrétariat Technique (ST)** ont été mis en place. Le ST est composé de cinq personnes représentant le Ministère en charge de l'agriculture, le Ministère en charge de l'enseignement technique et la formation professionnelle, le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et le secteur privé.

La mission du CCS est de veiller à la réalisation des actions devant conduire à l'adoption de la SNFAR. Le ST doit assurer la préparation des documents à soumettre au CCS. Dans ce cadre, le ST a, entre autres, identifié **onze étapes** dont la réalisation doit aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNFAR.

Il s'agit de :

1. La revue documentaire des informations sur le sujet ;
2. La sensibilisation des acteurs et des partenaires au développement ;
3. L'identification des études complémentaires et leur réalisation ;
4. La constitution des groupes thématiques ;
5. L'identification des grandes orientations à partir des études et de la revue documentaire ;
6. La proposition de stratégie à partir des orientations ;
7. La rédaction de la version provisoire du document de stratégie ;
8. La tenue de l'atelier national de validation ;
9. La finalisation du document de stratégie ;
10. La diffusion du document ;
11. La mise en œuvre de la SNFAR.

A l'heure actuelle, les seules cinq premières étapes ont été réalisées. Confronté à des difficultés financières, le ST n'a pas pu poursuivre la réalisation des autres étapes prévues pour l'élaboration et l'adoption d'une SNFAR. Ces difficultés qui ont entraîné un blocage du processus proviennent d'un manque de volonté politique et d'un faible engagement des acteurs directement concernés que sont notamment les organisations professionnelles et les collectivités territoriales.

Outre les étapes déjà effectuées, le ST a eu à initier et mettre en œuvre d'autres activités préparatoires à l'élaboration de la SNFAR parmi lesquelles on peut citer :

- L'organisation d'une formation sur le thème de l'analyse de la demande de formation agricole⁶⁷ ;
- La mission en octobre 2007 d'un expert du Sénégal pour un partage des enseignements sur le processus de définition et d'implantation de la SNFAR au Sénégal et de mutualisation des expériences des 2 pays dans le cadre du réseau FAR ;
- L'organisation et la modération de trois visioconférences en 2006 et 2007⁶⁸ sur les thèmes :
 - Economie des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale ;

⁶⁷ La date et le nombre de participants ne sont pas précisés dans les documents dont nous avons disposés.

⁶⁸ Les 28 novembre 2006, 23 mai 2007 et 11 décembre 2007.

- Dispositifs de formation pour l’insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux ;
 - Economie de la formation agricole et rurale ;
- Atelier à Parakou sur le rapprochement des enseignants des CETA, LAMS, FSA et des acteurs chargés de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique et des stratégies de développement agricole et rural⁶⁹.

La nécessité de finaliser et d’exploiter la SNFAR a été prise en compte dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Il y est écrit en effet que les différents types de formation à dispenser en appui au monde rural (formation continue, formation de base des agents des OP, formation qualifiante, formation spécialisée en particulier en conseil agricole et formation des jeunes ruraux et producteurs modèles) seront mis en œuvre sur la base de la SNFAR⁷⁰

Par ailleurs, au niveau des mesures d’accompagnement du PSRSA, sur le volet « vulgarisation et conseil agricole », il est indiqué dans le même document que :

« pour encadrer efficacement les exploitants agricoles, le processus de recrutement du personnel d’encadrement sera poursuivi de manière à doter le secteur agricole d’au moins 3 000 conseillers agricoles à partir de 2011. Les ressources humaines à utiliser dans ce cadre provenant des CETA, du LAMS et de la FSA, la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (déjà en cours d’élaboration avec la collaboration des différents ordres d’enseignements) permettra de créer la synergie nécessaire entre les formateurs et les utilisateurs aux fins d’établir la cohérence entre la formation agricole et le plan stratégique de relance du secteur agricole »⁷¹.

Enfin, il est utile de noter qu’un réseau FAR n’a pas encore été créé au Bénin car, si les réflexions sont en cours depuis plusieurs années et comme on dit, si l’approche « fait son petit bonhomme de chemin », en revanche, elles n’ont pas encore été concrétisées. Il reste à voir ce que réserve le futur proche, les années 2012 et 2013, avec la priorité mise dans l’accompagnement à l’émergence de plateformes nationales de formation agricole et rurale de la part du réseau international FAR dans la cadre du programme ADEX.FAR

⁶⁹ Pareillement, les documents dont nous avons disposés ne donnent pas de détails sur la date, ni le nombre de participants.

⁷⁰ MAEP, *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole*, 2009, p. 75.

⁷¹ *Idem*, p. 135.

4. DISPOSITIFS ET SYSTEMES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE EXISTANTS

4.1. La structure générale de l'enseignement au Bénin

Pour faciliter la compréhension des dispositifs de formation agricole et rurale, il convient de rappeler la structure générale du système d'enseignement formel au Bénin.

Comme ailleurs, cette structure comprend quatre ordres (voir également figure 1 et détail ci-après) :

- l'enseignement maternel,
- l'enseignement primaire,
- l'enseignement secondaire.
- l'enseignement universitaire.

Ces différents types d'enseignement sont mis en œuvre par des établissements publics et privés.

Ces dispositifs comprennent les niveaux de formations, les acteurs et le fonctionnement, le financement et son utilisation, l'évolution des dispositifs et des systèmes de financement.

Chacun de ces ordres d'enseignement est caractérisé comme suit :

☞ L'enseignement maternel

Il accueille les enfants à partir de 2 ans et demi et il dure 2 ans. Il comprend deux sections : celle des petits et celle des grands. Selon le PDDS, il y avait environ **28 000 enfants** inscrits à la maternelle (public et privé) en 2005.

☞ L'enseignement primaire

On y entre à partir de 5 ans et il dure 6 ans. La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). En 2005, il y avait de l'ordre de **1 318 000 inscrits**, avec un accroissement de 7,8 % calculé entre 1994 et 2005.

Il correspond à la scolarité obligatoire de 6 à 11 ans.

☞ L'enseignement secondaire

Il est subdivisé en enseignement général et en enseignements technique et professionnel.

L'enseignement secondaire général :

Il dure 7 années et est subdivisé en deux cycles : le 1^{er} cycle qui dure 4 années et dont la fin réussie est sanctionnée par le diplôme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Le 2nd cycle qui dure 3 années et dont la fin est sanctionnée par le Baccalauréat, ouvrant les portes de l'enseignement supérieur. En entrant au second cycle, les élèves choisissent les filières (séries) qui permettent d'entreprendre des études littéraires, scientifiques ou de gestion. L'enseignement secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycles) comptait en 2005, près de **380 000 élèves** alors que cet effectif était d'environ 107 000 en 1994⁷² !

Les enseignements techniques et professionnels (ETP) :

Six domaines de formation sont offerts actuellement :

- les Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG) ;

⁷² PDDSE 2006-2015, p. 44.

- les Sciences et Techniques Industrielles (STI) ;
- les Sciences et Techniques Agricoles (STA) ;
- les Sciences de la Santé (SS) ;
- l’Economie Familiale et Sociale (EFS) ;
- l’Hôtellerie et la Restauration (HR).

En dehors des Sciences et Techniques Agricoles, tous les domaines durent 6 années réparties en 2 cycles de 3 années. Le premier cycle est sanctionné par le Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) et le second cycle par le Diplôme de Technicien Industriel (DTI) ou le Baccalauréat. Les STA comprennent aussi 2 cycles durant chacun 4 années.

Dans les Sciences de la Santé, il y a 2 cycles de 3 ans sanctionnés par le Diplôme d’Infirmier Breveté (pour le 1^{er} cycle) et d’Infirmier d’Etat, de Sage-femme, d’Assistant Social ou de Technicien de Laboratoire pour le second cycle. Des réformes sont actuellement en cours pour restructurer les formations des Sciences de la Santé

L’entrée dans les enseignements technique et professionnel est ouverte aux élèves ayant au moins atteint la classe de 5^{ème} de l’enseignement secondaire général.

L’ETFP comptait en 2005 environ **32 200 élèves**.

☞ L’enseignement universitaire et post universitaire

Il accueille, dans les facultés, les écoles et les instituts supérieurs, y compris de second cycle universitaire⁷³, les titulaires du baccalauréat ou toute autre certification admise en équivalence pour les préparer aux différents diplômes nationaux de l’enseignement supérieur, dans des cursus de 2 à 8 ans⁷⁴.

Les étudiants sont répartis dans deux universités nationales, l’Université d’Abomey Calavi (UAC) et l’Université de Parakou (UP), huit universités privées et environ 110 établissements d’enseignement supérieurs privés⁷⁵ en 2007/2008 (Universités privées et Centres privés d’enseignement supérieur). En 2008, alors que l’enseignement supérieur public comptait près de 46 700 étudiants, l’enseignement supérieur privé en comptait environ 16 240⁷⁶.

La forte pression exercée par les effectifs de plus en plus importants dans le second cycle de l’enseignement secondaire général et de l’enseignement technique et professionnel ont induit une très forte progression des effectifs, avec pour conséquence une explosion du nombre d’entrants dans les universités publiques (l’UAC compterait actuellement au moins 80 000 étudiants et l’UP plus de 12 000 étudiants, soit un triplement depuis 2005 quand les universités publiques comptaient environ 34 400 étudiants) et une augmentation du nombre de structures d’enseignement supérieur privé.

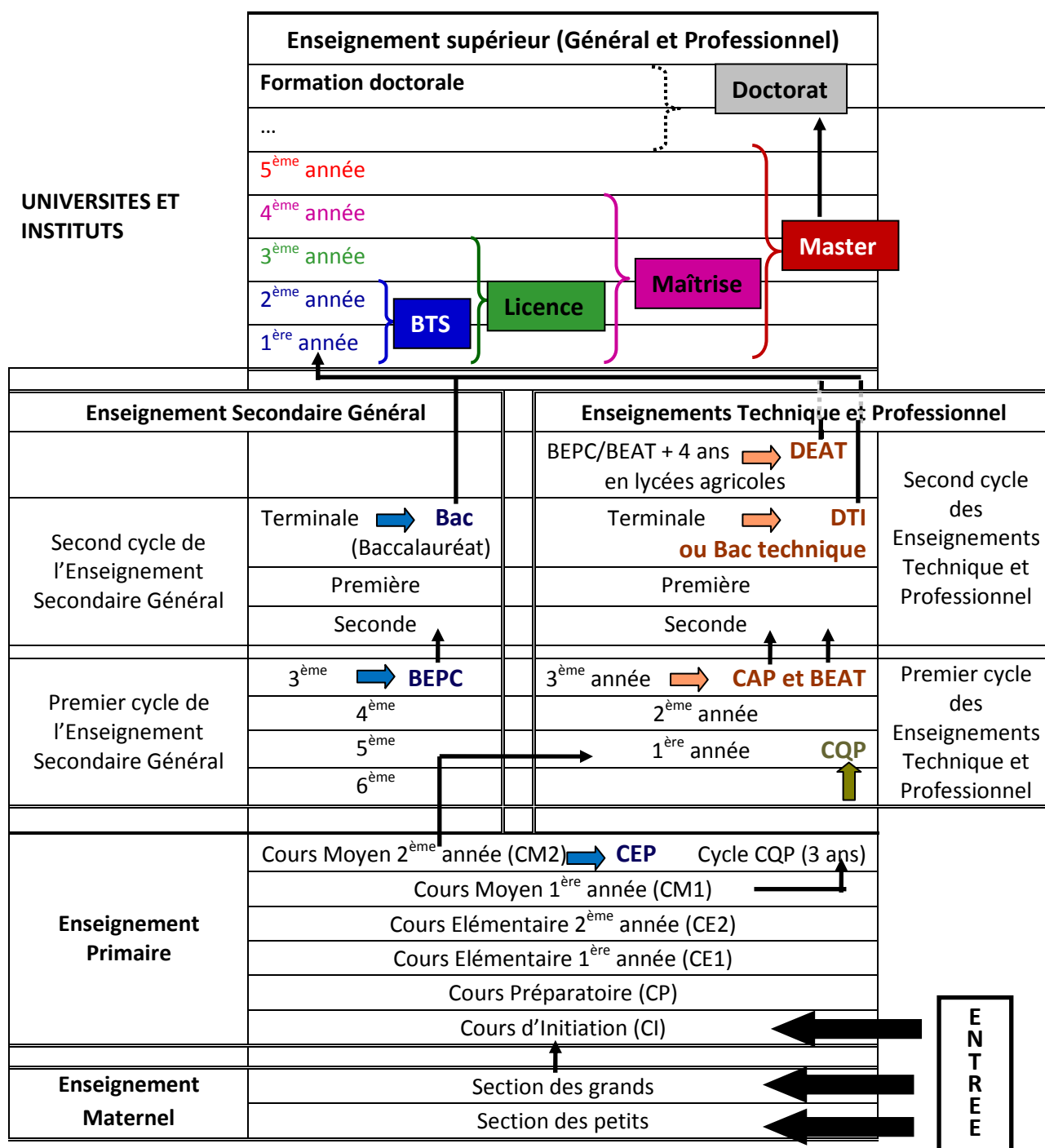
⁷³ Par exemple, l’Institut Régional de Santé Publique (IRSP), l’Institut de Mathématiques et des Sciences Physiques (IMSP)...

⁷⁴ *Plan Décennal de Développement du Secteur de l’Education* (2006-2015), p. 26.

⁷⁵ M.-O. ATTANASSO, *Prestation efficace des Services Publics de l’Education*, Open Society Foundation, Bénin, 2010, p. 26.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 25 (http://www.afrimap.org/english/images/report/Benin_Edn_sector_FRENCH_Web.pdf).

Figure 1. Structure du système éducatif du Bénin



Source : Schéma établi à partir de celui du document d'Afrimap de l'Open Society Initiative for West Africa : Bénin, Prestation Efficace des Services de l'Éducation (2010), p. 23.

Note sur la lecture des flèches :

- Flèches épaisses noires : entrée dans le système éducatif
- Fines flèches noires (verticales et horizontales) : évolution vers un autre cycle de formation ou ordre d'enseignement, avec ou sans concours (par exemple, le cycle menant au BEAT est sur concours ouvert aux candidats en classe de 5^{ème} (2^{ème} année du 1^{er} cycle du secondaire) ; on n'y entre plus à partir du CM2 contrairement à cette possibilité dans le passé)
L'entrée en apprentissage menant au CQP en 3 années de formation par alternance de type dual se fait à partir du CM1. Le niveau du CQP est donc sensiblement inférieur à celui du CAP ou du BEAT.
- Flèches épaisses colorées : obtention d'un diplôme

4.2. Les niveaux de formation

Les niveaux de formation existants dans la formation agricole et rurale actuellement s'étalent de l'apprentissage du type traditionnel pratiqué dans les exploitations familiales jusqu'au niveau doctoral dans les universités comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 11: Les niveaux de formation et leurs cibles

Niveau de formation	Durée de la formation	Qualification ou titre	Cibles de la formation	Nature de la formation	Structures concernant la FAR ⁷⁷
3 ^e cycle universitaire	Bac + 8 ans	DEA (ou Master recherche) + Doctorat	Titulaires d'un Master recherche ou d'un DEA	Formel public	EPAC - FSA/UAC - FA/UP
2 ^e cycle universitaire	Bac + 5 ans	Master/Ingénieur	Titulaires d'une Licence	Formel public et privé	EPAC ; FSA/UAC ; FA/UP ; UCAO/ UUC ; ISFOP
1 ^{er} cycle universitaire	Bac + 3 ans	Licence + Licence prof.	Bacheliers ou titulaires d'un DTI	Formel public et privé	EPAC - FSA/UAC - UCAO - UATM
	Bac + 2 ans	BTS	Bacheliers ou titulaires d'un DTI	Formel public et privé	ENEAM - USTB
	Bac + 1 an	DEAT		Formel public	LAMS - LT Agricole d'Adja Ouèrè - etc.
2 nd cycle du secondaire	BEPC/CAP + 3 ans	Diplôme de Technicien Industriel (DTI)	Titulaires du BEAT, du CAP ou du BEPC	Formel public et privé	LT Coulibaly - LT de Bohicon - Ecole secondaire de GC Véréchaguine - etc.
1 ^{er} cycle du secondaire	6 ^{ème} à 3 ^{ème} , soit 4 ans	Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) /Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Certificat de fin de formation	Titulaires du CEP et inscrits dans une filière industrielle de lycée ou dans un centre de formation. Dans ce cas, il peut s'agir de personnes déscolarisées. Candidats ayant le niveau de la classe de 5 ^{ème} pour l'entrée dans les CETA.	Formel et non formel	CETA Natitingou - Lycée Technique (LT) de Porto Novo - Centres de formation professionnelle (CIFA, Centre Songhaï, etc.)
Niveau primaire	CI au CM2, soit 6 ans	Certificat d'Etudes Primaires (CEP) Certificat de Qualification au Métier (CQM) Certificat de fin de formation	Non scolarisés et déscolarisés	Formel (pour le CQM) et non formel pour le reste	CM de Covè - CFPR de Copargo - MAFAR d'Abomey
Niveau pré-primaire	Démarrage très précoce de l'apprentissage traditionnel	N'existe pas formellement. La reconnaissance provient des résultats obtenus par le jeune agriculteur et/ou jeune acteur du développement rural.	Non scolarisés	Formation de masse de type traditionnel	Exploitations familiales

Note : Pour les abréviations, cf. liste en début de rapport.

⁷⁷ Se reporter en début de rapport pour les sigles et abréviations

4.2.1. L'apprentissage traditionnel

L'apprentissage traditionnel ou apprentissage informel⁷⁸ fait partie de l'éducation du jeune. Les activités agricoles auxquelles le jeune est initié démarrent dès la petite enfance, sont généralement combinées avec l'école et se prolongent ainsi jusqu'au moment des premiers exclus du niveau scolaire primaire (6-9 ans). Il concerne donc les non-scolarisés - qui malgré les efforts notables enregistrés ces dernières années, restent encore en nombre élevé - et les déscolarisés dont l'âge est compris entre 6 et 9 ans. C'est ce que mentionne par exemple Richard Walther lorsqu'il écrit : « On constate un nombre élevé d'enfants âgés de 6 à 9 ans déclarés en activité économique. Les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) indiquent qu'en 2002, 26 % des enfants sont au travail⁷⁹ ». Il est estimé selon le même auteur que 99 % de ces enfants exercent leur activité dans le secteur informel, essentiellement dans l'agriculture et le commerce, où ils travaillent principalement en tant qu'aides familiaux.

C'est une partie de ces jeunes en formation sur le tas qui permet la reproduction et le renouvellement des pratiques traditionnelles sur les exploitations familiales dont les performances n'améliorent actuellement pas très sensiblement la productivité. En effet, même si le taux de scolarisation est en nette progression, il faut noter que le nombre important de « déscolarisés »⁸⁰ et la rechute dans l'analphabétisme (près de 80 % de personnes alphabétisées), favorisent ce renouvellement.

Par ailleurs, il convient de se demander si les jeunes ont un effet sur la modification des pratiques – au sens large, c'est-à-dire la gestion à travers la combinaison des productions et la conduite des activités - sur l'exploitation de leurs parents ou sur leur propre exploitation. L'indépendance d'un enfant se traduit, par la mise à sa disposition, de terre agricole qu'il exploite pour son compte. C'est de cette manière que ce fait le renouvellement. On peut en fait nuancer ce phénomène par la proportion de déscolarisés qui fuient les zones rurales (le phénomène d'exode rural)

Dans le but d'éradiquer l'analphabétisme, le Bénin a adopté en 2001 pour une période de 10 ans la *Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes* (DEPOLINA). Une loi de 2003⁸¹ portant sur l'Orientation de l'Education Nationale au Bénin indique en son article 8 que « l'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif ».

Malheureusement, la mise en œuvre des recommandations de la DEPOLINA n'a pas comblé les attentes pour différentes raisons parmi lesquelles on peut citer :

- une organisation administrative et financière bureaucratique se traduisant par des lenteurs et des dysfonctionnements ;
- des taux d'abandon et d'échec élevés ;
- un faible taux d'alphabétisation au niveau des femmes ;
- l'inexistence d'un programme stratégique national d'alphabétisation et d'éducation des adultes à long terme ;
- une organisation pédagogique rigide et l'inadéquation des programmes, méthodes et produits éducatifs avec les besoins éducatifs des communautés et des groupes professionnels ;
- l'inexistence de programmes spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- la diminution progressive du nombre de maîtres d'alphabétisation bénévoles ;

⁷⁸ Au sens qu'en donne l'UNESCO (cf. *Rapport sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, 2010, http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/GRALE/grale_fr.pdf, p. 28).

⁷⁹ R. Walther, *La formation professionnelle en secteur informelle au Bénin*, 2006, p. 10.

⁸⁰ PDDSE 2006-2015, p. 62.

⁸¹ Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003.

- l'absence d'harmonisation et de coordination des programmes d'alphabétisation mis en œuvre dans d'autres ministères ;
- l'absence de mesures favorisant la pérennisation des acquis en alphabétisation ;
- la faiblesse de la recherche linguistique sur les langues nationales, ce qui n'est pas de nature à favoriser la satisfaction des demandes en alphabétisation par certaines communautés linguistiques.

Pour corriger un tant soit peu ces dysfonctionnements, le forum national sur le secteur de l'éducation, tenu en février 2007, a recommandé qu'une approche holistique⁸² soit désormais privilégiée pour le développement de l'alphabétisme. C'est ce qui justifie la création du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales. De plus, l'approche actuelle, implique, outre les structures du Ministère, des acteurs privés ou associatifs (GRADH, GEFAD, Aide et Action, etc.) ainsi que des PTF comme l'Union Européenne, l'UNICEF, l'UNESCO, etc. Les programmes d'alphabétisation comportent, après les phases d'alphabétisation initiale et de post alphabétisation, de la formation professionnelle pour permettre aux néo-alphabétisés, d'acquérir des qualifications techniques, qui mises en œuvre, peuvent générer des revenus. Un autre problème aigu au Bénin est la non stabilisation du personnel engagé dans la conduite des activités d'alphabétisation. En effet, outre les ONG, les personnels souffrent d'une non-reconnaissance par l'Etat, comme personnel spécialisé émargeant auprès du Trésor Public. Il s'en suit une démotivation.

On peut également ajouter à ce niveau initial les formations de conseil agricole (du CerPA ou des ONG ou OP) mais aussi les formations d'alphabétisation qui entrent dans le renforcement de capacités au niveau initial.

4.2.2. Niveau primaire

Il existe plusieurs formations professionnelles que l'on pourrait rattacher à ce niveau. Elles comprennent des formations assurées par des dispositifs non formels, mais aussi celles prévues par des dispositifs formels.

Dans le premier cas, il s'agit le plus souvent d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou associations ou de structures de l'Etat ne dépendant pas, sur le plan du rattachement institutionnel, d'une structure publique, qui recrutent des non scolarisés ou des déscolarisés, qu'ils alphabétisent en même temps qu'on les forme dans des spécialités capables d'impulser le développement local. C'est le cas des Centres de Promotion Rurale (CPR) ou des Centres Féminins de Promotion Rurale (CFPR) mis en œuvre par les Centres Régionaux de Promotion Agricole (CeRPA), qui sont des structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). C'est aussi le cas des Maisons Familiales Rurales (MAFAR) ou de l'ONG Børn Fonden. Il faut aussi préciser que les formations de masse dispensées (par exemple plus 12 700 formés en 2006⁸³) sous forme d'actions de vulgarisation par la Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle (DICAF) du MAEP ou financées par le FODEFCA concernent généralement ce niveau.

Dans le second cas, il faut mentionner le dispositif du Certificat de Qualification au Métier (CQM) dont la construction est en phase d'achèvement pour être mis en œuvre dans les Centres de Métiers (CM) ou dans les ateliers traditionnels qui satisfont aux conditions définies par l'Etat. Plusieurs CM sont créés (ceux de Sê, de Cové, de Pahou et de Nikki), des formateurs sont recrutés et formés et la mise en place des équipements est en cours. La formalisation du dispositif du CQM et de celui du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) s'est concrétisée par les documents administratifs suivants (cf. encadré ci-après) :

⁸² Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (Bénin), *Tendances récentes et situations actuelles et de la formation des adultes*, 2008

⁸³ Données communiquées par la DICAF en 2011.

- Décret n° 2005-117 du 17 mars 2005 portant sur la Certification des qualifications professionnelles par apprentissage ;
- Décret n° 2005-118 du 17 mars 2005 portant sur l’Orientation et introduction du système d’apprentissage dual dans l’Enseignement Technique et la Formation Professionnelle au Bénin ;
- Arrêté n° 042 METFP/CAB/DC/SG/DFQP/DEC/DIPIT/SA du 16 août 2005 portant sur l’Orientation et introduction du système d’apprentissage du type dual dans l’Enseignement Technique et la Formation Professionnelle au Bénin ;
- Arrêté n° 0011 METFP/CAB/DC/SGM/DFQP/DEC/DIPIT/SA du 7 février 2006, portant sur l’Organisation des examens du CQM et du CQP ;
- Arrêté n° 067 MESFP/DC/SGM/DFQP/SA du 19 décembre 2006, portant sur les Attributions, organisation et fonctionnement des Centres de Métiers.

Encadré 1. Le dispositif de formation par apprentissage de type dual conduisant à l’obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Ce dispositif est régi par le décret n° 2005-118 du 17 mai 2005, portant orientation et introduction du système d’apprentissage dual dans l’enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin. Son but est d’améliorer la productivité des entreprises en mettant à leur disposition des ouvriers qualifiés dans différents métiers.

L’entrée dans le dispositif par les apprentis obéit à des règles définies par l’Etat, parmi lesquelles on peut citer :

- Etre régulièrement en apprentissage auprès d’un Maître artisan (depuis au moins 6 mois),
- Etre âgé d’au moins 14 ans,
- Avoir le niveau minimum requis (actuellement, le niveau requis est celui de la classe de cours moyen 1^{ère} année (avant dernière année du cycle primaire).
- Etre titulaire du CQM (cette voie d’entrée n’est pas encore opérationnelle, car le CQM n’est pas encore délivrée).

Le recrutement se fait sur concours (avant, il suffisait d’un test) organisé sur le plan national parmi les candidats remplissant les conditions ci-dessus citées.

Les métiers couverts peuvent être :

- Les métiers du secteur de l’artisanat, de l’élevage et de la pêche,
- Les métiers du transport, du commerce, de l’hôtellerie et du tourisme,
- les métiers de la santé à caractère non médical,
- les métiers liés aux NTIC.

N.B. : Actuellement, ce sont surtout les métiers du secteur de l’artisanat qui sont concernés. Une nomenclature des métiers de ce secteur dénombre plus de 200 métiers.

La durée des formations actuelles est de 3 ans et elles se déroulent sur 2 lieux sur une période annuelle de 32 semaines : l’atelier du maître artisan et une structure de formation technique qui peut être un Lycée Technique, un Collège d’Enseignement Technique (CET) ou un Collège d’Enseignement Technique Agricole (CETA), un Centre de Formation Professionnelle (CFP), un Centre de Métiers (CM) publics ou privés.

La mise en œuvre du dispositif, outre les aspects institutionnels assurés par l’Etat à travers le Ministère en charge de la formation professionnelle, a nécessité une forte implication :

- des artisans grâce à leur organisation faîtière la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB) puis la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ;
- des partenaires techniques et financiers (Coopération allemande, coopération suisse, coopération danoise, coopération française).

Outre cette implication qui a permis la construction du dispositif, il a fallu ensuite bâtir son mode de financement. Si on note différents contributeurs pour le financement des formations, la principale voie est celle qui passe par le .../...

.../...

FODEFCA (voir § 2.5). Généralement, le FODEFCA prend en charge 90 % des coûts, 5 % sont supportés par un PTF et le reste (5 %) est pris en charge par les bénéficiaires. Signalons que les 90 % du FODEFCA proviennent soit de contributions de PTF ou reversement par le Trésor Public, d'une partie des fonds prélevés auprès des entreprises au titre de la Taxe d'Apprentissage (TA).

Les frais pris en charge concernent ceux supportés dans le centre de formation pour l'encadrement des apprentis (*indemnités des formateurs ; achat de matières d'œuvre ; kit pédagogique et manuels pédagogiques ; assurance des apprentis ; indemnités de déplacement et de restauration des apprentis*). Des PTF participent aussi aux frais d'acquisition des matériels et des équipements.

Les formations dispensées sont développées selon l'approche par compétence. A cet effet la méthode DACUM (« Develop A CURRICULUM ») est la plus utilisée. La journée de formation au Centre de formation dure 8 heures au cours de laquelle les apprentis reçoivent des enseignements théoriques et pratiques, concourant à l'acquisition de compétences préalablement identifiées et structurées avec le concours de professionnels de chacun des métiers concernés. Le reste de la semaine, l'apprenant est dans l'atelier de son « patron » où il met en pratique ce qu'il a appris au centre de formation. Les activités réalisées à l'atelier sont consignées dans un registre et sont suivies par un formateur de suivi (formé à cet effet).

La conduite des formations est assurée par une équipe de formateurs composés d'enseignants relevant de l'ETFP et de maîtres artisans (appelés formateurs endogènes). Un mécanisme permet de sélectionner ces formateurs, qui reçoivent une formation technique et pédagogique pour les préparer à encadrer l'apprentissage des adultes en apprentissage pour les différents métiers.

La fin de l'apprentissage est sanctionnée par la délivrance du CQP aux apprentis qui ont satisfaits aux exigences de l'évaluation finale⁸⁴.

En fin 2008, le nombre total de titulaires du CQP est de 1 371, depuis 2005, année du premier examen (selon la Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle).

4.2.3. Niveau du 1^{er} cycle du secondaire

Les structures qui forment pour ce niveau, recrutent les apprenants parmi les candidats ayant au moins le niveau de la classe de cours moyen (CM) ou parmi les titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) déscolarisés ou non.

Au titre des structures formelles, il y a les Lycées techniques (industriels) qui mettent en œuvre des formations par apprentissage débouchant sur le CQP (Lycée technique Coulibaly de Cotonou ou le Lycée Technique de Bohicon par exemple) et les établissements d'enseignement technique agricole (CETA de Natitingou ou CETA d'Ina).

Certains établissements recrutent parmi les candidats ayant au moins le niveau du cours moyen 1^{ère} année (c'est-à-dire la 5^{ème} année d'école primaire). L'apprentissage se déroule sur une durée de trois années. Les formations par apprentissage dispensées concernent surtout le secteur de l'artisanat et préparent les apprenants à l'exercice de près de trente (30) métiers déjà développés. Parmi ces métiers, on peut citer, la coiffure, la mécanique pour engins à deux roues, la mécanique automobile, la plomberie, la couture, etc.

On note aussi, dans les lycées techniques, le recrutement de candidats ayant le CEP, pour l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans des domaines comme le BTP (maçonnerie, électricité pour le bâtiment, revêtement) ou la menuiserie. Ce type de formation dure quatre années.

D'autres établissements recrutent parmi les candidats ayant le niveau de la classe de 5^{ème} des lycées et collèges. Les formations se déroulent dans les Collèges d'enseignement technique agricole (CETA) à Natitingou et à Ina. La durée de la formation est de quatre ans.

⁸⁴ V. Arrêté n° 0012 METFP/CAB/DC/SGM/DIPIT/DFQP/DEC/SA portant modalités d'évaluation pour l'obtention du CQP et Annexes.

4.2.4. Niveau du 2nd cycle du secondaire

On accède aux formations de ce niveau en étant titulaires :

- d'un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC)
 - d'un CAP
 - d'un Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT)
 - d'un BEPC
- } Entrée en classe de seconde technique, conduisant aux DTI
- } Entrée dans un lycée technique agricole

L'entrée en seconde technique se fait principalement dans les filières industrielles des lycées techniques (Lycée Technique Coulibaly de Cotonou ; Lycée Technique de Porto Novo ; Lycée Technique de Bohicon ; etc.) et permet d'obtenir le Diplôme de Technicien Industriel (DTI) dans différents domaines.

Tableau 12. Diplômes de Technicien Industriel existants

	Intitulés		Intitulés
1	Fabrication mécanique	7	Dessinateur en construction mécanique
2	Electrotechnique	8	Ouvrages en bois pour le bâtiment
3	Mécanique automobile	9	Froid et climatisation
4	Opérateur géomètre	10	Construction d'équipement mécano - soudé
5	Bâtiments et Travaux Publics	11	Hydrotechnique ⁸⁵
6	Dessinateur et projeteur en bâtiment		

Dans les lycées techniques, la formation dure trois ans.

Le titulaire du BEPC qui souhaite entrer dans un lycée technique agricole doit apporter la preuve qu'il a fait une classe de seconde de l'enseignement général. A partir de la rentrée scolaire 2010, il y a désormais au Bénin, quatre Lycées Techniques Agricoles (LTA) qui sont :

- le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)
- le Lycée Technique Agricole d'Adja Ouèrè,
- le Lycée Technique Agricole d'Akodéha,
- le Lycée Technique Agricole de Kika.

La formation dans les LTA dure quatre ans. Cependant, il existe au LAMS un dispositif de formation continue qui permet à des titulaires du BEAT ou du BEPC d'obtenir en cinq ans, le DEAT, à condition qu'ils soient déjà en situation d'emploi.

4.2.5. Niveau du 1^{er} cycle supérieur

On accède à ce niveau avec un baccalauréat scientifique, un DTI ou avec un DEAT. Le cursus est alors identique, quel que soit le diplôme d'entrée. Deux voies sont possibles pour la durée de la formation :

- celle qui conduit à l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en deux ans. Elle existe dans certains établissements de l'enseignement supérieur public et est plus fréquente dans les établissements supérieurs privés.

⁸⁵ Ce DTI est créé depuis 2009

- celle qui conduit à l'obtention d'une Licence Professionnelle. Elle existe aussi bien dans le public que dans le privé, surtout que avec la recommandation du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO⁸⁶) de généraliser l'application du système LMD dans l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) à partir de la rentrée 2011-12.

Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur organise depuis plusieurs années, l'examen du BTS et délivre ce diplôme aux candidats qui ont satisfait à ses exigences. Parallèlement, certains établissements présentent des candidats à ce même diplôme délivré par des pays qui n'exigent pas le baccalauréat avant d'entamer les formations afférentes. Cela pose bien évidemment un problème de niveau de formation qui a poussé les autorités béninoises à ne pas reconnaître les titres délivrés dans ces circonstances. Ces pratiques sont surtout observées dans des établissements supérieurs privés béninois. Au nombre des établissements publics, on peut citer l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) de l'Université d'Abomey Calavi (UAC) qui délivre, entre autres, un BTS en comptabilité et en informatique. Parmi les établissements privés, il y a l'Université Polytechnique International du Bénin (UPIB) et l'Ecole supérieure de génie civil Verechaguine AK. Le premier prépare au BTS en maintenance informatique et le second, un BTS en topographie.

- Celle qui conduit à l'obtention d'une Licence Professionnelle dure trois ans. Elle se généralise dans les établissements d'enseignement supérieur public avec la réorganisation des offres de formation selon le système LMD, conformément à la recommandation de l'espace UEMOA et aux initiatives du REESAO.

Bien que plusieurs établissements (surtout privés) proposent actuellement des formations en Licence professionnelle, on constate que seuls quelques uns appliquent réellement le système LMD dont la généralisation se fait progressivement mais lentement dans les établissements à finalité professionnelle des universités nationales. Au titre des établissements publics il y a la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA/UAC), la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou et l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) qui délivrent diverses Licences Professionnelles en hydraulique, en conseil de gestion aux exploitations agricoles, en conseil agricole, en maîtrise de l'eau, etc. Dans le privé, on peut citer l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (Unité Universitaire de Cotonou) et l'Institut Supérieur de Formation Professionnelle (ISFOP) qui proposent par exemple respectivement des Licences professionnelles en Tourisme et en Aménagement du territoire.

4.2.6. Niveau du 2nd cycle supérieur

On accède à ce niveau en général avec une Licence professionnelle ou une maîtrise lorsqu'il s'agit d'établissements qui continuent de délivrer ce titre. Les formations pour ce niveau sont organisées dans des établissements des deux Universités publiques (par exemple à la FSA/UAC, à la FA/UP et à l'EPAC). Dans ces établissements on délivre à la fois des Masters et des titres d'ingénieurs.

Elles sont aussi organisées dans certains établissements d'enseignement supérieur privé (par exemple à l'UCAO/UUC ou l'USTB) qui délivrent des titres d'ingénieurs en même temps qu'ils proposent des masters.

4.2.7. Niveau du 3^{ème} cycle universitaire et post universitaire

Le niveau 3^{ème} cycle universitaire concerne les formations débouchant sur un doctorat. Cependant, on inclut aussi dans ce niveau, des formations de début de 3^{ème} cycle débouchant sur la délivrance

⁸⁶ Ce réseau est créé en octobre 2005 et rassemble une douzaine d'universités de six pays d'Afrique de l'Ouest. Il a, entre autres, pour objectifs, la gestion mutuelle du système LMD. Les pays membres en sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo. Le REESAO est présidé pour une année par un Recteur ou Président de l'une des universités membres.

d'un titre de Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS). Concernant ce titre, des établissements de l'enseignement supérieur privé le proposent.

La délivrance du titre de docteur est pour l'instant réservée aux universités nationales.

A ce niveau, il s'agit d'instituts ne dépendant pas de facultés, mais qui sont reconnus pour la qualité des formations dispensées (Institut Régional de Santé Publique, Institut de Mathématiques et des Sciences Physiques, etc.).

Cette hiérarchisation en niveaux de formation ne doit pas cacher le fait que la dimension non formelle est encore celle qui concourt le plus (en volume d'apprenants formés) à la formation professionnelle agricole et rurale. On y retrouve l'apprentissage traditionnel qui s'adresse en priorité aux non scolarisés et ensuite aux déscolarisés de l'enseignement primaire. Malgré une forte progression du taux brut de scolarisation (TBS) qui est passé de 49,7 % en 1990 à 94,3 % en 2002⁸⁷, on note en 2005 que, pendant que l'effectif inscrit dans le dispositif formel (public et privé) était d'environ 30 000 élèves, « le secteur informel a formé 180 000 personnes avec les méthodes d'apprentissage traditionnel »⁸⁸.

Par ailleurs, les structures de formation professionnelle sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, délivrent, à la fin des cursus, des titres qui permettent aux titulaires d'évoluer dans les différents corps des finances auxquels ils permettent d'accéder. Ceux qui n'ont pas réussi leurs examens finaux sont remis à la Fonction publique. Cela se passe comme si la sensibilité du domaine de l'économie et des finances, conduit à prêter plus d'attention à la qualité des agents au regard de ce qui se passe dans les autres départements sectoriels du gouvernement.

4.3. La formation professionnelle continue

On distingue la formation professionnelle continue *diplômante* et la formation professionnelle continue *qualifiante*. On retrouve ces deux types en parallèle aux niveaux ci-dessus décrits pour la formation initiale.

Pour la conduite de la formation professionnelle continue, deux types de structures de formation sont à distinguer : les établissements de formation et les cabinets.

4.3.1. Etablissements scolaires et universitaires de formation

Les deux types de formation professionnelle continue sont développés (formation continue qualifiante et formation continue diplômante) de nos jours dans plusieurs établissements scolaires et universitaires. C'est le cas des deux Universités Nationales (Université d'Abomey-Calavi et Université de Parakou à travers des établissements spécialisés) et du Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS), par exemple.

Dans les entités des Universités Nationales (EPAC, FSA, ENAM et FA) comme au LAMS, les responsables ont développé des programmes de formation professionnelle continue à travers des structures spécifiques comme le Centre Autonome de Perfectionnement de l'EPAC (CAP/EPAC), le Centre de Formation Continue en Agriculture pour la FSA (CFCA/FSA) ou la Cellule de Formation Continue pour le LAMS (CFC/LAMS).

Toutes ces structures proposent :

⁸⁷ WDE, *Principes et objectifs généraux de l'éducation au Bénin*, version révisée en juin 2006.

⁸⁸ BAfD/OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, Bénin, 2008

*** La formation professionnelle continue qualifiante :**

Elle se fait sur demandes et/ou à la carte. Ce sont en général des cibles déjà en situation de travail (en activités professionnelles) qui sollicitent des formations en vue de l'acquisition de compétences complémentaires, soit pour mieux tenir leurs emplois, soit en guise d'épanouissement personnel pour se préparer à des opportunités de carrières éventuellement externes à leurs structures d'origine. Ces formations sont également suivies par des personnes ayant fini leur cursus scolaire et qui recherchent des opportunités d'insertion professionnelle. Plusieurs établissements publics offrent ce type de prestations. C'est le cas du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE), du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion des entreprises (CEPAG) ou de l'Institut National de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC). Concernant l'INFOSEC, les formations se sont surtout accrues en volume entre 1976 et 1985 parce que l'Institut travaillait beaucoup avec le mouvement syndical appuyé par la Fondation Friedrich Naumann.

Il y a aussi des établissements privés comme l'Agence de Gestion de la Formation et Ingénierie des Compétences (AGEFIC) ou le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE), le Centre de Formation Professionnelle Continue (CFPC-CNAM) ou Afrique Conseil. La particularité de ces établissements se trouve dans les types d'actions de formation dans lesquelles ils sont spécialisés. Il s'agit en effet surtout de formation dans les domaines des services et de l'industrie (comptabilité, pratique administrative, etc.).

Certains d'entre eux sont consultés pour mettre en œuvre les actions de plans de formation élaborés par des Ministères. Malheureusement, peu de ces actions concernent le domaine agricole et rural.

A titre d'exemple, voici les types d'activités de formation continue qualifiante réalisées ces trois dernières années par le CPPE (établissement public), qui pourraient appuyer des actions de développement rural.

Tableau 13. Evolution des effectifs de quelques formations qualifiantes du CPPE de 2008 à 2010

Thèmes développés	Effectifs			Total
	2008	2009	2010	
Mécanique générale/Entretien	146	61	37	244
Construction métallique	49	45	20	114
Mécanique Auto Diésel	289	155	90	534
Electricité	96	38	66	200
TOTAL	580	299	213	1 092
Heures totales stagiaires	136 540	121 180	138 320	396 040

Source : CPPE

D'autres actions de formations y sont réalisées et touchent aussi bien l'informatique, la maîtrise de techniques et technologies que les techniques d'organisation.

Tableau 14. Les données financières des actions de formation du CPPE en 2009 (en F CFA et en Euros)

Thèmes développés	Effectif	Heures stagiaires de formation	Recettes en F CFA (en €)	Coût unitaire moyen par stagiaire en F CFA (en €)	Coût moyen de l'heure de formation en F CFA (en €)
Mécanique générale/Entretien	61	7 320	17 498 124 (26 676)	286 855 (437,3)	2 390 (3,64)
Construction métallique	45	5 400	3 148 301 (4 799)	69 962 (106,7)	583 (0,89)
Mécanique Diesel	155	12 400	5 652 633 (8 617)	34 469 (52,5)	455 (0,69)
Electricité/Froid et climatisation	38	4 560	5 997 600 (9 143)	157 832 (240,6)	1 315 (2,0)
TOTAL	299	29 680	32 296 658 (49 236)	108 016 (164,7)	1 088 (1,66)

En plus des salaires du personnel permanent (au nombre de 17 personnes) payés par l'Etat, le CPPE reçoit une subvention annuelle de fonctionnement environ égale à 56 millions de F CFA (soit un peu plus de 85 000 €) La structure des charges de l'établissement ne prend pas en compte les subventions de l'Etat, ni celles des PTF dans la détermination des coûts unitaires.

*** La formation professionnelle continue diplômante :**

Elle s'adresse à des personnes en situation de travail désirant élever leur niveau de formation initiale de base. Cela permet sans nul doute d'améliorer en vue de leur ascension professionnelle ou de l'amélioration leur carrière. Dans les Universités, il s'agit pour la plupart des diplômés du LAMS. Pour le CFC/LAMS, il s'agit à plus de 90 % de titulaires d'un BEAT (c'est-à-dire diplômés des CETA). La durée la formation en Licence Professionnelle dans les universités est de 4 ans (3 en formation initiale) et elle est de 5 ans au CFC/LAMS (elle est de 4 ans pour ceux qui suivent une formation initiale). Les formations se déroulent en alternance avec des périodes de regroupement sur les sites de l'EPAC, de la FSA et du LAMS et des travaux à réaliser sur les lieux de travail.

Plusieurs universités privées et centres d'enseignement supérieur privés proposent aussi des produits en formation continue diplômante, pour capter les agents en postes qui souhaitent améliorer leur condition sociale.

La demande en formation continue (diplômante et qualifiante) est dopée par les conclusions des derniers états généraux de la fonction publique qui, tenant compte des problèmes de ressources humaines qui affectent la qualité des prestations de l'administration, ont recommandé que la mise en formation des agents se fasse sur la base de plans de formation. Cette disposition a permis le développement d'offres de formation diplômante par différents établissements d'enseignement supérieur privé tels que, à titre d'exemples, le Centre de Formation Professionnelle Continue-(CFPC-CNAM), l'Université Africaine de Technologie et de Management (UATM), l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest/Unité Universitaire de Cotonou (UCAO/UUC), l'Université des Sciences et Techniques du Bénin (USTB), etc.

Encadré 2. Le dispositif de formation continue au Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)*Bâtiment de la Direction de la CFC**Des salles de formation de la CFC*

La Cellule de Formation Continue (CFC) du LAMS a démarré ses activités en 2003. Elle ne dispose pas d'infrastructures propres et utilise donc les salles et matériels équipements didactiques appartenant au LAMS qui lui a affecté trois bâtiments.

La formation appelée – à tort – « formation à distance » est une formation par alternance, qui dure cinq ans avec deux regroupements de trois semaines entre janvier et février et entre septembre et octobre pour les quatre premières années. Pour la 5^e année, il y a un 1^{er} regroupement de cinq semaines et un autre de trois semaines en fin de formation pour la révision et un examen blanc.

Les élèves sont recrutés à plus de 90 % parmi les diplômés des CETA, en cours d'emploi. Ils reçoivent au préalable des monographies préparées par les formateurs et mises à leur disposition par la CFC.

Le programme de formation est le même que celui de la formation initiale du LAMS qui dure 4 ans, de même que le diplôme délivré. A côté de cette formation diplômante, il existe aussi la formation qualifiante, mais elle reste marginale jusque-là, en considérant les effectifs (1 session en 2010 pour une personne et 1 session de 3 personnes en 2009).

La CFC emploie comme personnel permanent 1 secrétaire, 1 assistant et 1 agent d'entretien. Elle est dirigée par un Coordonnateur appuyé par un adjoint qui sont des enseignants du LAMS et de ce fait ne perçoivent que des primes de la CFC.

Pendant les phases de regroupement, les stagiaires sont logés dans les dortoirs du LAMS et ne paient pas de loyers. La CFC intervient uniquement pour des travaux d'entretien.

De 2009 à 2011, les effectifs de la CFC ont augmentés de plus de 45 % passant de 191 à 278. Le taux de réussite est proche de 100 %.

Durant les regroupements, plusieurs formateurs sont mobilisés pour encadrer les élèves et faire les travaux pratiques. En 2010 par exemple, le 1^{er} regroupement a mobilisé 86 formateurs.

Au niveau du fonctionnement, la CFC ne supporte qu'une partie des charges directes de formation des stagiaires. Elle ne paie aucune charge locative au LAMS, même si elle apporte une contribution à l'entretien des bâtiments. Elle verse des primes et indemnités aux formateurs, à l'encadrement, aux membres de la supervision et à la coordination, mais ne paie pas de salaires aux formateurs. Cela se justifie par le fait que la présence des stagiaires n'est pas continue sur toute l'année.

Les ressources proviennent des versements par les stagiaires des frais de scolarité (250 000 F CFA par personne et par an), des frais d'inscription (15 000 F CFA par stagiaire à la première inscription) et des frais de réinscription de 10 000 F CFA (pour les 4 années suivantes par stagiaire).

4.3.2. Cabinets de formation

Il s'agit de Cabinets, de Bureaux d'Etudes ou d'ONG spécialisés, entre autres, dans la formation professionnelle continue. Ils s'occupent essentiellement de formation continue qualifiante. En milieu

rural, ils constituent les principaux recours auxquels font appel les PTF ou les Ministères impliqués dans la FAR.

Pour la plupart du temps, leur recrutement pour la réalisation des actions de formation passent par des procédures d'appel d'offres (demandes de proposition). On les rencontre de nos jours dans toutes les régions du pays et leurs domaines de compétences s'étendent à plusieurs domaines d'activités du secteur agricole et rural.

Les actions menées concernent tous les niveaux de qualification, à savoir depuis l'appui aux formations aux métiers de base jusqu'à des formations continues relevant du niveau supérieur. Ces Cabinets sont publics ou privés. Ce sont du reste ces structures qu'on retrouve le plus souvent au niveau de l'appui des organisations professionnelles⁸⁹. Il s'agit alors d'ONG ou d'Associations locales ou de dimension nationale travaillant en appui aux projets et programmes ou ayant directement des contrats de prestation avec des PTF (*cf. infra*. § 4.5.2 « Autres structures d'appui à la formation et au conseil agricole »).

4.4. Le conseil agricole et la vulgarisation⁹⁰

Il s'agit ici de l'ensemble des activités de formation continue menées en direction des producteurs n'ayant pas bénéficié d'une formation professionnelle initiale. Ces activités concernent les paysans qui sont formés au métier d'agriculteur par transmission des savoirs et savoir faire de leurs parents. Les actions sont conduites généralement par le Ministère en charge de l'Agriculture et ses démembrés. L'acteur au niveau central est la Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle (DICAFA) et au niveau départemental, il existe les Directions de l'Information, de la Formation et de l'Appui aux Organisations Professionnelles (DIFAOP) au sein des Centres Régionaux de Promotion Agricole (CeRPA). Il s'agit généralement de formations en cascade, en ce sens que les formations sont organisées en direction de techniciens qui sont des agents d'encadrement des producteurs.

Entre 2006 et 2009, ce sont environ 5 500 agents⁹¹ qui ont été formés pour mieux encadrer les producteurs dans tout le pays tant au niveau de la production végétale (coton, riz, anacarde, maïs, niébé, manioc, igname, etc.) que de la production animale (cuniculture, aviculture, gros bétail, etc.). Les cibles sont soit des agents nouvellement mis à la disposition des Centres Régionaux de Promotion Agricole (CeRPA), des agents communaux ou des techniciens et cadres des projets, programmes ou d'autres structures de l'administration qui ont besoin de maîtriser des techniques ou des technologies nouvelles.

Plusieurs de ces actions se sont déroulées dans le cadre de la mise en œuvre du conseil aux exploitations agricoles (CEF) intégré au Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP) de la coopération française. L'action de la coopération française est complétée par celles d'autres partenaires tels que les Pays Bas qui financent PROCOTON (Programme de renforcement des organisations de producteurs de coton), conduite par la SNV néerlandaise ou la Facilité d'Appui aux Filières Agroalimentaires (FAFA) financée et mise en œuvre par la coopération Belge.

Malheureusement, l'efficacité des actions du conseil agricole est souvent entravée par la non prise en compte, dans l'intervention des acteurs auprès des paysans, de la dimension accompagnement. Cette insuffisance provient de la manière dont la plupart des acteurs sont formés comme le montre la figure ci-dessous.

⁸⁹ *NdlE* : Ces acteurs ont un rôle essentiel et un poids important dans la formation professionnelle au Bénin mais leur rôle et les types de formations qu'ils appuient n'ont pas été décrits dans le présent travail.

⁹⁰ Avec le sens donné par P. Debouvry, cité par M. Hylé dans son mémoire (2005, p. 11) : « La vulgarisation agricole est généralement définie comme une forme de formation continue des agriculteurs, venant en complément d'une formation professionnelle initiale ».

⁹¹ Chiffres fournis par la DICAFA (MAEP).

Tous ces acteurs, interviennent à un moment dans l'appui aux producteurs, à travers des formations techniques ou des actions d'accompagnement dans le cadre des activités des projets, programmes ou des ONG et Associations. Parmi ces acteurs, seul le MAEP met en œuvre les stratégies du conseil agricole et de la vulgarisation parce qu'il dispose d'agents formés par l'expérience dans ce type d'intervention auprès de paysans.

Dans la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture⁹² (SNDR), les nouvelles orientations mettent l'action sur la nécessité d'intégrer les aspects de « gestion durable de l'exploitation et d'accès au marché à travers le développement des conseils agricoles ». Il faut aussi « viser l'amélioration des performances des productions rizicoles et la création des conditions devant assurer la compétitivité de la filière à travers l'utilisation de technologies agricoles appropriées ». Généralement, ces approches, dans leur opérationnalisation, ne sont pas enseignées dans les établissements professionnels en dépit de la recommandation faite en 2007, dans un Livre Blanc pour leur prise en compte dans les programmes de formation dans les lycées agricoles. Par ailleurs leur mise en œuvre est tributaire de la qualité des organisations professionnelles (OP) de la filière, chargée de relayer auprès des producteurs, les informations et les formations des professionnels du conseil agricole, sans minimiser le rôle des structures techniques du MAEP et des ONG qui appuient ces OP sur le terrain. En effet, les CerPA ne forment quasiment pas leurs techniciens aux approches décrites dans la stratégie nationale de conseil agricole et dans le « Livre blanc ».

Il est évident que les dysfonctionnements sur la chaîne d'intervention des acteurs auprès des producteurs ont des incidences sur la croissance économique (le secteur agricole contribue à plus de 36 %⁹³ à la formation du PIB).

Un des acteurs du conseil agricole et de la vulgarisation est l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) qui intervient auprès des producteurs et des organisations professionnelles œuvrant pour le développement de la culture cotonnière.

Constatant les résultats mitigés des différentes approches mises successivement en œuvre depuis 1992, en matière d'accompagnement des exploitants agricoles ruraux, le MAEP, avec l'appui de la coopération française (dans le cadre du Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale, PAIMAF), a élaboré un Livre Blanc sur le Conseil Agricole, en décembre 2007. Ce Livre Blanc a retenu trois axes pour assurer désormais la mise en œuvre du conseil agricole au Bénin :

- « un accompagnement méthodologique pour une prise judicieuse de décisions dans la conduite des activités ;
- un accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre efficiente des décisions prises ;
- un accompagnement méthodologique pour la bonne gouvernance des organisations professionnelles agricole »⁹⁴.

Le conseil agricole et la vulgarisation continuent d'être la voie privilégiée de formation professionnelle continue dont bénéficient les agriculteurs dans leur grande majorité. Dans ce dispositif, les structures déconcentrées du MAEP jouent un rôle important. Dans certains cas, elles sont relayées par des ONG ou des Centres de formation généralement installés dans l'environnement géographique des bénéficiaires. Le financement des actions est assuré dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes d'appui aux différentes filières.

En effet, un des problèmes majeur est que la formation professionnelle - si tant est qu'on puisse la qualifier ainsi - de la majorité des intervenants auprès des agriculteurs est assurée par des structures

⁹² Cf. la *Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Bénin* [SNDR], décembre 2010 (http://www.crrmc.ilemi.net/IMG/pdf/SNDR_Benin_version_du_17_02_2011_1_.pdf).

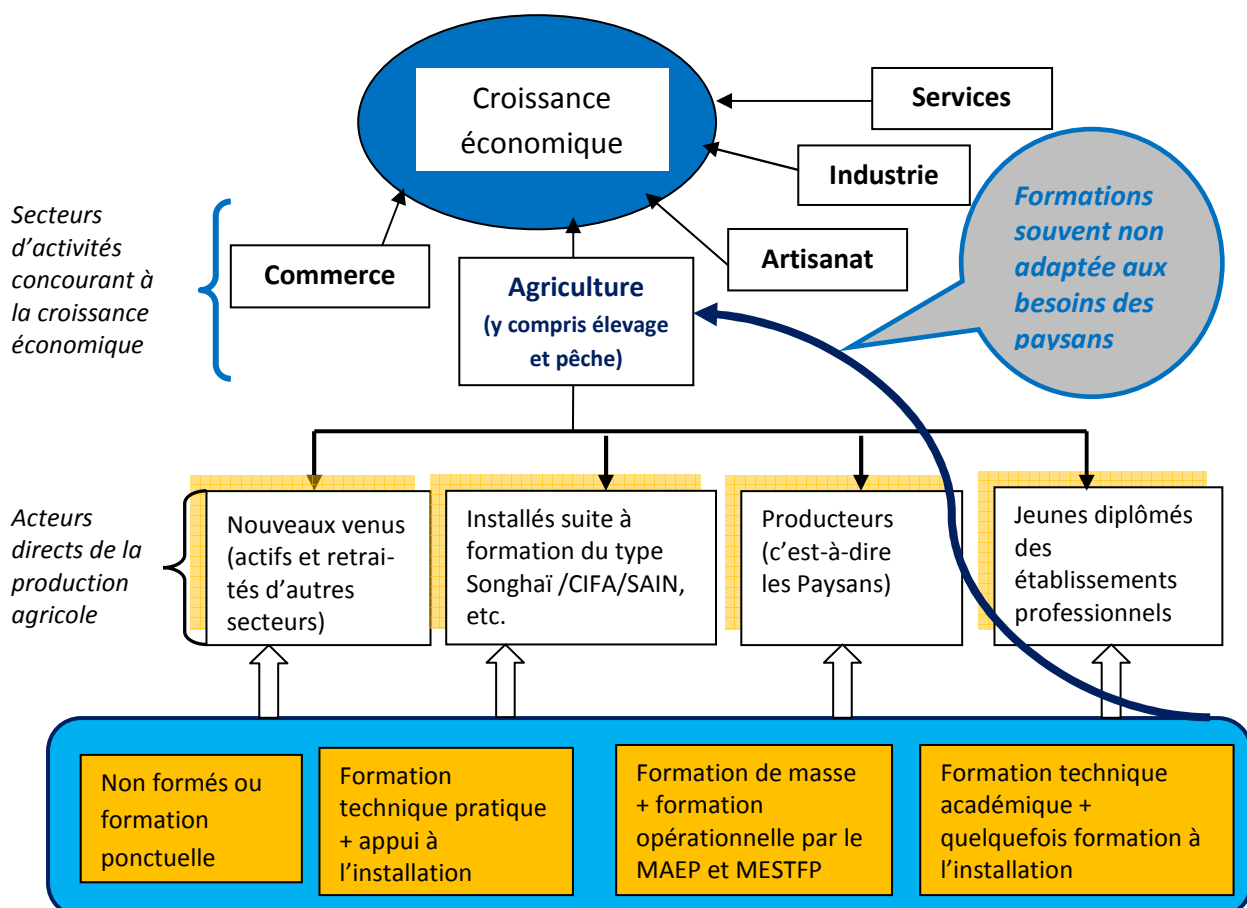
⁹³ Cf. SNDR *idem*.

⁹⁴ MAEP, *Livre Blanc sur le Conseil Agricole au Bénin*, 2007, p. 27.

de projet, qui, bien qu'elles soient en général en lien avec le MAEP, n'ont pas de directives claires sur l'approche et les compétences à développer chez ces acteurs.

Les acteurs directs de la production agricole ne reçoivent pas de formation initiale adaptée aux activités professionnelles qu'ils mènent sur le terrain. Une fois installés, les nouveaux venus (les retraités tous secteurs d'activités confondus) découvrent rapidement cette réalité. Dans le cas des installés ayant reçu une formation pratique de type Songhaï / CIFA / ferme SAIN, le problème réside le plus souvent dans la volonté de copier le modèle qui se heurte à des obstacles financiers et de management, lorsque les questions foncières sont résolues. Concernant les jeunes diplômés des établissements professionnels, outre la non-adaptation ci-dessus évoquée, le problème actuellement rencontré, après les formations correctives souvent données par l'ANPE, plusieurs reçoivent des financements du FNPEEJ, qu'ils détournent des objectifs initiaux. En effet, beaucoup parmi eux n'utilisent pas les crédits octroyés pour la réalisation des projets sélectionnés. Cette situation engendre un taux de remboursement des prêts très faible selon un communiqué officiel de la Direction Générale du FNPEEJ.

Figure 2. Caractéristiques des acteurs directs de la production agricole, facteur de la croissance économique



4.5. Les acteurs de la formation agricole et rurale

Un certain nombre d'acteurs interviennent en particulier dans les dispositifs et les systèmes de financement de la formation agricole et rurale.

Au nombre de ces acteurs, on distingue cinq grandes catégories : Institutions publiques, Producteurs, Organismes de formation, Organismes d'appui à la formation, Institutions financières. Nous allons les évoquer successivement.

4.5.1. Institutions publiques

Entrent dans ce cadre aussi bien les départements ministériels que leurs organismes sous tutelle. Dans le dispositif de formation professionnelle au Bénin, on retrouve comme acteurs, différents départements ministériels comme le montre le tableau suivant.

Comme cela apparaît, il y a un problème institutionnel de positionnement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Bien qu'il existe un ministère en charge de l'ETFP, plusieurs ministères, une multitude pourrait-on écrire, s'occupent de formation technique et professionnelle initiale et continue. C'est le cas en particulier du ministère de l'Economie et des Finances. C'est aussi le cas du ministère en charge des Affaires Etrangères qui vient de créer l'Institut des Relations Internationales et des Etudes stratégiques (IRIES) et de celui en charge de l'eau qui finalise actuellement les activités de démarrage du nouveau Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME), placé sous la tutelle de la Société Nationale de l'Eau du Bénin (SONEB). Cette dispersion rend difficile la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Tableau 15. Institutions publiques impliquées dans la FAR au Bénin

	Intitulé	Organes ou structures sous tutelles	Actions menées contribuant à la FAR
1	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP)	• Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelles (DFQP)	✓ Assure la tutelle des Centres de Métiers (CM) tels que les CM de Covè, de Nikki, de Sè ou de Pahou, qui préparent au CQM et des Centres de Formation Professionnelle (CFP) comme le CFP d'Abomey ou le CFP de Djougou, préparant au CQP. Les métiers couverts concernent surtout la formation rurale.
		• Direction de l'Enseignement Technique (DET)	✓ Assure la tutelle des Lycées Techniques Agricoles, (LAMS, Lycées Technique Agricole d'Akodéha et Lycée Technique Agricole de Kika) et des Centres d'Enseignement Techniques Agricoles (CETA) comme le CETA Elle assure aussi la tutelle des Lycées Techniques (commerciales et industrielles) qui préparent aussi au CQP comme le Lycée Technique Coulibaly de Cotonou ou le Lycée Technique de Porto Novo.
		• Projets et Programmes : - Programme d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin (PASEB 2005-2010)	✓ Financé par le Danemark, il comprend un volet appui à l'ETFP grâce auquel des CM ont été construits et des programmes de formation concernant le dispositif du CQM ont été élaborés. La 1 ^{ère} phase du PASEB est terminée et la seconde phase de 2010-2016 est en cours de finalisation. Le montant prévu pour 2010-2012 est 2,75 milliards de F CFA (≈ 4,2 M€).
		- Projet d'Initiation et de Formation Professionnelle en Entrepreneuriat et au Leadership (PIFPEL)	✓ Permet d'offrir aux jeunes des Lycées et Collèges d'enseignement technique, des formations pratiques pour découvrir le milieu entrepreneurial.
		- Projet de Développement de l'Initiative Professionnelle (PDIP)	✓ A pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des lycées et collèges dans la vie active par leur initiation aux métiers artisanaux.
2	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	• Université d'Abomey Calavi (UAC) • Université de Parakou	✓ Elle comprend différentes facultés et instituts qui préparent aux métiers agricoles et ruraux comme la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC) qui toutes forment des ingénieurs par le biais des formations initiales et des formations continues. Il y a aussi des Centres universitaires en création (Centre Universitaire Agricole de Kétou par exemple) ✓ Elle comprend aussi la Faculté d'Agronomie (FA/UP) et le Centre universitaire d'agronomie de Djougou.

	Intitulé	Organes ou structures sous tutelles	Actions menées contribuant à la FAR
3	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)	• Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle (DICAF)	✓ Centralisation des programmes de formation des agents d'encadrement au niveau du Ministère et organisation, coordination et supervision de la formation des producteurs au plan national et régional
		• Structures déconcentrées	✓ Il s'agit des Centre Régionaux de Promotion Agricole (CeRPA) au nombre de 6 couvrant chaque fois 2 départements (CeRPA Borgou/Alibori ; CeRPA Atacora/Donga ; CeRPA Zou/Collines ; CeRPA Mono/Couffo ; CeRPA Atlantique/Littoral et CeRPA Ouémé/Plateau). Ils sont relayés dans les Communes par les Centres Communaux de Promotion Agricole (CeCPA)
		• Centres de Promotion Rurale (CPR) et Centres Féminin de Promotion Rurale (CFPR)	✓ Dépendent des CeRPA et ont pour objectifs de former des jeunes à des métiers ruraux de base dans le domaine agricole (production végétale et élevage) et dans le domaine rural (Coiffure, tissage, couture).
		• Projets et Programmes ⁹⁵ - Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé-Plateau (PADRO)	✓ D'une durée de 6 ans, ce projet a contribué, entre autres, à la formation des apprentis du CPR d'Agonvi et du CFPR de Kouti pour plus 150 MF CFA (≈ 230.000 €) en 7 années.
		- Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP)	✓ Sur les 5 années du programme, formation de plus de 3 000 exploitants agricoles et prévoit de compléter de chiffre de 15 000 autres exploitants. Le coût du programme est de 6,56 milliards de F CFA (10 M€).
		- Programme Spécial d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA)	✓ Il vise à l'origine à résorber le chômage des jeunes diplômés en les installant dans l'agriculture. 2009-10 est la phase pilote et a nécessité 2 308 MF CFA (≈ 3,5 M€) et a permis d'installer 12 440 jeunes ont été installés à travers tout le pays et ont produit au total 11 000 t de maïs et 10 800 t de riz.
		• La Chambre d'Agriculture	✓ L'objectif de la Chambre consiste au renforcement des capacités des membres dans des domaines précis. Elle dispose d'une Commission formation et d'un service formation qui recense les besoins en formation élus et des producteurs. Mais, pour différentes raisons, les activités de formation restent limitées. En effet, en 2009, une seule session a eu lieu.
4	Ministère de la Fonction Publique et du Travail	• Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité (DGRCE)	✓ Recense et met en formation les Agents Permanents de l'Etat de tous les secteurs ministériels, en particulier ceux du MAEP. Il s'agit aussi bien des formations continues qualifiantes et diplômantes.

⁹⁵ Ces structures ne sont pas durables mais ont été incluses ici car d'une part, elles sont sous la tutelle de ce ministère et d'autre part, ont des actions déterminantes.

	Intitulé	Organes ou structures sous tutelles	Actions menées contribuant à la FAR
		• Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)	✓ Voir § 2.5 « Rôle de quelques fonds spécialisés » ci-dessus.
5	Ministère de la Micro finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MMEJF)	• Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)	✓ Grâce à plusieurs programmes comprenant d'importants volets de formation, l'ANPE favorise l'insertion des jeunes en particulier dans l'agriculture et le développement rural.
		• Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)	✓ Voir § 2.5 ci-dessus.
6	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotions des Langues Nationales (MCAPLN)	• Direction Nationale de l'Alphabétisation	✓ Chargé de la mise en œuvre de la politique nationale d'alphabétisation.
7	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)	• Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC)	✓ Voir § 2.5 ci-dessus.

Encadré 3. Le Programme Spécial d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA)

Le Programme Spécial d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA) vise à résorber le chômage des jeunes *conducteurs de taxis motos (communément appelés « Zems »), démobilisés du service militaire d'intérêt national, diplômés sans emploi et jeunes diplômés de établissements de formation professionnelle* pour lutter contre l'exode rural. Le Programme a été initié par le Chef de l'Etat. Pour mettre ce programme en œuvre, il faut s'appuyer sur le concours des élus locaux pour obtenir les sites sécurisés (éviter les problèmes fonciers), potentiellement aptes pour l'agriculture.

Après la phase d'identification, la Coordination du Programme confiée à la Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA) a veillé à assurer (gratuitement) à chacun un minimum d'équipements et des semences (essentiellement riz et maïs). Les autres intrants (engrais, produits de traitement, etc.) ont été fournis à crédit. Le programme a aussi arrêté comme principe, de racheter les produits (riz et maïs) aux jeunes producteurs.

Les Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA) doivent suivre les jeunes agriculteurs et leur prodiguer les conseils agricoles nécessaires.

Il était prévu au départ d'installer 20 000 jeunes. Mais pour la 1^{ère} année, seuls 12 440 ont été installés à travers tout le pays et ont produit au total 11 000 t de maïs et 10 800 t de riz (*cela signifie que la production moyenne est inférieure à 10 quintaux par agriculteur installé et par culture !*). Les surfaces moyennes attribuées à chaque bénéficiaire sont trop faibles (environ 0,5 ha) et pourront difficilement permettre à ces derniers de tirer des bénéfices susceptibles de les fixer dans l'activité, malgré les avantages accordés (prêts de campagne, achat des produits par l'Etat, etc.

En 2010, l'engouement noté la 1^{ère} année s'est quelque peu estompé et on n'a pu identifier qu'environ 3 800 jeunes volontaires.

Au bout de la 1^{ère} année, il est retenu d'effectuer le suivi de ceux qui souhaitent poursuivre l'opération pour devenir de véritables exploitants agricoles, capables de produire de la richesse et de créer de nouveaux emplois. Ceux-là bénéficieront d'un suivi et d'actions renforcées de formation (gestion et itinéraires techniques).

Malheureusement, le PSIJA est financé par le budget national. Sur l'enveloppe initiale estimée à 6,0 milliards F CFA pour le démarrage des activités pour la campagne 2009, le budget national n'a programmé que 4,375 milliards F CFA sur lesquels la SONAPRA n'a reçu, avec beaucoup de retard, que 2,743 milliards F CFA (soit environ 63 %). Pour la campagne 2010, sur une prévision de 1,977 milliards F CFA, la SONAPRA n'a rien reçu jusqu'au mois d'octobre.

Au titre des principales difficultés rencontrées, on note, outre celles liées à la disponibilité à temps des ressources financières :

- L'insuffisance de la formation des acteurs, en particulier des tractoristes,
- La non sécurisation des sites dans certaines communes,
- Les faibles rendements enregistrés,
- La mauvaise qualité des infrastructures de stockage,
- La taille des exploitations.

En raison de différentes contraintes budgétaires et tirant des leçons de la 1^{ère} expérience, le montant prévisionnel alloué aux activités du PSIJA au titre de 2011 est seulement de 200 millions de F CFA. Les activités à développer seront concentrées sur les sites sécurisés des terres des vallées, des bas fonds, des fermes d'Etat et les terres des Centres de Promotion Rurale (CPR).

Les jeunes à installer devront au préalable recevoir des formations adaptées en entrepreneuriat agricole et dans le domaine technique conformément à un plan de formation préalablement élaboré.

Les projections prévoient à l'horizon 2016 de mettre à la disposition du PSIJA près de 34, 5 milliards F CFA !!! Il est clair qu'en l'état, l'impact sur le développement serait peu visible. La jeunesse du PSIJA n'a pas encore permis de disposer du profil des jeunes agriculteurs installés

Les activités de production des jeunes installés sont largement subventionnées. Les premières expériences montrent que si des corrections ne sont pas apportées (tailles des exploitations, conditions de cession des intrants, conditions de commercialisation, engagements personnels de l'exploitants, etc.), cette opération risque de ne pas donner les résultats escomptés, malgré l'existence des potentialités agricoles.

4.5.2. Autres structures d'appui à la formation et au conseil agricole : les *Organisations professionnelles (OP)* et les *ONG nationales*

Les OP sont regroupées au sein d'une fédération nationale appelée Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO) qui est la structure faîtière des Organisations paysannes régionales du Bénin. Son principal rôle est la défense des intérêts des producteurs agricoles qui en sont membres. Elle intervient surtout dans les domaines de l'information, de la communication et de la formation des membres. Elle intervient aussi auprès des PTF pour négocier des financements de projets et programmes pour le développement des filières concernées.

La FUPRO Bénin comprend plus de 3 500 Groupements Villageois (GV) regroupés en 77 Unions Communales qui, elles-mêmes, sont réunies en 6 Unions Départementales.

La plupart des organisations de filières font partie de la FUPRO. On peut citer, entre autres :

- l'Organisation des Producteurs d'Ananas,
- l'Organisation des Producteurs de Riz,
- l'Organisation des Producteurs de Porcs,
- l'Organisation des Producteurs d'Anacarde,

Par ailleurs, la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes des Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA) a été créée en 2007 avec pour mission de :

- Représenter et de défendre une agriculture familiale et professionnelle,
- Influencer les politiques agricoles au niveau des instances locales,
- Renforcer les systèmes d'information, de communication et de formation des structures de ses faîtières à la base.

Les organisations faîtières à la base ayant créé la PNOPPA sont :

- FUPRO – Bénin : Fédération des Unions de Producteurs du Bénin
- GEA-Bénin : Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin
- ONPB : Organisation Nationale des Producteurs du Bénin
- ANEP : Association Nationale des Eleveurs de Porcs
- UNAPEMAB : Union Nationale des Pêcheurs Marins et Assimilés du Bénin
- ANAB : Association Nationale des Aviculteurs du Bénin
- Collège des Femmes des OP du Bénin
- UDOPER : Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs des Ruminants du Borgou et de l'Alibori
- FNPPH : Fédération Nationale des Producteurs de Palmier à Huile
- SYNPA : Synergie Paysanne.

La PNOPPA ne réalise pas de formation. Elle peut apporter des appuis (analyse des besoins et élaboration de plan de formation) aux différentes organisations faîtières.

Les différentes Organisations de Producteurs sont en relation, pour le renforcement de leurs capacités, avec les structures techniques de l'Etat (CeRPA ou CeCPA), FODEFCA, ou avec des ONG.

Comme tenu de l'importance de la filière coton pour l'économie nationale, il existe une association spécifique dénommée Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) qui développe des actions de promotion et de formation des producteurs. La FUPRO Bénin est l'un des deux membres fondateurs de l'AIC (cf. encadré ci-dessous).

La Maison des Collectivités Locales (MCL) a recensé, sur l'ensemble du territoire national, des ONG⁹⁶ qui sont susceptibles d'apporter une contribution au développement local. Parmi ces ONG, certaines interviennent dans la formation agricole et rurale. e domaine de l'agriculture : Association pour le Développement des Initiatives Locales (ADIL) ; Action et Formation pour le Développement durable à la Base (AFDB) ; Groupe d'Etudes et de Formation pour l'Auto Développement (GEFAD) ; etc. Par ailleurs, pS-Eau a répertorié en 2011⁹⁷ des organismes opérant au Bénin, parmi lesquels certains interviennent dans le domaine de la FAR. C'est le cas de l'Association pour l'Agriculture et le Développement Durable (A2D-ONG), du Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (CBDIBA) ; de la Représentation nationale du Centre Régionale pour l'Eau potable et l'Assainissement, à faible coût (CREPA) du Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement (GRAPAD) ; etc.

Encadré 4 : La formation des producteurs de coton par l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)

L'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) est créée en 1999 par l'Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin (APEB) et la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO – Bénin). Ces acteurs ont été rejoints en 2002 par le Groupement des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA).

L'AIC a pour mission de :

- ✓ Créer et entretenir le cadre de concertation,
- ✓ Servir d'interface entre l'Etat, l'APEB et FUPRO et les partenaires au développement,

Au nombre des activités qui relèvent désormais de l'AIC, figurent celles liées à la production du coton, qui comprennent notamment la formation et l'encadrement des producteurs, la recherche sur le coton, la production et la distribution de semences et la collecte des statistiques cotonnières.

La formation des producteurs et de leur encadrement est un des facteurs clé d'amélioration de la productivité du coton. Chaque année, plusieurs sessions sont organisées comme le montre les indications suivantes concernant les campagnes 2006 à 2009 et la campagne 2010-2011 en cours :

- de 2006 à 2009 : Effectifs formés : 2 041
- campagne 2010-2011 : Effectifs formés : 1 769

Durant la campagne 2006-2007, les formations ont aussi concerné plus de 11 450 producteurs.

Entre avril et août 2010, l'AIC a consacré plus de 103 millions de F CFA.

L'encadrement concerné par les formations de l'AIC est constitué de techniciens spécialisés en production végétale (TSPV), de conseillers en production végétale (CPV), de techniciens spécialisés en appui à la gestion coopérative (TSAGC), de techniciens spécialisés en production cotonnière (TSPC), de conseillers en gestion des exploitations agricoles (CGEA) ou de responsables communaux en promotion agricole (RCPA).

Les actions de l'AIC sont complétées par celles initiées et mises en œuvre par des projets et programmes appuyant la filière coton⁹⁸

⁹⁶ Le document dont nous disposons n'est pas daté.

⁹⁷ Cf. [http://www.pseau.org/outils/organismes/organisme_resultat.php?pageNum_Rs_organisme_liste=0&totalRows_Rs_organisme_liste=192&pays_iso\[BJ](http://www.pseau.org/outils/organismes/organisme_resultat.php?pageNum_Rs_organisme_liste=0&totalRows_Rs_organisme_liste=192&pays_iso[BJ)

⁹⁸ Cf Document MAEP : *Nouvelle approche globale pour le développement de la filière coton au Bénin*, 2008, p. 19 (http://www.coton-acp.org/docs/strategies/090202_Gouv_Doc_reforme.pdf).

5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CENTRES VISITES

Durant l'enquête lourde, neuf centres de formation ont été visités. Les fiches qui suivent donnent une description sommaire de chacun d'entre eux.

5.1. Le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)

Le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) a été créé en 1970 avec comme objectif de former des entrepreneurs agricoles et une capacité totale d'accueil initiale de 120 élèves (soit 30 par classe pour les 4 années de formation). Une extension a été faite en 1990 pour porter la capacité à 800. Le Lycée a tout récemment accueilli la 41^e promotion (308 élèves) et compte un effectif total de 1 410 élèves.

Le Lycée s'étend sur un domaine d'environ 200 ha.

Les élèves sont recrutés parmi les titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou parmi les titulaires d'un Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) délivré par un Centre d'enseignement Technique Agricole (CETA). Actuellement il y a 1 410 élèves en formation. Mais la Direction s'emploie à réduire les effectifs à l'entrée pour les adapter à la capacité d'encadrement.

La majorité des diplômés poursuivent des études supérieures. Parmi ces diplômés, environ 5 % s'installent à leur propre compte.

Tous les enseignants du LAMS sont payés par l'Etat que ce soit les Agents Permanents de l'Etat (APE), les Agents Contractuels d'Etat (ACE), les Agents Contractuels Locaux (ACL) ou les vacataires.

Fiche 1. Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)

Ville	Sékou	Département	Atlantique
Secteur	P	Domaine agricole en ha	50
Taille de l'établissement	1410	Places en internat	404
Description rapide de l'établissement	Le LAMS est le plus ancien des 3 lycées agricoles du Bénin. C'est un établissement public, accueillant aussi des élèves non boursiers dont la scolarité est assurée par leurs parents. Le régime comprend des externes et des internes. La capacité d'accueil à l'internat est de 250 places, mais il y a actuellement 404 élèves en internat.		
Activité 1	Taille activité		1410
Dénomination	Formation de titulaires du Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT)		
Description du cycle de formation			
La formation accueille des titulaires du BEPC ou des titulaires du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) délivrés par les Collèges d'enseignement technique agricole (CETA) La formation se déroule en 4 années comprenant 2 ans (les 2 premières années) de Tronc commun et 2 années de spécialités. Les spécialisations offertes actuellement sont au nombre de 6 comme suit : – la production végétale (PV) – l'aménagement et l'équipement rural (AER), – la production animale (PA) – la pêche, – les technologies de transformation alimentaire (TTA), – la foresterie La dernière année comprend un stage professionnel qui débouche sur la production d'un mémoire. Ceux qui satisfont aux exigences de l'évaluation finale reçoivent le Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT)			

Diplôme	Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT)	Spécialité	PV, PA, TTA, AER, Pêche, Foresterie (cf. description du cycle de formation ci-dessus)	
Classement typologie	TBP	Pédagogie	Classique avec stage	
Niveau recrutement	BEPC ou BEAT	Age recrutement	A partir de 15 ans	
Durée du cycle	4 ans	Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel d'entrants	425	Flux annuel de sortants diplômés	380	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	F CFA	Euro
			235 336	359
Budget total/effectif total	F CFA	Budget total/flux annuel de sortants	F CFA	Euro
	235 336		795 739	1 213
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	F CFA	Budget total/Nb H-j de formation	F CFA	Euro
	831 Flux annuel élèves entrants 637			0
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	F CFA	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	F CFA	Euro
	60 353		91 170	139
Redevances des parents/budget total	19 %	Production du domaine/budget total		

5.2. La Cellule de Formation Continue du LAMS (CFC/LAMS)

Il existait au LAMS le recyclage des enseignants qui était financé par le Canada pendant deux années de 1994 à 1996. Pour répondre à une demande surtout sociale, la formation continue à distance à été créée en 2002 pour permettre à des titulaires d'un BEAT (diplômés des CETA) ou des titulaires d'un BEPC, tous en cours d'emploi, de pouvoir évoluer et gravir si possible les différentes catégories (de la catégorie B à la catégorie A⁹⁹). Depuis 2003, les promotions sont régulièrement recrutées et à partir de 2009, les effectifs recrutés sont en relative augmentation (191 à 278 de 2009 à 2011).

La formation est étalée sur 5 années (au lieu de 4 comme au LAMS) et comprend, chaque année, 2 regroupements de 3 semaines sur les 4 premières années. Au cours de la 5^{ème} année, il y a un premier regroupement de 5 semaines et un second de 3 semaines.

Le programme de formation est le même que celui de la formation initiale. Les élèves qui sont sur leurs lieux de travail reçoivent ces cours sous forme de monographies préparées par les enseignants. Les regroupements permettent de faire des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Le budget annuel établi par la coordination de la CFC/LAMS ne prend pas en compte les charges de location des infrastructures et équipements mis à disposition par le LAMS. Par ailleurs, il n'existe pas d'enseignants permanents. Les enseignants intervenants sont payés comme des vacataires, qu'ils soient du LAMS ou des externes.

⁹⁹ Les diplômés des CETA sont classés en catégorie C à la Fonction Publique. Lorsqu'ils sortent du LAMS, ils accèdent à la catégorie B. Quand du LAMS, ils accèdent au cycle supérieur (FA, FSA ou EPAC, ils sont classés en catégorie A).

Fiche 2. Cellule de Formation Continue du Lycée Agricole Médji de Sékou (CFC/LAMS)

Ville	Sékou	Département	Atlantique	
Secteur	P	Domaine agricole en ha		
Taille de l'établissement	32	Places en internat		
Description rapide de l'établissement	<p>C'est la seule structure formant en alternance des titulaires du BEAT parmi les lycées techniques agricoles.</p> <p>Elle dépend du LAMS qui la subventionne. Les formateurs sont des enseignants du LAMS et des professionnels travaillant dans les CeRPA ou dans les ONG</p> <p>La formation est dite à distance, mais il s'agit d'une alternance entre le centre et le lieu de travail.</p>			
Activité 1		Taille activité	40	
Dénomination	Formation de base aux métiers			
Description du cycle de formation				
<p>La CFC/LAMS assure, par le biais de la formation continue diplômante, une formation à des titulaires du BEAT ou du BEPC, en cours d'emploi, leur permettant d'obtenir le DEAT. La moyenne d'âge à l'entrée est de 18-19 ans. Les apprenants sont donc relativement jeunes en moyenne mais, même s'ils ne disposent pas d'un emploi permanent, ont généralement tous fait des stages professionnels.</p> <p>La formation dite à distance est basée sur le principe de l'alternance entre le LAMS (lieu de formation) et lieu de travail. Elle dure 5 années et comprend, les 4 premières années, 2 regroupements de 3 semaines chacun. En 5ème année, il y a un regroupement de 5 semaines et un dernier de 3 semaines pour les révisions et la préparation de l'examen. Les formateurs, préparent des monographies de leurs interventions qui sont envoyées à chacun des stagiaires pour leur permettre de préparer à distance les cours. Lors des regroupements, ils reçoivent les explications nécessaires et font les TD et TP.</p>				
Diplôme	Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT)	Spécialité	PV, PA, TTA, AER, Pêche, Foresterie (cf. abréviations utilisées dans la fiche 1)	
Classement typologie	FCP	Pédagogie	Alternance école lieu de travail	
Niveau recrutement	BEAT/BEPC	Age recrutement	18-19 ans	
Durée du cycle	5 ans	Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel d'entrants	32	Flux annuel de sortants diplômés	32	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	F CFA	Euro
			217 059	331
Budget total/effectif total	217 059	Budget total/flux annuel de sortants	F CFA	Euro
			331	1 790 734
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	1 790 734	Budget total/Nb H-j de formation	F CFA	Euro
			2 730	
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture		Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	F CFA	Euro
Redevances des parents/budget total	100 %	Production du domaine/budget total		

5.3. La Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)

La Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi a été créée en 1970 pour former des ingénieurs agronomes dont le pays avait besoin. La FSA a actuellement une capacité de 550 places, mais elle accueille environ 700 étudiants par an. La FSA, comme plusieurs autres facultés est sur le site de l'Université d'Abomey Calavi. Cette situation fait qu'elle ne dispose pas suffisamment d'espace pour abriter des zones d'exploitation pour l'ensemble des travaux pratiques ou expérimentations.

La formation d'ingénieurs dure 5 années. Depuis quelques années, conformément aux directives du REESAO¹⁰⁰, la FSA a adopté le système LMD et l'appellation ingénieur est de plus en plus remplacée par celle de Master, diplôme délivré toujours en 5 ans.

Les étudiants accèdent à la FSA après le baccalauréat scientifique et passent un concours (s'ils réussissent, ils sont alors boursiers) ou sont admis sur dossiers. Dans ce cas, ils paient leur scolarité.

En fin 2010, la FSA a formé un total de 585 personnes qui travaillent dans l'administration publique (environ 60 %), dans les projets/institutions, dans les cabinets privés et dans les établissements d'enseignement.

La FSA compte environ 80 enseignants et une trentaine de personnels administratifs et de service.

Fiche 3. Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)

Ville	Abomey Calavi	Département	Atlantique
Secteur	P	Domaine agricole en ha	0,50
Taille de l'établissement	270	Places en internat	
Description rapide de l'établissement	<p>Depuis 2006, la FSA/UAC forme des étudiants en Licence Professionnelle, en Master et en Doctorat. Mais la formation démarrée en 1970 concerne uniquement la formation d'ingénieurs agronomes.</p> <p>La 1^{ère} promotion de Licenciés Professionnels a fini sa formation à la fin de l'année académique 2009-2010.</p> <p>C'est un établissement public, accueillant surtout des étudiants payant eux-mêmes leur scolarité.</p> <p>La FSA est dirigée par un Décanat et comprend plus de 80 enseignants.</p>		
Activité 1		Taille activité	270
Dénomination	Formation d'ingénieurs agronomes		
Description du cycle de formation			
<p>La Faculté des Sciences Agronomiques a été créée en 1970 au sein de l'Université Nationale du Bénin (UNB) avec pour mission d'assurer la formation initiale d'ingénieurs agronomes, de concevoir et exécuter des programmes de recherche agronomique en rapport avec les politiques de développement rural béninois et de faciliter ou assurer la publication des résultats des travaux réalisés par les Enseignants-chercheurs de la Faculté.</p> <p>Cette mission initiale est depuis complétée par celle relative au développement et à la maintenance des compétences des agents en poste par le biais de la formation continue (qualifiante et diplômante) et à la formation de chercheurs. Actuellement, comme d'autres entités de l'Université d'Abomey Calavi, la FSA a adopté le système LMD qu'elle met en œuvre depuis 2006. Les 1ers diplômes en Licence professionnelle devraient être délivrés à la</p>			

¹⁰⁰ Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest, cf. note ci-dessus.

<p>fin de l'année académique 2009 - 2010.</p> <p>Cette mission initiale est depuis complétée par celle relative au développement et à la maintenance des compétences des agents en poste par le biais de la formation continue (qualifiante et diplômante) et à la formation de chercheurs. Actuellement, comme d'autres entités de l'Université d'Abomey Calavi, la FSA a adopté le système LMD qu'elle met en œuvre depuis 2006. Les 1ers diplômes en Licence professionnelle devraient être délivrés à la fin de l'année académique 2009 - 2010.</p> <p>La formation est découpée en semestres comprenant des Unités d'Enseignement (UE) respectant des normes horaires du système LMD évaluées en multiple de 25 h (crédits). Pour réussir, l'étudiant doit valider toutes les UE. La formation, conçue selon l'approche par compétences, implique dans sa mise en œuvre les professionnels. Les options ou spécialisations offertes sont indiquées ci-dessous</p>			
Diplôme	Ingénieur agronome	Spécialité	Production Végétale ; Production Animale ; Nutrition et Sciences alimentaires ; Economie, Sociologie, Anthropologie et Communication ; Aménagement et gestion des ressources naturelles
Classement typologie	MP	Pédagogie	Classique avec stage
Niveau recrutement	Baccalauréat scientifique	Age recrutement	A partir de 16 ans
Durée du cycle	5 ans	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel d'entrants	56	Flux annuel de sortants diplômés	47
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	F CFA Euro 2 081 648 3 173
Budget total/effectif total	F CFA Euro 2 081 648 3 173	Budget total/flux annuel de sortants	F CFA Euro 10 036 519 15 301
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	F CFA Euro 11 958 406 18 230	Budget total/Nb H-j de formation	F CFA Euro 0
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	225 926 344	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	
Redevances des parents/budget total	11 %	Production du domaine/budget total	

5.4. Le Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA)

Le CIFA est une structure qui appartient à quatre communes du département de l'Atlantique qui sont : Allada, Kpomassè, Toffo et Zè. Il s'agit d'une expérience originale construite par une ONG en réponse à une demande d'appui de quatre Communes qui souhaitaient mutualiser les moyens pour se doter des compétences de base nécessaires au développement de leurs potentialités. Ces 4 Communes se trouvent dans le même environnement agro écologique. Elles sont aidées financièrement par l'Union Européenne et l'ONG française Aide et Action, pour la mise en place des infrastructures et le fonctionnement.

Pour assurer le fonctionnement du Centre, l'ONG CERPADEC, qui en assure la gestion, s'appuie sur des techniciens du CeRPA et de ses démembrés dans les communes (CeCPA) qui assurent les formations. Outre ces formateurs vacataires, le CIFA dispose de 3 enseignants et de 4 agents permanents.

Sur le plan financier, tout le personnel permanent relève du CERPADEC et ne reçoit que des primes et indemnités du CIFA. Dans nos investigations, il a été tenu compte de ce qui pourrait être le salaire de ce personnel.

Fiche 4. Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA), Ouègbo

Ville	Ouègbo	Région	Atlantique				
Secteur	A	Domaine agricole en ha	0,6				
Taille de l'établissement	20	Places en internat	20				
Description rapide de l'établissement	<p>Le Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA) est une expérience originale de 4 Communes voisines. Ses activités ont démarré en 2009. Formule associative permettant aux 4 communes de former chaque année 5 jeunes qui en principe contribueront à la valorisation des potentialités. Le régime est l'internat pour les garçons et pour les filles. Le financement est assuré par l'Union Européenne pour 75 % et par l'ONG Aide et Action (25 %). Une participation est demandée aux Communes bénéficiaires, mais elles la paient de façon irrégulière. A la fin de l'année 2010, l'appui de l'UE et d'Aide et Action s'arrête et si les négociations pour la mise en place d'un nouvel appui n'aboutissaient pas, il y aura de sérieux problèmes pour le fonctionnement du Centre.</p>						
Activité 1	Taille activité		20				
Dénomination	Formation de base aux métiers						
Description du cycle de formation							
<p>Le CIFA assure une formation post-primaire aux jeunes de 13 -14 ans dans les métiers de l'agriculture). Le recrutement se fait parmi les titulaires du CEP ayant au moins le niveau de la classe de 5^{ème} du 1^{er} cycle du secondaire.</p> <p>La formation se fait en période bloquée de 18 mois avec un régime d'internat pour tous les apprenants (garçons et filles). Les promotions ne se superposent pas : lorsqu'une entre, elle achève sa formation avant le recrutement de la suivante.</p> <p>La formation dure environ 2 000 heures et comprend surtout de la pratique (≈ 60 %). Les filières concernées sont : Production végétale (cultures maraîchères, production d'ananas, de banane), Production animale (aviculture, petits ruminants, pisciculture, cuniculture, aulacoculture). Elle comprend aussi un stage de 6 semaines dans une exploitation agricole.</p> <p>Au sein du CIFA, il existe une unité de transformation agro alimentaire et une unité de promotion des produits. A la fin de la formation, les apprenants reçoivent un certificat de fin de formation.</p>							
Diplôme	Certificat de l'établissement	Spécialité	Production végétale ; Production animale, Transformation agro alimentaire				
Classement typologie	FIM	Pédagogie	Classique avec stage				
Niveau recrutement	CEPE ou inférieur	Age recrutement	13-14 ans				
Durée du cycle	18 mois	Périodicité recrutement	Tous les 18 mois				
Flux annuel d'entrants	20	Flux annuel de sortants diplômés	19				
Accompagnement à l'installation	Oui	Frais annuels (formations longues)	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>1 696 600</td> <td>2 586</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	1 696 600	2 586
F CFA	Euro						
1 696 600	2 586						

Budget total/effectif total	F CFA 1 696 600	Euro 2 586	Budget total/flux annuel de sortants	F CFA 3 571 789	Euro 5 445
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	F CFA 3 571 789	Euro 5 445	Budget total/Nb H-j de formation	F CFA	Euro 0
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	F CFA 0	Euro 0	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	F CFA 0	Euro 0
Redevances des parents/budget total	5 %		Production du domaine/budget total	9 %	

5.5. Le Lycée Technique de Porto Novo

Il existe plusieurs lycées techniques au Bénin qui mettent en œuvre des formations dans les domaines du commerce et de l'industrie aboutissant aux diplômes de fin du premier cycle (CAP) et du second cycle (DTI et Baccalauréat). Dans certains lycées comme celui de Porto Novo, pour une meilleure exploitation des infrastructures et des équipements en place, les responsables accueillent des formations par apprentissage de type dual, dans le cadre des partenariats avec des PTF ou le FODEFCA.

La spécialité retenue ici, concerne la formation de **mécaniciens d'engins à 2 roues**. Ce choix est justifié par le développement prodigieux et très rapide de l'utilisation de ce mode de déplacement et de transport, surtout avec la généralisation des taxis motos sur l'ensemble du pays, y compris dans les villages les plus petits.

Cette formation s'est greffée sur les activités traditionnelles du Lycée Technique. Des enseignants du Lycée participent à la formation ainsi que des formateurs endogènes (qui sont des maîtres artisans recrutés après avoir reçu une formation technique et andragogique¹⁰¹). Les premiers sont chargés des enseignements théoriques et les seconds, des enseignements pratiques.

Au plan financier, les formateurs sont considérés comme des vacataires dont les prestations sont rémunérées à l'heure.

Les apprenants sont recrutés sur concours parmi les apprentis mécaniciens (engins 2 roues) ayant le niveau de la classe de CM1 et en apprentissage depuis au moins 6 mois. De plus, ils doivent être âgés d'au moins 14 ans. Ceux qui satisfont aux conditions de réussite au bout des 3 années de formation, reçoivent le Diplôme de Qualification Professionnelle (CQP), créé par l'Etat en 2005 pour sanctionner la formation par apprentissage de type dual.

Fiche 5. Lycée Technique de Porto Novo

Ville	Porto Novo	Région	Ouémé
Secteur	P	Domaine agricole en ha	
Taille de l'établissement	84	Places en internat	
Description rapide de l'établissement	En 2001, le Bénin a adopté une Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) qui a demandé de concevoir tous les référentiels En 2001, le Bénin a adopté une Réforme de l'Enseignement Technique et de la		

¹⁰¹ Ou formation des adultes.

<p>Formation Professionnelle (ETFP) qui a demandé de concevoir tous les référentiels selon l'approche par compétences.</p> <p>En 2002, l'ONG Swisscontact s'est installée au Bénin et a appuyé le développement des 1ères formations dans le secteur de l'artisanat, selon la méthode DACUM. Il s'agit de formation par apprentissage de type dual, concernant, entre autres, la mécanique d'engins 2 roues. Les effectifs inscrits dans l'ensemble du pays depuis 2006 sont environ 1150. Au Lycée Technique de Porto Novo, ils sont environ 110 avec un taux de réussite de près de 85 % (soit près de 93 diplômés)</p> <p>Les diplômés reçoivent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Ils trouvent du travail dans des entreprises de montage ou de vente de motocyclettes ou alors ouvrent leur propre atelier.</p>											
Activité 1	Taille activité	84									
Dénomination	Formation de base aux métiers										
Description du cycle de formation											
<p>Le Lycée Technique de Porto Novo assure une formation post-primaire aux jeunes âgés au moins de 14 ans en mécanique d'engins à 2 roues. Le recrutement se fait parmi les apprentis ayant au moins 6 mois d'ancienneté dans un atelier et ayant au moins le niveau de la classe de CM1</p> <p>La formation dure 3 ans. Les apprentis se rendent une fois par semaine au Lycée Technique pour recevoir des enseignements théoriques (donnés par des enseignants du Lycée technique) et des enseignements pratiques donnés par les formateurs endogènes. La journée de formation dure 8 heures et s'étend sur 32 semaines par an, soit un total de 256 heures. Les autres jours de la semaine se passe dans l'atelier auprès du patron de l'apprenti. Il doit mettre en pratique ce qu'il a appris au Lycée Technique. Les activités effectuées dans l'atelier font l'objet d'un suivi par un formateur (endogène) appelé formateur de suivi.</p> <p>Au bout des 3 ans de formation, l'évaluation finale a lieu sur toute l'étendue du territoire et implique des maîtres artisans. La décision finale permettant ou non d'attribuer le diplôme (CQP) tient compte à la fois de l'évaluation finale et de la note attribuée suite à l'appréciation de la qualité des travaux réalisés dans l'atelier du patron, certifiés par le maître de suivi et le patron de l'apprenti.</p>											
Diplôme	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	Spécialité	Mécanique d'engins à 2 roues								
Classement typologie	FIM	Pédagogie	Apprentissage du type dual								
Niveau recrutement	Classe de Cours moyen 1 ^{ère} année	Age recrutement	A partir de 14 ans								
Durée du cycle	3 ans	Périodicité recrutement	Tous les ans								
Flux annuel d'entrants	32	Flux annuel de sortants diplômés	27								
Accompagnement à l'installation	Non	Frais annuels (formations longues)	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>101 714</td> <td>155</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	101 714	155				
F CFA	Euro										
101 714	155										
Budget total/effectif total	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>101 714</td> <td>155</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	101 714	155	Budget total/flux annuel de sortants	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>316 444</td> <td>482</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	316 444	482
F CFA	Euro										
101 714	155										
F CFA	Euro										
316 444	482										
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>316 444</td> <td>482</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	316 444	482	Budget total/Nb H-j de formation	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0</td> </tr> </table>	F CFA	Euro		0
F CFA	Euro										
316 444	482										
F CFA	Euro										
	0										
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>5 086</td> <td>8</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	5 086	8	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	<table border="1"> <tr> <td>F CFA</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>141 829</td> <td>216</td> </tr> </table>	F CFA	Euro	141 829	216
F CFA	Euro										
5 086	8										
F CFA	Euro										
141 829	216										
Redevances des parents/budget total	5 %	Production du domaine/budget total									

5.6. Le Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (CAP/EPAC)

Il existait au sein du Collège Polytechnique Universitaire (CPU), une Division du Perfectionnement et de la Formation Continue (DPFC) qui est devenu Centre Autonome de Perfectionnement après la création de l'EPAC¹⁰². Il s'agissait, pour les responsables des Ministères en charge de la fonction publique, de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, de répondre à une demande sociale de promotion des diplômés du LAMS, en leur permettant d'accéder à des qualifications universitaires.

Le CAP/EPAC a alors conçu des formations s'adressant à des personnes en cours d'emploi qui souhaitaient obtenir les diplômes de l'enseignement supérieur délivrés en formation initiale. Ce type de formation s'est depuis développé. Actuellement le CAP/EPAC offre des formations à distance (en réalité formation à distance), des formations continues présentiels et des activités de formation continue de courtes durées (à la demande)¹⁰³.

La formation utilise des enseignants de l'EPAC et des vacataires externes. Ils sont tous considérés comme des vacataires payés à l'heure de prestation.

Les formations sont dispensées dans les secteurs industriel et de la biologie en particulier en Génie civil, en Mécanique automobile, en Hydraulique, en Imagerie médicale, en Génie de l'environnement, en Production animale, etc.

Les diplômes sanctionnant les formations réussies sont : le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), la Licence Professionnelle, la Maîtrise Professionnelle et le Diplôme d'Ingénieur.

La formation considérée ici est de la licence professionnelle en Hydraulique.

Fiche 6. Centre Autonome de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (CAP/EPAC)

Ville	Abomey Calavi	Région	Atlantique
Secteur	P	Domaine agricole en ha	
Taille de l'établissement	120	Places en internat	
Description rapide de l'établissement	<p>Il existait au CPU (Collège Polytechnique Universitaire) une Division du Perfectionnement et de la Formation Continue qui est devenue Centre Autonome de Perfectionnement à l'avènement de l'EPAC. Cette structure organise pour des agents en emplois des formations diplômantes en alternance, ainsi que de façon ponctuelle des formations qualifiantes.</p> <p>A partir de 2006, avec l'appui de la Coopération néerlandaise, dans le cadre des Programmes NPT, le CAP a bénéficié d'un appui pour démarrer des formations en Licence Professionnelle en Hydraulique et dans d'autres filières.</p> <p>Le CAP/EPAC ne paie pas de charges locatives à l'EPAC dont il occupe les locaux et utilise les équipements didactiques</p> <p>Les formateurs sont des enseignants de l'EPAC et des professionnels identifiés par les responsables du CAP/EPAC.</p>		
Activité 1		Taille activité	84
Dénomination	Formation de base aux métiers		

¹⁰² Voir note de service n° 037-04/EPAC/D/UAC du 27 février 2004.

¹⁰³ Notons ici que le CFC/LAMS a le même objectif mais pas les mêmes « produits » : il s'agit à l'entrée de titulaires du BEAT qui souhaitent obtenir un DEAT tandis qu'au CAP/EPAC, ce sont, entre autres, des titulaires du DEAT qui souhaitent obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur (Licence Professionnelle, Master ou plus).

Description du cycle de formation			
<p>Les stagiaires sont recrutés parmi les agents en cours d'emploi titulaire d'un baccalauréat, d'un DEAT ou d'un BTS. La formation comprend 2 regroupements par an : 1 premier regroupement de 2 semaines et un 1 second de 6 semaines, soit 8 semaines par an. Avant chaque regroupement, les stagiaires reçoivent chez eux, les monographies des cours à étudier pour le prochain regroupement au cours duquel ils ne bénéficieront que des appuis pour les TP et les TD de leurs formateurs. La formation est intégrée au système LMD. Cela signifie que les stagiaires, pour être déclarés admis, doivent avoir les cours correspondants à la totalité des crédits, et valider tous les Eléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECU).</p> <p>La formation en Licence Professionnelle au CAP/EPAC dure 4 années (au lieu de 3 années en formation initiale)</p> <p>La formation nécessite une organisation très lourde en particulier pour l'élaboration et la confection des monographies qui doivent être adressées au stagiaires avant les regroupements.</p>			
Diplôme	Licence professionnelle	Spécialité	Hydraulique
Classement typologie	TLP	Pédagogie	Alternance Ecole Profession
Niveau recrutement	Baccalauréat/DEAT	Age recrutement	20 et plus
Durée du cycle	4 ans	Périodicité recrutement	Tous les ans
Flux annuel d'entrants	30	Flux annuel de sortants diplômés	24
Accompagnement à l'installation	Non	Frais annuels (formations longues)	F CFA Euro 366 000 558
Budget total/effectif total	F CFA Euro 366 000 558	Budget total/flux annuel de sortants	F CFA Euro 1 337 308 2 039
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	F CFA Euro 1 448 750 2 209	Budget total/Nb H-j de formation	F CFA Euro 0
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	F CFA Euro 366 000 558	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	F CFA Euro
Redevances des parents/budget total	100 %	Production du domaine/budget total	

5.7. La Ferme-Ecole « Solidarités Agricoles Intégrées » (SAIN)

La Ferme-Ecole SAIN est née de l'initiative d'un ancien stagiaire du Centre Songhaï qui a décidé de créer en 2000 une ferme dans laquelle il forme des jeunes qui souhaitent devenir chef d'exploitation agricole. Elle est sous la couverture juridique de l'Association Agro écologique d'Action Communautaire (AAGAC), elle-même fondée en 1997¹⁰⁴.

Elle s'étend sur un domaine de 14 ha. Il s'agit d'un espace de production et d'apprentissage où se côtoient l'aviculture (élevage de cailles), la pisciculture, la production rizicole, le maraichage, etc.

Les stagiaires sont recrutés depuis 2003 parmi les jeunes ayant au moins le niveau de la classe de 4^{ème} de l'enseignement secondaire et viennent de différents départements du Bénin. Ils sont hébergés sur place et ne paient pas de frais de scolarité. Ils apprennent en contribuant à la production de la ferme qui, commercialisée, permet d'assurer le fonctionnement général.

¹⁰⁴ NdIE : On trouvera des informations sur www.sain-benin ; nous y avons lu l'écriture avec un tiret que nous avons reprise.

La ferme-école utilise comme formateurs d'autres chefs d'exploitation qui sont indemnisés pour leurs prestations uniquement.

Fiche 7 : Ferme-Ecole « Solidarités Agricoles Intégrées » (SAIN), Adjohoun

Ville	Adjohoun	Département	Ouémé	
Secteur	A	Domaine agricole en ha	9,5	
Taille de l'établissement	25	Places en internat	25	
Description rapide de l'établissement	<p>Le promoteur de la Ferme-Ecole est un ancien du Centre Songhaï. Il s'est installé à Kakanitchoé, dans la Commune d'Adjohoun dans le Département de l'Ouémé, d'où il est originaire</p> <p>La Ferme SAIN a une forme associative qui vit principalement de la commercialisation des produits de l'exploitation. Elle reçoit ponctuellement des subventions pour la formation d'un nombre limité de stagiaires.</p> <p>Le régime est l'internat pour tous les stagiaires.</p>			
Activité 1	Taille activité		25	
Dénomination	Formation de base aux métiers			
Description du cycle de formation				
<p>La Ferme-Ecole SAIN recrute parmi les candidats qui ont le niveau de la classe de 3^{ème} du secondaire ayant au moins 18 ans et qui en font la demande</p> <p>La formation dure 18 mois et porte sur la production végétale (riziculture de bas fonds, maraîchage, foresterie, bananeraie) et la production animale (cuniculture, aviculture, apiculture, pisciculture) et écotourisme. La formation est divisée en 3 grandes phases : 6 mois de formation/production sur le site de la ferme ; 6 mois de stage hors de la ferme sur des exploitations partenaires de SAIN ; 6 mois de cours de gestion et d'élaboration de projet d'installation. La formation totale couvre plus de 2 500 heures et est basée sur le principe de « Learning by doing » (Apprentissage par la pratique) avec 75 % de pratique et 25 % de théorie. La formation est du type modulaire dispensée par des professionnels tenant eux mêmes des fermes</p> <p>Le stage de fin de formation est effectuée dans une exploitation partenaire de la Ferme-Ecole SAIN.</p> <p>La fin de la formation est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de fin de formation</p> <p>Des microcrédits sont accordés aux formés qui le désirent, pour s'installer dans l'activité. Il s'agit d'un fonds renouvelable en ce sens que le bénéficiaire doit, dans une période convenue, le rembourser afin qu'il serve à appuyer l'installation d'autres formés. Le suivi est effectué par le réseau des anciens de la Ferme-Ecole SAIN.</p>				
Diplôme	Certificat de l'établissement	Spécialité	Production végétale, production animale (aviculture, pisciculture, apiculture), écotourisme	
Classement typologie	FIM	Pédagogie	Classique avec stage	
Niveau recrutement	Classe de 3 ^{ème}	Age recrutement	18 ans	
Durée du cycle	18 mois	Périodicité recrutement	Tous les 18 mois	
Flux annuel d'entrants	11	Flux annuel de sortants diplômés	11	
Accompagnement à l'installation	Oui	Frais annuels (formations longues)	F CFA	Euro
			902 545	1 376
Budget total/effectif total	F CFA	Euro	F CFA	Euro
	902 545	1 376	902 545	1 376
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	F CFA	Euro	F CFA	Euro
	902 545	1 376		0

	F CFA	Euro		F CFA	Euro
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture			Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture		
Redevances des parents/budget total	0 %		Production du domaine/budget total	100 %	

5.8. Le Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) de Natitingou

Créé en 1998, le Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) de Natitingou est l'un des 2 établissements de ce type au Bénin, depuis la transformation du CETA d'Adja Ouèrè en Lycée Technique Agricole. Cet établissement, comme le second (le CETA d'Ina) est situé dans le nord du Bénin. Il prépare de jeunes élèves au Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT), après 4 années d'études.

Le CETA de Natitingou s'étend sur un important domaine dont une petite partie est actuellement utilisée.

Comme au LAMS, les formateurs sont des agents de l'Etat complétés par des vacataires recrutés parmi les professionnels ou des jeunes diplômés des universités du pays.

Fiche 8. Collège d'Enseignement Technique Agricole de Natitingou (CETA Natitingou)

Ville	Natitingou	Département	Atacora
Secteur	P	Domaine agricole en ha	250
Taille de l'établissement	240	Places en internat	
Description rapide de l'établissement	Le CETA Natitingou est un des 2 Collèges d'Enseignement Technique Agricole du Bénin. C'est un établissement public dont la mission est de former des techniciens agricoles qui peuvent être utilisés sur des exploitations privées ou comme agents d'encadrement dans les structures publiques ou les ONG ou comme des entrepreneurs agricoles installés pour leur propre compte.		
Activité 1	Taille activité		240
Dénomination	Formation de base aux métiers		
Description du cycle de formation			
Le CETA recrute des jeunes âgés au moins de 14 ans, titulaires du CEP et ayant le niveau de la classe de 5 ^{ème} du secondaire			
La formation dure 4 années constituées de formation théorique en salle (environ 30 %) et de formation pratique et de stage (70 %). Les stages se font de plus en plus auprès d'entreprises agricoles, alors qu'avant ils se faisaient quasiment tous auprès des structures techniques du MAEP.			
A la fin des 4 années de formation, les élèves qui ont satisfait aux exigences de l'évaluation finale, reçoivent le diplôme de Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT)			
La plupart des diplômés poursuivent des études au LAMS. Une infime partie s'installe comme dans l'activité de la formation.			
Diplôme	Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT)	Spécialité	Production végétale ; Production animale
Classement typologie	FIM	Pédagogie	Classique avec stage

Niveau recrutement	CEP avec niveau de la classe de 5 ^{ème}	Age recrutement	A partir de 14 ans	
Durée du cycle	4 ans	Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel d'entrants	60	Flux annuel de sortants diplômés	58	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	F CFA	Euro
			240 000	366
Budget total/effectif total	F CFA	Budget total/flux annuel de sortants	F CFA	Euro
	559 067	852	2 655 569	4 048
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	F CFA	Budget total/Nb H-j de formation	F CFA	Euro
	3 068 658	4 678		0
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	F CFA	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture	F CFA	Euro
	238 852	364		
Redevances des parents/budget total	36 %	Production du domaine/budget total		

5.9. Le Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)

Il s'agit d'un Centre de formation continue en création dont les activités démarrent en 2010-2011. Le Centre doit former, par le biais de la formation professionnelle continue diplômante, des titulaires de Licence Professionnelle en Conseil agricole et vulgarisation au démarrage, mais d'autres produits seront proposés plus tard.

La nécessité d'ouvrir une telle structure a été révélée par une étude faite dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet financé par la coopération néerlandaise (projet NPT 193). A terme, des formations diplômantes seront aussi proposées en Master.

Le Centre fera aussi des formations continues de courtes durées.

La formation se déroulera suivant le modèle de celui du CAP/EPAC.

Fiche 9. Centre de Formation Continue en Agriculture de la Faculté des Sciences Agronomiques (CFCA/FSA) de l'Université d'Abomey Calavi (UAC)

Ville	Abomey Calavi	Département	Atlantique
Secteur	P	Domaine agricole en ha	
Taille de l'établissement	80	Places en internat	
Description rapide de l'établissement	En 2006, la FSA s'est engagée dans le système LMD et a commencé à se préparer à organiser des formations en Licence Professionnelle. Parallèlement, grâce à l'appui de la coopération Néerlandaise, une étude de marché a eu lieu dès cette même année, pour identifier la demande professionnelle. Cette étude de marché a été complétée par une analyse des besoins de formation professionnelle continue au profit d'agents (publics et privés) en cours d'emplois souhaitant acquérir des qualifications complémentaires. C'est pour satisfaire cette demande que cette première formation		

	démarrer. La qualification concernée au démarrage est la Licence Professionnelle en Conseil Agricole et Vulgarisation. Plus tard, d'autres qualifications seront proposées. Les candidats sont recrutés parmi les bacheliers et/ou les titulaires d'un DEAT en cours d'emploi. Le recrutement se fait sur étude de dossier.		
Activité 1	Taille activité	80	
Dénomination	Formation de Techniciens en Licence Professionnelle		
Description du cycle de formation			
<p>Les stagiaires sont recrutés parmi les titulaires d'un baccalauréat ou d'un DEAT tous en cours d'emploi. La formation comprend 2 regroupements par an : 1 premier regroupement de 2 semaines et un 1 second de 6 semaines, soit 8 semaines par an. Avant chaque regroupement, les stagiaires reçoivent chez eux les monographies des cours à étudier pour le prochain regroupement au cours duquel ils ne bénéficieront que des appuis pour les TP et les TD de leurs formateurs. La formation est intégrée au système LMD. Cela signifie que les stagiaires, pour être déclarés admis, doivent avoir les cours correspondants à la totalité des crédits, et valider tous les Eléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECU).</p> <p>La formation en Licence Professionnelle durera 4 années (au lieu de 3 années en formation initiale). La formation nécessite une organisation très lourde en particulier pour l'élaboration et la confection des monographies qui doivent être adressées aux stagiaires avant les regroupements.</p>			
Diplôme	Licence Professionnelle	Spécialité	Conseil Agricole et vulgarisation
Classement typologie	TLP	Pédagogie	Alternance Ecole Profession
Niveau recrutement	Bac ou DEAT	Age recrutement	20 ans et plus
Durée du cycle	4 ans	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel d'entrants	20	Flux annuel de sortants diplômés	20
Accompagnement à l'installation	non		Frais annuels (formations longues)
	F CFA	Euro	F CFA Euro
Budget total/effectif total	400 000	610	Budget total/flux annuel de sortants
	F CFA	Euro	F CFA Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	400 000	610	Budget total/Nb H-j de formation
	F CFA	Euro	F CFA Euro
Contribution Parents, par an et par élève, sans la nourriture	400 000	610	Contribution Parents, par an et par élève, avec la nourriture
	F CFA	Euro	F CFA Euro
Redevances des parents/budget total	100 %	Production du domaine/budget total	

6. LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE

6.1. Fonctionnement administratif et pédagogique

Dans les établissements publics, le personnel administratif est mis en place par le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) pour les lycées et collèges d'enseignement technique, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) pour les établissements relevant du supérieur et enfin par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) pour les Centres de Promotion Rurale (CPR) ou les Centres Féminin de Promotion Rurale (CFPR). Les salaires et les charges salariales de ce personnel sont en conséquence assurés par l'État. Certains de ces établissements recrutent du personnel complémentaire rémunéré par la vente des produits internes des exploitations agricoles (cas des lycées agricole) ou des prestations techniques (cas des lycées techniques à travers les Services Relations Extérieures et Prestations)

Dans les établissements privés ou associatifs, le personnel administratif est mis en place par le promoteur (généralement l'actionnaire principal) ou par le Conseil d'administration. Les salaires et les charges salariales sont assurés grâce aux ressources générées par les activités de formation ou de supports de formation.

Sur le plan pédagogique, les formateurs des établissements publics sont actuellement, pour la plupart des fonctionnaires agents permanents de l'État (APE), agents contractuels de l'État (ACE) ou des agents contractuels locaux (ACL). Ces agents payés par l'État ne couvrant pas les besoins, sont complétés par des vacataires dont le nombre a tendance à croître de plus en plus avec la mise en œuvre des nouveaux programmes dans les lycées techniques agricoles, conçus selon l'approche par compétences (par exemple le LAMS). Ces enseignants vacataires sont souvent de jeunes diplômés de filières techniques, sans aucune expérience professionnelle ou pédagogique. On rencontre toutefois parmi eux, des professionnels, même si eux non plus, n'ont pas d'expérience en matière de formation d'adultes.

Les établissements privés ou associatifs ont peu d'enseignants permanents et font plus appel à des vacataires puisés parmi les enseignants des établissements publics et/ou parmi les professionnels. Dans le cas du CIFA ou des CPR, les formateurs sont des agents des CeRPA ou de leur démembrement. Au niveau de la Ferme Ecole SAIN, ils sont puisés parmi les professionnels d'un réseau d'exploitants agricoles.

6.2. Fonctionnement financier¹⁰⁵

Dans les établissements publics, les financements proviennent généralement de trois sources :

- Les ressources de l'État qui financent :
 - Les salaires des personnels (y compris les primes) et les heures de vacation,
 - Les subventions d'exploitation (pour les fermes d'application)
 - Les bourses accordées à des élèves
 - Les subventions de fonctionnement.

¹⁰⁵ *NdlE* : Ces données concernent l'ensemble des centres ; il n'a pas été possible de détailler les systèmes de financement et les sources de financement pour chaque structure de formation ou par type de formation.

- La contribution des parents d'élèves qui prennent en charge l'équivalent des montants des bourses accordées par l'Etat.
- Des appuis de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui permettent le financement d'infrastructures et/ou d'équipements.

Tous les établissements disposent d'un compte bancaire dans lequel les ressources financières mobilisées sont versées. Dans les établissements publics, le versement des subventions de l'Etat à l'exception des salaires des personnels (bourses, subvention de fonctionnement, subvention d'exploitation) est fractionné sur des périodes définies par le trésor public. Toutefois, l'effectivité des versements dépend de la disponibilité de trésorerie qui est fonction du taux de collecte des ressources financières au niveau national. Les retards de paiement créent des problèmes de fonctionnement (entretien, achat de consommables pour certains équipements, etc.). En interne, les ressources financières mobilisées sont gérées au quotidien par l'Intendant (ou le comptable). Les ressources provenant des parents d'élèves sont collectées par l'Intendant ou le Comptable et versées dans le même compte. Ces ressources peuvent être complétées par des subventions de partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de projets ou programmes (NPT, PASEB, etc.).

Dans certains établissements, la formation continue constitue une des sources de revenus internes. Ces ressources peuvent être importantes surtout que les activités sont généralement subventionnées par la formation initiale (cas du LAMS, de la FSA/UAC, de l'EPAC/UAC).

L'une des principales difficultés pour déterminer les coûts unitaires de formation réside dans la détermination des masses salariales qu'il s'agisse des établissements publics ou privés.

Si l'ouverture des établissements publics à des candidats payant eux-mêmes leurs scolarités permet d'améliorer la trésorerie, on constate qu'en raison de la stagnation des subventions de l'Etat (subvention au fonctionnement, bourses accordées, subvention d'exploitation) certains développent des actions qui génèrent des ressources internes comme la formation continue (diplômante ou qualifiante), les transformations agro alimentaires, etc.

Dans le cadre de la conduite des activités pédagogiques en vue d'une meilleure professionnalisation des formations conformément aux exigences de l'approche par compétences, ces établissements devraient développer les ressources internes pour contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements.

Dans les établissements non publics, les ressources proviennent généralement de contributions des parents d'élèves ou de subventions accordées par des bailleurs de fonds (CIFA et CPR). Parallèlement, le recours aux vacataires diminue les charges salariales. Dans les établissements d'enseignement supérieur privés, il n'est pas rare de rencontrer des enseignants du public dans plusieurs structures.

Quel que soit l'établissement, pour améliorer le niveau de disponibilité des ressources financières, des mesures coercitives sont souvent prises pour obliger les parents d'élèves à s'acquitter des sommes dues (renvoi d'élèves, non admission d'élèves durant les devoirs, etc.).

6.3. Le financement et son utilisation

6.3.1. Les établissements publics de l'ETFP

Le financement des établissements publics est assuré de manière partielle par l'Etat sous forme de :

- De salaires des personnels enseignants comprenant les « Agents Permanents de l'Etat » (APE), les « Agents Contractuels d'Etat » (ACE), les « Agents Contractuels Locaux » (ACL) et les vacataires ;

- De salaires du personnel administratif, technique et de service, comprenant le personnel non enseignant de l'administration, les techniciens d'appui aux activités pédagogiques et les agents d'entretien.
- De subventions d'exploitation pour les établissements d'enseignement technique agricole ;
- De subventions de fonctionnement des établissements ;
- De bourses octroyées à certains élèves/étudiants.

Sur les trois dernières années, les ressources financières mises à la disposition des établissements techniques agricoles publics, hors salaires des personnels, sont :

Tableau 16. Evolution des subventions de l'Etat aux établissements (du niveau secondaire) de l'ETFP de 2008 à 2010 en F CFA

Etablissement	Ressources versées en milliers de F CFA								
	2008			2009			2010		
	Subvent. Exploit.	Bourses	Subvent. Fonction.	Subvent. Exploit.	Bourses	Subvent. Fonction.	Subvent. Exploit.	Bourses	Subvent. Fonction.
LAMS	31 000	34 776	3 040	31 000	28 704	3 040	33 000	35 604	3 610
LTA Adja Ouèrè	15 000	13 699	12 320	15 000	19 631	12 320	20 000	29 674	12 785
CETA Natitingou	16 000	13 184	12 320	16 000	14 317	12 320	18 000	14 214	12 166
CETA Ina	16 000	13 493	12 320	16 000	14 111	12 320	18 000	14 008	11 319
TOTAUX	78 000	75 152	40 000	78 000	76 763	40 000	89 000	93 500	39 880
TOTAUX SUBVENTIONS	193 172			194 763			222 380		

Source : Informations DET

Tableau 17. Evolution des subventions de l'Etat aux établissements (du niveau secondaire) de l'ETFP de 2008 à 2010 en Euros

Etablissement	Ressources versées en Euros								
	2008			2009			2010		
	Subvent. Exploit.	Bourses	Subvent. Fonction.	Subvent. Exploit.	Bourses	Subvent. Fonction.	Subvent. Exploit.	Bourses	Subvent. Fonction.
LAMS	42 259	53 016	4 634	47 259	43 759	4 634	50 308	54 278	5 503
LTA Adja Ouèrè	22 867	20 884	18 782	22 867	29 927	18 782	30 490	45 238	19 490
CETA Natitingou	24 392	20 099	18 782	24 392	21 826	18 782	27 441	21 669	18 547
CETA Ina	24 392	20 570	18 782	24 392	21 512	18 782	27 441	21 335	17 256
TOTAUX	118 910	114 568	60 980	118 910	117 024	40 000	89 000	93 500	39 880
TOTAUX SUBVENTIONS	294 489			296 914			339 016		

On note une relative stabilité des subventions octroyées aux établissements d'enseignement technique agricole. L'augmentation notée pour le LT d'Adja Ouèrè, vient du fait que son statut a évolué de Collège en Lycée avec un second cycle à partir de 2009. Le montant de la bourse pour les lycées agricoles est de 276 000 F CFA/an (\approx 420 €) comprenant le service d'internat.

Dans ces mêmes établissements, les effectifs ont évolué comme suit de 2007 à 2010 :

Tableau 18. Evolution des effectifs dans les établissements de l'ETFP (niveau secondaire)

Etablissement	Effectif en			
	2007	2008	2009	2010
LAMS	1 620	1 551	1 117	1 412
LTA Adja Ouèrè	249	269	457	609
CETA Natitingou	190	204	231	247
CETA Ina	430	374	349	259
TOTAUX	2 489	2 398	2 154	2 527

On constate que les effectifs de l'ensemble des établissements de formation agricole ont sensiblement baissé en 2009 (environ 14 %) alors que les ressources allouées sont restées presque constantes.

Tous ces établissements publics sont ouverts au financement privé pour permettre aux parents qui le désirent et qui en ont les moyens d'inscrire des élèves. Cette ouverture permet aux établissements de mieux valoriser les équipements en place, mais surtout d'apporter des ressources complémentaires. Au LAMS, sur un effectif total de 1 410 élèves, le total d'élèves payant leur propre scolarité est de 1 290 et les ressources générées en 2010 sont estimées à environ 120 MF CFA, soit un peu moins de 183 000 € (y compris ceux qui sont à l'internat en dehors des 120 boursiers).

Tableau 19. Frais annuels payés par les parents d'élèves pour certains établissements publics

	Etablissement	En Francs CFA	En Euros
1	LAMS	250 000	381
2	CETA de Natitingou	240 000	366
3	FSA/UAC	400 000	610

Les ressources totales allouées par l'Etat au LAMS sont égales 72,214 MF CFA (\approx 110 090 €) hors salaires des personnels (enseignants et non enseignants) qui sont estimés à environ 130 MF CFA (\approx 198 184 €) portant à plus de 200 MF CFA (soit presque 304 900 €) le volume des subventions de l'Etat. Comme on le voit, la contribution des parents d'élèves représente 60 % de celle de l'Etat et près de 30 % du budget annuel réel de l'établissement.

Généralement, le versement des subventions de l'Etat est aléatoire et ne suit presque jamais les programmations établies. En effet, en dehors des salaires, l'Etat ne verse les subventions qu'en fonction du niveau de ressources qu'il arrive à mobiliser par les services du Ministère des Finances. Ceci rend primordial la disponibilité de trésorerie grâce au paiement des contributions des parents d'élèves pour lesquels des contraintes sont souvent imposées en cas de retard constaté¹⁰⁶.

La structure des budgets annuels est centrée en dépenses essentiellement sur les charges salariales. Elle ne permet pas « d'identifier les coûts d'amortissement, de maintenance et de fonctionnement des bâtiments et des équipements, d'isoler les coûts pédagogiques concernant la matière d'œuvre, encore moins ceux liés au renouvellement des cursus ou à l'adaptation des compétences des

¹⁰⁶ Par exemple, on interdit l'entrée lors d'un examen, aux élèves dont les parents n'ont pas honoré les engagements pris.

enseignants/formateurs à l'évolution des technologies ou des référentiels d'emplois ou de métiers » d'après Richard Walther¹⁰⁷.

Une des difficultés supplémentaires est l'accès aux données qui ne sont pas disponibles au sein des établissements. C'est le cas des coûts des formations des formateurs, qui sont réalisées grâce aux concours de plusieurs partenaires techniques et financiers, durant la même année. Par ailleurs, les investissements relatifs aux constructions nouvelles, aux extensions et à l'acquisition des matériels et équipements pédagogiques sont aussi réalisés dans le cadre de projets ou programmes financés par des partenaires techniques et financiers. C'est le cas par exemple de la coopération Danoise dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin (PASEB et NPT par la coopération néerlandaise, par exemple).

Dans le cas du LAMS, pour tenter d'approcher la réalité du coût unitaire de formation d'un titulaire du DEAT, une estimation des coûts annuels de financement de l'organisation des stages, des matières d'œuvre (pour l'exploitation et la pédagogie) et les équipements a été faite.

Tableau 20. Budget calculé du LAMS pour 2010

BUDGET 2010 DU LAMS		
Rubriques	Montant (F CFA)	Montant (€)
Dépenses		
Personnel administratif	33 558 120	51 159
Personnel d'internat	11 186 040	17 053
Enseignants fonctionnaires	107 055 750	163 205
Enseignants vacataires	28 800 000	43 905
Nourriture	72 114 000	109 937
Organisation des stages, matières d'œuvre et équipements	120 000 000	182 939
Autres frais de fonctionnement (entretiens et consommables)	31 223 310	3 127
Total	403 937 220	615 798
Recettes		
Subvention d'exploitation	33 000 000	50 308
Subvention de fonctionnement	3 610 000	5 503
Salaires versés pour les personnels	180 599 910	275 323
Bourses accordées	35 604 000	54 278
Ressources de l'internat	44 690 240	68 130
Frais de scolarité par les parents d'élèves	77 855 475	118 690
Autres recettes	28 577 595	43 566
Total	415 824 820	615 798

Les immobilisations ne sont pas prises en compte dans les considérations économiques et financières de gestion des établissements. Les principales préoccupations tournent autour de la disponibilité de la trésorerie pour faire face aux besoins financiers quotidiens.

¹⁰⁷ Les coûts de formation et d'insertion professionnelles. Conclusions d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire, AFD, Paris, 2009, « Document de travail », n° 88 (avec la collaboration de Boubakar Savadogo et Borel Foko).

Il y a d'autres aspects comme les assurances qui n'apparaissent pas dans les calculs des coûts. En effet, l'Etat ne semble pas donner de l'importance à la protection des infrastructures contre les risques (incendie, dégâts des eaux, problèmes électriques, etc.) par une assurance, alors que les valeurs qu'elles représentent sont importantes. De même, les personnes, dans le cadre de leur travail (enseignants, administratifs, élèves) ne sont pas protégées.

L'évaluation de manière très approchée du coût unitaire dans un établissement donné, est fonction de la filière, du respect des normes en matière d'effectif, d'équipement et des données disponibles. Dans une étude intitulée *Efficacité externe de l'enseignement supérieur au Bénin* réalisée en 2000 par le professeur Amoussouga¹⁰⁸, le coût unitaire moyen dans les écoles professionnelles de l'Université Nationale du Bénin (UNB, actuelle UAC) en 1998-99 est de **2 110 000 F CFA (3 220 €)**.

Ce coût moyen cache des disparités importantes qui sont en particulier fonction du type de formation¹⁰⁹, de la valeur des investissements initiaux et de la taille des effectifs. Ainsi les exemples spécifiques de coûts unitaires varient du plus faible au plus élevé entre :

- 605 000 F CFA (≈ 920 €) à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA devenue depuis l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ou ENAM),
- 1 255 000 F CFA (≈ 1 910 €) à la Faculté des Sciences de la Santé (FSS),
- 1 760 000 F CFA (≈ 2 680 €) à la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA),
- 7 370 000 F CFA (≈ 11 240 €) à l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC).

Une étude de la Banque Mondiale réalisée en 2002¹¹⁰, a indiqué la relation suivante pour déterminer les coûts unitaires dans les établissements publics d'enseignement :

$$CU = B/NbEle$$

$$= (SalMoyEns \times NbEns + SalMoyNonEns + DepPedFoncU + MttBours \times NbBours)/NbEle,$$

c'est-à-dire :

$$CU = SalMoyEns \times 1/RE-E + SalMoyNbEns \times 1/RE-NE + DepPedFoncU + MttBours \times NbBours/NbEle$$

Dans cette relation :

$$B = SalMoyEns \times NbEns + SalMoyNonEns \times NbNonEns + DepPedFoncU + MttBours \times NbBours$$

Avec :

CU	: Coût Unitaire	B	: Budget
NbEle	: Nombre d'Elèves		
SalMoyEns	: Salaire Moyen des Enseignants	NbEns	: Nombre des Enseignants
SalMoyNonEns	: Salaire Moyen des Non-Enseignants	NbNonEns	: Nombre des Non-Enseignants
MttBours	: Montant de la Bourse	NbBours	: Nombre de Boursiers
RE-E	: Ratio Elèves-Enseignants		
RE-NE	: Rapport nombre d'Elèves-nombre de Non Enseignants		
DepPedFoncU	: Dépenses Pédagogique et de Fonctionnement Unitaires		

¹⁰⁸ MESRS, *Plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique*, 2002.

NdIE : valeurs arrondies aux cinq milliers pour les francs CFA et à la dizaine pour les Euros (approximation précédée du signe « ≈ » pour toujours rappeler que l'arrondi en Euro est calculé sur la valeur exacte, donc non arrondie, en F CFA). Les montants exacts sont respectivement : moyenne = 2 111 186 F CFA (3 218,5 €) - ENA = 604 945 F CFA (922 €) - FSS = 1 253 272 F CFA (1 911 €) - FSA = 1 758 775 F CFA (2 681 €) et EPAC = 7 372 264 F CFA (11 239 €).

¹⁰⁹ On retrouve, ici comme ailleurs, le fait que les formations pratiques coûtent plus cher que les formations théoriques

¹¹⁰ Banque Mondiale, Région Afrique. *Le système éducatif béninois : Performance et espaces d'amélioration pour la politique éducative* ; 2002.

NdIE : les abréviations utilisées ont été allongées pour les rendre - sensiblement, nous l'espérons - plus faciles à comprendre.

L'application de cette relation aux établissements publics d'ETFP (en particulier au LAMS) se heurte à certaines difficultés, au nombre desquelles :

- la faiblesse du nombre de boursiers par rapport au nombre total d'élèves ;
- l'imprécision sur la connaissance des dépenses pédagogiques et de fonctionnement unitaire ;
- la non prise en compte des dépenses sociales (internat en particulier).

Dans le cas du LAMS, le coût unitaire trouvé à partir de notre estimation est de 235 000 F CFA (\approx 360 €) en divisant le budget total par le nombre d'élèves. Mais si on estime ce coût par rapport au flux sortant de diplômés, ce coût devient 830 000 F CFA (\approx 1 270 €)¹¹¹.

En appliquant la relation ci-dessus au même cas, avec les données suivantes :

- Nombre d'enseignants (APE+ACE) : 50 avec un salaire moyen de 161 626 F CFA (246 €) ;

N.B. : On a considéré que la plupart des enseignants sont en catégorie « B1 » et à l'échelon 8 en moyenne. Cette considération est justifiée par le fait qu'en raison du gel des recrutements, on note l'existence de nombreux enseignants en fin de carrière, pendant que jeunes ont été recrutés ces dernières années (Agents Contractuels d'Etat/ACE + Agents Contractuels Locaux/ACL). La valeur du point d'indice est de 3 007. L'indice en B1-8 est de 645.

- Nombre d'enseignants (ACL) : 14 avec un salaire moyen de 60 000 F CFA (ou 91,5 €) ;
- Nombre d'enseignants vacataires : 48 avec un salaire moyen de 50 000 F CFA (76,0 €) ;
- Effectif du personnel non enseignant : 28 répartis en 2 catégories (le personnel administratif généralement payée par l'Etat sur des bases salariales harmonisées et le personnel de soutien aux activités pédagogiques rémunéré sur ressources internes sur des bases salariales négociées).
- Nombre de boursiers : 120 ;
- Nombre d'élèves : 1 410, mais avec une capacité d'accueil de 800, donc des coûts unitaires moindres (car il est nécessaire de distinguer les résultats en cas de capacité théorique et en utilisation réelle) ;
- Dépenses pédagogiques et de fonctionnement (i.e. achat de consommables et de matières d'œuvre didactiques, etc.) ;
- Agents Contractuels d'Etat (ACE) et Agents Contractuels Locaux.

On obtient alors 230 000 F CFA (\approx 350 €) avec un effectif de 1 410 élèves, mais quand on ramène ce coût unitaire à la capacité théorique d'accueil qui est de 800, l'évaluation augmente à 400 000 F CFA par (\approx 610 €) et à 1 605 000 F CFA (\approx 2 450 €) pour les 4 années de formation. Pour le même établissement, notre démarche donne un coût unitaire de 415 000 F CFA (\approx 630 €). Ce faible écart constaté provient, comme mentionné ci-dessus, de la non-intégration des aspects sociaux de la formation¹¹².

Le coût unitaire pour la formation complète au LAMS est donc, dans les conditions d'effectif réel actuel, de 940 000 F CFA (\approx 1 440 €) selon notre estimation mais de 1 660 000 F CFA (\approx 2 530 €) en considérant la capacité d'accueil de 800 élèves¹¹³.

¹¹¹ *NdlE* : Valeurs arrondies comme précédemment. Les valeurs exactes sont respectivement 235 336 F CFA (359 €) et 831 637 F CFA (1 268 €). Au risque d'insister, le premier coût est calculé sur les entrants, le second sur les diplômés.

¹¹² Valeurs exactes : 227 598 F CFA (347 €) - 401 141 F CFA (612€) - 1 604 564 F CFA (2446 €) - 414 779 F CFA (632 €).

¹¹³ Valeurs exactes : 941 344 F CFA (1 435€) et 1 659 116 F CFA (2 529€).

Tableau 21. Coûts unitaires de formation dans certains autres établissements publics

Etablissements	Diplôme délivré	Budget annuel/ Nombre d'élèves		Budget annuel/ Nombre de diplômés		Coût du cycle de formation	
		En F CFA	En €	F CFA	En €	En F CFA	En €
Lycée Technique de Porto Novo (Formation en mécanique d'engins à 2 roues)	CQP	101 714	155	316 444	482	305 142	465
Collège d'enseignement Technique Agricole (CETA) de Natitingou	BEAT	559 067	852	3 068 658	4 678	2 236 268	3 409
Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)	DEAT	235 336	359	831 637	1 268	941 344	1 435
Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)	Ingénieur agronome	2 081 648	3 173	11 958 406	18 230	10 408 240	15 867
Cellule de Formation Continue du LAMS pour la formation continue diplômante*	DEAT	217 059	331	1 790 734	2 730	1 085 295	1 655
Centre Autonome de Perfectionnement (CAP) de l'EPAC - Filière Hydraulique	Licence professionnelle	366 000	558	1 448 750	2 209	1 464 000	2 232
Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la FSA/UAC*	Licence professionnelle	ca 400 000	ca 610	-		ca 1 600 000	ca 2 440

* : Les effectifs étaient relativement faibles il y a quelques années. Actuellement, ils ont plus que doublé. Compte tenu du taux de réussite élevé (100 %), le coût unitaire rapporté au nombre de diplômés doit baisser.

** : Les données du CFCA/UAC sont approximatives étant donné sa création récente.

Les coûts relativement élevés au CETA Natitingou et à la FSA/UAC sont liés à deux facteurs essentiellement :

- La faiblesse des effectifs des élèves,
- La valeur relativement élevée du taux de sortants non diplômés en ce qui concerne le CAP/EPAC (cf. tableaux 23 et 24).

Dans le cas des établissements de formation continue, la pratique actuelle de détermination des résultats financiers annuels, n'intègre pas les charges locatives (location des salles de cours, location des équipements et matériels didactiques). Elle comprend cependant le reversement d'une partie des résultats financiers à l'établissement de tutelle à titre d'appui à son fonctionnement.

L'autre constat réside dans le mode de rémunération des formateurs. Ils sont tous considérés comme des vacataires payés en fonction du nombre d'heures de prestation, qu'ils soient internes ou externes à l'établissement, évitant ainsi le versement des impôts et taxes liés aux salaires.

Dans cette étude, une estimation a été faite pour prendre en compte à la fois les charges locatives ainsi qu'une correction de la masse salariale. Pour le CAP/EPAC et la CFC/LAMS, les coûts obtenus à partir des budgets corrigés sont :

Tableau 22. Coûts unitaires de formation au CAP/EPAC et à CFC/LAMS à partir des budgets corrigés

Etablissements	Diplôme délivré	Budget annuel/ Nombre d'élèves		Budget annuel/ Nombre de diplômés		Coût du cycle de formation	
		En F CFA	En €	En F CFA	En €	En F CFA	En €
Cellule de Formation Continue du LAMS pour la formation continue diplômante*	DEAT	307 822	469	2 539 528	3 871	1 539 110	2 346

Centre Autonome de Perfectionnement (CAP) de l'EPAC - Filière Hydraulique	Licence professionnelle	521 695	795	2 065 042	3 148	2 086 780	3 181
---	-------------------------	---------	-----	-----------	-------	-----------	-------

* : Même remarque que celle du tableau précédent.

On constate que les coûts unitaires sont très élevés dans les établissements formant aux métiers de base dans lesquels les bénéficiaires ne paient pas directement de frais de scolarité. C'est le cas en particulier du CIFA, de la Ferme Ecole SAIN ou encore du CPR d'Agonvi et du CFPR de Kouti (voir détails complémentaires au tableau 21). On peut cependant réduire ces coûts en ajustant les effectifs à la dimension des infrastructures existantes (il faut augmenter les effectifs) tout en tenant compte de la demande locale (pour favoriser l'insertion) appréciée au niveau de chaque bénéficiaire (pour tenir compte du fait que des bénéficiaires viennent de loin).

Parmi les dispositifs de formation initiale aux métiers de base mis en place par l'Etat, on peut citer celui des Centres de Formation Rurale (CPR) ou Centres Féminins de Formation Rurale (CFPR). Ils sont créés dans les années 1990 pour contribuer à l'insertion socioéconomique des jeunes et favoriser la diffusion de techniques modernes de production agricole pour le compte de communes ayant un potentiel agro écologique donné. Actuellement, à l'instar des autres CPR, les deux Centres d'Agonvi et de Kouti ont des problèmes de fonctionnement en raison de la non disponibilité des ressources financières précédemment garanties par le Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé-Plateau (PADRO), arrivé à terme en fin 2008. L'étude a porté sur les résultats des CPR d'Agonvi et de Kouti entre 2002 et 2008.

Tableau 23 : Evolution des dépenses du CPR d'Agonvi et du CFPR de Kouti de 2002 à 2009 en F CFA et en Euros

Années	CPR Agonvi	CFPR Kouti	Total
2002	1 591 350 F CFA 2 426 €	2 573 050 F CFA 3 923€	4 164 400 F CFA 6 349€
2003	14 987 459 F CFA 22 848 €	8 581 485 F CFA 13 082 €	23 568 944 F CFA 35 931 €
2004	20 486 935 F CFA 31 232 €	23 791 140 F CFA 36 269 €	44 278 075 F CFA 67 501 €
2005	13 614 355 F CFA 20 755 €	22 644 595 34 521 €	36 258 950 55 276 €
2006	14 173 646 F CFA 21 608 €	9 934 100 F CFA 15 144€	24 107 746 F CFA 36 752 €
2007	8 904 195 F CFA 13 574 €	11 479 653 F CFA 17 501 €	20 383 848 F CFA 31 075 €
2008	42 088 780 F CFA ou 64 164 €		42 088 780 F CFA 64 164 €
2009	18 942 255 F CFA ou 28 877 €		18 942 255 F CFA 28 877 €
TOTAL			213 792 998

Source : Rapports financiers annuels des CPR (de 2002 à 2007) et rapport d'audit PADRO en 2008

Les ressources affectées ont permis de former au total 233 personnes dont 140 garçons et 93 filles donnant ainsi un coût unitaire de formation égale à 917 567 F CFA (1 399€).

Les coûts pris en compte sont les coûts liés de formation, à savoir : les frais pour acquisition d'intrants pour unités pédagogiques, les frais de restauration des stagiaires, les honoraires des formateurs, les frais pour entretien des cultures, et diverses dépenses de fonctionnement (santé, réunions, eau, électricité, téléphone, etc.). Les coûts des infrastructures et équipements ainsi que les salaires et primes du personnel n'ont pas été pris en compte (il s'agit de personnel du CeRPA Ouémé/Plateau).

Tout se passe comme si les expériences de formation agricole et rurale, dont l'objectif est de former des acteurs de développement de type nouveau, capables de prendre la relève des anciens où la formation traditionnelle prédomine, échouent, parce que les populations concernées ne sont pas capables de mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement des structures. Plusieurs questions se posent dont celle relative au rôle des communes. Pourtant, il doit exister des stratégies permettant d'accompagner la volonté politique d'assurer le développement rural en s'appuyant sur l'augmentation de la productivité agricole et rurale.

6.3.2. Les établissements privés ou associatifs de l'ETFP

Ces établissements sont surtout spécialisés dans les formations aux métiers de base dans le domaine agricole et rural. C'est dans ces catégories d'établissements que se classent le Centre Songhaï, le Centre Intercommunal de Formation Appliquée (CIFA), les Maisons Familiales Rurales (MAFAR), etc. L'étude des coûts a porté sur le CIFA et de la Ferme Ecole SAIN.

Le CIFA a pour mission de mettre à la disposition des Communes bénéficiaires, des acteurs de type nouveau pour contribuer à leur développement. Le CIFA est géré par l'ONG CERPADEC et est financé à 75 % par l'Union Européenne et à 25 % par Aide et Action dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Alternatives Educatives (PADAE).

Deux promotions ont été formées en 2008 et 2009 de 20 personnes chacune. En 2010, la 3^{ème} promotion est en cours de formation. Actuellement, deux promotions sont présentes sur le site portant à 40 l'effectif total.

Dans cet établissement, les formations durent 12 mois et concernent la production végétale non maraîchère (Maïs, Manioc, Bananes, Ananas, Papaye solo, Citron), la production animale (Porcs, poulets, lapins), la culture maraîchère (Choux, haricot vert, concombre, aubergine, betteraves, poivron, tomate, piment, carottes, etc.) et la transformation agro alimentaire.

Le budget annuel est de 85 millions F CFA soit environ 130 000 €. Le coût unitaire de formation est de 1 697 000 F CFA (\approx 2 590 €). Il reste très élevé en raison surtout de la faiblesse des effectifs formés. Actuellement, il n'y a que 3 formateurs permanents qui ne reçoivent que des primes et indemnités, car provenant de l'ONG CERPADEC et des vacataires mis à disposition par le CeRPA Atlantique à qui des indemnités sont aussi versés. Le personnel administratif est mis à disposition par l'ONG CERPADEC et ne reçoit que des primes et indemnités. Dans l'avenir, si la question de la pérennisation était résolue, les charges salariales égales actuellement à environ 15 000 000 F CFA (\approx 22 870 €) vont augmenter en même temps que la capacité d'accueil.

Dans cet établissement, les recettes annuelles (jusqu'à la fin du projet prévue pour fin décembre 2010) sont mobilisées de la façon suivante :

- Union Européenne : 51,00 MF CFA
- ONG Aide et Action : 17,00 MF CFA
- Contribution des Communes : 12,75 MF CFA

- Ressources internes : 4,25 MF CFA
- TOTAL : 85,00 MF CFA

Les Communes, bénéficiaires des retombées de cette action, n'apportent que 15 % des ressources et les ressources internes (vente des productions internes) ne représentent que 5 %. On comprend aisément pourquoi les questions se posent de manière cruciale sur la pérennité du dispositif qui reste un modèle porteur d'espoir de développement rural.

Tableau 24. Coûts unitaires de formation au CIFA et à la Ferme Ecole SAIN

	Etablissements	Budget annuel/ Nombre d'élèves		Budget annuel/ Nombre de diplômés		Budget annuel/Nb élèves à partir du budget corrigé	
		(F CFA)	En €	(F CFA)	En €	(F CFA)	En €
1	Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA)	1 696 600	2 586	3 571 789	5 445	1 696 600	2 586
2	Ferme Ecole Solidarités Agricoles Intégrées (SAIN)	902 545	1 376	902 545	1 376	1 366 182	2 083

Dans le cas de la Ferme Ecole SAIN, les apprenants ne paient pas de frais de scolarité. Les ressources internes générées par les productions qu'ils font durant leur apprentissage permettent de faire face aux charges de leur formation (indemnisation des formateurs et du personnel d'appui). Elle reçoit aussi ponctuellement de faibles appuis financiers de quelques PTF.

Le Centre Songhaï, qui a un statut d'ONG à caractère coopératif, est en fait un complexe menant de multiples activités dont la formation est la principale. Les activités du Centre couvrent les domaines suivants :

- Elevage
- Agriculture
- Pisciculture
- Stockage
- Transformation
- Commercialisation
- Fabrication d'équipements agricoles
- Micro crédits
- Recherche
- Hôtellerie
- Location de salles
- Services en NTIC.

Dans le domaine agricole et rural, le Centre Songhaï a pour objectif de former des entrepreneurs socio économiques agricoles.

Tout acteur du Centre est un formateur potentiel. Il y a à la fois des formations catalogues qui durent de 3 à 18 mois et des formations à la carte dont la durée est définie avec le commanditaire.

Le Centre Songhaï fonctionne comme la Ferme Ecole SAIN en ce qui concerne la contribution des apprenants. Ces derniers ne paient pas directement de frais de scolarité. Durant leur apprentissage, les produits de leurs réalisations sont vendus pour contribuer au paiement des charges de fonctionnement.

Le Centre Songhaï réalise plusieurs formations pour le compte de différents maîtres d'ouvrages comme les représentations de coopération multi et bilatérale, des structures de l'Etat (ANPE, FNPEEJ) ou des particuliers.

La non disponibilité des données financières¹¹⁴ n'a pas permis de déterminer les coûts unitaires de formation. En effet, si les rendez-vous ont été facilement obtenus pour la collecte des informations

¹¹⁴ En effet, certains responsables rencontrés ont été réticents à communiquer les informations financières, malgré notre insistance renouvelée ; cf. *supra* § 1.3.

générales, lorsqu'il s'agit de données financières, nos interlocuteurs se sont montrés distants et plutôt discrets. Aucune information n'a été communiquée sur ce volet. La capacité d'accueil pour les formations donnant lieu à la délivrance du titre d'entrepreneur socio économique agricole est de 40. Sur les trois dernières promotions, le flux annuel de sortants est de 30 (75 %).

Le Centre Songhaï est un dispositif performant en matière de formation par apprentissage. En raison du coût des investissements immobilisés pour les équipements, le centre Songhaï est difficilement reproductible à l'échelle individuelle.

Il existe cependant plusieurs « petits » Centres qui mènent des expériences intéressantes dans le domaine de l'élevage (« Maison du paysan »¹¹⁵ à Lokossa dans le Mono) ou dans celui de l'agro alimentaire (« Bissap-House » dans l'Atlantique¹¹⁶) qui servent de plus en plus de structures d'accueil des formations organisées par l'ANPE et le FNPEEJ dans le cadre de leurs différents programmes.

Dans les établissements privés de l'enseignement supérieur (UCAO/UUC, IRGIB, UATM) qui développent des filières agricoles, les frais de scolarité payés sont communiqués et ne sont toujours pas raisonnés dans le cadre de ce type d'enquête. A titre d'exemple, voici ci-après ceux fixés par les trois établissements ci-dessus cités pour des formations agricoles en licence professionnelle (Bac +3 ans).

Tableau 25. Coûts unitaires déclarés par certains établissements privés d'enseignement supérieur

Etablissement	Frais de scolarité en Licence professionnelle (en F CFA)	Frais de scolarité en Licence professionnelle (en €)
Université Africaine de Technologie et de Management (UATM)	1 095 000 F CFA	1 669
Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest/Unité Universitaire de Cotonou (UCAO/UUC)	1 205 000 F CFA	1 837
Institut Régional de Génie Industriel, de Biotechnologies et des sciences appliquées (IRGIB-Africa)	1 425 000 F CFA	2 172

Source : Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricoles existantes au Bénin, 2008

Pour l'instant, on note une sorte de réticence des établissements privés pour fournir des informations sur le mode de financement des formations dispensées ainsi que l'utilisation faite des ressources collectées. Pour la quasi-totalité de ces établissements, il y a peu de ressources humaines permanentes en dehors du personnel administratif. Ils utilisent tous des enseignants des universités nationales. Cela s'explique aisément, car pour obtenir la reconnaissance de leurs formations et les titres délivrés par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), les responsables des établissements sont tenus d'avoir dans l'équipe pédagogique, des enseignants ayant des grades universitaires donnés qu'on ne trouve qu'à l'UAC et à l'UP. Cette stratégie amoindrit les charges salariales supportées¹¹⁷.

Les tableaux qui suivent présente des caractéristiques, des ratios et des coûts concernant certains établissements qui ont été enquêtés.

¹¹⁵ Cf. <http://www.maisondupaysan.org>

¹¹⁶ Cf. photo ci-dessus.

¹¹⁷ En effet, la vacation des professeurs des universités est rémunérée et revient beaucoup moins chère que s'il y avait du personnel permanent pour lequel on paie des charges.

Tableau 26. Caractéristiques générales des 9 établissements enquêtés

1	Intitulé de l'établissement	LAMS	FSA	CIFA	CFC LAMS	LTPN	CAP EPAC	SAIN	CFCA FSA	CETA Nati
2	Ville	Sékou	Abomey Calavi	Ouègbo	Sékou	Porto Novo	Abomey Calavi	Adjohoun	Abomey Calavi	Natitingou
4	Classification	TBP	MP	FIM	FCP	FIM	TLP	FIM	TLP	FIM
5	Secteur	P	P	A	P	P	P	A	P	P
6	Tutelle	M	M	A	M	M	M	A	M	M
7	Domaine agricole en ha	50	0,5	0,6				9,5		25
8	Niveau de recrutement	BEPC	Bac	CEP	BEAT/BEPC	CM1	BAC	3 ^{ème}	BAC/DEAT	CEP et niv 5 ^{ème}
9	Age à l'entrée	15 ans	17 ans	14 ans	18/19 ans	14 ans	20 et +	Moins de 18 ans	20 ans et plus	14 ans
10	Durée du cycle	4 ans	5 ans	18 mois	5 ans	3 ans	4 ans	18 mois	4 ans	4 ans
11	Périodicité de recrutement	Tous les ans	Tous les ans	Tous les 18 mois	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les 18 mois	Tous les ans	Tous les ans
12	Nombre de places d'internat	404,0	0	40	260			25		
13	Place activités									
14	Flux annuel d'entrants	425	56	20	32	32	30	11	20	62
15	Flux annuel de sortants diplômés	399	47	19	32	27	24	11	20	45
16	Nombre d'élèves/classe	38	56	20	32	32	30	11	20	30
17	Nombre de classes/promotion	Environ 9	1	1	1	1	1	1	1	2 ou 3
18	Type d'enseignement	CS	CS	CS	AEP	APD	AEP	CS	AEP	CS
19	Accompagnement à l'installation			Oui				Oui		
20	Frais annuel (form. longues) par élève ou étudiant (F CFA)	235 336	2 081 648	1 696 600	217 059	101 714	366 000	902 545	400 000	240 000
21	Coût 1 session (form. courtes) par semaine et par stagiaire (F CFA)	250 000						Existe très ponctuellement		
Filières ou spécialités de formation										
22	Agriculture	X	X	X	X			X	X	X
23	Elevage	X	X	X	X			X	X	X
24	Pêche	X	X		X			X	X	X

1	Intitulé de l'établissement	LAMS	FSA	CIFA	CFC LAMS	LTPN	CAP EPAC	SAIN	CFCA FSA	CETA Nati
25	Forêt	X	X	X	X				X	
26	Eau		X				X		X	
27	Génie Rural	X	X		X			X	X	
28	Environnement		X						X	
29	Machinisme agricole		X						X	
30	Industries Agro-Alimentaires	X	X	X	X				X	
31	Biotechnologies									
32	Management									
33	Comptabilité									
34	Gestion			X				X		
35	Economie agricole	X	X		X				X	
36	Agro fourniture									
37	Animation rurale		X						X	
38	Artisanat					X				
39	Eco-tourisme							X		
40	Nutrition									

Abréviations :**P** : public (secteur)**Form** : Formation**TBP** : Techniciens niveau Baccalauréat Professionnel**A** : associatif (secteur ou tutelle)**FIM** : Formation Initiale aux Métiers**TLP** : Techniciens Licence Professionnelle**M** : Ministère (tutelle)**FCP** : Formation Professionnelle Continue à programme prédéterminé**MP** : Master Professionnel ou Ingénieur

Tableau 27. Coûts et ratios comparés des 9 établissements enquêtés

1	Intitulé de l'établissement	LAMS	FSA	CIFA	CFC LAMS	LTPN	CAP EPAC	SAIN	CFCA FSA	CETA Nati
2	Ville	Sékou	Abomey Calavi	Ouègbo	Sékou	Porto Novo	Abomey Calavi	Adjohoun	Abomey Calavi	Natitingou
3	Département	Atl	Atl	Atl	Atl	Oué	Atl	Plat	Atl	Ata
4	Type de formation	TBP	MP	FIM	FCP	FIM	TLP	FIM	TLP	FIM
5	Terrain m ² hors agricole	40 000	30 000	800	3 000	-	-	346	-	03 250
6	Surface des bâtiments en m ²	300	10 050	178	3 000	2 000	200	195	150	1 000
7	Domaine agricole en ha	50	0,4	0,6	-	-	-	9,5	-	250 000
8	Certifiés ou diplômés/entrants	94 %	83,9 %	95 %	100 %	84,4 %	80,0 %	91,7 %	100 %	72,6 %
9	Sortants non diplômés/entrants	4 %	16,1 %	0 %	0 %	6,3 %	6,7 %	0,0 %	0 %	11,3 %
10	Abandons/entrants	2 %	0 %	5 %	0 %	9,4 %	13,3 %	8,3 %	0 %	16,1 %
11	Effectifs totaux/ETP totaux	2,5	0,5	1,7	0,8	1,8	0,94	0,46	1,3	1,3
12	Effectifs totaux/ETP enseignants	3,0	0,8	2,9	0,9	2,1	1,36	1,20	2,5	2,1
13	ETP enseignants/ETP totaux	0,8	0,6	0,6	0,9	0,8	0,69	0,38	0,53	0,7
14	ETP enseignants permanents/Nombre d'enseignants permanents	0,0	0,1	0,3	-	0,2	-	0,14	-	0,1
15	Valeur des terrains/Nombre de places en F CFA	297 872	918 519	12 460 000	90 909	190 476	8 421	1 869 091	40 000	234 818
16	Valeur bâtiments/Nombre de places en F CFA	978 723	3 722 222	1 170 000	1 613 636	2 380 952	210 526	1 063 636	750 000	1 315 789
17	Valeur matériels/Nombre de places en F CFA	137 270	1 961 111	392 500	140 341	182 143	398 737	696 818	1 229 500	222 470
18	Immobilisations totales (sauf terrains)/Nombre de places	1 125 727	5 683 333	1 711 625	1 753 977	2 563 095	609 263	1 818 182	1 979 500	1 538 259
19	Budget total/Effectif total	235 336	2 081 648	1 696 600	217 059	101 714	366 000	902 545	400 000	559 067
20	Budget total/Flux annuel de sortants	795 739	10 036 519	3 571 789	1 790 734	316 444	1 337 308	902 545	400 000	2 655 569
21	Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	831 637	11 958 406	3 571 789	1 790 734	316 444	1 448 750	902 545	400 000	3 068 658
22	Budget total corrigé/Effectif total				307 822	232 014	409 158	1 366 182	602 138	
23	Budget total corrigé/Flux annuel de sortants				2 539 528	721 822	1 495 000	1 366 182	602 138	
24	Budget total corrigé/flux annuel de diplômés ou certifiés				2 539 528	721 822	1 619 583	1 366 182	602 138	
25	Redevances des parents/budget total hors nourriture	19 %	11 %	5 %	100 %	5 %	100 %	0 %	100 %	36 %
26	Production du domaine/budget total hors nourriture			9 %				100 %		
27	Contribution des parents par an et par élève, sans la nourriture (F CFA)	60 353	225 926	0		5 086	366 000	0	400 000	238 852
28	Contribution des parents par an et par élève, avec la nourriture (F CFA)	91 170		0		141 829		0		

N.B. : Lorsqu'il n'y a pas d'indications, c'est en général par ce que le calcul n'a pas de sens (ie le CFC LAMS ou le CAP EPAC n'ont pas de domaine agricole).

Abréviations :

TBP : Techniciens niveau Baccalauréat Professionnel

FCP : Formation Professionnelle Continue à programme prédéterminé

MP : Master Professionnel ou Ingénieur

TLP : Techniciens Licence Professionnelle

FIM : Formation Initiale aux Métiers

Atl : Atlantique ; **Oué** : Ouémé ; **Plat** : Plateau ; **Ata** : Atacora

6.4. Evolution des dispositifs et des systèmes de financement

La question de l'insertion des jeunes diplômés se pose avec de plus en plus d'acuité et conduit les responsables à s'interroger sur la pertinence des dispositifs en place pour répondre à la demande professionnelle. L'autre élément de pression est représenté par les flux croissants d'élèves des différents niveaux d'éducation (liés à la réussite des mesures d'Education Pour Tous) qui accroissent de plus en plus les effectifs en position de demandeurs de qualification ou tout simplement de réponses adaptées face à la question de l'emploi. Ces pressions devront conduire les responsables politiques et techniques à rechercher les mesures de mise en cohérence des orientations stratégiques et des activités à mener pour parvenir aux résultats escomptés, au moment où la demande de développement est de plus en plus forte.

Les évolutions devront passer par une diversification de l'offre de formation en impliquant les principaux acteurs dans leur définition et leur structuration. C'est ainsi qu'on assistera à :

- une plus grande spécialisation de l'enseignement supérieur par la création des structures thématiques (il y a déjà des centres universitaires agricoles qui préfigurent cette spécialisation) ;
- l'implantation de structures de formations de techniciens dans des zones agro écologiques adaptés permettant aux formés d'être opérationnels dans une activité salariée ou d'auto employeur ;
- la formation d'ouvriers agricoles et ruraux capables de valoriser les potentialités locales pour impulser le développement rural. Managés par les techniciens formés dans des centres adaptés, ce sont ces ouvriers formés qui constitueront peu à peu la relève de la génération des acteurs du développement rural n'ayant pas reçu de formation professionnelle initiale.

Le manque de volonté politique n'a pas encore permis de doter le pays d'une SNFAR qui serait une occasion pour les différents acteurs, de réfléchir ensemble, à la construction d'une dynamique cohérente, concertée et négociée pour promouvoir le réel développement agricole et rural du Bénin.

Si la volonté politique de faire de l'agriculture un important levier du développement économique du pays persiste¹¹⁸, la mise en œuvre d'une SNFAR est alors une nécessité incontournable. En l'état actuel, malgré l'évolution des réflexions et analyses concernant la qualité de l'offre de formation dans le domaine de la FAR, on constate que « ces offres de formation, en termes de flux, de contenu et de finalité ne sont pas en cohérence avec les évolutions du secteur agricole¹¹⁹ ». Le secteur de la formation agricole et rurale bénéficie actuellement de diverses sources de financement qui, à l'exception du FODEFCA (qui s'occupe surtout de formation continue), ne semblent pas être coordonnées. La nécessité de cette coordination apparaîtra dans les années à venir sous une forme qui pourrait être définie dans la SNFAR.

Ce développement devra se construire avec une forte implication des acteurs du développement local, qui devront de plus en plus jouer un rôle majeur dans le développement et la gestion des structures de formation professionnelle et dans leur financement.

Après la première année de mise en œuvre du PSIJA, l'une des mesures prises pour la poursuite des activités est de s'assurer que les jeunes recrutés ont reçu les formations techniques et entrepreneuriales nécessaires. Cela signifie que pour réussir à impulser le développement rural, il faut que les importantes ressources financières mobilisées viennent appuyées des formations techniques et managériales adaptées. C'est ici que la nécessité de disposer d'une SNFAR s'impose comme seule alternative capable de mobiliser l'ensemble des acteurs (MAEP, MESFTP, OP, PTF, etc.) autour de la définition d'une stratégie cohérente d'impulsion du développement rural.

¹¹⁸ Cf. *Vision du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)*, p. 42

¹¹⁹ MAEP, *Rapport d'étape SNFAR*, Bénin, p.9

Parallèlement, les actions combinées de l'ANPE et du FNPEEJ doivent favoriser la multiplication de fermes du type SAIN (Adjohoun) ou des initiatives du type de la « Maison du Paysan » (Lokossa, *cf. infra*) afin que les jeunes ayant une formation professionnelle initiale augmentent. Il faut au préalable, lever les obstacles de la disponibilité des terres agricoles (en cours avec la Loi sur le foncier rural), du financement de la formation (cas du CIFA avec un financement par les communes ou le modèle « Songhaï » avec un financement assuré par la vente des produits de l'apprentissage), l'accès au financement pour le démarrage des activités et la levée des pesanteurs sociologiques sur la perception encore péjorative du métier d'agriculteur.

La Maison du Paysan est une initiative d'un docteur en médecine vétérinaire (appelé le « Fou de Lokossa ») qui s'est installé dans un domaine de 700 m² pour faire surtout de l'aviculture, mais aussi la cuniculture et l'élevage porcin. Une des particularités de son initiative réside dans le fait qu'il élève des poules de race locale pouvant avoir jusqu'à 40 poussins. La Maison du Paysan organise aussi à la demande des sessions de formation.

Photographie 2. La Maison du Paysan à Lokossa



Source : <http://www.maisondupaysan.org>

Les structures telles que l'ANPE et le FNPEEJ développent plusieurs actions qui prolongent les formations professionnelles précédemment reçues et visent à les adapter à la demande des marchés. La poursuite de telles activités traduira l'inadaptation des offres de formation à la demande professionnelle. La plupart des offres de formation agricole et rurale sont aujourd'hui conçues pour satisfaire surtout des demandes sociales. C'est ensuite (lorsque les personnes concernées ont satisfait cet objectif), qu'elles cherchent à les adapter à des demandes professionnelles, en ayant recours aux structures d'appui à l'insertion ou à la création d'emplois.

7. TYPOLOGIE DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE ET DE LEURS SYSTEMES DE FINANCEMENT

Plusieurs études¹²⁰ réalisées ces dernières années ont inventorié et décrit les différents dispositifs de formation agricole et rurale. Classiquement les établissements sont regroupés selon les **niveaux de formation**. Une telle présentation existe¹²¹ et a d'ailleurs été sensiblement enrichie par nos investigations de terrain et l'analyse documentaire. Cela constitue l'annexe 5 du présent document intitulée « Noms et principales caractéristiques des établissements existants dans le domaine de la Formation agricole et rurale (FAR) »

Une autre typologie peut aussi être faite à partir du **statut des établissements** (public, privé ou associatif).

Ici, nous proposons une présentation par coût unitaire annuel des formations diplômante à partir des données que nous avons pu recueillir et calculer. A cet effet, nous considérons trois niveaux de coût suivants :

- inférieurs à 0,5 million de F CFA (0,7 fois la valeur du PIB par habitant en 2010) ;
- compris entre 0,5 et 1 million de F CFA (entre 0,7 et 1,4 fois le PIB 2010) ;
- supérieurs à 1 million de F CFA (plus de 1,4 PIB 2010)¹²².

7.1. Etablissements de coûts unitaires annuels inférieurs à 0,5 million de F CFA

On trouve dans ce groupe à la fois des établissements de formation initiale (LAMS et Lycée Technique de Porto Novo) et des établissements de formation professionnelle continue (CFC LAMS, CAP EPAC et CFCA FSA).

Le LAMS a un effectif de 1 410 élèves pour une capacité de 800 élèves. Comme les autres Lycées Agricoles du Bénin, le LAMS vient de démarrer la mise en œuvre du nouveau programme de formation conçu selon l'approche par compétences. Pour atteindre les objectifs fixés, le LAMS doit adapter les effectifs annuels d'élèves aux exigences de la méthode adoptée. C'est pourquoi les responsables actuels du LAMS souhaitent réduire progressivement les effectifs tout en prenant les dispositions pour ajuster les effectifs du personnel enseignant (qui doit augmenter pour satisfaire la demande d'encadrement personnalisé des élèves). Si ces dimensions étaient prises en compte, le coût unitaire annuel serait alors proche de 500 000 F CFA (voir & 5.2).

Concernant le Lycée Technique de Porto Novo, il s'agit de la formation par apprentissage de type dual en mécanique d'engins à 2 roues. Le coût unitaire annuel à considérer doit être celui du budget corrigé qui est estimé à 232 014 F CFA (soit environ 354 €).

Pour ces 2 établissements, les coûts annuels rapportés aux flux de diplômés sont de 831 637 F CFA et 721 822 F CFA respectivement pour le LAMS et le Lycée Technique de Porto Novo (en considérant le budget corrigé pour ce dernier établissement).

En considérant les établissements de formation continue diplômante, les coûts unitaires subventionnés par l'établissement de rattachement, sont inférieurs à 500 000 F CFA. Mais lorsqu'on considère les budgets corrigés, on obtient des coûts unitaires qui restent dans la plage sauf ce qui

¹²⁰ MAEP, *Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin*, 2008, et Ambassade royale du Danemark, *Formulation d'un appui renforcé à la formation professionnelle au Bénin dans le cadre du PASEB*, 2010.

¹²¹ Cf. MAEP, 2008, *Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin*, p. 42-43.

¹²² Cf. *supra* « Quelques données économiques comparées du Bénin et de Madagascar » ou encore 750 et 1 500 € environ (de l'ordre de 1 050 et 2 100 \$US).

concerne le CFCA/FSA dont le montant est de 602 138 F CFA (soit \approx 918 €), en raison du fait qu'il démarre et n'a qu'un effectif limité à la première promotion.

Les coûts unitaires (déterminés à partir des budgets corrigés) ramenés aux flux de diplômés donnent respectivement 2 539 528 et 1 619 583 F CFA (soit 3 871 et 2 469 €) pour la CFC/LAMS et le CAP/EPAC). On voit que les coûts pratiqués par le CAP/EPAC (licence professionnelle) sont plus attractifs que ceux appliqués par le CFC/LAMS.

L'autre remarque importante est que la Cellule de Formation Continue (CFC) du LAMS, qui donne en 5 années le même type de formation que le LAMS en 4 ans a un coût unitaire 3 fois plus élevé que ce dernier, en raison d'une part de la durée supérieure de la formation et des effectifs nettement inférieurs à ceux du LAMS.

7.2. Etablissements de coûts unitaires annuels compris entre 0,5 et 1 MF CFA¹²³

On trouve dans ce groupe un établissement public (**Collège d'Enseignement Technique Agricole/CETA Natitingou**) et un établissement de type associatif (**Ferme Ecole SAIN**).

Or si l'on peut expliquer que le coût unitaire de formation soit à ce niveau concernant le CETA Natitingou (559 067 F CFA soit \approx 852 €), le coût de la Ferme Ecole SAIN (902 545 F CFA soit \approx 1 376 €) est somme toute élevé alors que les apprenants ne paient pas directement de frais de scolarité.

En effet, dans le cas du CETA Natitingou, les effectifs en formation sont peu importants par rapport à la capacité d'accueil comparativement au LAMS.

Dans le cas de la Ferme Ecole SAIN, les effectifs simultanément en formation sont faibles car il a été décidé de ne pas superposer les effectifs de stagiaires en formation. De plus, l'établissement dispose d'un important espace mais qui est partiellement exploité car les responsables ont voulu limiter la production à la capacité du marché environnant (Ouémé et Plateau). Ce choix de ne pas augmenter la production de la Ferme a pour conséquence de limiter les ressources.

On peut classer dans cette catégorie les **Centres de Promotion Rurale** (CPR) et les **Centres Féminin de Promotion Rurale** (CFPR). En effet, les coûts unitaires de formation sont estimés à un peu plus de 900 000 F CFA (soit plus de 1 372 €, cf. § 6.3.1 après le tableau 24).

7.3. Etablissements de coûts unitaires annuels supérieurs à 1 million de F CFA

Dans cette catégorie, il y a d'après nos enquêtes la **Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi** (FSA/UAC), un établissement public, et le **Centre Inter communal de Formation Appliquée** (CIFA), un établissement à caractère associatif.

Ici aussi, si on peut comprendre qu'un établissement d'enseignement supérieur professionnel coûte plus cher qu'un établissement comparable de niveau inférieur, on reste un peu surpris que le coût unitaire de formation au CIFA soit si élevé. Les raisons expliquant une telle situation sont comparables à celles de la Ferme Ecole SAIN. On a en effet un vaste domaine et des effectifs assez faibles. La différence au niveau du CIFA réside dans le fait que le non paiement des frais de scolarité par les apprenants est compensé par des subventions importantes de PTF et une participation des Communes associées. La production interne du CIFA correspond actuellement à environ 5 % des recettes totales nécessaires pour financer les charges hors investissements), alors qu'elle est presque de 100 % dans le cas de la Ferme Ecole SAIN qui ne bénéficie que ponctuellement de faibles subventions des PTF (la dernière subvention pour la formation d'apprenants date de 2005 et elle était de 1 500 €!).

¹²³ Soit, rappelons-le, entre 0,7 et 1,4 fois le PIB 2010 ou encore entre environ 750 et 1 500 € ou 1 050 et 2 100 \$US.

Le coût de formation de la FSA est sans doute surestimé¹²⁴ en raison du fait que les autres activités des enseignants ont des répercussions sur la formation initiale. Pour calculer les coûts, il n'a été pris en compte que les temps que les enseignants consacrent à la formation initiale selon leurs grades universitaires qui sont :

- 5 heures par semaine pour les professeurs titulaires et les Maîtres de Conférences,
- 8 heures par semaine pour les Maîtres Assistants et les Assistants.

Une autre typologie peut être considérée du point de vue des modes de financements des différents dispositifs de formation agricole et rurale, c'est-à-dire, une typologie qui précise le mode de financement des établissements ci-dessus catégorisés. De ce point de vue, on constate qu'il y a essentiellement la catégorisation suivante :

7.4. Etablissements à financement entièrement public (gratuit pour les apprenants)

Ce sont les établissements publics dont les ressources sont essentiellement mises à disposition par l'Etat sous forme de subventions de fonctionnement, de prise en charge des élèves et de paiement des salaires des personnels. En fait et dans la plupart des cas, pour la réalisation des investissements, l'Etat est aidé par ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la coopération bi et multilatérale.

Dans cette catégorie, il y a peu d'établissements opérationnels actuellement dans le domaine de la FAR. On peut citer les **Centres de Métiers** qui, bien qu'administrativement fonctionnels, ne sont pas encore opérationnels dans le rôle de structure de formation. Il y a aussi les **Centres de Promotion Rurale (CPR)** ou les **Centres Féminin de Promotion Rurale (CFPR)** dépendant des CeRPA. Comme expliqués précédemment, ces centres, aussi pour des problèmes de disponibilité de ressources financières pérennes, ont des problèmes de fonctionnement.

Ces deux types de dispositifs, dans leur conception, devraient fournir des produits adaptés à leur environnement. En effet, le Centre de Métiers est défini comme « un espace de production et de formation destiné à développer les métiers fondés sur les ressources d'un espace communautaire »¹²⁵. Il faut souhaiter, que les Centres de Métiers, qui relèvent du Ministère en charge de la formation professionnelle, ne connaissent pas les mêmes problèmes que les CPR, lorsque les appuis financiers des PTF s'arrêteront. L'autre problème à résoudre concernant les Centres de Métiers est l'importance de la demande locale pour les différents métiers identifiés dans un espace communautaire donné, qui justifiera le recrutement d'un effectif suffisant pour obtenir des coûts unitaires raisonnables.

7.5. Etablissements à financement partagé entre le public et les formés

Ici également, les investissements sont réalisés par l'Etat appuyés le plus souvent par les PTF. L'Etat, en plus du paiement des salaires des formateurs (enseignants permanents et vacataires), donne une subvention de fonctionnement, des bourses pour un faible nombre d'élèves et une subvention d'exploitation pour les établissements qui en sont pourvus. Les subventions de l'Etat étant faibles par rapport aux besoins totaux, l'accès à ces établissements est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions d'entrée et qui sont capables de payer eux-mêmes les frais de scolarité.

Dans cette catégorie, on retrouve les entités des **universités nationales (FSA/UAC, FA/UP, EPAC, etc.)**, les **Lycées Techniques Agricoles (LTA)**, les **Collèges d'Enseignement Technique Agricole**

¹²⁴ Le coût calculé n'a pas tenu compte de la nouvelle grille salariale des enseignants du supérieur en vigueur depuis octobre 2010.

¹²⁵ Article 1^{er}, Arrêté n° 074/MESFP/DC/SGM/DFQP/SA du 19 décembre 2006, portant sur l'Attribution, l'Organisation et le Fonctionnement des Centres de Métiers.

(CETA), les Lycées Techniques (LT) et les Centres de Formation Professionnelle (CFP). L'importance relative des ressources générées par les apprenants payant eux-mêmes leur formation a conduit le LAMS à établir un partenariat avec les parents d'élèves organisés en association.

On peut aussi faire figurer dans cette catégorie certains établissements dispensant la formation par apprentissage. Au nombre de ces établissements il y a des Lycées dans lesquels on rencontre les deux dispositifs (leur formation technique de base et la formation par apprentissage).

On rencontre encore dans cette catégorie des **Centres de formation privés dans le domaine de la formation rurale** (par exemple, le Centre Associatif des Mécaniciens d'engins à 2 roues de Parakou, le Centre Don Bosco de Parakou pour la Mécanique d'engins à 2 roues, le Centre Associatif pour le Tissage à Savè, etc.). Ces trois établissements (et les nombreux non cités) bénéficient d'un appui du FODEFCA à hauteur de 90 %. Les 10 % restants sont payés par les bénéficiaires qui dans certains cas sont aidés par d'autres PTF et/ou ONG (par exemple Coopération Danoise et Swisscontact à hauteur de 5 %).

Il est important de noter ici que l'acquisition des équipements et matériels techniques pédagogiques est généralement réalisée grâce à des subventions de PTF, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés. Ces établissements comprennent tous ceux qui préparent au CQP.

Rappelons que le dispositif mis en place exige que l'apprenant soit déjà en apprentissage auprès d'un maître artisan, à qui, selon les termes des contrats écrits ou verbaux, les parents paient des frais.

7.6. Etablissements à financement privé

Il s'agit d'établissements dont les ressources sont entièrement privées. L'Etat n'intervient pas du tout dans leur financement. Les ressources sont uniquement constituées par les frais payés par les élèves et étudiants. C'est le cas de l'ensemble des établissements privés d'enseignement supérieur (UCAO/UUC, UATM, par exemple) et secondaire (Verechaguine par exemple).

Comme évoqué dans les difficultés rencontrées, ces établissements sont réticents pour communiquer les données relatives à leur gestion, pour permettre d'avoir une idée sur les coûts de formation.

7.7. Etablissements de formation professionnelle continue

Les bénéficiaires de ces actions peuvent être des individus dans le cadre d'une stratégie de développement personnel débouchant sur une valorisation sociale (formation continue diplômante) ou d'amélioration des qualifications destinées à l'amélioration d'une productivité. On retrouve dans cette catégorie les formations de masse organisée par les associations de producteurs, les ONG ou les opérateurs de formation qui, des fois, peuvent agir comme des Maîtres d'œuvre de PTF (Centre Songhaï, par exemple).

7.8. Le Conseil agricole et la vulgarisation

Ce dispositif représente le seul qui réalise l'accompagnement des producteurs dans la mise en œuvre des consignes techniques de production. Il implique différents acteurs depuis le niveau central (DICAF) en passant par la recherche agronomique, les instituts de recherche spécialisée sur les filières (qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux), jusqu'aux structures déconcentrées du Ministère (CeRPA, CeCPA) et les ONG locales.

Il s'agit d'une formation en cascade dans laquelle la cible finale est le producteur.

Le dispositif bénéficie, comme nous l'avons indiqué plus haut (cf. § 4.1.3), de l'appui de plusieurs PTF accompagnant la nouvelle dynamique du Conseil à l'Exploitation Familiale.

8. CONTRIBUTION DES FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL

Pour apprécier cette contribution des formations agricoles et rurales au Bénin, il convient de rappeler la théorie du capital humain et les objectifs fixés aux établissements de l'ETFP en particulier, ceux du domaine agricole.

Le Bénin a assigné comme objectif aux Lycées et Collèges d'enseignement technique agricole, de former des entrepreneurs agricoles. La prise en compte de cet objectif doit conduire, lorsqu'on mesure l'efficacité de ces établissements, à examiner la proportion de diplômés insérés comme tels, c'est-à-dire conduisant eux-mêmes les activités d'une exploitation agricole et/ou employés dans les exploitations agricoles.

Les chiffres qui nous ont été donnés sur les cinq dernières années, indiquent que les CETA (Adja Ouèrè, Ina et Natitingou) sur les 618 diplômés, il n'y a eu que 28 (4,5 %) qui se sont installés comme entrepreneurs agricoles (dans la production ou dans la transformation). Dans le cas du LAMS, sur les 1580 formés sur la même période, il n'y a eu que 6 installés, soit 0,4 %. Marcellin Hylé a rapporté dans son mémoire que plus de 60 %¹²⁶ des diplômés du CETA d'Adja Ouèrè poursuivent leurs études au LAMS. Après leurs études au LAMS, on retrouve environ la même proportion qui poursuit des études supérieures. Ce qui va bien dans le sens d'une enquête réalisée en 2010 par le Proviseur sur les promotions présentes, les élèves du LAMS ayant indiqué à 57 % vouloir poursuivre leurs études après l'obtention du BEAT.

Lorsqu'on prend en compte ces choix légitimés par le désir d'accroître son revenu, on peut se poser plusieurs questions :

- La contribution au développement d'un produit des dispositifs de formation agricole et rural se mesure-t-elle immédiatement ou au terme des ambitions du formé ?
- Comment calculer le coût de revient d'un diplômé de chaque dispositif ? Doit-il être calculé en tenant compte des seuls insérés conformément aux objectifs assignés ou uniquement en termes de capacité annuelle de production ?

C'est ici qu'intervient la théorie du capital humain qui stipule que « *les individus qui souhaitent augmenter leurs gains salariaux choisissent d'investir dans le capital humain ; ils font, à cet effet, l'acquisition de ces biens de production que sont l'éducation et la formation, et par voie de conséquence, voient augmenter leur productivité* »¹²⁷.

Le comportement de la plupart des diplômés s'inscrit bien dans cette logique, mais n'est pas de nature à contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de promotion du développement rural. Sans aucun doute, la grande partie des diplômés qui occupent généralement un emploi salarié dans leurs domaines de compétences, apportent d'une manière ou d'une autre une certaine contribution au développement rural. C'est le cas des diplômés de la FSA/UAC, de l'EPAC ou de la FA/UP dont les diplômés (certains viennent de CETA et ensuite du LAMS) travaillent dans l'encadrement des producteurs, dans les services publics (MAEP, MESFTP, MESRS), dans les ONG ou Associations (Centre Songhaï, CIFA) ou dans le privé.

¹²⁶ M. Hylé, *Analyse de formation, contribution à la réflexion sur la rénovation des dispositifs de formation rurale au Bénin : Etude de cas du CETA d'Adja Ouèrè*, 2005.

¹²⁷ A. Voisin, « L'économie de la formation », in : *Traité des sciences et techniques de la formation*, 2^e édition, Dunod, 2004.

Grâce à ses différents programmes, l'ANPE appuie l'insertion de plusieurs jeunes diplômés soit comme salariés soit en tant que leur propre employeur¹²⁸. L'appui apporté, qui consiste -entre autres- à rendre opérationnels les postulants en les formant, s'apparente à un allongement de la durée de la formation initiale reçue et donc à une augmentation du coût de celle-ci. Malgré cela, lorsque certains voient aboutir la demande de financement du plan d'affaire préparé dans le cadre de la formation, ils disparaissent avec les ressources destinées à leur installation. Heureusement cette tendance diminue et le taux d'insertion s'améliore lentement.

Les exemples du CIFA et des CPR, très intéressants car ambitionnant d'injecter dans le développement rural local, des acteurs d'un type nouveau, ont du mal à se poursuivre, non pas en raison de leur non pertinence, mais parce qu'on n'a pas trouvé un système de financement pérenne. De plus, les coûts unitaires de formation sont très élevés en raison sans doute du sous effectif par rapport aux investissements initiaux (\approx 917 500 F CFA pour les CPR de Kouti et d'Agonvi et plus de 1 696 000 F CFA pour le CIFA).

L'objectif général du PSRSA est, rappelons-le, « d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des OMD et à la réduction de la pauvreté ». En 2005, il n'y avait pas plus de 2 %¹²⁹ des 550 000 chefs d'exploitation qui ont une formation professionnelle initiale de base. Or, selon les sociologues il faut entre 25 et 33 %¹³⁰ pour avoir la masse critique nécessaire pour que le secteur agricole soit un des leviers du développement national. Cela revient à dire, comme évoqué ci-dessus, que la proportion de diplômés des différents établissements de la formation agricole et rurale qui s'installe comme exploitants reste toujours faible. Sa contribution au développement rural est encore très limitée.

Dans cette analyse, un autre aspect concerne le coût de revient (y compris la nourriture) d'un formé inséré dans l'activité de sa formation. Le tableau suivant présente les coûts unitaires de formés et les coûts de revient des installés dans une activité de production agricole, pour le LAMS et les CPR et le CIFA.

Tableau 28. Coûts unitaires et coûts de revient de formation dans certains établissements
(en F CFA et en Euros)

Type d'établissement	Budget moyen annuel	Coût unitaire de formation	Nb moyen/an d'insérés dans la production agricole	Coût unitaire de revient**
Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)	403 937 220 F (615 798 €)	1 145 920 F (1 747 €)	1,2*	336 614 350 F (513 165 €)
Centre de Promotion Rurale d'Agonvi et Centre Féminin de Promotion Rurale de Kouti	26 724 125 F (40 741 €)	917 567 F (1 399 €)	6,9	3 873 062 F (5 904 €)
Centre Inter Communal de Formation Appliquée (CIFA)	85 000 000 F (129 582 €)	1 696 000 F (2 585 €)	15	5 666 667 F (8 639 €)

* : Il y a eu 6 insérés sur les 5 dernières de formation totalisant 1 578 diplômés de la formation initiale

** : Rappelons que le coût unitaire de revient est calculé par rapport au nombre d'insérés dans l'activité de formation (cf. texte ci-dessous).

N.B. : On rappelle que les coûts indiqués pour les CPR n'intègrent pas les salaires et primes des personnels non formateurs.

¹²⁸ En 2009, l'ANPE a enregistré 6 207 chercheurs d'emplois parmi lesquels 294 ont été insérés (Source ANPE).

¹²⁹ M. Hylé, *Analyse de la demande de formation, contribution à la réflexion sur la rénovation des dispositifs de formation agricole au Bénin : Etude de cas du CETA d'Adja Ouèrè*, 2005.

¹³⁰ *Ibid*

Ces coûts de « revient » ont été établis uniquement à partir de la quantité d'un « produit » fabriqué par un dispositif donné et la quantité de ce « produit » vendu à la « clientèle » ciblée. Dans notre cas, il s'agit généralement de former des entrepreneurs agricoles. Mais en réalité, il y a très peu qui satisfont à cet objectif au LAMS et dans les CPR. D'où des ratios très élevés, voire aberrant si on les applique de façon stricte – 0,5 M€ pour le LAMS. Il convient donc de bien prendre en compte ce mode de calcul dont il faut toutefois tenir compte puisque le coût est calculé par rapport à l'insertion dans le domaine visé par la formation !

Evidemment dans le cas du LAMS, les non-insérés dans une activité de production agricole directe se consacrent aux activités d'encadrement dans le secteur agricole et rural. Cela permet de relativiser l'importance des coûts de revient déterminés, mais rendent compte du **niveau de déperdition par rapport aux objectifs initiaux des dispositifs de formation concernés**. Ce même exercice peut être effectué pour les CETA avec des résultats comparables au LAMS.

Concernant les CPR et les CFPR, bien qu'installés dans leur environnement géographique d'origine, les formés s'insèrent très peu dans l'activité dans laquelle s'est déroulée leur apprentissage. Plusieurs d'entre eux retournent à l'agriculture (pour la plupart des garçons), tandis que les jeunes filles se marient et se consacrent aux tâches ménagères.

Au niveau des formations rurales non agricoles comme le dispositif de formation par apprentissage du type dual par exemple, le total des effectifs formés (titulaires du CQP) de 2005 à 2009 est de 2831. Il n'y a pas d'étude systématique sur l'insertion de ces diplômés. Cependant, la plupart d'entre eux ont « quitté leurs patrons pour ouvrir leurs propres ateliers. Mais ils manquent d'équipements. Cependant, sur le terrain, ils font preuve d'un grand dynamisme quant à leurs compétences techniques et leurs capacités à conquérir la clientèle »¹³¹. Ces diplômés sont répartis comme suit dans les différents départements du pays :

Tableau 29. Répartition géographique des établissements publics de formation par apprentissage de type dual

Départements	Etablissements
Atacora/Donga	Collège d'Enseignement Technique de Natitingou et Tanguiéta Centre de Formation Professionnelle de Djougou
Atlantique/Littoral	Lycée Technique Coulibaly de Cotonou Lycée Technique de Ouidah Lycée Technique d'Enseignement Familial et Social de Cotonou Unités de Perfectionnement et de Production de Cotonou
Borgou/Alibori	Lycée Technique d'Ina
Ouémé/Plateau	Lycée Technique de Porto Novo
Zou/Collines	Centre de Formation Professionnelle d'Abomey Lycée Technique de Bohicon

Outre les communes urbaines comme Cotonou, Porto Novo, Natitingou, Abomey ou Djougou, les diplômés insérés exercent aussi leurs activités dans des communes rurales (Ina, Tanguiéta, Kétou, Savè, etc.) ou secondaires (Ouidah) et dans leur environnement. Les métiers concernés sont :

¹³¹ Swisscontact. *Evaluation du système de formation par apprentissage du type dual au Bénin*, 2008, p. :25.

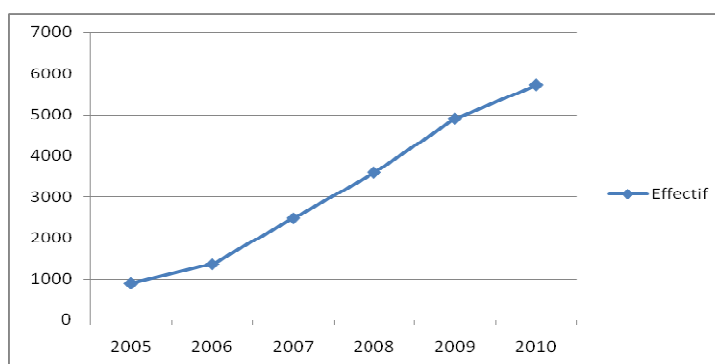
Tableau 30. Métiers préparés dans les établissements publics de formation par apprentissage de type dual

	Métiers développés		Métiers développés
1	Constructeur métallique	6	Mécanicien Automobile
2	Couturier/Couturière	7	Mécanicien engins 2 roues
3	Electricien	8	Menuisier
4	Technicien en Froid et Climatisation	9	Photographe
5	Maçon	10	Plombier

La contribution au développement du dispositif actuel de formation agricole et rurale reste globalement faible pour les raisons suivantes :

- Il n’y a pas de cohérence entre les orientations politiques – pertinentes - et les stratégies de leur mise en œuvre. Pour preuve, il est demandé aux CETA de former des entrepreneurs agricoles. Or, les élèves, recrutés à 14-15 ans, sortent en moyenne à 19 ans (selon nos informations). Il est évident qu’à cet âge, le jeune diplômé peut difficilement s’engager dans la vie professionnelle en qualité d’exploitant agricole et assumer complètement les responsabilités afférentes.
- Les pesanteurs sociologiques restent encore fortes au niveau de la perception négative du métier d’agriculteur, qui selon le sens commun reste réservé aux analphabètes ou aux déscolarisés précoces.
- Le faible taux d’insertion des diplômés comme exploitants agricoles ne peut pas encore permettre de constituer la masse critique nécessaire pour impulser le développement à partir du développement des activités agricoles et rurales, bien que la question du foncier rural soit en voie de résolution.
- Les expériences de formation de base aux métiers adaptée à un environnement communautaire donné, à l’instar des CPR ou du CIFA, ne sont pas viables au stade actuel, car leur système de financement ne l’est pas. Pourtant, elles représentent des modèles à développer.

La réussite du système de formation par apprentissage de type dual, traduite sans doute par les compétences avérées des diplômés, explique l’afflux des apprenants dont les effectifs ont régulièrement augmenté entre 2005 et 2010 grâce entre autres à la diversification des offres de formation dans le secteur artisanal.

Graphique 8. Evolution des effectifs d’apprenants du système de formation par apprentissage du type dual (2005 à 2010)

Source : DFQP

Avec un taux moyen de réussite à l’examen du CQP de 88 %, la DFQP a estimé le nombre de titulaires du CQP à près de 18 000 à l’horizon 2015. La plupart de ces diplômés sera installé à son compte ou sera employé par un patron ou une entreprise contribuant ainsi au développement de leur localité.

9. EXEMPLES DE SYSTEMES DE FINANCEMENT APPROPRIES ET DURABLES

PROVENANT D'AUTRES SECTEURS QUE CELUI DE LA FAR

Il existe plusieurs fonds créés depuis plusieurs années. Parmi eux, deux semblent très intéressants tant par leurs objectifs que par leur dispositif de financement. Il s'agit du Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (FONAGA) et du Fonds Routier.

9.1. Le Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FONAGA)

Le FONAGA a été créé en 2001 pour prendre la relève du Fonds de Bonification et d'Assistance aux PME (FoBAPE) qui est créé en 1990 sur recommandation de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation. Le FoBAPE avait alors pour mission de faire la promotion des PME du secteur privé à travers des prestations financières visant à faciliter leur accès aux crédits. En 2001, de nouvelles orientations ont été données entraînant la création du FONAGA avec comme mission de garantir les prêts consentis par les banques aux PMI/PME nationales. La garantie offerte par le FONAGA est matérialisée par la signature d'un contrat de cautionnement entre le Fonds et l'institution ayant accordé le prêt. Le contrat précise, outre le montant du crédit, son taux de couverture.

Le FONAGA contribue aussi au développement de PME dans le domaine des Bâtiments et des Travaux Publics (BTP) par la mise en place de cautions demandées par les maîtres d'ouvrages.

L'existence du FONAGA complète les actions du Centre de Perfectionnement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (CePEPE) qui fournit des prestations en formation, études de faisabilité, appui-conseil et recherche de financement.

Le FONAGA comprend un Conseil d'Administration et un Secrétariat Permanent assuré par le CePEPE.

Le financement du FONAGA est assuré par la commission perçue pour la garantie offerte dont le taux annuel est de 1,5 % sur l'encours garanti. Le FONAGA garantit à hauteur de 40 à 60 % les crédits mis en place à moyen et long termes.

9.2. Le Fonds Routier

Le Fonds Routier a été créé en 1996 et a pour mission de financer les programmes d'entretien routier dépendant du Ministère en charge des travaux publics et de gérer les conventions de concession des postes de péage.

L'administration du Fonds Routier est assurée par :

- Deux organes de gestion qui sont le Conseil de Revue et le Comité de Gestion. Ils définissent la politique et les orientations du fonds et évaluent ses performances.
- Des organes de direction à la tête desquels il y a un Directeur recruté et nommé par le Comité de gestion. Il est aidé dans ses tâches par un contrôleur de gestion et un comptable.
- Des organes de contrôles représentés par l'Inspection générale des Finances et par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Les ressources du Fonds Routier sont constituées par :

- Les ressources affectées provenant de :
 - ✓ La taxe de circulation sur les véhicules. Chaque véhicule entrant au Bénin verse 5 000 F CFA destinés au Fonds Routier,

- ✓ Le produit des prélèvements sur les hydrocarbures (essence, huiles lourdes et gasoil). La taxe de prélèvement est de 10 % de la valeur CAF des importations. 72 % de cette taxe est reversée au Fonds pour l'essence et 100 % pour le gasoil.
- ✓ La taxe de voirie : cette taxe est de 0,85 % et 49,625 % sont reversés au Fonds.
- ✓ La taxe sur la valeur ajoutée perçue au cordon douanier. La TVA est égale à 18 %, mais seul 0,4135 % du montant total perçu est versé au Fonds.
- Les ressources propres provenant essentiellement des redevances de concessions des postes de péage et de pesage.
- Les subventions provenant de l'Etat et des Collectivités Locales
- L'appui de bailleurs de fonds parmi lesquels on peut citer l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale et le Royaume du Danemark.

Ces deux structures, différentes par leur statut, ont su mettre en place un dispositif pérenne de financement pour assurer leurs activités. En effet, leurs ressources sont constituées de prélèvements effectués directement pour des prestations à assurer ultérieurement. Leurs capacités respectives d'actions ne seront limitées que par les niveaux des prélèvements, qui sont liés au niveau global de l'activité économique national.

10. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Au vu de tout ce qui précède, il est à souligner un certain nombre de difficultés, voire d'incohérences auxquelles il est utile de proposer des solutions. Ces solutions permettent de répondre au cinq questions essentielles suivantes :

1. Comment adapter les dispositifs de formation agricole et rurale répondant aux besoins réels du secteur ?
2. Comment financer, de manière pérenne, les dispositifs de formation agricole et rurale ?
3. Comment améliorer quantitativement la proportion d'exploitants ayant une formation initiale professionnelle pour générer progressivement une augmentation visible de la productivité ?
4. Quel dispositif pérenne de financement de la formation continue faut-il mettre en place ?
5. Comment améliorer le fonctionnement institutionnel de l'ETFP ?

10.1. Adaptation des dispositifs de formation agricole et rurale

Les principaux reproches qui sont faits aux dispositifs en place actuellement concernent essentiellement leur inadaptation à la demande professionnelle et, en particulier pour devenir des entrepreneurs agricoles¹³². Plusieurs raisons expliquent cette inadaptation : celles relatives aux représentations sociales encore fortement péjoratives du métier d'agriculteur et celles liées à la non cohérence des objectifs des dispositifs aux orientations de développement du secteur. Il faut aussi dire qu'il n'y a pas un contenu clair et précis de la notion d'entrepreneurs agricoles, qui permette aux spécialistes du développement des dispositifs de formation, de construire des réponses adaptées. Une autre pesanteur importante est le manque crucial d'équipements et une implication insuffisante du monde du travail, pour la conduite des formations avec l'approche par compétences.

Il convient alors de prendre un certain nombre de dispositions en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de formation à développer dans le domaine agricole et rural. Plusieurs axes de réflexion sont suggérés :

- La redéfinition des objectifs et, par conséquent, des programmes de formation des dispositifs en vue de pouvoir les adapter aux réalités, aux contextes actuels et en tenant compte des orientations stratégiques retenues. Ceci devrait se faire dans le cadre de la finalisation de la SNFAR. Les objectifs initiaux fixés pour ces dispositifs de formation pourraient se décliner désormais en deux options complémentaires, à savoir :
 - *La formation d'agents d'encadrement pour le développement et le suivi des activités de agricoles et rurales afin d'augmenter leur productivité.*
C'est dans ce sens que travaillent les techniciens du MAEP spécialisés dans le conseil agricole et la vulgarisation. Ce travail est axé sur la formation de nouveaux acteurs en conseil agricole dans des dispositifs de cycles courts (formation continue), de cycles moyens (formation continue diplômante offerte par différents établissements) et cycles longs (formation initiale). Cela contribuera à renforcer la nouvelle stratégie engagée par les CeRPA, grâce au conseil stratégique aux producteurs à travers un appui intégré sur tous les aspects de leurs exploitations. Cet appui peut aussi être réalisé par les ONG engagées dans le conseil aux exploitations agricoles familiales.

¹³² Tant agriculteurs qu'entrepreneurs réalisant du commerce et/ou de la transformation (Ndl'E).

- *La préparation des entrepreneurs et exploitants agricoles.*
Cela suppose le renforcement du système de formation de base aux métiers qui doit être systématisé dans les établissements. Cette option comprendra aussi bien la formation de nouveaux apprenants que le renforcement des capacités des producteurs déjà en activités. Cet objectif ne doit pas se limiter seulement à la création par les formés de leurs propres exploitations ou à s'installer comme des entrepreneurs agricoles, mais doit être plus souple et intégrer la possibilité, pour les sortants des dispositifs, de pouvoir s'insérer dans des exploitations déjà existantes¹³³ et contribuer à leur développement et à l'amélioration de leurs performances agronomiques et économiques. De ce même point de vue, cette option doit intégrer les possibilités de regroupement qui devrait d'ailleurs faire partie des aspects à développer au cours de leur formation.
On doit veiller à ce que les formés installés ou à installer (avec leurs répondants) honorent leurs engagements éventuels auprès des structures financières ayant octroyé des prêts pour financer leur formation.
- La recherche de solutions aux contraintes de représentation sociale du métier d'agriculteur en vue de pouvoir éliminer ou tout au moins réduire substantiellement le manque de motivation et d'entrain constituant des facteurs de limitation de l'insertion des formés dans ce secteur notamment. Plusieurs options sont envisageables :
 - *L'implication des fermes et exploitations existantes dans les dispositifs de formation.*
Elles permettront de démontrer aux apprenants qu'on peut bien gagner sa vie comme exploitants agricoles et seront pour eux des sources de motivation. Cette implication peut se faire sous la forme d'un partenariat « gagnant-gagnant » dans lequel les responsables des fermes et des exploitations prendraient une part active dans la formation (aspect psychologique, accueil de stagiaires, formateurs techniques) et bénéficieraient (par exemple) en retour de l'appui des établissements pour résoudre des problèmes techniques, comme c'est déjà le cas au niveau de la Ferme Ecole SAIN (et le réseau qu'elle tente de mettre en place).
 - *Généralisation de l'introduction de thèmes transversaux dans les cursus de formation.*
Cela pourrait consister à développer des thèmes sur les nécessités et les opportunités du secteur, mais surtout à mettre l'accent sur les avantages des regroupements sous forme de coopératives ou autres¹³⁴. On introduira ainsi les démarches de recherche de financement (auprès des structures existantes dans la microfinance par exemple) dans les thèmes de gestion des exploitations.

L'adaptation des dispositifs de formation aux besoins des professionnels exige, outre la professionnalisation des formateurs, **d'impliquer les professionnels** dans les différentes étapes de développement ou de construction des formations. Cette implication se fera à travers les diverses organisations professionnelles qui doivent être aussi des acteurs de la mise en œuvre des formations. En même temps que cette implication donnera la confiance aux apprenants, elle représentera un dispositif de veille pour l'adaptation permanente et continue des formations.

Dans les orientations prises, le gouvernement a demandé que tous les programmes de formation de l'ETFP soient désormais conçus selon l'approche par compétences. Parallèlement, les exigences du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en

¹³³ *Ndl'E* : Le fait est que les structures familiales en place au Bénin permettent l'ajout de nouveaux ateliers dans des exploitations existantes.

¹³⁴ *Ndl'E* : Comme autre forme que les coopératives, nous pensons aux structures de groupements de producteurs qui permettent déjà de bénéficier d'appuis de micro-finance, même si les ressources financières en milieu rural sont encore peu nombreuses. Il faut être attentif à ne pas forcément multiplier les structures ou groupes mais potentiellement se greffer sur des groupes ou structures existantes, telles que les OP.

Afrique de l’Ouest (REESAO) entraînent la généralisation progressive du système LMD dans l’enseignement supérieur. La combinaison de ces dispositions a entraîné l’adoption de nouveaux programmes de formation en particulier dans les établissements de formation agricole et rurale (FSA/UAC, EPAC, FA/UP, Lycées techniques agricoles).

Une réflexion doit aller dans le sens de la définition des types de formation à mettre en place. Les réponses apportées par les formations, pour être adaptées, intégreront de plus en plus la demande locale. C’est pour cela, que les dispositifs doivent, dans un premier temps, répondre à une demande locale (intégrés dans l’environnement agro écologique local) et viser la valorisation des potentialités présentes. C’est pour cela que les Communes doivent représenter un maillon dans la structuration du Fonds de la formation professionnelle à créer. C’est à cet effet aussi que les modèles du CIFA, Ferme Ecole SAIN, des CPR et des CFPR sont intéressants, si on résolvait leur problème de financement pérenne.

10.2. Financement pérenne des dispositifs de formation agricole et rurale au Bénin

La question du financement pérenne et adapté des formations initiales est au cœur du développement du dispositif de formation agricole et rurale. Une autre question centrale est la définition, en rapport avec le mode de financement, de la stratégie globale d’intervention, qui prenant en compte les orientations du PSRSA, définit les rôles de chacun des groupes d’acteurs impliqués ci-dessus inventoriés au § 4.2. Cette stratégie globale doit surtout s’appuyer sur les acteurs locaux qui doivent être au centre des préoccupations.

Le dispositif de formation agricole et rurale bénéficie d’un financement très diversifié, mais non toujours coordonné, qu’il s’agisse de la formation initiale ou de la formation continue.

Le principal problème qui apparaît concernant la formation initiale est l’inexistence de mécanismes de financement qui permettent à ceux qui le souhaitent, de faire face aux charges de formation, tout en fournissant des garanties de remboursement.

Dans la situation actuelle, pour assurer les formations initiales, on fait appel aux subventions de l’Etat, aux contributions des parents d’élèves et aux partenaires techniques et financiers. Les ressources ainsi mobilisées assurent la mise en place des infrastructures, l’acquisition des matériels et équipements et le fonctionnement des établissements. Ces établissements ayant une comptabilité publique, ne font pas de provisions pour le renouvellement des équipements nécessaires à un bon fonctionnement pédagogique dans la durée, souvent aggravé par l’insuffisance des subventions de l’Etat. Ce dernier constat entraîne le recrutement d’un grand nombre d’apprenants payants eux-mêmes leur formation engendrant du coup un sureffectif. Tous les établissements disposent d’espaces réservés à l’exploitation à vocation pédagogique, mais qui génèrent des ressources internes marginales par rapport aux budgets annuels.

Le système de financement à mettre en place doit permettre :

- à des apprenants de financer leur formation,
- aux établissements d’accroître leurs ressources internes
- et aux diplômés de bénéficier d’appui à leur insertion.

Une des solutions serait la mutualisation des fonds provenant de l’Etat et de ses partenaires techniques et financiers, à travers la création d’un fonds spécifique à cet effet. Cette structure qui pourrait s’appeler **Fonds de la Formation Professionnelle** serait alimentée comme suit :

- Subventions de l’Etat (paiement des salaires des personnels ayant un statut de fonctionnaire, subventions de fonctionnement, subvention d’exploitation, mise à disposition de bourses) ;

- Contribution des Communes sous forme de mise à disposition de bourses pour des apprenants qui seront récupérés à leur sortie conformément aux plans de développement communaux (PDC) ;
- Contribution des apprenants non boursiers par des frais dont les montants sont déterminés en fonction des exigences de qualité des filières de formation.
- Contribution des ressources internes à travers les recettes générées par les produits des exploitations et des prestations qui pourraient être faites par l'expertise représentée par les enseignants et les élèves dans le cadre de juniors entreprises.
- Subventions des partenaires techniques et financiers.

On note, à l'heure actuelle, l'éparpillement de l'appui des PTF à travers de multiples projets et programmes. Il y a lieu de procéder au recentrage de cet appui pour permettre la maîtrise de leur contribution notamment dans les régions¹³⁵. A cet effet, on peut par exemple envisager la possibilité de mise en place d'un mécanisme de regroupement des partenaires et notamment de la centralisation ou de la coordination de leurs initiatives. Cela faciliterait la couverture de toutes les filières définies comme prioritaires par le Bénin et réduirait le déséquilibre des unes par rapport aux autres. Cela permettrait surtout la mise en place et l'entretien d'une base de données adéquate avec des statistiques fiables et par conséquent de disposer de sources centralisées d'informations sur les interventions de tous les acteurs.

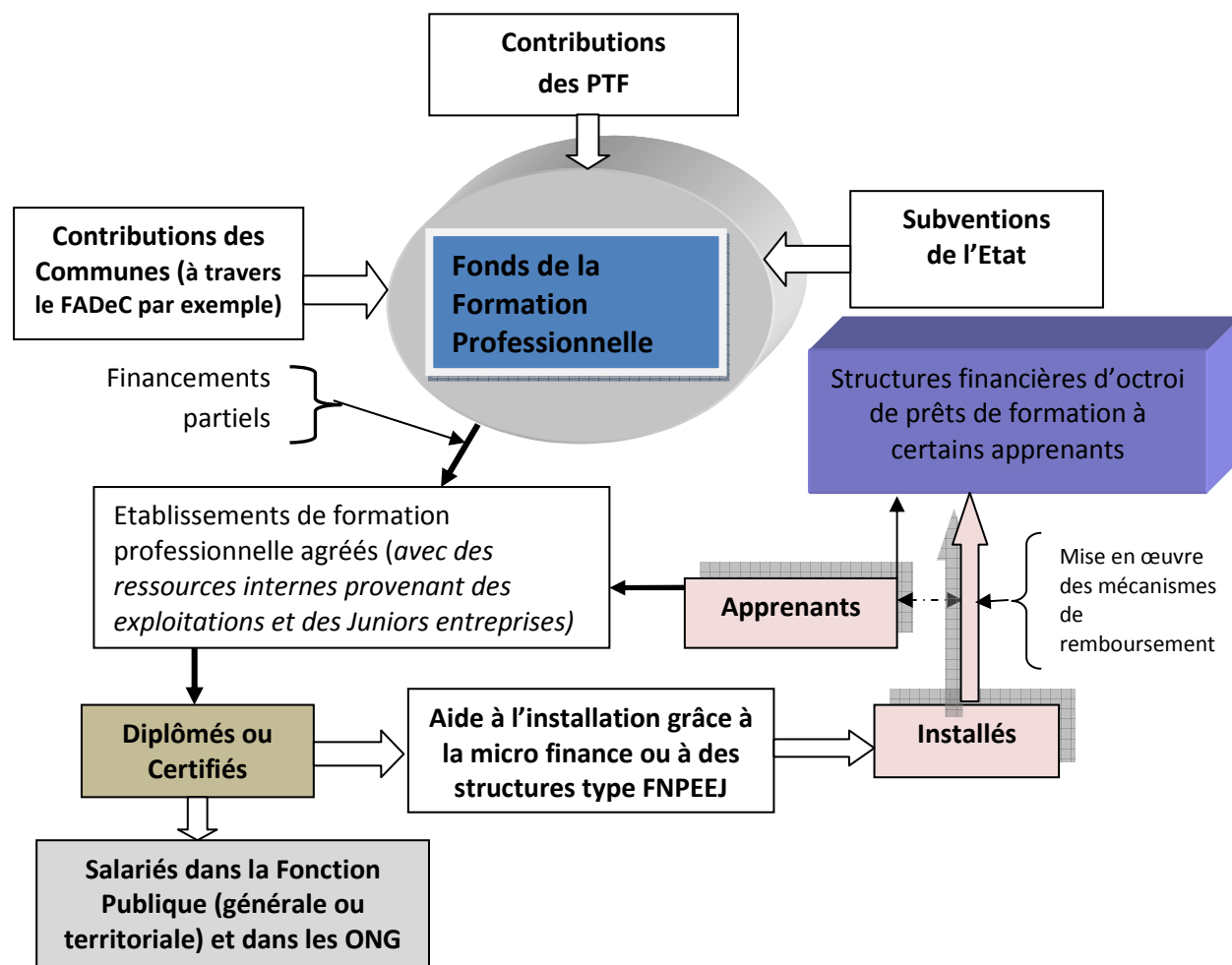
Pour traduire sa volonté de faire de l'ETFP la seconde priorité en matière d'éducation, l'Etat doit augmenter sa subvention, grâce par exemple à un prélèvement du Versement Patronal sur Salaire (VPS) comme cela se fait ailleurs (Côte d'Ivoire par exemple).

Dans tous les cas, la gestion du fonds à créer ne peut et ne doit plus relever uniquement du niveau central. Il faut impliquer aussi le niveau local à travers les structures décentralisées (Communes) et les organes déconcentrés (préfectures, directions déconcentrées, organisations professionnelles).

La mise à disposition des ressources financières sous forme de prêts se fera sur la base des engagements et des projets des intéressés gagés par leurs répondants.

¹³⁵ *NdlE* : en fait, Il pourrait être utile de voir quels niveaux de formations sont déjà financés, par qui et comment mieux harmoniser le financement des PTF et permettre un financement de l'ensemble des besoins en formation agricole et rurale. Ce type d'informations n'est actuellement pas disponible et un tel travail peut s'avérer complexe Compte tenu du nombre de PTF.

Figure 3. Proposition d'un mécanisme de financement de la formation professionnelle



10.3. Amélioration quantitative de la proportion d'exploitants ayant une formation initiale professionnelle

Dans le paragraphe précédent, nous avons montré la nécessité d'adapter les dispositifs de formation agricole et rurale à la demande professionnelle dans le but d'améliorer de manière substantielle, la productivité. Cette action, à elle seule ne sera pas suffisante si elle pas suivie de l'insertion des formés dans les activités productives pour lesquelles ils ont été préparés. C'est pour cela que les initiatives visant un développement local (CIFA, SAIN, CPR, CFPR), doivent se multiplier après que les problèmes de pérennisation de leur financement aient été résolus. La multiplication de ce type de dispositifs sera alors la preuve que l'on peut "bien gagner sa vie" en s'investissant dans les activités de production agricole et rurale. Elle signifiera aussi que le nombre de formés pouvant potentiellement s'insérer dans ce type d'activité augmente.

Pour augmenter effectivement le nombre d'insérés, plusieurs problèmes doivent être résolus :

- *L'accès à la terre* : Une loi sur le foncier rural a été votée par l'Assemblée Nationale en 2007 (n° 2007-03 du 16 octobre 2007). En raison des nombreux conflits que soulève son application, une nouvelle version de cette loi est en cours d'étude à l'Assemblée Nationale.

La résolution du problème lié à l'accès à la terre doit être perçue comme une sécurité les candidats à l'installation, vis-à-vis de tentatives ultérieures d'expropriation, comme cela se voit dans le pays. Une étude réalisée par le « Millénum Challenge Account » (MCA Bénin) indique dans ses conclusions qu'« aucune des structures actuelles impliquées dans la réforme foncière au Bénin ne possède l'autorité suffisante pour mener à elle seule la réforme foncière nécessaire individuellement »¹³⁶ et que « la majorité des détenteurs de terre (ca 80 %) ont à leur disposition des présumés documents pour prouver leur occupation ou leur propriété, mais ceux-ci ne sont pas officiellement reconnus par l'Administration comme des documents "légaux" »

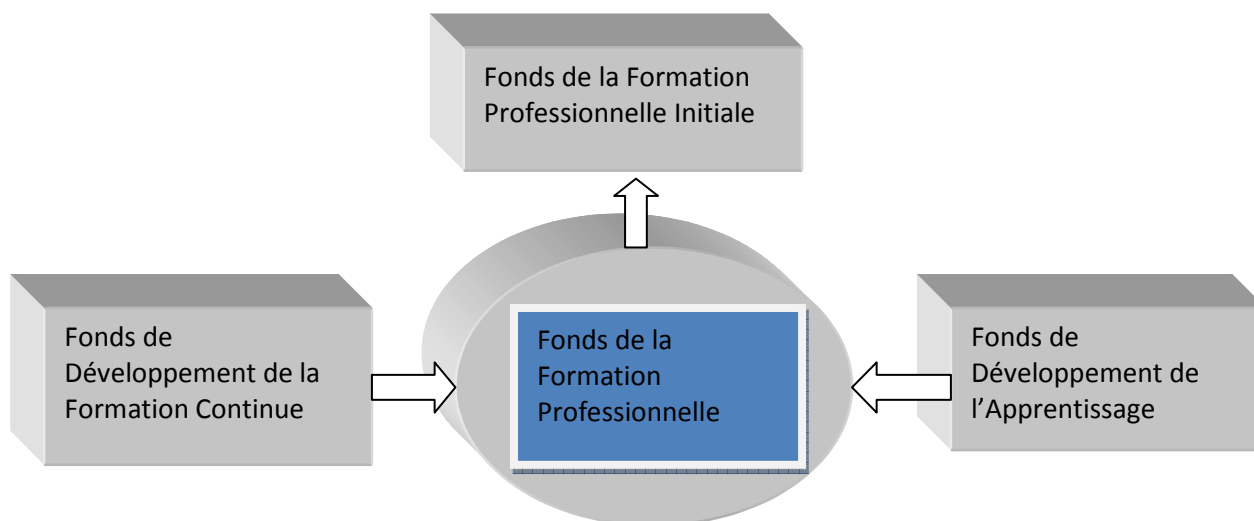
- *L'accès au crédit* : Comme indiqué plus haut, il existe un ministère en charge de la micro finance et de l'emploi des jeunes dont dépend le Fonds National de Promotion des Entreprises et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ). Actuellement, ce fonds rencontre de sérieux problèmes de recouvrements des créances, en raison du fait que les plans d'affaire soumis par les candidats et financés, ne sont pas mis en œuvre.
- *Le suivi/l'accompagnement des jeunes insérés* : L'accompagnement dont il est question doit être compris dans son sens pédagogique, à la fois sur les aspects techniques et les aspects de gestion. Ce suivi/accompagnement doit être effectué par la structure ayant octroyé les crédits d'installation (FNPEEJ par exemple).

10.4. Formation professionnelle continue

Le FODEFCA finance actuellement la formation professionnelle continue des agents des entreprises du secteur moderne, des artisans et des producteurs du secteur agricole. Il finance aussi la formation initiale pour des apprentis du secteur de l'artisanat. Si les entreprises du secteur moderne cotisent pour la réalisation des formations, ce n'est pas le cas des secteurs de l'artisanat (informel) et de l'agriculture dont les formations sont soit subventionnées par le secteur moderne, soit par les partenaires techniques et financiers par le biais de conventions couvrant des périodes données. Comme cela apparaît, la seule source pérenne de financement du FODEFCA est l'affectation partielle de la taxe d'apprentissage. Il faut désormais définir un mécanisme qui permette de trouver les ressources complémentaires stables pour financer les formations professionnelles continues des secteurs de l'artisanat et de l'agriculture. Il s'agira d'élargir le champ d'intervention du FODEFCA en augmentant ses ressources (versement de la Taxe d'apprentissage, octroi de subventions pour la formation continue d'artisans et de jeunes agriculteurs, fidélisation des partenariats avec les PTF). Cela pourra se faire dans le cadre du Fonds de la Formation Professionnelle dont le mécanisme de financement est décrit au point 9.1 ci-dessus.

Dans ce cas, le FODEFCA deviendra un fonds spécialisé à l'intérieur du Fonds de la Formation Professionnelle qui pourra comprendre d'autres fonds spécialisés à créer comme le montre le schéma suivant :

¹³⁶ MCA Bénin, Projet Accès au Foncier : *Etude sur la Politique et l'Administration Foncières et Etude des structures administratives et du fonctionnement des institutions nationales et régionales et décentralisées*, 2009.

Figure 4. Proposition d'articulation des fonds spécialisés au fonds de la formation professionnelle

Le Fonds de la Formation Professionnelle Initiale sera constitué des subventions de l'Etat sous forme de bourses, des contributions des Communes pour des formations bien ciblées au profit d'apprenants qu'elles inséreront dans la mise en œuvre des plans de développement communaux et d'appuis des PTF.

La création d'un fonds spécifique de développement de l'apprentissage permettra au FODEFCA de se consacrer au développement de la formation professionnelle continue en même temps que le secteur de l'apprentissage bénéficiera de ressources appropriées affectées. Ici aussi, il s'agira de subventions de l'Etat, de contributions des communes et d'appuis des PTF.

10.5. Amélioration du fonctionnement institutionnel de l'ETFP

L'éparpillement des acteurs de l'ETFP rend difficile et complexe le pilotage et la coordination des activités de mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'ETFP. Les limites des responsabilités n'apparaissent pas toujours très claires entre les différentes directions, même à l'intérieur d'un même Ministère.

A défaut de repenser, dans l'immédiat le rattachement institutionnel de l'ETFP, il faut trouver un mécanisme (par exemple la SNFAR) qui permette une meilleure coordination des actions et une meilleure capacité d'analyse pour anticiper les besoins et les corrections à apporter. Il faut de plus résoudre la question de la tutelle du fonds à créer.

10.6. Autres mesures

- Cabinets de formation notamment professionnelle continue

La disponibilité de ressources pour financer les formations va accroître la multiplication des organismes de formation. Or, on constate actuellement que ces derniers ne sont pas toujours qualifiés pour les activités qu'ils prétendent pouvoir mener. Le marché de la formation manque de professionnalisme et de capacités véritables pour accompagner les acteurs. Il s'avère donc essentiel d'engager des actions vigoureuses pour organiser la concurrence entre les différents organismes ou opérateurs de formation.

On pourrait par exemple :

- Identifier et renforcer les capacités des opérateurs. Cela permettrait de les rendre plus qualifiés pour que leurs actions aient plus d'impact sur les formés.
- Accélérer l'organisation du marché de la formation, notamment par des textes réglementant le marché.
- Procéder à la finalisation, à l'adoption et la promulgation de la loi sur la formation notamment professionnelle continue.

- Dispositifs de formation de base aux métiers

Ces dispositifs foisonnent dans le domaine agricole et rural. En dehors des dispositifs formels (parce que mis en place par l'Etat, par exemple les CPR et les CFPR), ils évoluent tout seuls, en définissant eux-mêmes leurs programmes et les durées des formations. Ils mettent ainsi sur le marché des personnes qui, bien que formés aux métiers de base, n'ont pas les mêmes qualifications. Généralement, au nombre des avantages de ces dispositifs, on peut noter l'appui apporté à l'insertion des formés dans l'activité de formation. Ces derniers sont fortement incités à exercer les activités dans leur environnement géographique de formation, c'est-à-dire dans leur Commune ou dans les environs. Malheureusement la non disponibilité d'un système fiable de financement ne pérennise pas ces dispositifs.

Pour les rendre plus opérationnels, il serait nécessaire que :

- les acteurs à la base (par exemple les Communes) étudient le système pérenne de financement, en collaboration avec le promoteur ou le bailleur de fonds, en s'appuyant sur le fonds à créer ou les ressources à mettre à disposition par le FADeC, ou encore grâce à des impôts locaux ;
- les formations soient centrées sur les potentialités locales (par exemple production et transformation agro alimentaire dans les zones à forte production de fruits et légumes, élevage maroquinerie dans les zones à forte production animale, etc. ;
- les apprenants contribuent au financement du dispositif. Cette contribution dont les formes peuvent être définies traduira les motivations de bénéficiaires. Il faut toutefois éviter que cette contribution ne soit considérée comme une double participation, par exemple si un impôt local est déjà levé dans la zone.

- Conseil agricole

Dans sa nouvelle approche qu'il convient d'opérationnaliser et d'institutionnaliser, le Conseil agricole est défini comme « *un processus d'accompagnement du producteur en dialoguant avec lui pour qu'il prenne et applique des décisions*¹³⁷ ». Ce concept, mis en œuvre depuis quelques années, a donné des résultats indéniables comme le révèle l'article de la Nouvelle Tribune. Son institutionnalisation et sa généralisation se heurtent à son financement. Même si l'Etat se concentre désormais sur ses fonctions régaliennes, il faut qu'il continue de s'impliquer dans le financement des activités de Conseil agricole, comme cela a été souhaité dans le Livre Blanc du Conseil Agricole. Il doit aussi créer le cadre pour la mobilisation des contributions à la fois du secteur privé (cas du Groupe Tundé Motor concernant la promotion du riz NERICA) et celles des PTF. Il faut aussi envisager la manière d'impliquer les producteurs, soit à travers une taxe sur les produits (même modique), soit à travers une participation financière au niveau des différentes organisations professionnelles de filières. Les financements ainsi mobilisés contribueront à la prise en charge des activités de Conseil Agricole.

¹³⁷ http://www.lanouvelletribune.info/index.php?option=com_content&view=article&id=9792:benin--les-encadreurs-agricoles-vont-a-lecole-des-producteurs&catid=27&Itemid=43: Bénin : les encadreurs vont à l'école des producteurs ; décembre 2011.

BIBLIOGRAPHIE

Ressources documentaires

1. Ambassade du Danemark au Bénin
2010, *Mission de formulation d'un appui renforcé à la formation professionnelle au Bénin dans le cadre du PASEB*.
2. Banque Mondiale
2002, *Le système éducatif béninois : Performances et espaces d'amélioration pour la politique éducative*.
3. Bouyer, Jean-Bosco, Pierre Debouvry et Alain Maragnani
2006, *Afrique subsaharienne, démographie, urbanisation, emplois et pauvreté. L'impérieuse nécessité de refonder la formation agricole et rurale*, Note du Réseau FAR, juin.
4. Carré, Philippe et Pierre Caspar
2004, *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Dunod, Paris (2^{ème} édition), 600 p.
5. *Constitution de la République du Bénin*, 1990.
6. Direction Générale de la Coopération et du Développement (DGCID), Ministère des Affaires Etrangères
2006, *Le financement de la formation professionnelle en Afrique : Etude de cas sur cinq fonds de la formation*, DGCID, MAE, Paris, 86 p.
7. FODEFCA
2005, *Etude sur la pérennisation du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage*.
8. Goujon, Caroline
Caractérisation et analyse des coûts de formation des dispositifs de formation agricole et rurale implantés sur le plateau d'Allada [dans le sud du Bénin], 2009/2010, Université de Toulouse 1-Capitole (M2 : Ingénierie de la Formation et des Systèmes d'Emploi), 120 p.
9. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
2008, *Diagnostic des offres de formation agricole existantes au Bénin*, 124 p.
10. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
2008, *Etude sur le financement des formations agricoles et rurales au Bénin*, 79 p.
11. Ministère de l'Agriculture du Mali
2005, *Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale*, 28 p.
12. Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
2009, *Répertoire des prix de référence à l'usage de l'administration*, 3^{ème} version.
13. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
2001, *Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Document de politique et d'orientation*.
14. Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP)
2007, *Recueil des textes officiels sur l'apprentissage et la formation professionnelle continue au Bénin*.
15. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Reforme Administrative,
1998, *Politique Nationale de Formation Professionnelle Continue*.
16. Projet NPT 216
2008, *Rapport de l'atelier de finalisation des fiches pédagogiques*.

17. République du Bénin
2007, *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté*.
18. SONAPRA
2010, *Programme de travail et budget annuels 2011 du Programme Spécial d'Installation des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA)*.
19. Swisscontact
2008, *Evaluation du système de formation par apprentissage de type dual au Bénin*, 46 p.

Ressources en ligne

1. Ambassade de France,
Présentation du Document Cadre du Partenariat France-Bénin (DCP) 2006-2010
(http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/benin_377/france-benin_1112/presentation_4289/document-cadre-partenariat-france-benin-dcp-2006-2010_34935.html)
2. AFD
2008, *La formation professionnelle au cœur des politiques de développement, Actes de la conférence GEFOP*, 242 p. (<http://www.afd-prod.zeni.fr/jahia/jahia/site/afd/lang/fr/pid/2745>).
3. Hylé, Marcellin
2005, *Analyse de la demande de formation, contribution à la réflexion sur la rénovation des dispositifs de formation agricole au Bénin : Etude de cas du CETA Adja Ouèrè*, 80 p.
(http://www.bfpa.sn/IMG/pdf/memoire_benin_demande_de_formation.pdf).
4. Maison du Paysan (<http://www.maisondupaysan.org>).
5. Ministère en charge de l'Éducation au Bénin
2006, *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation 2006-2015*, 214 p.
(http://planipolis.iiep.org/upload/benin/benin_PDDE_T1_T2_CMEF.pdf).
6. Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
2007, *Tendances récentes et situations actuelles de l'éducation et de la formation des adultes ; Rapport national du Bénin*, 38 p.
(http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/national_Reports/Africa/Africa/Benin.pdf).
7. NEPAD/FAO
2005, *Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA : Programme national d'investissement à moyen terme*, 44 p. (<http://www.sirtewaterandenergy.org/docs/reports/benin-report2.pdf>).
8. République du Bénin ; http://www.sonangnon.net/Benin_emergent.pdf :
2006, « Orientations stratégiques de développement du Bénin 2006-2011 : le Bénin émergent ».
9. Réseau FAR
2006, *Afrique subsaharienne : Démographie, urbanisation, emploi et pauvreté : l'impérieuse nécessité de refonder la formation agricole et rurale*. Réseau FAR, Notes sur les formations rurales.
(<http://www.agropolis.fr/études>).
10. Réseau FAR
2008, « La Tunisie rénove son dispositif de formation agricole », Inter-Réseaux-Développement rural.
(<http://ancien.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/41-42-l-agriculture-en-quete-de/article/la-tunisie-renove-son-dispositif>).
11. Réseau FAR
2010, *Note d'infos n° 37* ; novembre, du Réseau FAR.
(<http://www.agropolis.fr/formation/formations-agricoles-rurales-bibliotheque.php>).
12. UNESCO
2006/2007, *Principes et objectifs généraux de l'éducation au Bénin*, compilation UNESCO. 40 p.
(http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/./wde/benin/benin.pdf).

13. Université de Sherbrooke
Perspective Monde : <http://perspective.usherbrooke.ca/BMTendancestatpays>.
14. Walther, Richard
2005, *Les mécanismes du financement de la formation professionnelle : une comparaison Europe-Afrique*, AFD, 224 p. (<http://www.ffem.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/ELEMENTS/walther.pdf>).
15. Walther, Richard et André Gauron.
2006, *Le financement de la formation professionnelle en Afrique. Etude de cas sur cinq fonds de la formation*, Direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID/MAE), Paris, février, 86 p.
(http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/310_IntFormation_Afrique.pdf).
16. Walther, Richard et André Gauron.
2006, *Les mécanismes de financement de la formation professionnelle dans 5 pays de l'Afrique Subsaharienne*, AFD, mars, 86 p.
(<http://www.afd-prod.zeni.fr/jahia/jahia/site/afd/lang/fr/pid/2771>).
17. Walther, Richard, avec la collaboration de Boubakar Savadogo et Borel Foko
2009, *Les coûts de formation et d'insertion professionnelles. Conclusions d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire*, Département de la Recherche, AFD, Paris, octobre, 91 p. (« Document de travail », n° 88)
(<http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/088-document-travail.pdf>).
18. Walther, Richard et Boubakar Savadogo
2010, *Les coûts de formation et d'insertion professionnelles. Les conclusions d'une enquête terrain au Burkina Faso*, Département de la Recherche, AFD, Paris, août, 87 p. (« Document de travail », n° 98).
(<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/098-document-travail.pdf>).

ANNEXES

Annexe 1. Termes de références

LES DISPOSITIFS ET LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE AGRICOLE ET RURALE (FAR) ETUDE N° 1 AU BENIN - ETUDE N° 2 A MADAGASCAR

9 juin 2010

Ce document décrit deux études séparées de durée différente mais ayant des termes de référence identiques. Les deux études sont proposées dans le cadre du réseau FAR et du programme de financement ADEX.FAR. Elles contribueront à une meilleure connaissance de la situation au Bénin et à Madagascar et seront réalisées au bénéfice de ces pays ainsi que des pays membres du Réseau FAR. La méthodologie utilisée sera définie dans l'optique d'effectuer le même type d'étude dans d'autres pays.

Les réalisations des deux études ne sont pas indépendantes : il est demandé aux consultants, une fois sélectionnés de, *primo*, définir ensemble la méthodologie qu'ils proposent d'utiliser, *secundo*, s'accorder entre eux et avec le secrétariat exécutif du réseau FAR pour le recueil des données chaque fois qu'il sera nécessaire, et *tertio*, se coordonner pour rédiger la partie concernant la méthodologie et rendre compte des deux études aux mêmes moments (voir chronogramme au § 5).

1. Informations générales

1.1. Le réseau FAR

Le réseau international « Formation Agricole et Rurale » ou plus simplement « Réseau FAR »¹³⁸ est né de la volonté des participants d'un atelier international sur la formation de masse en milieu rural tenu à Ouagadougou, Burkina Faso, en 2005, de pouvoir poursuivre le travail commun de réflexion sur la formation professionnelle dans le cadres des politiques nationales de formation agricole et rurale. C'est un outil d'échange, d'analyse, de production de références et de capitalisation d'expériences dans le but d'appuyer les équipes nationales à élaborer les stratégies nationales de FAR au bénéfice des producteurs agricoles et des ruraux. Le réseau contribue aussi à former et à structurer une expertise locale de haut niveau destinée à accompagner les réformes institutionnelles dans la mise en place de dispositifs de formation adaptés.

Le réseau est doté d'un comité de pilotage composé des représentants de treize pays qui sont, par ordre alphabétique, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie.

Un secrétariat exécutif basé en France au sein de Montpellier SupAgro¹³⁹ est chargé d'exécuter les programmes d'activité validés par le comité de pilotage.

1.2. Le programme ADEX.FAR

Sur la période 2010-2012, le comité de pilotage du Réseau FAR a arrêté un programme d'activités intitulé « Appui au Développement de l'Expertise en Formation professionnelle et technique Agricole et Rurale dans les pays du sud » (ADEX.FAR).

¹³⁸ Se reporter au site www.far.agropolis.fr et à sa bibliothèque numérique (<http://www.agropolis.fr/formation/formations-agricoles-rurales-bibliotheque.php>) pour toute information supplémentaire, notamment les références bibliographiques citées dans nos documents.

¹³⁹ Nom du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques réunissant depuis 2007 l'école d'agronomie de Montpellier, le CNEARC, la SIARC et le CEP de Florac (voir www.supagro.fr).

Ce programme poursuit les quatre objectifs suivants :

1. Mutualiser, capitaliser et diffuser les références existantes sur les politiques et les dispositifs de formation professionnelle et technique en milieu rural ;
2. Renforcer les compétences et les capacités d'intervention des acteurs en charge de l'élaboration de stratégies nationales et de la mise en œuvre des dispositifs de formations professionnelles et techniques agricoles et rurales ;
3. Favoriser les synergies et les partenariats entre acteurs et développer les argumentaires nécessaires aux décisions relatives au développement des dispositifs de FAR en faveur de la formation des producteurs ;
4. Produire des références dans les domaines où sont constatées de profondes carences.

Le programme ADEX.FAR bénéficie du financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et sa maîtrise d'ouvrage est déléguée à Montpellier SupAgro.

2. Contexte et enjeux de l'étude

2.1. La production agricole au sens large, activité principale en milieu rural

L'agriculture, entendue dans son sens le plus large d'ensemble des activités développées par l'homme pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, est de loin le principal secteur économique en milieu rural dans les pays en développement. A l'échelle des familles, elle permet la production pour l'autosubsistance et pour le commerce. Elle joue également cinq rôles au niveau national qu'on peut schématiser comme suit :

- garantir l'alimentation des populations tant rurales qu'urbaines et la sécurité alimentaire,
- accroître les ressources en devises de la nation par les exportations,
- gérer et protéger les ressources naturelles dans le cadre d'un développement durable, en prenant aussi en compte la prévention des désastres naturels,
- améliorer les conditions de vie et le revenu des populations, donc lutter contre la pauvreté, prévenir les conflits sociaux et contribuer au développement humain,
- assurer l'emploi et l'auto emploi des actifs, y compris en favorisant l'installation des jeunes et l'évolution professionnelle.

L'agriculture constitue un secteur fragmenté, hétérogène et complexe¹⁴⁰ qui doit être analysé à la fois dans son environnement naturel, économique et social. Les exploitations agricoles, qu'elles soient entrepreneuriales, familiales ou paysannes, combinent aussi le plus souvent des activités multiples qu'il importe d'appréhender *per se*¹⁴¹ et en relation avec les nombreuses activités en milieu rural telles que :

- des activités de production en amont du secteur agricole : fabrication et réparation d'outils, de machines et de matériel, ou en aval : transformation des produits agricoles et alimentaires,
- des activités de services liées à l'agriculture : commercialisation, transport, stockage, santé animale, conseil agricole, crédit...
- des activités de production de type artisanal avec de très nombreux corps de métiers concernés : maçonnerie, mécanique, menuiserie, forge, chaudronnerie, tissage, vannerie, couture, poterie...
- d'autres importantes activités de services : commerce, restauration, éducation, santé, administration, communication, presse, radio, tourisme...

Parallèlement à la production agricole, les entreprises rurales autres que celles exerçant des activités agricoles – elles opèrent dans les domaines venant d'être cités et se caractérisent souvent par leur très petite taille, leur éparpillement et leurs ressources limitées en termes de compétences et de capitaux – forment un maillon essentiel du développement des territoires. Dans de nombreux pays en développement, les femmes contrôlent ou possèdent un fort pourcentage des petites entreprises qui pourvoient aux besoins locaux ; il est donc considéré qu'accompagner l'investissement et le développement de ces entreprises peut améliorer non seulement le statut de la femme mais surtout constituer le premier facteur de réduction de la malnutrition.

2.2. La formation professionnelle et technique agricole et rurale en Afrique

Après « l'éducation universelle » ou « l'éducation pour tous » en passe d'être atteinte au niveau mondial avec toutefois de grandes disparités d'un pays à l'autre, voire un échec relatif en Afrique des politiques d'éducation dont les objectifs sont encore trop fixés d'en haut, la communauté internationale se mobilise progressivement autour des questions de l'emploi et

¹⁴⁰ On pourrait en outre le classer comme largement informel dans le sens donné par les statisticiens de secteur constitué d'unités de production n'ayant pas de comptabilité complète déclarée. Mais des points de vue fiscal et social, cela n'empêche pas le paiement de taxes et l'existence de contrats de travail, recevant justement les mêmes qualificatifs d'informels.

¹⁴¹ Elles constituent un système souvent complexe, ce qui est par exemple mis en évidence dans le concept de « système d'activités » ; la terminologie utilisée en anglais, « livelihood systems », et en espagnol, « sistemas de subsistencia », fait d'ailleurs ressortir l'importance de l'autosubsistance comme objectif, avec le préalable que l'unité de pertinence de l'analyse socio-économique est la famille.

de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Les Etats et les bailleurs de fonds proposent de porter les efforts sur le renforcement des capacités des ressources humaines, ou en d'autres termes investir dans ce qu'on a coutume d'appeler le « capital humain ». Fournir un emploi décent et productif à tous, femmes et jeunes inclus, constitue aussi la deuxième cible du premier des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement, « réduire l'extrême pauvreté et la faim ».

Les travaux récents concernant la formation agricole et rurale s'accordent à souligner que les besoins en matière de formation professionnelle dans les pays en développement sont très importants, et que les dispositifs actuels de formation ne sont pas toujours adaptés aux enjeux du développement rural de ces pays. Par exemple et d'une manière générale, les appareils éducatifs publics agricoles actuels de nombreux pays d'Afrique sud-saharienne¹⁴² se caractérisent par leur atomisation entre plusieurs ministères de tutelle, leur cloisonnement entre niveaux différents, voire entre niveaux équivalents, leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, ainsi que leur éloignement fréquent du milieu professionnel agricole et des organismes de recherche. Il faut également noter l'important déséquilibre des flux d'élèves au détriment des formations professionnelles de base, notamment des producteurs qui sont pourtant les acteurs des évolutions de la profession agricole. Parallèlement de souvent très nombreuses initiatives sous forme de projets générés par les secteurs privés, associatifs et de la coopération internationale sont peu intégrées au système public alors qu'elles mériteraient d'être mieux connues et valorisées.

Dans les pays du Maghreb, la formation professionnelle agricole est essentiellement structurée sous forme de dispositifs publics mais nécessite toutefois des adaptations pour mieux accompagner le développement agricole et rural. Les politiques de relance de l'agriculture en cours mettent d'ailleurs l'accent sur la mise à niveau nécessaire de l'appareil de formation, considéré comme un point clé de leur réussite. Les principales carences signalées par les autorités locales portent notamment sur la dimension de l'appareil, l'architecture globale du système (avec pareillement des flux de formation déséquilibrés au détriment des producteurs), la diversification des filières, l'adaptation des programmes, l'amélioration de la pédagogie et la formation des formateurs.

En outre, la formation professionnelle et technique agricole et rurale fait généralement figure de parent pauvre au point de vue économique : les budgets qui lui sont alloués sont très faibles au regard de l'importance des besoins. Et si dans le meilleur des cas les besoins en formation sont estimés, il faut pouvoir convaincre les décideurs nationaux et internationaux qu'il est indispensable d'investir dans ce secteur. Il manque à ce sujet un argumentaire économique qui permettrait de guider les choix des responsables, ce qui suppose l'existence d'outils méthodologiques et d'études dans ce domaine.

2.3. Le défi démographique de l'Afrique et l'enjeu que constituent les jeunes ruraux

L'Afrique sud-saharienne est la partie du monde appelée à connaître la plus forte progression démographique entre 2000 et 2050 (+ 1,1 milliard d'habitants), et selon toute vraisemblance, la population de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, doublera d'ici 2050. En dépit de l'accélération considérable des taux d'urbanisation (le seuil des 50 % d'urbains devrait être franchi en 2015), c'est la seule région au plan mondial dont la population rurale continuera à croître en valeur absolue. Ces défis démographiques interrogent d'ailleurs le devenir de l'ensemble des sociétés africaines et, en ce qui concerne la formation des jeunes en milieu rural, impliquent dans un premier temps d'optimiser les faibles moyens mis en œuvre, puis dans un deuxième temps de reconsidérer l'échelle des actions de formation à engager.

La qualification des jeunes ruraux¹⁴³ est un enjeu majeur pour le développement. Il est clair que la professionnalisation de l'agriculture doit reposer, non seulement sur l'acquisition de compétences scientifiques et techniques afin de maîtriser les évolutions des techniques de production, de transformation et de commercialisation, mais aussi sur un accroissement des capacités d'analyse et de gestion ainsi que sur une formation citoyenne pour la construction d'une démocratie décentralisée et la gestion raisonnée des ressources naturelles¹⁴⁴.

¹⁴² Le lecteur notera ici qu'à l'instar du géographe Robert Chapuis, nous préférons ce terme à celui d'Afrique subsaharienne car s'il y a des minerais et éventuellement du pétrole sous le Sahara, en revanche il n'y a pas d'Etats...

¹⁴³ Il n'y a pas de définition de ce qu'on entend par jeunes ruraux et il y a de nombreux cas de figures si on se réfère au système éducatif des pays : par exemple, jeune jamais scolarisé même en école primaire, jeune arrêtant ses études après le primaire, jeune déscolarisé pour différentes raisons (familiales, économiques...), jeune en situation d'échec scolaire, jeune dans l'enseignement secondaire général ou technique, jeune en apprentissage de type informel ou dual...

¹⁴⁴ Voir Alain Maragnani, *Les enjeux de la formation professionnelle et technique dans le secteur agricole et le milieu rural. Cas de l'Afrique de l'ouest de la FPT dans le secteur agricole et le milieu rural*, DGCID, Paris, janvier 2008, 25 p.

3. Description de l'étude

3.1. Objectifs de l'étude

L'étude a pour objet de fournir des éléments de connaissance et de réflexion sur les dispositifs et les systèmes de financement existants de la formation professionnelle et technique agricole et rurale pour la mise en place d'une politique pérenne de la FAR. Or, si la demande en formation est généralement étudiée sous toutes ses facettes, l'offre n'est souvent appréciée qu'au travers du secteur public parce que c'est le plus facile à identifier, voire à mesurer, alors que les initiatives des autres secteurs sont souvent nombreuses, diversifiées et pas toujours bien connues. Le fait est aussi qu'une action de formation, en plus d'associer une large diversité d'acteurs, doit à la fois être conçue et réalisée par rapport à des réalités locales pour s'insérer efficacement dans le milieu rural et être articulée sur les politiques de développement agricole et rural.

Il s'agit donc d'identifier de façon la plus exhaustive possible les différents dispositifs de FAR existants, d'en faire une description détaillée et une analyse fine (taille, organisation, objectifs, modes de financement, fonctionnement, moyens, coût, résultats...) et finalement d'en proposer une typologie allant au-delà des grandes catégories « dispositifs publics »- « financements classiques » d'un côté, « mécanismes novateurs »-« dispositifs privés » de l'autre. Et comme il est impossible de séparer la description des dispositifs de formation de leurs systèmes de financement et des résultats qu'ils produisent, il est indispensable de connaître des éléments de coût et d'impact de ces dispositifs.

L'étude comparée de l'organisation des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement est particulièrement pertinente : en pratique, une action de formation qui réussit est caractérisée par une concordance avérée entre les objectifs affichés, les acteurs impliqués, les moyens mis en œuvre et les instruments financiers institués. Il convient donc de bien préciser les rôles des différents acteurs intervenant dans chaque système de formation.

Enfin, un préalable sera de connaître les éventuelles réflexions en cours d'une part, sur les politiques nationales de développement agricole et rural et sur les stratégies nationales de formation agricole et rurale et, d'autre part, comment de telles stratégies, si elles existent, ont été réfléchies de façon concertée en intégrant l'ensemble des acteurs dans leur élaboration et quelle est la place du ministère public dans son pilotage et sa mise en œuvre. En effet, si les systèmes de financement de la formation ont pour mission de fournir des ressources aux systèmes de formation nationaux, ils doivent aussi jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs plus larges de la politique de formation nationale, et au final dans la promotion du développement économique et social. Il est donc nécessaire de replacer les systèmes de financement dans leur histoire et leur environnement institutionnel.

3.2. Méthodologie suggérée

Les modalités pratiques de mise en œuvre de la prestation relèvent de la compétence des consultants conformément aux objectifs et résultats attendus de l'intervention. La note de manifestation d'intérêt demandée servira de base de discussion avec le réseau FAR pour la méthodologie à utiliser.

Les consultants pourront analyser et améliorer la démarche tenant compte des cinq phases suivantes :

1. **Elaboration de la méthodologie :**

Les deux consultants détailleront ensemble notamment comment ils synthétiseront les connaissances préalables à l'étude proprement dite (secteur agricole et stratégies de développement existantes, environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle...) et comment ils feront l'inventaire et recueilleront les données sur les différents dispositifs et systèmes de financement de la FAR (identification et localisation des personnes sources et des responsables, enquêtes auprès des acteurs des dispositifs). Ils s'accorderont sur la méthode proposée (objectif, fonds et contenu) et proposeront conjointement un guide d'entretien ou tout autre élément jugé utile pour mener à bien ce travail.

2. **Recherche et analyse bibliographique :**

Les consultants chercheront et feront la revue des principales données bibliographiques et documentaires relatives aux dispositifs, aux financements et aux résultats de la FAR afin de délimiter le cadre de l'étude de la situation actuelle. Cette revue sera considérée comme un outil de travail important et comprendra analyses, commentaires, exploitation et, le cas échéant, des extraits et des annotations des données¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Des données provenant des documents eux-mêmes (notamment le résumé) ou d'ailleurs (par exemple, compte rendu dans des périodiques scientifiques) sont parfaitement acceptables pourvu que les guillemets soient systématiquement utilisés et les sources soient toujours clairement indiquées.

3. **Inventaire des dispositifs et de leurs systèmes de financement :**

Chaque consultant dressera l'inventaire détaillé des dispositifs actuels de FAR et des mécanismes de financement existants. Il précisera leur évolution et le cadre global dans lequel s'inscrivent ces évolutions (acteurs impliqués et structure, gouvernance et fonctionnement, principaux résultats...).

Les dispositifs de formation et les acteurs seront identifiés tant aux points de vue qualitatif (quelles institutions qu'elles soient publiques, privées, associatives, non formelles, et quel que soit le niveau d'intervention, national, régional, local, voire international) que quantitatif (la nature des formations dispensées et la reconnaissance des qualifications, le nombre et le niveau des formations et des formés, l'insertion dans le marché du travail...).

Un des éléments important sera de pouvoir rendre compte, de « mesurer » l'ampleur des initiatives des associations, des ONG, des projets divers et variés, etc., ainsi que des initiatives privées formelles et informelles pour savoir assez exactement ce qui se fait en dehors du seul secteur public.

Il importera d'apporter des informations suffisamment précises pour chaque type de formation sur les flux d'apprenants et leur insertion dans le marché du travail.

4. **Mode de fonctionnement des financements :**

Chaque consultant détaillera les modes de fonctionnement des systèmes de financement en se basant par exemple sur une approche simple et générale du type :

(i) *D'où vient l'argent de la formation ?*

Par exemple, État, parafiscalité affectée, ressources propres des établissements, bailleurs, partenaires du développement, entreprises, ménages, etc. ;

(ii) *Où va l'argent ?*

Par exemple, vacations, salaires, *per diem*, voyages, frais de scolarité, matériels pédagogiques, supports pédagogiques, entretien et maintenance des moyens, etc., sans omettre définition des politiques et organisation des programmes de formation, ni la formation de formateurs ;

(iii) *Comment l'argent y va ?*

Par exemple, mécanismes de la dépense, institutions concernées, cadre juridique concerné, appareil de décision, gestion, etc.

En plus des réponses à ces trois questions, les consultants proposeront d'une part une estimation même approximative des flux financiers destinés à la formation professionnelle et technique agricole et rurale, et d'autre part, une analyse dynamique des flux de financement sur plusieurs années. Ils feront un schéma cherchant à montrer les flux financiers entre grands types d'acteurs ou selon la typologie qu'ils auront préalablement définie.

5. **Typologie des différents dispositifs et de leurs mécanismes de financement :**

Les consultants proposeront ensemble des paramètres communs d'analyse et de comparaison. C'est bien sûr et avant toute chose l'analyse fine des différents systèmes de FAR et de leurs mécanismes de financement qui leur permettra de proposer une telle classification qui est par définition simplificatrice.

En ce qui concerne les travaux sur la formation professionnelle en général réalisés notamment dans le cadre de la coopération française, les consultants pourront consulter les documents du GEFOP¹⁴⁶.

Les consultants pourront également proposer en relation avec le réseau des éléments de comparaison concernant les dispositifs et les financements de la FAR provenant de pays autres que ceux étudiés.

3.3. Résultats attendus

Chaque consultant présentera :

¹⁴⁶ C'est un réseau d'une trentaine d'experts internationaux de la formation professionnelle (www.gefop.org/fr/) ; les formations analysées concernent les urbains, très rarement le milieu rural, avec des documents tels que (par ordre inverse de publication) :

- *Les coûts de formation et d'insertion professionnelles. Conclusions d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire*, par Richard Walther avec Boubakar Savadogo et Borel Foko, AFD, Paris, octobre 2009, 90 p. (coll. « Document de travail », n° 88).
- *Actes de la Conférence GEFOP, 12 novembre 2007, Paris*. AFD, Paris, 2008, 242 p. (« Notes et Documents », n° 41).
- *Le financement de la formation professionnelle en Afrique. Etude de cas de cinq fonds de la formation* par Richard Walther et André Gauron, DGCID, Paris, février 2006, 87 p. (coll. « Etudes »).
- *Les mécanismes du financement de la formation professionnelle. Une comparaison Europe-Afrique*, synthèse des études de 8 pays par Richard Walther, AFD, Paris, 2005, 224 p. (coll. « Notes et Documents », n° 13).

D'autres références importantes pareillement accessibles sur Internet sont :

- *Financing Vocational Training in Sub-Saharan Africa* par Adrian Ziderman, The World Bank, Washington, 2003, xviii, 187 p. (coll. « Africa Region Human Development Series »).
- *Training for Work in the Informal Sector: Fresh Evidence from West and Central Africa* par Hans C. Haan avec Nicolas Serrière, ITC-ILO, Turin, 2002, viii, 178 p. (« Occasional Papers »).
- *Investment in Technical Vocational Education and Training (TVET) in the Philippines* par Serge Péano, Benjamin Vergel de Dios, David Atchoaréna et Ursula Mendoza, IIEP-UNESCO, Paris, 2008, 134 p.

- Des éléments contextuels du secteur agricole, de la formation agricole et rurale et des stratégies nationales dans ces deux domaines.
- L’environnement institutionnel de l’enseignement technique et de la formation professionnelle.
- L’inventaire détaillé des dispositifs et des financements existants dans la FAR : leur fonctionnement, leur gouvernance, les acteurs impliqués, leurs résultats, leur pérennité, leurs spécificités... Les dispositifs d’éducation technique et de formation professionnelle aux métiers pouvant être communs aux milieux rural et urbain seront également identifiés. L’inventaire devra inclure des données chiffrées sur les volumes des fonds collectés ou reçus et reversés, la provenance ou l’origine des fonds alloués ainsi que les modes de collecte et de reversement s’il y a lieu.
- L’évolution des dispositifs de FAR et des systèmes de financement en tenant évidemment compte du cadre global dans lequel s’inscrivent ces systèmes (on pense à l’environnement politique, économique, social mais également financier, juridique et réglementaire ainsi que les coopérations internationales).
- Une typologie des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement qui sera a priori issue du croisement entre des principaux paramètres avec par exemple :
 - l’enseignement technique financé par les pouvoirs publics (avec différents ministères pouvant financer différemment leurs dispositifs de formation),
 - l’enseignement technique privé avec plusieurs types de dispositifs (temps plein ou temps partagé, « Maisons Familiale », etc.),
 - la formation en alternance chez des maîtres d’apprentissage et/ou au sein de la famille,
 - la formation professionnelle d’adultes dans le cadre de sociétés de développement, de projets à financement public ou international,
 - la formation dans le cadre d’associations ou d’ONG...
- L’analyse sommaire des résultats des dispositifs de FAR, notamment dans leur contribution à la réalisation des résultats prévus de la politique de développement agricole et rural. Une étude rapide, du devenir des anciens apprenants de chacun des dispositifs apparaît indispensable.
- Des propositions et des recommandations dans le but de développer des mécanismes de financement appropriés et durables pour la formation des ruraux, notamment des plus pauvres. Cette partie devra avoir un caractère aussi opérationnel que possible.
Les consultants pourront d’ailleurs rechercher des exemples de systèmes de financement appropriés et durables provenant d’autres secteurs que celui de la FAR. Ils analyseront alors avec précision leur organisation, leur fonctionnement, et le cas échéant le lien entre les secteurs publics et privés de la formation. Ils indiqueront si le système peut être adapté à la formation de masse des jeunes ruraux en général et des producteurs agricoles en particulier.
- Une contribution éventuelle à la réponse à la problématique de savoir combien coûte la formation des producteurs agricoles¹⁴⁷, ainsi que la présentation d’éléments d’analyse sur les capacités d’autofinancement des apprenants car la pauvreté est un obstacle qui empêche particulièrement les ruraux d’accéder à la formation.

Enfin, les deux consultants prendront un soin particulier à décrire de façon claire et concrète la méthodologie mise en œuvre. Ils analyseront conjointement ladite méthodologie en précisant sur quels éléments il est nécessaire de porter les améliorations et/ou d’effectuer les adaptations pour la conduite d’études similaires dans d’autres pays. Ce travail prendra la forme de proposition technique au démarrage de la prestation et constituera une annexe commune indispensable des rapports de chaque consultant.

4. Profil des consultants recherchés

4.1. Formations et expériences professionnelle requises aux deux consultants

Pour ces deux études sont recherchés un (1) consultant pour le Bénin et un (1) consultant pour Madagascar, de préférence ressortissant d’un pays membre du Réseau FAR (voir paragraphe 1.1), chacun justifiant :

- d’une formation universitaire supérieure sanctionnée par un diplôme en ingénierie des dispositifs de formation, économie de l’éducation, finances publiques, économie agricole, agro-économie, économie ou géographie du développement, sciences agronomiques ou vétérinaires, sociologie rurale, ou équivalent
- et dix (10) années d’expérience professionnelle au moins dans les domaines des dispositifs de formation agricole et rurale, de l’ingénierie de formation et/ou de l’évaluation des besoins en formation.

¹⁴⁷ La question plus large est de savoir dans quelle mesure les actions se rapportant à la formation, à l’information et à la diffusion des connaissances et des pratiques novatrices ont amélioré la productivité de la main-d’œuvre ou d’autres éléments associés à la compétitivité dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier.

Les deux consultants sélectionnés devront accepter de travailler en collaboration et en concertation entre eux sous la supervision du secrétariat exécutif du réseau FAR et de son comité de pilotage.

4.2. Compétences spécifiques demandées au consultant au Bénin

Le consultant pour le Bénin devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural en Afrique de l’Ouest, notamment au Bénin, et plus généralement dans les pays du Réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique en Afrique de l’Ouest ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale au Bénin ;
- l’environnement institutionnel dans lequel évolue le système d’éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du Réseau FAR et notamment au Bénin.
- le fonctionnement du système budgétaire béninois et des systèmes de financement des bailleurs des principaux dispositifs de FAR au Bénin.

4.3. Compétences spécifiques demandées au consultant à Madagascar

Le consultant pour Madagascar devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural dans les pays du Réseau FAR à Madagascar et dans les autres pays membres du Réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique dans les pays membres du réseau FAR ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale à Madagascar ;
- l’environnement institutionnel dans lequel évolue le système d’éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du Réseau FAR et notamment à Madagascar.
- le fonctionnement du système budgétaire malgache et des systèmes de financement des bailleurs des principaux dispositifs de FAR à Madagascar.

4.4. Autres compétences communes obligatoires

Les consultants devront enfin faire preuve de :

- qualités d’écoute et d’observation ainsi que de dialogue, d’animation, de facilitation de débats afin d’identifier les opinions des différents acteurs de la FAR ;
- sens de l’organisation, autonomie de travail, capacités d’analyse et de formulation des idées, sensibilité aux critiques ;
- capacités de synthèse et de rédaction ;
- maîtrise de la langue française aussi bien à l’écrit qu’à l’oral ;
- connaissance souhaitable des langues nationales selon les lieux d’enquêtes ;
- maîtrise des logiciels Word et Excel.

5. Lieu, durée, échéance, organisation et calendrier des prestations

5.1. Lieux et durée de la prestation au Bénin

La prestation se déroulera au Bénin : à Cotonou pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de **trente (30) jours ouvrables**, donc week-ends exclus, s’étalant sur une période minimale de six (6) semaines calendaires et maximale de dix (10) semaines calendaires.

5.2. Lieux et durée de la prestation à Madagascar

La prestation se déroulera à Madagascar : à Antananarivo pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de **quarante (40) jours ouvrables**, donc week-ends exclus, s’étalant sur une période minimale de huit (8) semaines calendaires et maximale de quatorze (14) semaines calendaires.

5.3. Echéance des prestations

Les prestations démarreront après la sélection des deux consultants. Elles se dérouleront entre septembre et novembre 2010. Le rapport de chaque consultant sera remis dans un délai d’une semaine après la fin de sa prestation.

5.4. Organisation et calendrier prévisionnel des deux prestations

Les consultants assureront entièrement leur propre logistique (ordinateur, communication, transport, hébergement, assurance...). Ils bénéficieront de l'appui du représentant national du réseau FAR en ce qui concerne la facilitation des rencontres, l'appui méthodologique et bibliographique, etc.

La langue de travail dépendra des lieux où seront effectuées les enquêtes et l'emploi des langues vernaculaires serait un atout supplémentaire.

La langue de rédaction sera le français, les annexes et guides devront être traduits en français si besoin est. Le résumé de l'étude devra être produit en versions française et anglaise. Toutes les communications écrites dans le cadre de la prestation devront être en langue française.

Le chronogramme ci-dessous détaille le calendrier prévisionnel de travail, sachant que certaines étapes (« terrain », rédaction, échanges et coordination) auront lieu simultanément :

Étapes proposées	Bénin (Durée en jours)	Madagascar (Durée en jours)
Préparation avec échange et coordination entre consultants : – Phase 1 : « Elaboration de la méthodologie » – Phase 2 : « Recherche et analyse bibliographique »	5	5
Travail de « terrain », enquêtes : – Phase 3 : « Inventaire des dispositifs et de leurs systèmes de financement » – Phase 4 : « Mode de fonctionnement des financements » – Phase 5 : « Typologie des différents dispositifs et de leurs mécanismes de financement »	10	20
Réflexion commune sur : – la typologie – la méthodologie	3	3
Atelier de restitution (préparation, organisation, présentation)	1	1
Rédaction du rapport	5	5
Réponse aux commentaires – Finalisation du rapport	2	2
Préparation et présentation orale du rapport	1,5	1,5
Echange/coordination avec le réseau et entre les consultants	2,5	2,5
Total	30	40

Soumission/retour rapide du réseau

Soumission/retour du réseau en quinze jours maximum
 Coordination avec le réseau et l'autre consultant

6. Rapports d'étude

6.1. Rapports d'étude et rapports définitifs

Chaque consultant soumettra son rapport d'étude une semaine au plus tard après la fin de sa prestation en version électronique aux formats Word et PDF. Les éventuels tableaux et graphiques seront intégrés au texte sous format Excel.

Les commentaires du réseau FAR seront transmis au consultant dans un délai maximum de quinze (15) jours après réception du rapport d'étude.

Le délai alloué aux consultants pour répondre aux commentaires et produire le rapport définitif sera de quinze (15) jours sauf accord préalable du secrétariat exécutif du réseau, par exemple en cas de besoin de données de terrain supplémentaires. Le rapport définitif de chaque consultant sera pareillement à remettre en version électronique Word et PDF au secrétariat exécutif qui en fera copie aux membres du comité de pilotage. Il sera propriété pleine et entière du réseau FAR qui en réservera donc le droit d'utilisation ainsi que des données recueillies lors de la prestation.

6.2. Contenu des rapports

Chaque rapport définitif comprendra un résumé, une liste des abréviations utilisées, une carte du pays avec les zones d'enquêtes et une table des matières. Le résumé, rédigé en français et en anglais, sera de type « exécutif » avec inclusion des principales recommandations.

Les citations seront faites en français dans le texte et seront indiquées en langue originale avec détail de la source en note infrapaginale. Pareillement, les références à des documents utilisés seront notées de façon détaillée en bas de page (auteurs, date, titre du document en langue originale avec traduction en français entre crochets, éditions et lieu, pages concernées).

Les rapports comprendront également au moins les annexes suivantes :

- les présents termes de références ;
- la note méthodologique commune qui pourra servir aux autres pays membres du réseau FAR pour un travail similaire ;
- la liste des documents consultés référencés de façon détaillée et homogène¹⁴⁸, littérature grise incluse ;
- le calendrier de déroulement de la prestation ;
- les coordonnées détaillées des personnes rencontrées listées par ordre alphabétique des organisations ou dans un autre ordre jugé pertinent par le consultant (les cartes de visites pourront être scannées) ;
- le compte rendu court des principales rencontres avec indication du lieu, de la date, de l'heure et de la durée approximative de la rencontre sera bienvenu ;
- éventuellement un glossaire des principaux concepts et des termes techniques utilisés

7. Contact et documents à soumettre par les candidats

7.1. Documents à soumettre

Les candidats à ces deux études devront adresser au réseau FAR (voir ci-dessous) au plus tard le 30 juin 2010 un dossier constitué des trois documents suivants :

- leur curriculum vitae avec détails des compétences et expériences en rapport avec le pays et l'étude ;
- une note de manifestation d'intérêt de quelques pages portant sur la compréhension générale de la prestation, la présentation de la problématique, une esquisse de la méthodologie de travail et des principales activités prévues pour réaliser l'étude en tenant compte de la durée de la prestation, ainsi que de tout autre élément jugé utile par les candidats ;
- une proposition financière précisant les honoraires demandés ainsi que les frais de documentation, de déplacement et de séjour. Les frais de documentation et de déplacement seront remboursés sur justificatifs, ceux de séjour seront pris en compte sur les bases réglementaires d'attribution de *per diem* (taux de mission du ministère français des Finances). Il pourra être demandé au consultant de faire parvenir au secrétariat exécutif du réseau FAR tout ou partie des documents collectés lors de la prestation, que ce soit sous forme papier ou électronique, ce faire et avec les autorisations nécessaires afin de les mettre à disposition des membres du réseau.

Les candidatures seront examinées par le secrétariat exécutif du réseau FAR en relation avec les membres de son comité de pilotage et en concertation avec le comité de suivi du programme ADEX.FAR. La note de manifestation d'intérêt sera un élément important de choix et pourra faire l'objet de demandes de précision.

7.2. Coordonnées du réseau FAR

Adresse : Réseau FAR – 1101, avenue Agropolis – BP 5098 – 34093 Montpellier Cedex 5 – France

- Adama COULIBALY, président du comité de pilotage du réseau FAR
Tél. : + 225-21 25 09 39 – Fax : 225-21 25 61 97 – Courriel : katiynet@aviso.ci
- Bernard CAVAILLÉ, secrétaire exécutif du réseau FAR - Tél. : +33-(0)4 67 61 70 59 – Courriel : bernard.cavaille@educagri.fr
- Igor BESSON, chargé de mission, programme ADEX.FAR - Tél. : +33-(0)4 67 61 70 22 – Courriel : igor.besson@supagro.inra.fr
- Cécile DURAND, assistante, Tél. : + 33-(0)4 67 61 70 63 – Fax : + 33-(0)4 67 61 70 67 – Courriel : cecile.durand@supagro.inra.fr
- Evelyne GALTIER, assistante pour la logistique - Tél. : + 33-(0)4 67 61 70 70 – Courriel : evelyne.galtier@supagro.inra.fr

¹⁴⁸ Par exemple, avec utilisation d'une méthode bibliographique telle que le « Chicago Manual of Style ».

Annexe 2. Calendrier de déroulement de la mission et liste des personnes rencontrées

1. Calendrier

La mission de terrain s'est déroulée du 13 septembre au 20 octobre 2010. Cependant, il a été nécessaire de retourner sur certains sites pour compléter les informations. C'est ainsi que le consultant est retourné au CIFA le 28 octobre, au Centre Songhaï le 3 novembre et s'est rendu au FNPEEJ le 29 octobre. Le tableau qui suit détaille chronologiquement le déroulement de la mission.

	Dates	Lieux	Structures rencontrées
1	13 septembre	Sékou	Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)
2	14 septembre	Cotonou	Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)
3	17 septembre	Cotonou Porto Novo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ▪ Lycée Technique Coulibaly de Cotonou ▪ Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) ▪ Lycée Technique de Porto Novo
4	20 septembre	Cotonou Porto Novo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Swisscontact ▪ Ambassade Royale des Pays Bas ▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ▪ Centre Régional de Promotion Agricole Ouémé – Plateau (CeRPA O/P)
5	21 septembre	Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) ▪ Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle (DFQP) ▪ Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (SG/MESFTP)
6	22 septembre	Cotonou	Centre de formation professionnelle DON BOSCO
7	24 septembre	Cotonou Porto Novo Ouègbo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre Nationale d'Agriculture ▪ Centre Songhaï ▪ Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA)
8	27 septembre	Porto Novo	Centre Songhaï
9	28 septembre	Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FODEFCA ▪ Direction de l'Enseignement Technique ▪ Ambassade Royale du Danemark
10	30 septembre	Cotonou Abomey Calavi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre Nationale d'Agriculture ▪ Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC) ▪ Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)
11	04 octobre	Cotonou Natitingou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation de l'Union Européenne ▪ Centre Régional de Promotion Agricole Atacora/Donga (CeRPA A/D) ▪ Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA Natitingou)
12	05 octobre	Copargo Djougou	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre Féminin de Promotion agricole (CFPR) ▪ Mairie de Djougou
13	07 octobre	Parakou	Centre Régional de Promotion Agricole Borgou/Alibori (CeRPA B/A)
14	08 octobre	Cotonou Kandi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ▪ CFPR de Padé
15	11 octobre	Bohicon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédération des Unions de Producteurs (FUPRO) ▪ Fédération Inter départementale d'Agriculture

	Dates	Lieux	Structures rencontrées
16	12 octobre	Bohicon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe d'Etudes et de Formation à l'Auto Développement (GEFAD) ▪ Union Régionale des Producteurs de Coton (URPC)
17	13 octobre	Abomey	Maison Rurale Familiale (MAFAR)
18	20 octobre	Cotonou	Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA)
19	28 octobre	Ouègbo	Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA)
20	29 octobre	Cotonou	Fonds National de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)
21	21 janvier 2011	Adjohoun	Ferme Ecole SAIN
22	22 février 2011	Sékou	Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS)
23	01 mars 2011	Cotonou	Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)
24	02 mars 2011	Porto Novo	Atelier d'un Maître Artisan mécanique Engins 2 roues
25	03 mars 2011	Abomey Calavi	Faculté des Sciences Agronomiques (FSA/UAC)
26	04 mars 2011	Abomey Calavi	Coordonnateur CFC LAMS
27	08 mars 2011	Abomey Calavi	Le Responsable Centre de Formation Continue FSA/UAC et le Coordonnateur du CAP/EPAC
28	09 mars 2011	Adjohoun	Ferme Ecole SAIN
29	18-22 mars 2011	Cotonou	Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE)

2. Personnes rencontrées

* : Rencontré à plusieurs reprises ; ** : Entretien téléphonique

	Nom et Prénoms	Fonction et structure
1	M. HYLE Marcellin*	Proviseur du Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS), Sékou
2	Mlle GOUJON Caroline	Stagiaire Université de Toulouse au LAMS, Sékou
3	M. YESSOUFOU Liamidi	Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), Cotonou
4	M. HODONOU Assogba	Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP, Cotonou
5	Mme VIGAN Rita	Secrétariat SNFAR, MAEP, Cotonou
6	M. AKPAKOUN Corentin	Chef Service Relations Extérieures et Prestations de Services du Lycée Technique de Porto Novo
7	Mme HAÏADARA Tania	Cheffe Programme Swisscontact au Bénin
8	Mme DEHOUE Christiane	Assistante Technique Swisscontact, Cotonou
9	Mme AMADOU Laetitia	Assistante Technique Swisscontact, Cotonou
10	M. FASSASSI A.Ramanou	Directeur du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF), MAEP, Cotonou
11	M. VIGAN Olivier*	Directeur Général du CeRPA Ouémé – Plateau, Porto Novo
12	M. FADEGNON Philippe	Directeur de la Programmation de l'Administration et des Finances (DPAF) du CeRPA Ouémé – Plateau, Porto Novo
13	Mme DEDEWANOU Sylvie	Directrice de la Formation et de la Qualification Professionnelles (DFQP), Cotonou
14	M. AMADOU Ayouba	Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP), Cotonou
15	M. MASSENON Albert*	Directeur du Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA) Directeur Exécutif de CERPADEC-ONG, Ouègbo
16	M. ZOUMENOU Jean	Directeur de l'Enseignement Technique, Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, Cotonou
17	Mme LACHMANN STEESEN Von Nina	Conseillère Programme Education, Ambassade Royale du Danemark, Cotonou
18	M. AMADJI Guillaume*	Vice Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'UAC

	Nom et Prénoms	Fonction et structure
19	Mlle SAVARY Marie**	Agence Française de Développement (AFD)
20	Mme BRAYER Julie	Attaché Section « Economie-Commerce », Délégation de l'Union Européenne en République du Bénin
21	M. NONFON Marcellin	Expert chargé du développement des filières agricoles, Ambassade Royale des Pays Bas
22	M. AHOUANVOEDO Cyriaque	Conseiller, Chef Service SEPO, FODEFCA
23	M. GNA Taïrou	Secrétaire Exécutif du Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin
24	M. LEKETO Justin	Chargé de formation au Centre Songhaï, Porto Novo
25	M. WANKPO Placide	Chargé du suivi entrepreneuriat au Centre Songhaï, Porto Novo
26	M. KOLOBOE Albert	DIFAOC, CeRPA Atacora/Donga, Natitingou
27	M. MADJA Emmanuel	S/SICAR, CeRPA Atacora/Donga, Natitingou
28	M. AKPLOGAN S. Donatien	C/FOC, CeRPA Atacora/Donga, Natitingou
29	M. OTEYAMI L. Hospice	DAGRN, CeRPA Zou/Collines
30	M. AVOHA Félicien	DIFAOP, CeRPA Zou/Collines
31	M. SABI FERI Bah Sarrè	DIFAOP, CeRPA Borgou/Alibori
32	M. YACOUBOU Souradjou	Chef S/FOC, CeRPA Borgou/Alibori
33	M. GANFON Jean - Eudes	Chargé de formation, CeRPA Borgou/Alibori
34	Mme AGODOKPESSI Marcelline	CeCPA Parakou
35	M. VIGNON Ephrem	Directeur du CETA Natitingou
36	M. MOUSSA YAYA Issaka	Secrétaire Général, Mairie de DJOUGOU
37	M. BOUKARI Seba Wezé	Chef service SPATS, Mairie de DJOUGOU
38	M. KORA Moussa	Responsable du CFPR de Padé, Kandi
39	M. GOULOLE Apollinaire	Secrétaire Permanent de FUPRO, Bohicon
40	M. BOKO Dominique Dénagan	Secrétaire Permanent de la Chambre Inter départementale d'Agriculture, Bohicon
41	M. TOSSOU Lazare	Directeur du GFAD, Bohicon
42	M. YACOUBOU Ishola	Coordonnateur de l'URPC, Bohicon
43	M. MAFFON Zin	Trésorier de l'URPC, Bohicon
44	M. DETONGNON Jean	Coordonnateur du PSIIA, SONAPRA, Cotonou
45	M. BIO SEKO Tabé	Directeur de la Cellule de la Programmation du Suivi et de la Prospective (DCPSP), SONAPRA, Cotonou
46	M. GANGUI Ghislain	Chef Centre CIFA, Ouègbo
47	M. AGBESSI Justin	Comptable du CIFA, Ouègbo
48	M. BOKODAHO	Chef Département crédit au FNPEEJ, Cotonou
49	M. SOVI Gbènkpon	Chef d'Exploitation du LAMS
50	M. DJOMAMOU Bernadin*	Coordonnateur de la CFC du LAMS
51	M. GBENOU Pascal	Responsable Ferme Ecole SAIN
52	M. KOTCHOFFA Sylvestre	Directeur Général du Fonds Routier
53	M. DJEGUI Narcisse	Secrétaire Permanent de l'AIC
54	M. LAGOYE Victor	Maitre Artisan Mécanique Engins 2 roues
55	M. AGOUNDOTE Désiré	Directeur du Développement de l'AIC
56	M. SENOU Marcel	Enseignant à la FSA, Responsable du Centre de Formation Continue
57	M. DEGAN Gérard	Coordonnateur du CAP/EPAC
	M. DAH MESSE Daniel	Ferme Ecole SAIN
	M. SOKENOU H. Dossa	Chef Service Administratif et Financier CPPE
	M. AMONLES Francis	Chef Service Formation CPPE

Annexe 3. Synthèse des entretiens réalisés lors de l'étude

Entretiens avec le Proviseur du LAMS

Le proviseur du LAMS est représentant du Bénin au Comité de Pilotage du réseau FAR ; 4 rencontres ont eu lieu, voir aussi les sections spécifiques en fin de cette annexe).

Quatre questions préoccupent le Proviseur. Ce sont :

- *Comment concilier la fonction production et la fonction pédagogique dans un établissement de formation technique et professionnelle ?*
- *Quelle doit être la contribution de chaque Lycée au développement local ?*
- *Quel est l'impact d'une structure comme le Centre Songhai dans l'économie nationale en termes de promotion de l'emploi ?*

Parlant des missions des Lycées Techniques, il fait remarquer qu'ils ne réalisent qu'une seule partie de ce qu'ils doivent faire, en l'occurrence, la formation initiale. Alors, se posent les questions suivantes :

- Est-ce la stratégie nationale de formation technique professionnelle contribue réellement à la promotion du développement ?
- Il y a-t-il une cohérence entre les concepteurs de la politique nationale agricole et les acteurs chargés de sa mise en œuvre ?

Les informations relatives aux filières de formation et à l'efficacité interne ont été fournies ainsi que celles relatives au financement de l'Etablissement.

La présence de Mlle Caroline Goujon a été mise à profit pour obtenir d'autres informations sur le dispositif, ainsi que sur celui du CIFA.

La question liée à l'insertion des diplômés du LAMS a été aussi abordée ainsi que celle des CETA profitant de la connaissance du Proviseur sur le sujet.

Deux autres rencontres ont permis de recueillir des informations sur la description physique de l'établissement et de ses équipements et infrastructures (salles, bureaux, exploitations, équipements) ainsi que celles relatives aux ressources humaines (personnels enseignants, non enseignants, administratifs, élèves).

Entretien avec le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (2 rencontres)

L'ANPE, créée en 2003, a entre autres missions « de faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui-conseil et de prospection des potentialités d'emplois en milieu urbain, périurbain, rural, etc. » et « de contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de formation initiale, de perfectionnement et de reconversion ».

Pour réaliser ses missions, l'ANPE a mis en place des programmes spécifiques destinés à faciliter l'employabilité dans le domaine agricole et rural. Il s'agit du Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI), du Programme Renforcement de Capacités et du Programme Partenariat Décentralisé pour l'Emploi. Les 2 premiers programmes ont démarré depuis. Le 3^e va l'être bientôt.

Dans sa stratégie, l'ANPE doit s'affirmer comme la porte d'entrée au Fonds Nationale de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ), par l'aide qu'elle apporte aux jeunes concernés pour leur formation et pour l'élaboration de leur plan d'affaire. Les ressources de l'ANPE proviennent de l'Etat, appuyé par ses partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les statistiques relatives aux activités des Programmes de l'ANPE ont été mises à notre disposition.

L'ANPE consacre beaucoup de ressources à la formation des jeunes diplômés pour les rendre opérationnels. De ce fait, elle apparaît comme une structure qui prolonge les formations reçues pour les adapter à la demande professionnelle. Une question se pose alors : Ou s'arrête chacune des formations dispensées dans les établissements ? Le calcul des coûts doit – elle prendre en compte les coûts induits par ce type de formation complémentaire ?

Entretiens avec la Direction de la Planification et de la Prospective (DPP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

L'entretien a eu lieu avec le DPP et Mme Rita VIGAN, du Secrétariat Technique de la SNFAR

Le Bénin dispose depuis la fin de l'année 2009, d'une politique agricole appelé Politique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). L'élaboration de la SNFAR est en cours de finalisation (les informations recueillies à ce sujet, indiquent plutôt une sorte de blocage depuis 2007). Le MAEP a fait réaliser en 2008, 2 études qui sont :

- Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin,
- Financement des formations agricoles et rurales au Bénin.

Le MAEP n'assure plus la tutelle d'établissements de formation agricole et rurale, même si au niveau des CeRPA, il y a l'expérience des Centres de Promotion Agricole (CPR). En matière de formation, le MAEP s'occupe de 2 volets : le Conseil agricole et la vulgarisation. Ces volets sont conduits par la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAFA). Elle intervient dans l'encadrement des producteurs. Mais, on a des indicateurs qui prouvent que son action a un impact positif sur la productivité. Par exemple pour le palmier à huile, la demande de plants a augmenté, il y a développement des mini-huileries et il y a accroissement de la commercialisation de l'huile de palme. Par ailleurs, la campagne 2009-2010 a montré que bien que les superficies cultivées aient diminué, on a noté une augmentation de la production en ce qui concerne la culture du manioc.

Il est aussi indiqué que la mise en œuvre du PSRSA se fera dans le cadre de la SNFAR pour permettre aux structures de formation agricole et rurale d'être en phase avec les besoins des acteurs.

Entretien avec le Chef Service Relations Extérieures et Prestations de Service du Lycée Technique de Porto Novo

Depuis 2003, le LT Porto Novo, organise, à côté des formations classiques (Commerce et Industrie), des formations par apprentissage de type dual dans plusieurs métiers parmi lesquels il y a celui de Mécaniciens Engins 2 roues. Depuis 2007, les recrutements se font par un test organisé à l'échelle nationale. Cette procédure lourde semble avoir découragé les maîtres artisans qui doivent inscrire leurs apprentis. La formation dure 3 ans et les candidats doivent tous avoir au moins le niveau de la classe de CM1. Les candidats qui satisfont aux exigences de l'examen final reçoivent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) qui est un diplôme d'Etat créé en 2005.

Pour 16 apprentis recrutés en 2007 et sortis en 2009, le coût unitaire de la formation au Lycée est estimé à 385 700 F CFA (588 €) réparti comme suit :

- FODEFCA : 347 127 F CFA (90 %) ;
- Swisscontact : 19 285 F CFA (5 %) ;
- Bénéficiaire : 19 285 F CFA (5 %).

Ce coût n'intègre les charges liées au temps passé hors du Lycée et qui fait partie du temps d'apprentissage (les apprentis ne passent qu'une journée par semaine au Lycée et le reste dans l'atelier de leur patron).

L'appui du FODEFCA permet de financer :

- La restauration et le déplacement des apprenants, - L'assurance des apprentis,
- La rémunération des formateurs, - Le kit pédagogique et les manuels de formation.
- L'achat de matière d'œuvre,

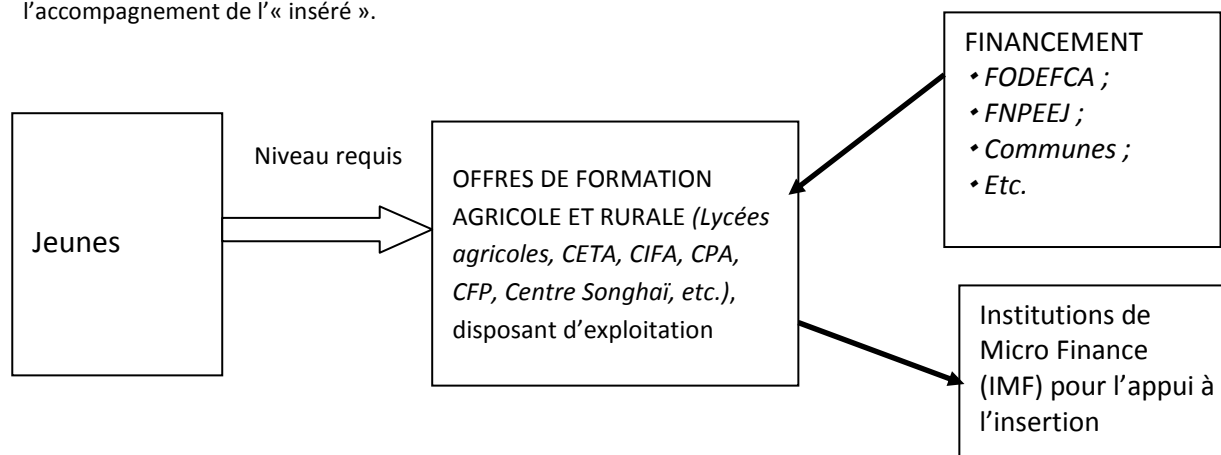
Entretien avec Swisscontact (avec la participation de Mme HAÏDARA, Cheffe de Programme, Mmes DEHOUE et AMADOU, Assistantes Techniques)

Swisscontact n'est pas une structure de financement, c'est une agence d'exécution. Elle a un intérêt pour les formations agricoles et rurales et travaille à cet effet actuellement avec l'Union Européenne dans le cadre du 2^e Projet de Lutte contre la Traite des Enfants.

Tout le monde est d'accord pour dire que l'organisation actuelle de la formation professionnelle agricole et rurale n'est pas satisfaisante. L'offre de formation existante est pauvre au regard des enjeux. Il existe des CETA, des Lycées techniques et même les CeRPA. Mais pour quelles compétences forme-t-on ?

Le système de financement actuel est trop centralisé. Il faut faire revivre les exploitations agricoles en formant des gens capables de le faire. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le dispositif à construire doit viser à remotiver les jeunes pour qu'ils retournent vers la terre. Il faut pour cela, qu'il y ait un système de financement de la formation agricole et rurale. Après cela, il faut imaginer un autre dispositif d'appui à l'insertion.

La question du financement ne doit pas se limiter au dispositif. Il doit aller jusqu'à l'appui à l'insertion et à l'accompagnement de l'« inséré ».



Entretien avec le Directeur du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF) du MAEP

La DICAF s'occupe de la formation opérationnelle des agents du MAEP pour leur permettre de mieux encadrer les producteurs. Cette formation opérationnelle se fait en 4 étapes :

- Génération de technologies à travers la recherche (cycle de gestion de la recherche), c'est une recherche orientée vers le développement qui implique des chercheurs, des agents d'encadrement et des producteurs.
- Recherche – Développement en milieu réel, conduite par des agents de vulgarisation et des producteurs dans une zone agro écologique donnée.
- Elaboration de fiches techniques avec les agents de vulgarisation et les producteurs ayant conduit la recherche – développement.
- Formation des vulgarisateurs et des agents d'encadrement à grande échelle.

La formation des vulgarisateurs et des agents d'encadrement coûte environ 60 000 F CFA/personne au niveau national et environ 50 000 F CFA/personne lorsqu'elle a lieu au niveau local. C'est le coût de la prise en charge des formateurs, de la mobilisation et de l'entretien des participants. Ces coûts comprennent aussi les matières d'œuvre (consommables) et les équipements. Entre 2006 et 2009, les 5 500 formés ont coûté au moins 275 millions de F CFA.

Les formations sont financées par :

- Le budget national,
- Les projets-programmes,
- Les PTF,
- L'AIC

La DICAF a initié un processus de réflexion qui a abouti à l'élaboration d'une « stratégie nationale de conseil agricole » au Bénin.

Plusieurs formations ont été réalisées par DICAF pour rendre les agents d'encadrement plus opérationnels à leurs postes. Ces formations ont touché directement peu de producteurs.

Entretien avec le DG CeRPA Ouémé/Plateau et du Directeur de la Programmation, de l'Administration et des Finances (DPAF) du CeRPA

Cet entretien a concerné le fonctionnement et la gestion des CPR et CFPR d'Agonvi et de Kouti.

Le CeRPA Ouémé/Plateau compte 4 CPR : 2 anciens : Agonvi et Kouti, et 2 nouveaux : Kétou et Pobè. Les Centres d'Agonvi et de Kouti ont été créés en 1992 et sont financés successivement par les projets PDRIO (Projet de Développement Intégré de l'Ouémé) et PADRO (Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé-Plateau). A la fin du projet PDRIO, il y a eu une période de léthargie. Les activités ont repris avec le projet PADRO. Il s'agit de recruter des jeunes (filles et garçons) que l'on forme (sur 12 mois pour les garçons et sur 18 mois pour les filles), sur des

métiers qui devaient leur permettre de s'installer localement. Les formations préparent ces jeunes aux techniques de production végétale, de production animale (pour les garçons), de couture, de coiffure et de transformation de produits agricoles (pour les filles).

Pour préparer l'installation des jeunes formés, il était demandé une participation minimale (100 F CFA, soit 0.15 € par mois par personne) pour constituer une cagnotte.

L'évaluation faite au terme du PADRO, a donné les résultats suivants pour les 2 centres anciens entre 2002 et 2008 :

- 233 formés sur 280 prévus (avec 140 filles et 93 garçons),
- 166 sont pré-installés (soit 93 % des 140 filles et 37 % des 93 garçons)
- Sur les 166 pré-installés, seuls 55 sont restés dans l'activité avec 20 filles (seulement !!!) et 35 garçons.

Le vrai problème qui se pose actuellement est celui du financement des activités des Centres. Sans le concours du projet, ces structures ne peuvent pas se pérenniser. Aucune contribution n'était jusque là demandée ni aux Communes couvertes, ni aux bénéficiaires.

Les données concernant les coûts de formation de 2002 à 2009 ont été fournies.

Entretiens avec le Directeur du Centre Intercommunal de Formation Appliquée (CIFA)

Le CIFA est un projet inter communal porté par les Communes d'Allada, de Kpomassè, de Toffo et de Zè. Il est co financé par l'Union Européenne (75 %) et Aide et Action (25 %) dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Alternatives Educatives (PADAE). La mise en œuvre est assurée par le Centre d'Etude Régional pour la promotion de l'Agriculture Durable et du Développement Communautaire (CERPADEC-ONG).

Au CIFA, la formation se déroule sur 1 an et alterne formation en salle et formation pratique sur les filières suivantes : Transformation agro alimentaire, Production végétale, Production animale.

Cette formation est complétée par des compétences en gestion d'une exploitation agricole et en montage de plan d'affaire.

Les communes recrutent les jeunes sur la base de critères définis par le projet. Les candidats sont recrutés parmi les déscolarisés ayant au moins le CEP.

Les 4 communes ont participé à l'élaboration du projet, mis à disposition le domaine (10 ha) et contribuent au fonctionnement du CIFA. Sur les 3 dernières années les contributions ont été de 3 000 000 F CFA, 5 000 000 F CFA et 5 000 000 F CFA.

La 1^{ère} promotion est sortie et est installée. Cependant sur les 20, il y a 15 qui s'en sortent. Pour cette installation, les formés bénéficient d'une aide et d'un suivi.

Les données ont été recueillies pour le calcul du coût unitaire de la formation.

Entretien avec la Directrice de la Formation et de la Qualification Professionnelles (DFQP)

Pour des raisons administratives, elle suggère de rencontrer le Secrétaire Général du Ministère avant d'avoir des entretiens avec les directions techniques.

Entretien avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle

Approuve la démarche entreprise et demande d'introduire un courrier dans lequel seront indiqués les Directions techniques sollicitées et les types d'informations souhaitées.

Entretien avec le Directeur de l'Enseignement Technique du MESFTP

La DET assure la tutelle des Lycée Techniques agricoles et des Collèges d'Enseignement Technique Agricole (CETA). Les Lycées sont à partir de cette rentrée au nombre de 4 (Lycée Agricole Médji de Sékou ; Lycée Technique Agricole d'Adja Ouèrè, Lycée Technique Agricole d'Akodéha et le Lycée Technique Agricole de Kika. Les Collèges sont au nombre de 2 : le CETA d'Ina et le CETA de Natitingou.

Ce qu'on constate est que, par rapport aux objectifs assignés à ces établissements (voir document d'orientation), les taux d'insertion des diplômés dans une activité agricole sous forme d'auto emploi, reste très faible (inférieur à 5 %). La plupart des diplômés cherchent toujours à obtenir le diplôme immédiatement supérieur à celui qu'il vient d'obtenir, pour plus tard occuper un emploi salarié, sous la forme d'enseignant, formateur ou dans le dispositif d'encadrement des producteurs.

Les ressources financières proviennent de l'Etat sous la forme de salaires des différents personnels (administratif et enseignants), de bourses, de subventions de fonctionnement et de contributions des parents d'élèves. Malheureusement, pour des questions liées aux procédures administratives, les subventions ne sont pas toujours consommées.

Pour la bonne mise en œuvre des programmes conçus selon l'approche par compétence, il faut que les établissements :

- Disposent d'espaces de production dans lesquels les apprenants font leurs premiers pas,
- Forment leurs formateurs pour qu'ils soient capables de faire ce qu'ils enseignent,

Actuellement, les formateurs ne sont pas professionnels. Ils ne peuvent en conséquence pas former des apprenants qui soient immédiatement opérationnels.

Les statistiques sur les 3 dernières années concernant les effectifs des établissements sous tutelle de la DET et sur les ressources de l'Etat mises à leur disposition ont été fournies.

Entretien avec Madame Nina STEENSEN de l'Ambassade Royale du Danemark

L'Ambassade Royale du Danemark, dans le cadre de son nouvel appui au secteur de l'Education, a fait réaliser une étude intitulée *Formulation d'un appui renforcé à la formation professionnelle au Bénin* en avril 2010. Ce document (mis à notre disposition) décrit le dispositif global actuel de FP, fait un diagnostic de son fonctionnement, définit des orientations et des axes d'intervention.

Prenant en compte les informations contenues dans ce document, l'entretien a concerné le système de financement de la formation professionnelle et rurale. Le Danemark appuie actuellement le FODEFCA pour les formations dans le domaine de l'agriculture. Plusieurs acteurs appuient aussi directement ou non le secteur. Parmi ces acteurs, il y a bien entendu l'Etat. Il se pose alors un problème d'ancrage institutionnel du financement des formations professionnelles agricoles et rurales. Pour l'Ambassade, cet encrage devrait être le niveau décentralisé. C'est pour cela que l'Ambassade appuie le Bureau d'Appui aux Artisans (BAA) pour sensibiliser les Communes sur la nécessité de mobiliser les ressources pour financer leur développement. Parallèlement, l'Ambassade appuie les établissements de formation technique et professionnelle pour mieux se professionnaliser (introduction dans les Collèges et Lycées agricoles de juniors entreprises pour permettre aux élèves d'acquérir une expérience en cours de formation). Il reste à résoudre le problème de la qualité des formateurs.

Pour l'ancrage au niveau décentralisé du système de financement des formations professionnelles agricoles et rurales, l'Ambassade du Danemark recommande de rencontrer le FADeC (Fonds d'Appui au Développement des Communes) ainsi que l'Union Européenne. A l'heure actuelle, le FODEFCA intervient pour financer la formation de perfectionnement d'agriculteurs installés. Il convient de trouver un système cohérent de financement des formations initiales.

Entretien avec le Vice Doyen de la Faculté des sciences Agronomiques (FSA) de l'UAC

Les produits de la FSA sont : Les licenciés (Bac + 3 ans), Les titulaires d'un master ou d'un DESS (Bac + 5 ans), Les titulaires d'un doctorat (Bac + 8 ans).

L'étude de marché réalisée en 2007 dans le cadre des projets NPT 146 et NPT 183 (appui à l'enseignement supérieur agricole) a montré que 70 % des formés travaillent dans le secteur public. On constate généralement que ces diplômés ne sont pas utilisables directement. Ce qui amène les structures qui les recrutent à leur financer des formations complémentaires.

Grâce aux projets NPT, la FSA va mettre sur le marché plusieurs titulaires d'une licence professionnelle. Que deviendront ceux là en l'absence d'une structure d'insertion ? L'installation (en auto emploi) exige des conditions à remplir qui ne sont pas uniquement académiques.

Le financement des formations actuelles est assuré comme suit :

- Subvention de l'Etat sous formes de :
 - Salaires des enseignants et des autres personnels (administratif et technique),
 - Subvention de fonctionnement (maintenue à 16 000 000 F CFA par an depuis plusieurs années),
 - Octroi de bourses à quelques étudiants,
- Frais de scolarité payés par les étudiants non boursiers,
- Appui de partenaires de la Faculté

La FSA ne forme que des cadres de conception. Il leur sera difficile de s'installer comme des agriculteurs. De toutes les manières, il faut d'abord résoudre les questions foncières (accès à la terre), réguler les marchés locaux et régionaux pour que les producteurs aient des prix attractifs. Le taux d'insertion des jeunes diplômés est fonction de la confiance que les jeunes ont de leur propre capacité à s'installer dans une activité de production agricole et rurale. Or actuellement nos formations actuelles ne garantissent pas cela. Il n'y a pas d'étude d'insertion formelle. Il semble cependant qu'environ 80 % des diplômés ont un emploi stable.

Les données ont été fournies concernant les effectifs des dernières années en Licence Professionnelle.

D'autres entretiens ont permis de collecter les données nécessaires sur la formation d'ingénieurs agronomes.

Entretien avec Mme Julie BRAYER, Attachée à la Section Economie à la Délégation de l'Union Européenne de Cotonou

Les actions de la Délégation de l'UE au Bénin s'inscrivent dans le 10^e FED. L'agriculture n'est pas retenue, en accord avec le Bénin comme secteur de concentration. Cependant, dans le cadre de l'appui que la Délégation apporte au secteur privé, il y a de la formation professionnelle, en particulier dans le domaine de l'agriculture (agro alimentaire, par exemple). Cette intervention n'est pas toutefois considérée comme une finalité, mais comme un outil pour parvenir aux objectifs visés. C'est ainsi que dans l'Amélioration de la sécurité alimentaire et la Composante Amélioration de la compétitivité : ananas et anacarde, il y a de la formation professionnelle. Les actions de formation concernées sont mises en œuvre par des ONG (comme le Centre Songhai) ou par des organisations professionnelles ou encore par des structures de l'Etat comme le FODEFCA.

Il y a aussi des appels à proposition au travers desquels des financements peuvent être obtenus. C'est le cas du CIFA (Centre Inter Communal de Formation Appliquée) pour lequel la Délégation est intervenue à hauteur de 600 000 €. Les formations ici concernent aussi bien le secteur agricole que le secteur de l'artisanat.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs du secteur informel, il y a un projet GRET, mis en œuvre par le BAA qui concerne l'élaboration de curricula dans le secteur de l'artisanat.

L'UE est bien consciente que la FP est la pierre angulaire du développement agricole. Actuellement il y a des difficultés de visibilité sur les financements des structures de formation professionnelle agricole et rurale. Ces difficultés de visibilité viennent des difficultés d'accès aux données réelles, mais aussi au fait que les responsables gèrent le plus souvent de la trésorerie sans un véritable essai de détermination des coûts réels. Elles peuvent résulter de la volonté des responsables de ne pas communiquer ces chiffres (cas du Centre Songhai).

Entretien avec le Directeur de l'Information, de la Formation et de l'Appui aux Organisations Professionnelles (DIFAOP) du CeRPA Atacora/Donga à Natitingou

Le CeRPA conduit la politique de l'Etat en matière agricole au plan local. L'objectif tiré de la politique nationale est de renforcer les capacités des producteurs en vue de rendre la production plus efficace. La DIFAOP utilise l'APNV (Approche Participative Niveau Village) pour diagnostiquer les besoins des paysans et forme les agents d'encadrement, qui à leur tour vont former les producteurs sur les besoins identifiés. Les formations techniques se déroulent toujours sur l'exploitation d'un producteur.

Mais depuis quelques années, les ressources financières ne sont plus mises à la disposition des CeRPA pour poursuivre de telles activités, pourtant primordiales pour le développement agricole et rural local.

Actuellement l'implication de la DIFAOP se limite à sa participation à des formations initiées par des projets et programmes.

Entretien avec le Directeur de l'Information, de la Formation et de l'Appui aux Organisations Professionnelles (DIFAOP) du CeRPA Alibori/Borgou à Parakou

La situation est identique à celle décrite concernant le CeRPA Atacora/Donga.

Concernant la **nouvelle stratégie en Conseil agricole**, tous les agents d'encadrement agricole sont considérés comme des conseillers chacun dans son domaine. Sous l'égide de la DICAF, les zones sont subdivisées dans les Communes. Le conseil aux producteurs se fait avec des équipes de conseillers par zone sous la responsabilité d'un Conseiller en Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA). Cela permet ainsi de prendre en compte tous les domaines d'activités des exploitations ou fermes pour le renforcement des capacités des producteurs en vue des compétences multidimensionnelles qui leur sont nécessaires pour conduire à bien leurs activités.

Entretien avec le Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Ressources Naturelles (DAGR) du CeRPA Zou/Collines à Bohicon

L'approche participative devrait être considérée comme ligne directrice du CeRPA dans ses rapports avec les producteurs. Dans ce cadre, les producteurs sont considérés comme partenaires. Il devrait leur être permis de définir eux-mêmes leurs besoins. Ils auront besoin dans le cadre de la prise de décisions et de l'identification de leurs besoins notamment de formation et autres des intrants nécessaires. Ensuite ensemble avec eux il sera question de retenir la contribution à leur apporter au vu des ressources disponibles.

Le conseil agricole est la nouvelle approche utilisée dans les rapports avec les producteurs. C'est un processus d'échanges avec les producteurs couvrant tout l'état (tous les domaines) de leurs exploitations, à savoir les aspects technique, économique/gestion, aspects accès aux marchés. La vérification de l'adéquation sol- culture devrait être un axe important de cette approche à mener avec les différents conseillers (Conseiller en Production Végétale, Conseiller en Production Animale, Conseiller en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, ...). Les producteurs auraient la liberté de choix de la culture à faire à partir de la nature du sol de leur région. Le renforcement de leurs capacités devrait les aider à prendre des décisions tout au long du processus de production. Il comprendrait les appuis techniques, la recherche de crédit, les besoins en matériels, ...

Le conseil agricole vient pour régler au mieux les problèmes que vivent les producteurs par rapport à l'approche de vulgarisation simple précédemment utilisée donnant l'impression d'imposer aux producteurs la culture à faire dans les zones.

Le conseil agricole consiste à faire de diagnostics soit de l'exploitation, soit global avec des outils de diagnostic participatif, donner de conseils spécifiques aux producteurs tenant compte des contextes spécifiques des zones pour susciter les demandes chez les producteurs. Le regroupement en GIE pourrait être envisagé de même que la possibilité de mise en place d'un mécanisme de caution solidaire pour faciliter aux producteurs le remboursement de leurs crédits surtout en cas de difficultés.

Entretien avec le Chef Service Appui aux Organisations Paysannes du FODEFCA

La vision globale consiste à assurer le financement de la formation des acteurs notamment du monde rural au niveau des différentes filières de production agricole.

L'objectif essentiel est de procéder au renforcement des capacités des producteurs en vue de l'amélioration de la qualité de la production

Pour ce qui est des filières appuyées à ce jour, on compte : Production végétale (Maïs, Riz, Ananas, Karité, Maraîchage, ...), Production animale (volailles, petits ruminants, aulacodes, lapins, ...), Transformation agroalimentaire (maïs, manioc, soja, ...), Stockage.

Le Fonds constitue en lui-même un dispositif d'appui à la formation. Il est structuré de manière à pouvoir couvrir tous les domaines d'activités dont le Secteur agricole et rural. Il est composé entre autres de :

- Un Service chargé de l'appui aux organisations paysannes
- Un Service chargé de l'appui au Secteur moderne et activité innovantes

Pour ce qui est du Secteur agricole, ses activités se mènent avec des organisations paysannes dont la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes Agricoles (PNOPA). Il collabore avec plusieurs autres partenaires dont : DICAF/MAEP, HELVETAS – Bénin, Chambre Nationale d'Agriculture, Louvain Développement, BØRNfonden, UNIRIZ, ...

Initialement, à la création, le Fonds a reçu l'appui de la Banque mondiale.

Le besoin actuel de financement se trouve supérieur aux allocations du Budget national.

Les organisations paysannes agricoles (producteurs) sont financées à 90 % pour leurs formations par le FODEFCA avec leur propre apport de l'ordre de 10 %.

D'autres partenaires in interviennent également dans le financement des formations des bénéficiaires. C'est le cas par exemple de Swisscontact qui apporte son soutien pour la partie réservée aux bénéficiaires.

Des données ont été fournies par la personne enquêtée.

Entretien avec le Secrétaire Exécutif et le Chef Service Formation Opérationnelle de la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) à Cotonou

L'objectif de la Chambre consiste au renforcement des capacités des membres dans des domaines précis. Elle a pour mission de jouer le rôle d'interface entre producteurs agricoles, organisations paysannes et Etat. La CNA a aussi un rôle de représentation.

Au nombre des attributions de la CNA, on dénombre : appui à la recherche de marchés, appui pour le financement des projets : faciliter l'octroi de crédits, appui conseil aux activités des membres. Elle intervient pour apporter son appui à la professionnalisation des producteurs et a en charge la coordination des chambres interdépartementales.

La CNA dispose d'un Service de formation, chargé du recensement des besoins de formation des élus et des producteurs. Cette activité n'est cependant faite que ponctuellement. Une seule formation a été organisée en 2009 pour les élus sur la gestion, l'organisation et la comptabilité.

Les partenaires essentiels pour le moment sont : Etat, FODEFCA, BRS (Banque Régionale de Solidarité), PNOPPA (Plateforme Nationale des Organisations Paysannes des Producteurs Agricoles). Les relations entre PNOPPA et CNA ne sont pas encore bien en place. Les limites des responsabilités de l'une et l'autre des institutions ne sont pas encore clarifiées.

La CNA est financé pour son fonctionnement à 95 % par l'Etat. Le financement des actions de formation est constitué de : fonds propres de la CNA, de la participation des producteurs eux-mêmes. Les ressources issues de la campagne d'inscription des producteurs à la CNA en cours actuellement pourraient servir aussi au financement des formations.

Entretien avec le Secrétaire Général de la Mairie de Djougou

La Commune ne dispose pas de politique agricole spécifique. Le nouveau plan de développement communal (PDC) est en cours de finalisation. Des filières spécifiques reçoivent un appui de la Mairie : riz, anacarde, karité...

Des organisations faïtières existent pour les filières riz, anacarde, cultures maraîchères. Quant à ce qui concerne le karité, les femmes sont en train d'être organisées en vue de les aides à la création de leur organisation.

La Commune travaille en partenariat avec des projets et programmes, notamment : GIZ, ex GTZ, à travers le PROCEGRN (sur les filières riz, anacarde, karité), PAMRAI (sur les filières riz, anacarde et les cultures maraîchères), ou la coopération Belge à travers PROTOS surtout au riz de même que les cultures maraîchères). Ces projets interviennent à travers l'aménagement des bas-fonds et le maraîchage.

Entretien avec le Directeur du Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) à Natitingou

Le CETA développe des formations embrassant les productions aussi bien végétale qu'animale, toutes filières confondues. La formation porte sur la production, la transformation et des modules transversaux.

La formation reconnue par l'Etat aboutit au Diplôme : Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT).

De 2007 à 2010, le nombre d'années d'étude est de 4 années. Le nombre annuel d'entrants varie entre 61 et 81, le nombre annuel de sortants entre 32 et 46. Quant au nombre de places, le nombre disponible est de 240 et le nombre réel de 245 places.

Le Centre dispose de 5 salles de classes et 10 groupes pédagogiques.

Les enseignants notamment vacataires dispensent 54 heures par semaine, soit 3,5 heures par semaine.

Au total de 2006 à 2009, 166 diplômés ont été enregistrés dont 78 entre 2008 et 2009 (65 pour la production végétale et 13 pour la production animale).

Le taux d'insertion en termes d'objectifs d'installation est faible et il n'en existe pas de mécanisme dont de moyens de facilitation de l'évaluation à ce jour. Les formés se retrouvent çà et là à la Fonction Publique, dans les ONG et une bonne part font la poursuite de leurs études.

Le taux de redoublement est également faible et varie entre 4 et 12 % et le taux d'abandon de 1 à 5 %.

Le Centre dispose de 100 ha d'espaces dont 25 ha de surface consacrée à l'agriculture. 40 % des surfaces sont encore inexploitable.

Il dispose également des équipements administratifs, d'engins agricoles et de véhicules notamment administratifs.

En 2010, le budget du CETA est de 70 millions de F CFA. L'établissement compte 28 enseignants dont 12 permanents et 16 vacataires.

Entretien avec le Responsable du Centre Féminin de Promotion Rurale de Padé (Kandi)

La formation au Centre est intégrée : Production animale, production végétale, transformation.

Le Centre développe des formations embrassant la production aussi végétale qu'animale toutes filières confondues. La formation porte sur la production, la transformation et des modules transversaux.

La formation est reconnue par l'Etat, mais ne donne droit qu'à un certificat de fin de formation.

Le flux annuel d'entrants varie en ce moment de 8 à 12 apprenants et le flux sortant moyen est 08 apprenants.

Le Centre dispose d'une salle de classe et des espaces pour les travaux pratiques notamment champêtres. Les animateurs proviennent des structures du secteur agricole de la place.

Au total 103 formés ont été enregistrés à ce jour.

En termes d'insertion, il est difficile de l'apprécier du fait de la non existence de mécanisme de facilitation en la matière et surtout de la non mise en place systématique de crédits d'installation au terme de la formation.

La source principale de financement des activités du Centre est le CeRPA Borgou. Pour ce qui de l'année 2010, le Centre n'a pu mobiliser que de 160 000 F CFA. Le Centre n'a pas encore institué le système de mise en place systématique de budget à ce jour. En termes de contribution scolaire, la formation est pratiquement gratuite pour les apprenants.

Le Centre a eu à bénéficier des appuis en équipements à sa création.

Pour ce qui est des dépenses, elles sont constituées essentiellement des frais payés aux animateurs à raison de 3 000 F CFA l'heure.

Le Centre compte :

- *Personnel administratif* : 4 (Responsable, Adjointe, Gardien, Bouvier)

- *Personnel enseignant* : 5 (TSPV, TSAGRN, Forestier, Vétérinaire, Animatrice rurale)

En termes de moyens matériels, le Centre dispose d'espaces couvrant une surface de 5 ha prévue pour les travaux d'agriculture liés aux activités de formation.

Il y a un seul bâtiment, mais aussi quelques équipements administratifs et engins agricoles.

Entretien avec l'Assistante comptable de la Base d'Appui d'Abomey, ancienne membre de l'équipe dirigeante de la Maison Familiale Agricole de Sota (Abomey)

La création a été l'œuvre d'un Projet MOULLONNAIS en partenariat avec l'Association de développement VIDECON d'Abomey présidée par l'ex-Ministre GUEZODJE. Il y a eu la présence d'une Volontaire pendant au moins 2 ans à la MAFAR en vue de la préparation du démarrage des activités. Son lancement a eu lieu en 2001 en s'inspirant un peu des expériences du processus des MAFAR déjà existantes (Kilibo, Samsoro). L'objectif est d'apporter de l'aide aux enfants des agriculteurs afin de pérenniser la culture de la terre.

La formation est d'ordre théorique et surtout pratique et couvre l'agriculture, l'élevage et la transformation.

Il était prévu que les formés s'installent avec un appui technique et financier, mais les résultats ne seraient pas satisfaisants. Présentement, les activités n'évolueraient pas comme initialement et le flux des apprenants serait en baisse.

Le Centre compterait deux animateurs.

Entretien avec le Chargé suivi entrepreneuriat/Formateur et le Chargé formation du Centre Songhaï à Porto Novo

C'est une ONG à caractère coopératif. Les objectifs essentiels de la formation au Centre consistent à préparer les apprenants à l'auto emploi, notamment le défi de la transformation de l'homme.

Deux types de formation sont présentement développés au Centre : **Formation de base aux métiers** pour les apprenants et **Formation de courte et moyenne durée** à la demande.

Les domaines d'intervention pour la formation sont intégrés et couvrent la production végétale et la production animale toutes filières confondues, sans oublier la transformation et autres modules transversaux.

Toutes les activités menées au Centre Songhaï contribuent à la formation des apprenants. On y dénombre : *Filières principales* (Élevage, Agriculture, Pisciculture, Transformation...), *Activités transversales* (Stockage, Commercialisation...), *Activités d'accompagnement* (Micro crédits, Recherche, Fabrication d'équipements agricoles...), *Logistique* (Hôtellerie, Location de salles...), *Autres* (NTIC services...)

Pour ce qui est de la formation de base aux métiers :

Le Centre forme des **Entrepreneurs socioéconomiques agricoles**. Le Centre est reconnu par l'Etat, dans la sous-région et à l'international, mais le parchemin n'est pas encore dans le répertoire des diplômes de l'Etat. Ce qui n'est pas le souci essentiel du Centre, l'objectif étant de former des personnes qui soient efficaces et performants sur le terrain.

Le nombre d'années d'études est d'environ 2 ans et demi.

Le flux annuel d'entrants est de 40 et celui de sortants de l'ordre de 30. Le nombre de places disponibles dans une classe est de l'ordre de 40 et pour tout le cycle de 120.

Le Centre dispose d'une salle d'études et des espaces pour travaux pratiques.

Le taux d'insertion est élevé. Les apprenants au terme de leur formation sont des fermiers installés et organisés avec un Coordonnateur par zone géographique. Ce qui permet leur suivi avec un appui en micro crédits.

Il n'y a pratiquement pas de redoublement et le taux d'abandon est relativement faible.

Quant à la formation à la demande, la durée *moyenne des sessions est de 03 à 18 mois* et elle se fait *souvent faite par alternance* tenant compte des programmes de formation.

Le Centre compte :

Personnel administratif : il est composé de tout le personnel en service dans l'administration générale du Centre.

Personnel enseignant : Le personnel permanent : ils sont de l'ordre de 45 Formateurs sans compter que tout membre du personnel est formateur au niveau de son lieu de travail du fait du caractère intégré de la formation.

Moyens matériels :

Le Centre dispose des espaces allant jusqu'à une surface totale d'environ 20 ha (à Porto Novo) sans compter les annexes notamment à Savalou, Parakou... La surface consacrée à l'agriculture est non disponible, celle relative aux bâtiments consacrés à l'enseignement non plus.

Le Centre dispose des équipements administratifs, engins agricoles, Véhicules, ...

Entretien avec le Directeur du Groupe d'Etudes et de Formation à l'Auto Développement (GEFAD) à Bohicon

C'est une ONG créée en 1997 qui s'occupe de formation notamment l'alphabétisation. L'objectif est d'accompagner la volonté politique manifeste pour l'alphabétisation. Il s'agit pour le GEFAD de développer la combinaison (ou la mise en synergie) des deux composantes : Transcription (soutenue par le Ministère à charge de l'alphabétisation) et Technique/gestion (soutenue par les CeRPA).

Il a été procédé à la conception d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des producteurs agricoles, artisans, jeunes, stagiaires, ... en vue de leur auto développement.

Les activités ont consisté pour l'essentiel à accompagner quelques programmes/projets, aussi dans les Départements Zou-Collines que sur toute l'étendue du territoire.

L'alphabétisation fonctionnelle se passe en 2 étapes : alphabétisation initiale, post alphabétisation.

L'alphabétisation initiale intègre le Calcul à partir de 5 symboles dont (bâton, croix, demi-lune, pleine lune) pendant 4 mois, Ecriture/lecture (s'étendant à des correspondances) pendant 5 à 6 mois

Le Post alphabétisation se réalise en 3 phases :

- *Post Alpha 1 (lecture/écriture, Calcul/gestion)*
- *Post Alpha 2 (système métrique, superficie, enregistrement)*
- *Post Alpha 3 (Planification/ prévision/ Budget/ Programme/ bilan, Marge brute, Compte d'exploitation prévisionnel)*

Il est prévu des formations suite au Post Alphabétisation sur demandes pour aller plus loin et se spécialiser dans différents domaines comme pour les formations classiques, notamment des **Besoins de formation en Entreprenariat** pour les producteurs. Pour cela, il a été procédé à la construction d'un nouveau Centre de formation à **Glazoué : Institut de Technologies Nouvelles**

Il y a 3 catégories de bénéficiaires : Producteurs, Artisans, Commerciaux dont des jeunes susceptibles de faire des enseignements à des adultes

Le Centre délivre à la fin de la formation des Attestations de fin de formation. Il est prévu suite à une période d'application pratique effective la délivrance **de diplômes**. L'essentiel pour l'ONG est de produire des formés qui pourront servir de témoignages sur la qualité du travail abattu de ses prestations, gage de la reconnaissance future de ses parchemins.

Les formations sont de durée courte durée, longue durée et par alternance. L'ONG a envisagé l'appui aux collectivités locales, à savoir le renforcement de capacités dans les Communes et Arrondissements à travers la formation des jeunes en vue de leur appui aux Communes.

Un projet de plan stratégique est élaboré et intègre de multiples actions dont l'opérationnalité de l'Institut de Glazoué, le renforcement des capacités des néo analphabètes, la formation aux métiers Enseignement/ Commerciaux. La politique vise à faire des formations pour les jeunes à coût réduit jusqu'à 50 % de réduction, notamment le paiement seulement des frais pédagogiques, la prise en charge de l'hébergement, ...

L'ONG vit sur les fruits de ses prestations. L'Institut construit à Glazoué s'est fait sur Fonds propres à hauteur d'environ 300 millions de francs CFA. Le Centre privilégie la conception et la réalisation de projets avec des crédits que d'attendre des financements des partenaires.

Le personnel comprend : Un Directeur exécutif, Responsable du Centre de formation de Bohicon, Un Responsable Centre de formation de Glazoué, Un Responsable Programme Alphabétisation fonctionnelle, Un Comptable, Un Secrétaire, Un Gardien

Comme animateurs, le GEFAD recrute différents spécialistes formés comme alphabétiseurs, notamment :

- environ 900 alphabétiseurs sur toute l'étendue du territoire national
- 400 superviseurs

L'Institut de technologie de Glazoué s'étend sur une superficie d'environ 2 500 m²

L'Institut de Glazoué dispose de : 4 Salles de formation, 3 salles de conférence, 4 Ateliers/laboratoires de travaux pratiques, Hébergement pour au moins 100 personnes sans compter les infrastructures de Bohicon.

Entretien avec le Secrétaire Permanent de FUPRO Bénin, à Bohicon

La Fédération des Unions des producteurs par filières, FUPRO-Bénin a une mission de représentation des unions de producteurs, à savoir les services transversaux aux membres, l'aide à la mise en place des organisations des filières qui ne sont pas encore organisées. Chaque filière prend en charge tout ce qui concerne ses membres producteurs.

L'objectif est d'aider ou d'accompagner les unions et les producteurs à disposer de moyens pour la réalisation de leurs projets dont les aspects formation.

FUPRO mène beaucoup plus les missions de plaidoyer et de lobbying pour les unions et les producteurs.

Elle sert de caution pour les projets et programmes avec les PTF (partenaires Techniques et Financiers) au Bénin et à l'extérieur.

Il n'y a pratiquement de dispositif de formation propre à FUPRO-Bénin. FUPRO ne développe pas directement des activités de formation. Les activités de formation sont davantage propres aux représentations territoriales ou par filière.

Malgré toutes ses actions, la plupart des exploitations demeurent de type familial de petites dimensions à plus de 70 %. Il est difficile d'en attendre de résultats appréciables. Il n'est pas évident que leurs exploitations permettent de subvenir aux besoins de leurs familles. La tendance est à l'appui avec des Conseillers en exploitation agricole familiale pour aider les producteurs à mieux organiser leurs exploitations pour s'en sortir.

Les financements de formation se font à travers les activités et projets menés dans les unions des différentes filières communales, d'arrondissements, villageoises, ...

Entre FUPRO et les Unions, il n'existe pas encore de mécanisme de centralisation de données et informations pouvant permettre de faire des points des activités de formation et notamment des points financiers.

Entretien avec le Coordonnateur de l'Union Régionale des Producteurs de Coton (URPC) à Bohicon

L'objectif de l'URPC est d'apporter des informations aux producteurs sur tout ce qui à rapport avec la production tant sur les changements que des aspects divers.

Il est prévu que les producteurs fassent eux-mêmes part de leurs insuffisances afin de les aider à trouver des solutions idoines. Ce qui n'est plus systématiquement le cas.

Deux types de formation sont développés : techniques et Gestion comptabilité. Les formations, organisées en collaboration avec le CeRPA, sont à la fois d'ordre théorique et pratique.

Le Coordonnateur et la Secrétaire sont des formateurs principaux.

Les besoins de formation sont identifiés suite aux descentes à la base dans les Communes.

Au plan de la qualité des producteurs, on note une certaine amélioration de la formation. Toutefois au plan général, la baisse de la production cotonnière malgré les subventions de l'Etat ne cesse de s'enregistrer du fait de synergie entre les acteurs de la filière. L'AIC serait le plus grand responsable de cette situation.

L'union travaille avec des partenaires dont principalement : SNV voir PROCOTON, Ambassade des Pays-Bas, ANPC (Association nationale des Producteurs de Coton), Etat à travers le MAEP/CeRPA...

Entretien avec l'expert chargé de l'agriculture de l'Ambassade des Pays Bas, Cotonou

La mission de l'Ambassade est d'apporter une aide à la mise en œuvre de la politique nationale agricole, notamment avec une attention particulière pour des filières agricoles.

L'Ambassade ne fait pas d'appui direct à la formation, mais appuie des programmes et projets agricoles qui comprennent des volets de renforcement de capacités dont la formation.

Les ressources proviennent essentiellement des Pays-Bas. L'Ambassade opère avec des organisations dans le cadre de la mise en œuvre ses appuis, notamment : IITA : dans le cadre de la recherche pour le riz (2007-2010), SNV/PROCOTON : Programme de renforcement des producteurs de la filière coton, IFDC : Projet Intrants non coton (vente à crédit pour les produits non coton), AIC regroupant les familles d'acteurs pour la filière coton

Les Projets en cours sont financés globalement à raison de : pour PROCOTON (3,25 milliards FCFA pour 05 ans (2008-2012), Projet Intrants non coton 1,40 milliards FCFA pour 03 ans (2009-2011)...

Entretien avec MM.BIO SEKO Tabé et DETONGNON Jean, respectivement Directeur de la Cellule de la Programmation du Suivi et de la Prospective (DCPSP) et Coordonnateur du PSIIA à la SONAPRA

Le Programme Spécial d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture (PSIIA) vise à résorber le chômage des jeunes (Zem, vendeurs d'essence frelatée et diplômés sans emploi) pour lutter contre l'exode rural. Le Programme a été initié par le Chef de l'Etat. Pour mettre ce programme en œuvre, il faut s'appuyer sur le concours des élus locaux pour obtenir les sites sécurisés (éviter les problèmes fonciers), potentiellement aptes pour l'agriculture.

Après la phase d'identification, la Coordination du Programme confiée à la SONAPRA a veillé à assurer (gratuitement) à chacun un minimum d'équipement et des semences (essentiellement riz et maïs). Les autres intrants (engrais, produits de traitement, etc.) ont été fournis à crédit. Le programme a aussi arrêté comme principe, de racheter les produits (riz et maïs) aux jeunes producteurs.

Les CeRPA doivent suivre les jeunes agriculteurs et leur prodiguer les conseils agricoles nécessaires.

Il était prévu au départ d'installer 20 000 jeunes. Mais pour la 1^{ère} année, 12 440 ont été installés à travers tout le pays et ont produit au total 11 000 tonnes de maïs et 10 800 tonnes de riz. Les surfaces moyennes attribuées à chaque bénéficiaire sont trop faibles (environ 0,5 ha) et pourront difficilement permettre à ces derniers de tirer des bénéfices susceptibles de les fixer dans l'activité.

Malheureusement, le PSIJA est financé par le budget national. Sur l'enveloppe initiale estimée à 6 milliards F CFA, le budget national n'a programmé que 4,375 milliards F CFA sur lesquels la SONAPRA n'a reçu avec beaucoup de retard que 2 milliards. Pour l'année 2010, alors que nous sommes vers la fin du mois d'octobre, la SONAPRA n'a encore rien reçu.

On n'a pas encore terminé le bilan de la 1^{ère} année pour identifier ceux qui ont réussi et qui souhaitent passer à la phase suivante qui permettrait de les suivre et de les accompagner.

Entretien avec le Proviseur du LAMS, le Chef d'Exploitation et le Coordonnateur de la CFC du LAMS

Concernant le LAMS, il s'agit des informations sur le cheptel, les équipements de l'exploitation et de son personnel.

L'exploitation comprend actuellement :

- 38 bovins installés dans un parc,
- 41 ovins et disposent d'une aire et d'une bergerie,
- 25 porcs, avec 2 porcheries dont une seule est utilisée.

Il y a aussi des poulaillers qui ont accueilli l'an dernier :

- 1000 pondeuses,
- 500 coquelets
- 250 poulets de chair
- Des poulets locaux.

L'exploitation utilise au total 17 personnes d'appui.

Les équipements suivants permettent à la fois les travaux pédagogiques et les travaux de production :

- 2 tracteurs dont 1 hors d'usage,
- 1 mini tracteur,
- 3 motoculteurs dont 1 hors d'usage,
- 1 charrue à 3 disques,
- 4 charrues à socle pour la culture attelée,
- 1 semoir.

La CFC

La Cellule de Formation Continue est créée par Arrêté Ministériel. Elle est devenue opérationnelle à partir de 2003 en utilisant des bâtiments appartenant au LAMS. Elle a actuellement 3 bâtiments dont 1 à 2 niveau et 1 en L.

La formation (appelée formation à distance) dure 5 ans et est du type formation par alternance avec 2 regroupements de 3 semaines entre janvier et février et entre septembre et octobre pour les 4 premières années. Pour la 5^e année, il y a un 1^{er} regroupement de 5 semaines et un autre de 3 semaines en fin de formation pour la révision et un examen blanc. Le programme de formation est le même que celui de la formation initiale, de même que le diplôme délivré. A côté de cette formation diplômante, il existe aussi la formation qualifiante, mais reste marginale jusque-là, en considérant les effectifs (1 session en 2010 pour une personne et 1 session de 3 personnes en 2009).

La CFC a comme personnel permanent un secrétaire, un assistant et un agent d'entretien. La Cellule a à sa tête un Coordonnateur et un Coordonnateur adjoint qui sont des enseignants du LAMS et ne perçoivent donc pas de salaire, mais des primes.

Pendant les phases de regroupement, les stagiaires sont logés dans les dortoirs du LAMS et ne paient pas de loyers. La CFC intervient uniquement pour des travaux d'entretien.

Evolution des effectifs sur les trois dernières années :

Années	Effectifs					TOTAL
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	
2011	86	50	64	42	36	278
2010	49	59	40	32	42	222
2009	59	40	28	39	25	191

Les données concernant les charges supportées annuellement (2010) ont été communiquées.

La CFC possède un certain nombre de matériels et équipements qui sont :

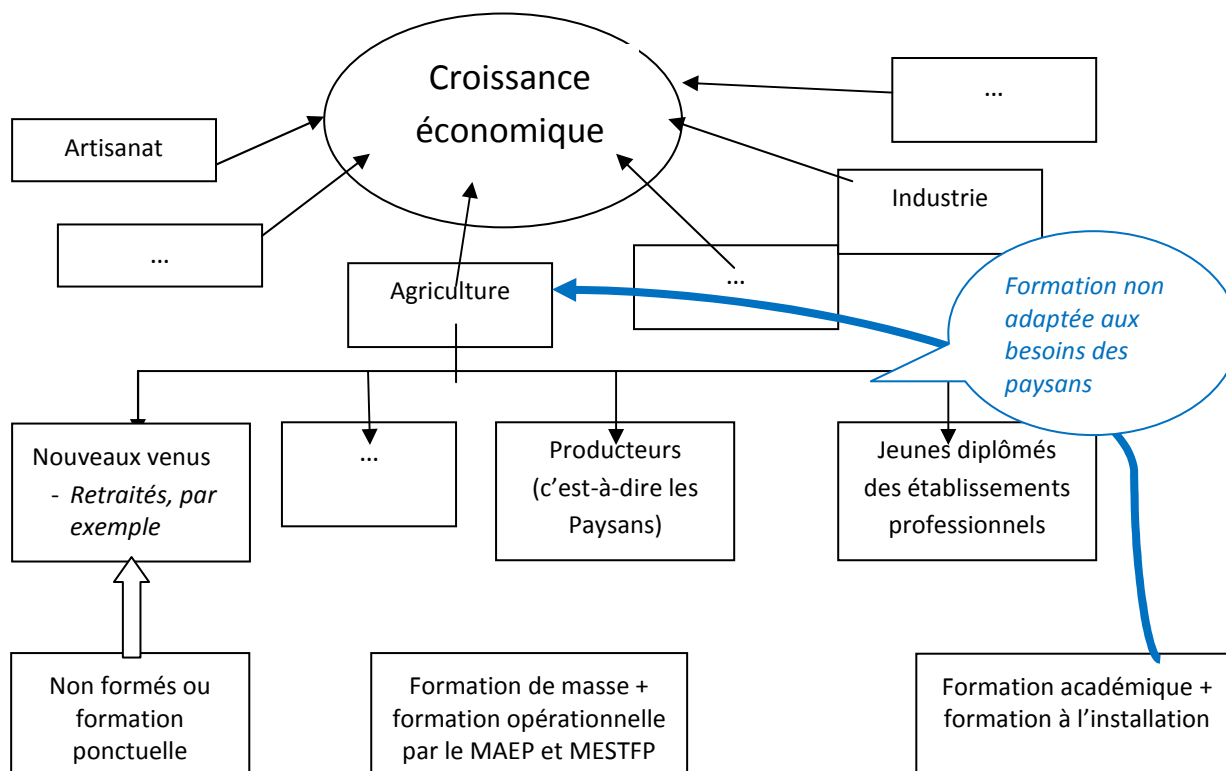
- 3 ordinateurs,
- 3 imprimantes,
- 1 calculatrice,
- 4 photocopieurs,
- 2 postes téléviseurs,
- 1 lecteur/enregistreur,
- Matériels de protection électrique.

Les ressources sont les suivantes :

- Ĥ Frais de scolarité de la 1^{ère} à la 5^{ème} année : 250 000 F CFA
- Ĥ Frais d'inscription en 1^{ère} année : 15 000 F CFA
- Ĥ Frais de réinscription à partir de la 2^{ème} année : 10 000 F CFA

Entretien avec le Directeur du Développement de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)

On peut situer le rôle des producteurs dans le schéma suivant :



Tous ces acteurs reçoivent des accompagnements donnés par acteurs qui ne sont pas des spécialistes dans ce domaine. Ils apportent généralement une formation faite surtout de connaissances générales.

Comme cela se voit sur ce schéma, les structures en charge du développement agricole, n'ont aucune influence directe sur le développement des curricula dans le domaine agricole. Il y a donc une déconnexion des structures de formation agricole et rurale avec les besoins en accompagnement des producteurs.

Le MAEP envisage de donner des agréments pour habilitier désormais ceux qui feront l'accompagnement des producteurs.

FUPRO est une structure faîtière au niveau du Bénin. Au niveau de la production cotonnière, il y avait une organisation départementale, communale, mais de structure faîtière. En 2009, création des coopératives villageoises des producteurs de coton. Ces coopératives ont évolué vers la structure faîtière qu'est l'AIC.

Les données ont été fournies concernant les effectifs formés et coûts supportés par l'AIC.

Entretien avec un Maître Artisan Engins 2 roues, Formateur de suivi en formation par apprentissage du type dual pour l'obtention du CQP

Généralement, au Bénin et dans le domaine de la mécanique d'engins à 2 roues, l'apprenti en dehors du Centre de formation, est supporté par son patron.

Pour être recruté, l'apprenti doit être déjà en apprentissage depuis au moins 6 mois. Durant la présence à l'atelier, l'apprenti doit disposer au moins de 200 F CFA x 3/jour pour la restauration et 200 F CFA/jour pour le déplacement.

Entretien avec l'Enseignant Chercheur, Responsable du Centre de Formation Continue en Agriculture (CFCA) de la FSA

La FSA va démarrer à cette rentrée une formation continue diplôme en Licence Professionnelle en Vulgarisation et Conseil Agricole. Cette formation concerne 25 stagiaires venus des CeRPA, des CeCPA, de l'ADRAO, d'une Mairie et d'ONG/Associations.

Les stagiaires, tous en cours d'emploi, sont tous titulaires d'un BAC ; d'un BTS ou d'un DEAT. Ils doivent apporter la preuve qu'ils ont au moins le Bac ou le DEAT.

La formation dure 4 ans et non 3 comme en formation initiale.

Chaque année comprend 2 regroupements de 2 semaines (1^{er} regroupement) et de 4 semaines (pour le 2^e regroupement), soit un total de 24 semaines pour l'ensemble des 4 années de formation.

La charge totale des enseignants (nombre d'heures de cours TP et Pratiques) est identique à celle de la formation initiale. Les heures théoriques ne sont pas faites, car les stagiaires reçoivent avant les monographies et doivent préparer les cours avant les regroupements.

On considèrera que les salles sont louées auprès de la FSA à 35 000 F CFA par jour pendant 30 jours par an.

Pour le matériel pédagogique et les équipements, leur location coutera environ 300 000 F CFA par an.

Les frais de mission pour les sorties pédagogiques : 500 000 F CF par an

Frais des stages intégrés : 300 000 F CFA x 2 par an

Frais de conception et de rédaction des monographies :

Frais d'édition des monographies :

Frais d'expédition des monographies : 2x300 000 F CFA par an

Personnel d'appui :

- Secrétariat 1 personne de catégorie B1 échelon 7
- Primes pour Responsable du Centre, le comptable et le chargé du marketing et la communication.

N.B. : Les informations manquantes seront fournies par l'Enseignant Chercheur.

Entretien avec le Pr Gérard DEGAN, Coordonnateur du CAP/EPAC

On considère uniquement la formation en Licence Professionnelle en Hydraulique.

Au CAP, la formation destinée aux professionnels en activité, est centrée sur les aspects techniques. Elle dure 4 ans.

Evolution des effectifs sur les 4 dernières années :

Organisation de la formation :

- 2 regroupements par an totalisant 8 à 10 semaines
- Nombre d'enseignants impliqués : 22
- L'heure de cours est payée à 6 000 F CFA
- La conception et la réalisation des monographies sont payées à 4 000 F CFA
- Nombre total de monographies : 480
- Forfait encadrement des stages :
- Total heures de formation : $(236 + 198 + 222 + 68) = 724$
- Déplacement des enseignants : 1000 F CFA. Il faut compter en moyenne 6 déplacements pour 20 heures de cours, soit : 218 déplacements qui coûteront 218 000 F CFA.

Personnel :

Il y a 1 secrétaire, 7 agents reprographes qui sont rémunérés uniquement pour les travaux nécessités par les regroupements :

- 2 000 F CFA par heure et 3 heures par jour sur 2 mois pour chacun pour le 1^{er} regroupement et le double pour le 2^e regroupement.
- 2 500 F CFA pour le comptable dans les mêmes conditions.

Fonctionnement de l'EPAC pour couvrir les charges locatives : 40 % du résultat.

Les recettes sont constituées par :

- les frais de scolarité : 350 000 F CFA,
- les frais d'inscription : 10 000 F CFA
- et les frais d'assurance : 6 000 F CFA

soit un total de 366 000 F CFA par an et par stagiaire.

Entretien avec le Directeur de la Ferme Ecole SAIN à Kakanitchoé (Adjohoun)

C'est un Centre à caractère Privé à vocation de formation de base aux métiers accueillant des apprenants déscolarisés du fait de manque de moyens et de niveau de la classe de 4^{eme}. Le Centre est créé en 2005.

La Ferme développe **une formation de type intégré qui colle au milieu local.**

C'est une formation basée sur le « **Learning by doing** » (25 % Théories/75 % pratiques) comprenant :

- **Filières de formation** : Domaines d'intervention composés de multiples filières : production végétale, production animale, Activités d'accompagnement, à savoir :

Production animale (Elevage) : Aviculture, Pisciculture, Lapinerie, Canards, cailles, ...

Production végétale (agriculture) : Maraîchage, Riziculture, Arbres fruitiers, Cocotiers, palmiers, Arbres simples, Ananas, ...

Les formateurs sont des professionnels, amis du Promoteur du Centre, qui viennent dispenser les enseignements.

La ferme forme des **opérateurs agricoles.**

Il délivre au terme de la formation un Certificat de fin de formation non reconnu par l'Etat. Ce qui n'est d'ailleurs pas l'objectif de la Ferme, l'essentiel étant de contribuer à la formation et à l'insertion des jeunes de la région.

- *Durée d'études* : 18 mois
- *Flux annuel d'entrants* : 12 à 15 apprenants
- *Flux annuel de sortants* : 10 à 14
- *Abandon* : 1 à 3
- *Places disponibles* : environ 25 (pour trois promotions ensemble)

- *Salle de cours* : il y a une seule salle de cours en réaménagement et des espaces pour les activités pratiques.

Evolution des apprenants de la création à ce jour :

2005	2006	2007	2008	2009-11
2	7	12	21	11

En 2008, il y aurait eu 3 promotions ensemble. Ce qui aurait été très difficile à gérer.

La Ferme est revenue à la formation d'une seule promotion à la fois.

- *Taux d'insertion* : couvre presque la totalité des sortants formés de la ferme
- *Nombre de formés à ce jour* : environ une cinquantaine depuis sa création
- *Mécanisme de suivi* : à travers la mise en place d'un réseau des sortis de la ferme avec un système de micro crédits en vue de l'accompagnement de leur installation et leur suivi des activités
- *Sources de financement* : Les ressources de la Ferme proviennent essentiellement de la commercialisation des produits de ses activités de production.

Toutefois, elle a pu jouir quelquefois de quelques apports extérieurs dont :

- > 2005 : Parrainage de la formation de 9 apprenants : 1 500 euros + Autre parrainage de 2 apprenants
- > 2010 : Appui du Comité Français de Solidarité Internationale-(CFSI) : 10 000 euros

Cela a servi principalement à la mise en place de micro crédits pour les sortants de la Ferme

La Ferme compte :

- Personnel administratif : 3 personnes
- Personnel enseignant : 15 dont 90 % de professionnels agricoles :
 - dont Personnel permanent : 3
 - dont Personnel extérieur : 12

La ferme est installée sur un domaine de 14 ha.

D'autres informations ont été fournies sur les salles et les charges supportées.

Annexe 4. Nature des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) au Bénin

	Partenaires Techniques et Financiers	Nature des interventions
1	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'intrants aux populations vulnérables et l'appui à la conduite d'études diverses dans le cadre du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) • Renforcement de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) • Appui à la production rizicole • Renforcement des capacités pour la mise en place du cadre réglementaire en biosécurité • Gestion intégrée de la production et des déprédateurs des cultures à travers les champs-écoles des producteurs (GIPD/CEP),
2	Banque Africaine de Développement (BAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement rural intégré • Développement de la pêche artisanale • Amélioration de la filière coton • Promotion du riz NERICA • Renforcement de la lutte contre les plantes aquatiques proliférantes • Promotion des filières viande et lait • Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts nationales et communautaires et leurs contributions à la disponibilité en bois de feu.
3	Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la production et de la transformation de racines et tubercules, • Développement de services de financement de proximité adaptés aux besoins des pauvres et la promotion de micro entreprises rurales. • Co financement avec la BAD du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA)
4	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), Banque Islamique de Développement (BID) et Fonds OPEP	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements hydro-agricoles • Développement de l'irrigation • Appui au développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle par le renforcement des capacités institutionnelles et techniques (formation des enseignants, notamment).
5	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des racines et tubercules • Intensification agricole dans les communes à risques pour la sécurité alimentaire
6	Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la filière coton • Contribution au renforcement du PUASA (avec l'Union Européenne)
7	Union Européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du PUASA • Appuis des ONG ou Agences telles que Protos, GIZ, CIDR,) • Appui à la filière riz • Appui à la production de semences de riz et de boutures de manioc
8	Coopération française (à travers l'Agence Française de Développement -AFD)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au Programme d'Appui aux Dynamiques Productive (PADYP) qui développe les approches de « Conseil aux Exploitations agricoles Familiales » et de « Conseil de Gestion aux Organisations Paysannes • Financement du Projet d'Appui au Développement de la Pisciculture

		<p>Artisanale dans le Zou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au Projet de Gestion Durable des Forêts Communales • Appui à l'élaboration du Livre Blanc sur le Conseil Agricole au Bénin dans le cadre du Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale (PAIMAF)
9	Coopération belge (à travers la Coopération Technique Belge - CTB)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des filières agricoles (notamment les productions halieutiques, le riz et les cultures maraîchères) • Appui à la promotion de l'accès des petits producteurs aux engrais chimiques non coton par le système de warrantage, pour les cultures de maïs, de riz et d'ananas.
10	Coopération allemande (à travers la GIZ)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux filières agricoles • Appui à la conservation et à la gestion des ressources naturelles
11	Coopération japonaise	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des filières halieutiques • Soutien au développement de la filière riz
12	Coopération chinoise	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements hydro agricoles • Appui à la production sucrière • Montage de motos

Sources :

- *Elaboration du Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT/FAO) pour le Bénin ; Rapport principal, 2010, p. 15-18.*

- Coopération chinoise : <http://bj.china-embassy.org/fra/zbqx/t217656.htm>.

Annexe 5. Noms et principales caractéristiques des établissements existants dans le domaine de la Formation agricole et rurale (FAR)

Ce tableau a pour source celui du MAEP (*Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin. Rapport provisoire, p. 42-43*). Il a été complété et mis à jour.

Note : En gras, les structures visitées.

	Intitulé	Localisation	Titres ou qualifications	Durée de la formation	Filières
Enseignement supérieur public					
1	Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)	Abomey Calavi	Doctorats Ingénieurs agronomes Licences professionnelles	Bac + 8 ans Bac + 5 ans Bac + 3 ans	Production végétale (PV) ; Production animale (PA) ; Economie, socio anthropologie et communication pour le développement rural ; Nutrition et sciences alimentaires ; Aménagement et gestion de l'environnement
	Centre formation continue en Agriculture (CFCA de la FSA/UAC)	Abomey Calavi	Licences professionnelles + Master et Attestations par la formation continue	Bac+5 Bac+3	Production végétale (PV) ; Production animale (PA) ; Economie, socio anthropologie et communication pour le développement rural ; Nutrition et sciences alimentaires ; Aménagement et gestion de l'environnement
	Centre Universitaire d'Agriculture de Kétou	Kétou	Licences Professionnelles	Bac + 3	Idem ci-dessus
2	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)	Abomey Calavi	Doctorats Ingénieurs agronomes Licences professionnelles	Bac + 8 ans Bac + 5 ans Bac + 3 ans	Production végétale (PV) ; Production animale (PA) ; Hydraulique ; Génie civil ; Electricité
	Centre Autonome de Perfectionnement (CAP/EPAC)		Licences professionnelles	Bac + 4 ans	Production végétale (PV) ; Production animale (PA) ; Hydraulique

	Intitulé	Localisation	Titres ou qualifications	Durée de la formation	Filières
3	Faculté des sciences et Techniques de l'Université d'Abomey Calavi (FAST/UAC)	Abomey Calavi	Doctorats Maîtrises Licences professionnelles	Bac + 8 ans Bac + 5 ans Bac + 3 ans	Mobilisation des ressources en eau
4	Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou (FA/UP)	Parakou	Ingénieurs agronomes Licences professionnelles	Bac + 5 ans Bac + 3 ans Bac + 4 ans	Production végétale (PV) ; Production animale (PA) ;
		Formation continue	Licence professionnelles + Attestations par la formation continue de courte durée	Bac + 3	Conseil de gestion aux exploitants agricoles
	Centre Universitaire d'Agriculture de Djougou	Djougou	Licence professionnelle	Bac + 3	Production végétale (PV) ; Production animale (PA)
5	Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management de l'Université d'Abomey Calavi (ENEAM/UAC)	Cotonou	Administrateurs Brevet de Techniciens Supérieurs (BTS)	Bac + 5 ans Bac + 2 ans	Finance Comptabilité et Gestion
Enseignement supérieur privé					
7	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest/Unité Universitaire de Cotonou (UCAO/UUC)	Cotonou	Master (Ingénieur) Licence professionnelle	Bac + 5 ans Bac + 3 ans	Agronomie Agronomie ; Economie et agro business ; Socio anthropologie et vulgarisation ; Gestion de l'environnement
8	Université Africaine de Technologie et de Management (UATM)	Cotonou	Licence professionnelle	Bac + 3	Agro alimentaire ; Production végétale ; Production animale ; Chimie alimentaire et contrôle de qualité.
9	Institut Régional de Génie Industriel, de Biotechnologies et des sciences appliquées (IRGIB-Africa)	Cotonou et Porto Novo	Master Licence professionnelle	Bac + 5 ans Bac + 3 ans	Génie des procédés de production agro alimentaires et des biotechnologies Génie des procédés de contrôle agro alimentaire

	Intitulé	Localisation	Titres ou qualifications	Durée de la formation	Filières
10	Université des Sciences et Techniques du Bénin (USTB)	Cotonou	DESS – Master BTS	Bac + 5 ans Bac + 2 ans	Aménagement et développement territorial ; Ingénieur agronome Géomètre - -Topographe ; Technicien supérieur en agronomie
11	Institut Supérieur de Formation Professionnelle (ISFOP)	Cotonou	Licence professionnelle	Bac + 3 ans	Aménagement du territoire
12	Ecole Supérieur de Génie Civil VERECHAGUINE AK (ESGC VAK)	Cotonou	Licence professionnelle BTS	Bac + 3 ans Bac + 2 ans	Génie civil et infrastructures Géomètre - Topographe
13	Université Africaine de Développement Coopératif (UADC) anciennement Institut Supérieur Panafricain d’Economie Coopérative (ISPEC)	Cotonou	Master Licence professionnelle	Bac + 5 ans Bac + 3 ans	Développement local et décentralisation Développement local et décentralisation Gestion des structures de micro assurance santé
14	Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) Cellule de Formation Continue	Sékou	Diplôme d’Etudes Agricoles Tropicales Idem	BEPEC + 4 ans BEAT + 5 ans	Production végétale ; Production animale ; Foresterie ; Pêche et Pisciculture ; Transformation et Technologies alimentaires ; Aménagement et Equipement Rural Idem
Enseignement secondaire public					
15	Lycée Technique Agricole d’Adja Ouèrè	Adja Ouèrè	Diplôme d’Etudes Agricoles Tropicales (DEAT)	BEPEC + 4 ans	Production végétale ; Production animale ; Foresterie ; Pêche et Pisciculture ; Transformation et Technologies alimentaires ; Aménagement et Equipement Rural
16	Lycée Technique Agricole d’Akodéha	Akodéha			
17	Lycée Technique Agricole de Kika	Kika			
18	Collège d’Enseignement Technique Agricole d’Ina	Ina	Brevet d’Etudes Agricoles Tropicales (BEAT)	Classe de 5^{ème} + 4 ans	Formation polyvalente avec 2 options en 4 années Production végétale (production, transformation, conditionnement, génie rural) Production animale et pêche
19	Collège d’Enseignement Technique Agricole de Natitingou	Natitingou			

	Intitulé	Localisation	Titres ou qualifications	Durée de la formation	Filières
20	Collège d'Enseignement Technique de Pobè	Pobè	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	CEP + 4 ans Classe de CMI + 3 ans	Hôtellerie – Tourisme Froid et Climatisation
21	Lycée Technique Coulibaly	Cotonou	Diplôme de Technicien Commercial/Industriel	CEP + 7 ans	Comptabilité ; Secrétariat ; Génie civil ; Construction mécano soudée ; Electrotechnique ; Ouvrages en bois pour le bâtiment ; Secrétariat ; Comptabilité ; Construction d'équipements mécano soudés ; Electronique ; Génie Civil ; Electricité ; Informatique ; Dessin bâtiment ; Menuiserie ; Mécanique automobile ; Topographie
22	Lycée Technique de Porto Novo	Porto Novo			
23	Lycée Technique de Bohicon	Bohicon			
24	Lycée Technique de Ouidah	Ouidah	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	CEP + 4 ans Classe de CMI + 3 ans	Maçonnerie ; Plomberie ; Revêtement ; Mécanique 2 roues ; mécanique automobile ; Coupe couture ; Coiffure ; Froid et Climatisation ; Construction métallique
24	Lycée Technique d'Enseignement Familial et Social	Cotonou	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	CEP + 4 ans Classe de CMI + 3 ans	Enseignement ménager Coupe couture ; Coiffure ;
25	Centre de Formation Professionnelle d'Abomey	Abomey	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	Classe de CMI + 3 ans	Maçonnerie ; Photographie ; Mécanique 2 roues ; mécanique automobile ; Coupe couture ; Construction métallique
26	Centre de Formation Professionnelle de Djougou	Djougou			
27	Unité de Perfectionnement et de Production de Cotonou	Cotonou	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	Classe de CMI + 3 ans	Mécanique 2 roues ; mécanique automobile ; Menuiserie ; Froid et Climatisation
28	Centre Songhaï	Porto Novo ; Lokossa ; Savalou ; Parakou	Entrepreneur socio économique agricole	18 mois	Pisciculture ; Production végétale ; Elevage ; Transformation agro alimentaire ; Fabrication d'équipements agricoles ; Stockage et commercialisation.

29	Centre Inter Communal de Formation Appliquée (CIFA)	Ouègbo	Attestations	12 mois pour déscolarisés ayant le CEP	Production animale ; Production végétale ; Transformation agro alimentaire ; Coiffure ; Couture
30	Ferme Ecole Solidarités Agricoles Intégrées (SAIN)	Kakanitchoé (Adjohoun)	Attestation	18 mois	Production végétale, Production animale, Eco tourisme
31	Il existe plusieurs Centres de formation professionnelle privés (associatifs ou individuels) installés dans tous les départements du pays		Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	Classe de CMI + 3 ans	Mécanique 2 roues ; mécanique automobile ; Coiffure ; Coupe Couture.
Enseignement Primaire					
32	Centre de Métiers de Covè	Covè	Certificat de Qualification au Métier (CQM)	3 ans	Broderie ; Construction métallique ; Coupe couture ; Froid et climatisation ; Pisciculture ; Plomberie ; Maroquinerie ; Poterie ; Tissage
33	Centre de Métiers de Dogbo	Dogbo			
33	Centre de Métiers de Nikki	Nikki			
34	Centre de Métiers de Pahou	Pahou			
35	Centre de Métiers de Sè	Sè			
36	Centres de Promotion Rurale (CPR) et Centres Féminins de Promotion Rurale (CFPR)	Implantés dans différents départements sous la gestion des CeRPA	Attestations	12 à 18 mois	Production végétale ; Production animale ; Transformation agro alimentaire ; Couture ; Coiffure.
37	Maisons Familiales Rurales (MAFAR)	Sam ; Kilibo, Sota, Kétou	Attestations	18 à 24 mois	Production végétale ; Production animale ; Transformation agro alimentaire ; Gestion des groupements associatifs.
Formation de masse					
38	MAEP	Niveau Central ; les Départements à travers les CeRPA		Quelques jours	Tous les domaines de la production végétale, production animale réalisés par les agents d'encadrement
39	Organisations de Producteurs (FUPRO, AIC, etc.)	Tous les Départements		Quelques jours	Tous les domaines de la production végétale, production animale réalisés par les ONG spécialisées.
40	Groupe d'Etudes et de formation pour l'Auto-Développement (GEFAD)	Bohicon		5-6 mois	Alphabétisation
41	Exploitations agricoles familiales	Tout le pays		En continue	Tous les domaines de la production végétale, production animale réalisés par les paysans de père en fils.

Annexe 6. Note succincte sur le programme « NPT » de la coopération néerlandaise au Bénin en matière d'enseignement supérieur

Nous avons jugé utile de proposer ici quelques informations sur l'intéressante démarche conduite par la coopération néerlandaise en matière d'apprentissages, incluant au Bénin les métiers de l'eau et de l'agriculture, même si cela concerne l'enseignement supérieur et non les enseignements techniques et professionnels. En effet, les formations appuyées sont intégrées et interdisciplinaires et donnent lieu à des évaluations formatives ; bref, elles promeuvent l'approche par compétence (APC).

1. Présentation des projets « NPT » au Bénin

Le NPT est le « Programme Néerlandais pour le Renforcement Institutionnel de l'Education et de la Capacité de la Formation Secondaire et Tertiaire » ou en anglais « *The Netherlands Programme for the institutional strengthening of post-secondary education and Training capacity* ». Ce programme est développé dans un certain nombre de pays dont le Bénin à partir de 2003¹⁴⁹. Il est mis en œuvre par l'**Organisation Néerlandaise de Coopération Internationale en matière d'Education Supérieure** (NUFFIC). Grâce à ce programme, le Royaume des Pays Bas accompagne le Bénin dans la réalisation des actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs du Millénaire.

En 2004, la NUFFIC a commandé une étude intitulée « Etude sur les besoins en formation du secteur de l'eau au Bénin » dont l'objectif était :

« d'identifier les grandes lignes et pistes de renforcement des formes d'enseignement relatives au secteur de l'eau au Bénin à partir d'image des activités en cours et de celles prévues au Bénin dans le secteur de l'eau (au sens large) et de toutes les formes d'éducation (tertiaire et secondaire), de formation professionnelle et de recyclage au bénéfice des acteurs du secteur public et privé actifs dans ce secteur ».

Les conclusions de cette étude complétées par l'analyse du secteur de l'agriculture, et les différentes rencontres de représentants de NUFFIC avec des responsables de l'enseignement supérieur et du secteur privé ont permis, en janvier 2005, l'adoption (par les parties prenantes) de la version finale du **Plan d'implantation du programme NPT au Bénin** qui indiquait que « *les domaines prioritaires pour la coopération dans le cadre du programme NPT seront les systèmes de l'éducation tertiaire et second cycle du secondaire au bénéfice des secteurs de l'eau et de l'agriculture* ».

Neuf projets ont été alors formulés par les établissements concernés des Universités d'Abomey Calavi (UAC) et de Parakou (UP) dans les deux secteurs comme le montre le tableau suivant :

	Intitulé du projet	Etablissement d'implantation
Secteur de l'eau		
1	Développement des Formations Professionnelles Continues dans le secteur de l'Eau entre trois Institutions (EPAC, FSA, FAST) de l'Université d'Abomey-Calavi	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)

¹⁴⁹ 23 pays sont concernés dont 12 en Afrique avec l'Afrique du sud, l'Egypte, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Rwanda, le Soudan du sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Cf. Netherlands Organisation for International Cooperation in Higher Education (NUFFIC), *Netherlands Initiative for Capacity development in Higher Education (NICHE) Strategy on Technical and Vocational Education and Training (TVET)*, juillet 2010, 14 p.

	Intitulé du projet	Etablissement d'implantation
2	Appui au Développement des Filières Hydrauliques de l'EPAC	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)
3	Appui au Développement des Curricula au Second Cycle des Lycées Techniques Industriels dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Bénin	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)
4	Renforcement de la capacité institutionnelle et pédagogique de la FAST dans le domaine des sciences et techniques de l'Eau	Faculté des Sciences et Techniques de l'Université d'Abomey Calavi (FAST)
5	Appui au développement de curricula de formation supérieure en eau dans une perspective GIRE pour l'agriculture	Faculté des Sciences Agronomiques de l'UAC (FSA)
Secteur de l'agriculture		
1	Appui au renforcement des programmes de formation et de recherche en agricultures à la Faculté des Sciences Agronomiques	Faculté des Sciences Agronomiques de l'UAC (FSA)
2	Développement des Formations continues dans le Secteur de l'Agriculture à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi, à la Faculté des Sciences Agronomiques (de l'UAC) et à la Faculté d'Agronomie de l'UP	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)
3	Appui au renforcement des programmes de formation et de recherche agricole à la Faculté d'Agronomie	Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou (FA)
4	Appui au Développement des Curricula du Lycée Technique Agricole Mèdji de Sékou (LAMS)	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)

Les quatre projets dans le secteur de l'agriculture ont été complétés par deux autres dans les domaines de la qualité des produits agricoles prioritaires et celui de la commercialisation. Ce sont :

	Intitulé du projet	Etablissement d'implantation
1	Renforcement de l'enseignement sur la gestion (contrôle) de la qualité technique pour la production et l'exportation des produits agricoles prioritaires et de pêche	Faculté des Sciences Agronomiques de l'UAC (FSA)
2	Renforcement de l'enseignement sur la gestion (contrôle) de la qualité (juridico-commerciale) pour la production et l'exportation des produits agricoles prioritaires et de pêche	Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management de l'Université d'Abomey Calavi (ENEAM –UAC)

Note : Jérôme M. Djègui, consultant local pour la NUFFIC, a aidé à la formulation et au montage institutionnel de ces 11 projets. Il a par ailleurs été impliqué dans l'évaluation à mi-parcours de la plupart d'entre eux.

Pour mettre en œuvre chacun de ces projets, la NUFFIC a lancé un appel d'offre au niveau des Pays Bas pour le recrutement d'établissements capables d'accompagner, les établissements retenus dans Universités du Bénin.

2. Conception des formations afférentes

Tous les projets comportent un volet important d'amélioration de l'offre de formation pour mieux répondre, qualitativement (adéquation) et quantitativement (couverture) à la demande professionnelle.

Au plan qualitatif, tous les curricula ont été développés selon l'approche par compétence (APC) :

- Analyse des besoins avec les milieux professionnels des secteurs concernés (eau et agriculture),
- Production des référentiels de métier,
- Développement des curricula,
- Etablissement des guides d'équipements (technique, didactique et de laboratoires),

- Formation des enseignants,
- Production des contenus,

Il faut préciser que la mise en œuvre de cette démarche correspondait aussi à l'introduction du système « LMD » aux Universités d'Abomey Calavi (UAC) et de Parakou (UP). De ce fait, dans le supérieur, les formations conçues sont sanctionnées par une Licence Professionnelle et par un Master professionnel. L'organisation des formations est celle prévue par le système « LMD » dont l'un des principes est le développement chez l'apprenant d'une compétence (Unité d'Enseignement : « UE ») requérant l'intervention de plusieurs enseignant (qu'il convient de désigner plutôt par formateurs).

Chaque enseignement peut comprendre :

- des Cours Théoriques (CT),
- des Travaux pratiques (TP),
- des Travaux dirigés (TD),
- des Stages,
- des Travaux personnels de l'étudiant (TPE)¹⁵⁰.

3. L'inclusion de l'approche par compétences (APC) dans les formations

L'introduction de l'approche par compétence (APC) dans les établissements concernés de l'UAC et de l'UP s'est faite grâce aux effets combinés des projets NPT et de la pratique du LMD. L'APC place l'étudiant au centre de l'apprentissage dans lequel l'enseignant est aussi l'animateur et le facilitateur. C'est pourquoi les étudiants doivent disposer de temps de travail personnel (TPE) au cours duquel, il fait des recherches documentaires pour faire ses travaux dirigés ou pour préparer des cours (qu'il peut être amené à exposer (seul ou en groupe)).

Le problème qu'il reste à résoudre est celui de la gestion des grands groupes d'étudiants, avec comme corollaire la disponibilité en ressources humaines et en matériel et équipements techniques et didactiques pour assurer un bon encadrement des étudiants.

4. Un point sur le rôle des formateurs

Comme indiqué plus haut, l'enseignant doit passer de son rôle initial de « dispensateur » de connaissances à celui de formateur pour en plus guider et animer l'apprenant. A cet effet, les enseignants des établissements concernés ont reçu des formations - plusieurs sessions - en andragogie ou formation des adultes. On peut estimer que, petit à petit, les réticences initiales ont commencé à s'estomper. Il existe d'ailleurs actuellement une cellule au niveau du Rectorat de l'UAC dont la mission est d'étendre les formations à l'ensemble des enseignants du supérieur au Bénin.

5. Le statut des formations concernées

Les formations soutenues par les projets NPT sont intégrées aux dispositifs en place. C'était une des conditions de leur pérennisation. Lorsqu'il s'agit de nouvelles filières ou d'une nouvelle offre de formation, un arrêté rectoral est pris pour les institutionnaliser.

Dans le secondaire et dans le domaine de l'eau, il a fallu la prise d'un arrêté par le Ministère en charge de la formation professionnelle pour créer le Diplôme de Technicien Industriel, option Hydrotechnique.

Dans le domaine de l'agriculture, les curricula développés pour le Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) dans le cadre du projet « NPT 216 » ont été étendus à tous les lycées agricoles du Bénin (Adja Ouèrè ; Akodéha ; Kika) par le même Ministère.

¹⁵⁰ Chaque enseignement comprend obligatoirement du TPE.

Annexe 7. Cahier photographique légendé

*(Crédit : Jérôme Makin Djègui
à l'exception des photos de la FSA/UAC)*

Ferme-Ecole « Solidarités Agricoles Intégrées » (SAIN), Adjohoun



Maraichage



Pisciculture



Elevage de lapins



Elevage de cailles



Salle de formation



Blocs d'habitations d'écotourisme

Lycée Agricole Médji de Sékou (LAMS) et sa Cellule de Formation Continue (CFC), Allada

Cf. également photo en encadré 2 à la section 4.3 concernant la Cellule de Formation Continue du LAMS



Identification des blocs de salles



Bloc de salles du lycée



2^e bloc de salles du lycée



Plan d'implantation du LAMS

Centre Inter communal de Formation Appliquée (CIFA), Ouèbo



Entrée du centre



Bâtiment administratif et salles de formation



Salles de transformation agro alimentaire (jus d'ananas)



Dortoir des filles

Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi (FSA/UAC)

(Crédit photographique : FSA/UAC)



Laboratoire de sciences du sol



Atelier de transformation agroalimentaire :
fabrication de « aklui »¹⁵¹



Laboratoire d'hydraulique et de maîtrise de l'eau



Laboratoire de zootechnie

Laboratoire d'Hydraulique et de Maîtrise de l'eau (LHME) et Centre de Biostatistique et d'Informatique Générale (CBIG)



Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE), Cotonou



¹⁵¹ L'« aklui » est une bouillie très consommée au Bénin obtenue à partir du maïs. L'atelier fabrique des granulés de cette bouillie qui sont vendus dans les alimentations.

Présentation du consultant

Jérôme Makin Djègui, 60 ans en 2011, originaire du Bénin, est consultant en ingénierie de la formation. Il est ingénieur de l'équipement rural (1976) et titulaire d'un Master en psychologie et ingénierie de la formation et des organisations. Il est spécialiste en développement de curricula, en évaluation de dispositifs et d'actions de formation, en formulation et évaluation de projets. Il dirige actuellement le Cabinet Africain d'Ingénierie de la Formation (CAIF) qui collabore avec des partenaires nationaux et sous-régionaux.



Après quatre années au Gabon en tant qu'enseignant de mathématiques dans un collège d'enseignement général, J. Djègui a été recruté dans la fonction publique du Bénin en 1976. Il a d'abord été responsable du génie rural dans le Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province du Mono (CARDER Mono) pendant trois ans, puis chef du service aménagements et équipements de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagements Hydro-agricoles (SONIAH) pendant deux ans. De 1985 à 2002, il a été en poste à l'Ecole Inter-Etats des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural (ETSHER) du Groupe EIER-ETSHER (« 2iE », Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement depuis 2005) comme enseignant en hydraulique agricole et directeur des études et de la recherche ; il y a rénové le référentiel de formation des Techniciens Supérieurs. Il connaît les quatorze pays membres de « 2iE » : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

Depuis qu'il est rentré au Bénin en 2002, J. Djègui apporte sa contribution à la normalisation de la formation professionnelle dans son pays et dans la sous région. Il a ainsi réalisé de nombreuses missions dans le cadre de coopération bilatérale française, néerlandaise, allemande et suisse. Il a formulé plusieurs projets de développement tous liés à la formation professionnelle, a conduit et participé à l'évaluation de dispositifs de formation (PP-ETP et CAFP au Burkina Faso ou NPT au Bénin). Il a aussi développé plusieurs formations conçues selon l'approche par compétences tant au niveau de formation par apprentissage qu'aux niveaux secondaire et supérieur. Il a enfin donné des cours en DESS (en 2004 et 2005) à l'Institut d'Ingénierie et Gestion des Systèmes de Formation (IGSF) du CESAG à Dakar et continue de diriger des mémoires d'étudiants. Il est en outre retraité du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) béninois depuis 2007.

Convaincu que le développement des pays africains en particulier dépend surtout de leur capacité à construire des dispositifs de formation professionnelle adaptée, avec une hiérarchisation claire des qualifications à produire, il s'investit à la construction des dispositifs de formation par apprentissage aussi bien dans les domaines agricole que rural.

Le consultant a été sélectionné par appel d'offre public en juillet 2010 pour une durée d'étude de 30 jours ouvrables. Ses coordonnées électroniques sont : jerome_djegui@hotmail.com ou caif@netcourrier.com.

Présentation du Réseau international FAR

Le réseau FAR rassemble les personnes impliquées dans la conception, la gestion et le pilotage de dispositifs de formation professionnelle visant un renforcement des capacités des populations rurales susceptibles de leur permettre de devenir actrices de leur propre développement. Il a été créé en 2006 à la suite d'une première conférence organisée à Ouagadougou en 2005 sur le thème « Formation de masse en milieu rural : éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale ».

Ses objectifs sont de favoriser les échanges sur les problématiques de rénovation des dispositifs de formation, de contribuer à la production et à la diffusion d'informations et d'expériences sur ces thèmes, et de sensibiliser les décideurs aux enjeux et conditions de la mise en place de formations professionnelles pertinentes, efficaces et financièrement soutenables.

Le réseau associe des acteurs de différentes organisations au sein d'un comité de pilotage comprenant aujourd'hui les treize pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad et Tunisie.

